

صوتنا من الاجل

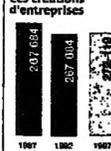


Le Monde

LE MONDE INITIATIVES

Avancer en innovant
Emploi : 15 pages d'annonces classées

Les créations d'entreprises



CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE - N° 16552 - 7,50 F

MERCREDI 15 AVRIL 1998

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY - DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Jean Tiberi ne parvient pas à contrôler la crise de la Mairie de Paris

UNE SEMAINE après l'offensive de Jacques Toubon à la mairie de Paris, avec la constitution d'un nouveau groupe composé d'élus RPR et UDF au sein de la majorité municipale, Jean Tiberi a décliné la nomination d'un nouvel exécutif. Le maire de Paris, qui avait annoncé qu'il présenterait, au lendemain du week-end de Pâques, un « exécutif resserré », auquel seraient confiées les délégations retirées aux treize adjoints qui avaient soutenu M. Toubon, s'est accordé un délai de plusieurs jours. M. Tiberi refuse le préalable de M. Toubon, qui n'accepte une concertation qu'à condition que ses adjoints sanctionnés retrouvent leurs délégations. Mardi 14 avril, Nicolas Sarkozy a lancé, sur RTL, « un appel à la raison et au dialogue ».

Lire page 5

Les plans de l'Europe pour l'emploi

- Les Quinze rendent publiques leurs stratégies antichômage
- Lionel Jospin privilégie les emplois-jeunes et Tony Blair la flexibilité
- Le FMI juge néfastes les 35 heures

LE GOUVERNEMENT français doit communiquer, mercredi 15 avril, à la Commission de Bruxelles son plan d'action contre le chômage. La Grande-Bretagne, les Pays-Bas et l'Autriche ont déjà transmis leurs programmes conformément à une obligation par le sommet européen de Luxembourg en novembre 1997. Les autres pays membres feront de même pour permettre aux dirigeants de comparer leurs stratégies lors du sommet de Cardiff les 15 et 16 juin. Le plan français insiste sur le « nouveau départ » donné aux jeunes. Le plan britannique privilégie en revanche la « flexibilité » du travail. Dans ses prévisions semestrielles, le Fonds monétaire international a critiqué le projet français sur les 35 heures. En France, les premières études montrent que la réduction du temps de travail profite davantage à la vie familiale qu'aux activités collectives.

Lire page 30 et le temps libéré par les 35 heures page 6



DOCUMENT

Le journal de David Hicks, condamné à mort au Texas

DAVID HICKS a trente-cinq ans. En 1987, un tribunal du Texas l'a condamné à la peine capitale pour le viol et le meurtre, qu'il a toujours niés, de sa grand-mère. A deux reprises, son exécution a été différée. Dans sa cellule du pénitencier d'Ellis One, dans le couloir de la mort, David Hicks attend depuis plus de dix ans. Pour tuer le temps qui passe, ou ne passe pas, il tient un journal dont *Le Monde* publie des extraits. Ce journal nous a été communiqué par Fabrice Ziolkowski, scénariste-réalisateur qui prépare un documentaire sur la peine de mort aux États-Unis. Les écrits foisonnent sur les conditions d'existence des détenus dans les prisons américaines. Dans *Le Chant du bourreau*, Norman Mailer racontait l'histoire de Gary Gilmore. Le document que publie *Le Monde* est un texte écrit de la main de David Hicks. Avec des mots simples, il raconte sa vie quotidienne, la peur et les humiliations, sa jeunesse, ses espoirs de liberté. Il voit la télévision comme une drogue, surtout lorsqu'un film



érotique endort, après une exécution, les pulsions de violence. Il fut, dit-il, mal défendu par un avocat commis d'office, « qui n'en avait rien à fiche ». Le procès dura cinq jours. En France, un comité de soutien s'est constitué. Son espoir se limite au déclenchement, incertain, d'un ultime appel fédéral. C'est dire si sa vie ne tient qu'à un fil, celui de l'écriture. « *Le Texas, dit-il, s'apprend à me tuer. C'est aussi simple que ça.* » Près de 3 400 condamnés attendent la mort en 1997. Cette année-là, il y a eu 74 exécutions aux États-Unis, dont la moitié au Texas.

Lire pages 12 et 13

Pol Pot traqué

Les chefs historiques du mouvement khmer rouge ont fui leur base, dans la jungle du nord du Cambodge, à la suite d'une mutinerie de leurs troupes. p. 3 et notre éditorial p. 16

La bataille de Téhéran

Les poursuites contre le maire de Téhéran ont soulevé une tempête politique en Iran. Cette crise met à rude épreuve le camp des modernistes. p. 2

Les performances du carbone 14

Un demi-siècle après son invention, la datation par le carbone 14 est devenue plus performante. Mais les controverses persistent. p. 21

Fusions bancaires aux États-Unis

BankAmerica et NationsBank fusionnent ainsi que deux autres établissements financiers : Banc One et First Chicago. p. 17

Le safran, star des épices

0,03 gramme de ces filaments rares et précieux (vendus 32 000 francs le kilo en moyenne) suffisent à parfumer une assiette. p. 23

Légion d'honneur

Le Monde publie la liste des nominations et promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur parues dimanche au *Journal officiel*. p. 10 et 11

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 350 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 140 £ ; Italie, 2000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 84 KRW ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 200 PTE ; République, 10 F ; Singapour, 60 F CFA ; Suède, 16 KR ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (DNL), 2 \$; USA (autres), 2,50 \$

M 0147 - 415 - 7,50 F



Les éco-guerriers kidnappent Ronald McDonald's

L'ENVOI à la presse d'une missive revendicative accompagnée d'une photo polaroid des « victimes » d'un kidnapping ; c'est dans les règles du roman noir qu'a commencé ce qui est vite apparu comme une fable colorée. Le rapt étant présenté comme « consenti » et les deux personnages « ravis » étant des statues géantes de Ronald, le clown emblématique de la chaîne américaine McDonald's, l'affaire pouvait même relever du pur canular. Après les libérateurs de nains de jardin, les ravisseurs de géants de fast-food ? Pas si simple. Si les premiers s'en prenaient au summum du kitsch, les seconds visent l'une des enseignes les plus représentatives de l'American way of life mondialisée. Outre qu'ils ont l'éléance de ne pas s'attaquer à plus petit qu'eux - avec ces clowns en fibre de verre de 2,50 mètres de haut, ce sont des symboles de poids qu'ils ont déboulonnés -, les auteurs du double enlèvement opéré fin mars, devant les restaurants McDonald's de Boussy-Saint-Antoine (Essonne) et de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), ont d'autres idées en tête que le happening. Le groupe d'éco-guerriers - ces activistes

d'une écologie radicale, née outre-Manche - qui a revendiqué le rapt veut exprimer sa contestation du géant du hamburger. Les éco-guerriers, particulièrement choqués par le spot télévisé où l'on voit un bébé sourire dès qu'il aperçoit l'enseigne jaune et pleurer dès qu'elle disparaît - « M » étant un substitut de la mère - s'indignent du « conditionnement infligé au petit » dans un « condensé des travaux de Pavlov ». Ils dénoncent ensuite l'« imposture écologique » que constitue, à leurs yeux, la pub éco-sympa d'une firme qui, pour obtenir des produits performants ultra-normalisés, favorise « l'agriculture et l'élevage intensifs » et, à terme, une uniformité génétique répondant à l'uniformité culturelle du Big Mac. Dans un deuxième message intitulé « *Le Nouvel Esclavagisme* », les « soldats verts » soulignent qu'en 1996 les ventes sous enseigne McDo ont dépassé « 31 milliards de dollars » (environ 190 milliards de francs), dégageant un bénéfice net de 1,5 milliard de dollars, tandis que les jeunes « équipiers » des restaurants percevaient, au mieux, le SMIC (39,43 francs de l'heure) pour des tâches aussi répétitives que non qualifiantes. McDo est ainsi accusé de profi-

ter des « fragilités » sociales pour généraliser la précarité de l'emploi. Suit une série de revendications - augmentation de 5 francs de l'heure, nouveau contrat de travail, etc. - et de suggestions : création de menus McBio et McVégétarien, abandon du polystyrène pour les emballages. La guérilla, engagée sur le mode bouffon, n'est pas la guerre. Cependant, un « renfort » inattendu s'est signalé, FUNEF-ID, qui, pour illustrer sa campagne sur le thème « 700 000 étudiants n'ont que les petits boulots pour financer leurs études », a fait imprimer une affiche rouge où le célèbre M majuscule jaune constitue la première des cinq lettres du mot de Cambronne... Du côté de chez McDonald's, où l'on reconnaît que cette forme de communication n'est pas « particulièrement intéressante », on ne souhaite pas commenter les incidents, considérés comme des « vols » et qui font l'objet de plaintes. Alors que les gendarmes sont sur leurs traces, les Ronald envoies donnent de leurs nouvelles sur Internet (<http://www.imagine.fr/~onafor/Ronald.html>).

Robert Belleret

Le Français sous l'Occupation

APRÈS cinq ans de recherches, Marie-Agnès Joubert, universitaire de trente ans, publie *La Comédie-Française sous l'Occupation*. C'est le premier ouvrage approfondi sur un sujet longtemps considéré comme tabou dans les milieux du théâtre, au point que ce livre n'est pas, à ce jour, vendu à la librairie de la Maison de Molière. Il déboulonne la statue de Jacques Copeau, administrateur général confirmé dans ses fonctions par le régime de Vichy, qui a conduit l'éviction des comédiens juifs. Témoin de cette période, la comédienne Giselle Casadesu appuie la thèse du livre en réhabilitant le successeur de Copeau, Jean-Louis Vaudouy.

Lire page 25

Chômage : le thermomètre mesure mal la fièvre

ANDRÉ BERGERON, ancien secrétaire général de Force ouvrière, aimait à dire, en parlant des chômeurs, que « derrière les chiffres, il y a des hommes ». Mais derrière les chiffres et les hommes, il y a encore quelque chose : les représentations que les politiques, les partenaires sociaux, les experts et les statisticiens se font du chômage. En un mot, le contenu que la société a décidé, à un moment donné, de donner à cette catégorie sociale créée il y a un siècle. On peut contester les critères retenus pour définir ce qu'est un chômeur, ceux, entre autres, qui ont abouti à ne retenir que trois millions de demandeurs d'emploi. Il est impossible de l'ignorer : il n'y a en réalité pas de « vrai » chiffre ; les données retenues ne seront jamais que le fruit d'une construction intellectuelle, elle-même liée à l'environnement économique et social, évolutif, par définition. *Le Monde* a rendu compte des statistiques du chômage de janvier, puis de février. En janvier, le nombre de chômeurs a progressé de 0,2 %, si l'on ne retient que le baromètre « officiel » (catégorie 1), qui exclut les personnes inscrites à l'ANPE ayant eu une activité occasionnelle de plus de 78 heures dans le mois. En revanche, il a reculé de 1 %, si l'on

ajoute à la catégorie 1 la catégorie 6, celle des chômeurs qui étaient inclus dans le chiffre officiel jusqu'en août 1995. En février, le mouvement a été inverse : le nombre de chômeurs a baissé dans la première catégorie (de 0,2 %), alors qu'il a progressé dans la seconde (de 0,8 %). Ce double mouvement peut prêter à confusion. A la fin du mois de février, la France comptait 3,5 millions de chômeurs, si l'on s'appuie sur l'ancien mode de calcul, abandonné en août 1995, et 3 millions selon la nouvelle comptabilisation, qui exclut « les plus de 78 heures ». Pour peu que l'on retienne le mode de calcul fondé sur les critères du Bureau international du travail (BIT) - nécessaire aux comparaisons internationales - ce nombre est de 3,079 millions. Or, aucun de ces chiffres ne rend vraiment compte de la réalité du chômage ou, plutôt, du sous-emploi. Les experts de CERC-Association (ancien Centre d'étude des revenus et des coûts, dissous en 1994) avaient déjà été à l'origine d'une polémique entre le Parti socialiste et le gouvernement d'Alain Juppé, au début de 1997.

Jean-Michel Bezat

Lire la suite page 16

Le géant des puces



CRAIG BARRET

LE NUMÉRO UN mondial des microprocesseurs, l'américain Intel, adopte une nouvelle stratégie pour conforter son leadership et pour attaquer les marchés du téléviseur et de l'automobile. Ce virage s'accompagne d'un changement de patron : Andy Grove, fondateur de l'entreprise, va céder sa place, le 20 mai, à Craig Barret, directeur général depuis trois ans.

Lire page 17

International	2	Communication	18
France	5	Tableau de bord	19
Société	6	Aujourd'hui	21
Régions	8	Météorologie	24
Abonnements	8	Jour	24
Cartes	10	Culture	25
Horizons	12	Guide culturel	28
Entreprises	17	Radio-Télévision	29

US LONG

JOURNALISTE - 44 PAGES

IRAN Les dirigeants iraniens n'avaient toujours pas réussi, mardi 14 avril, à calmer la tempête soulevée dans le pays par l'arrestation, dix jours auparavant, du maire de Téhé-

ran, Gholamhossein Karbastchi, pour « escroquerie et mauvaise gestion » à la tête de la municipalité. LE PARLEMENT devait tenir, mardi, une réunion à huis clos sur cette affaire

avant d'entendre, le lendemain, le ministre de l'intérieur, Abdollah Nouri, qui a pris la tête de la campagne de soutien au maire, l'un des principaux soutiens du président Khatami

et de son gouvernement. M. KHATAMI est mis au pied du mur, n'ayant plus que le choix entre une ingérence dans le cours de la justice, qui irait à l'encontre de ses propres convictions,

et l'attente du procès public annoncé par le pouvoir judiciaire. Selon des journaux conservateurs, la justice a rejeté une demande de mise en liberté de M. Karbastchi.

L'arrestation du maire de Téhéran met à rude épreuve le camp des modernistes

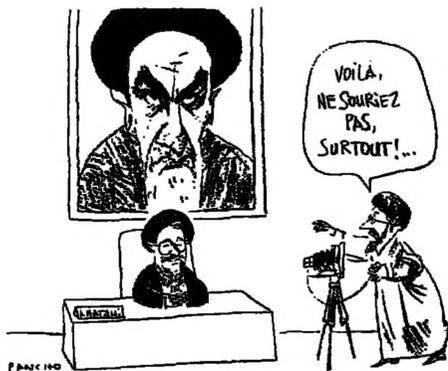
Dix jours après la mise en détention de Gholamhossein Karbastchi, l'une des figures de proue des modérés, pour « escroquerie et mauvaise gestion », les responsables politiques et religieux, ainsi que la presse, se déchirent publiquement

L'ARRESTATION du maire de Téhéran, Gholamhossein Karbastchi, pour corruption, n'a pas fini de faire des vagues. M. Karbastchi, l'une des figures de proue des modérés du régime, a été inculpé le 4 avril par un tribunal de Téhéran d'« escroquerie et mauvaise gestion » et placé en détention provisoire à la prison d'Evine, dans le nord de la capitale.

Le Parlement, selon des députés, devait tenir une session à huis clos mardi 14 avril sur cette affaire. Le ministre de l'intérieur, Abdollah Nouri, l'un des défenseurs les plus actifs de M. Karbastchi, pourrait, d'après les mêmes sources, être amené à s'expliquer, mercredi, devant le Majlis (Parlement).

M. Nouri, qui a appelé à la formation d'un comité de défense du maire, a déploré, lundi, que les Iraniens aient la « mémoire courte » et aient oublié tout ce que l'assainissement et l'embellissement de la capitale devaient à son maire. M. Nouri, qui avait aussi donné le feu vert à une manifestation de soutien à M. Karbastchi que des organisations étudiantes projetaient d'organiser mardi, a été accusé par le journal intégriste *Jomhuri Eslami* d'« attiser la crise en se posant en porte-parole d'une faction politique ».

A la suite d'un appel au calme lancé par le gouvernement, les étudiants ont annulé leur défilé.



qui devait avoir lieu sous le slogan « Unité du peuple, pouvoir de Karbastchi ». À l'issue d'une réunion dimanche, le gouvernement avait appelé les sympathisants du maire de Téhéran à se garder de manifester leurs sentiments et renoncer à organiser des manifestations en sa faveur en attendant que son cas soit pacifiquement résolu. Pour l'heure, si l'on en croit deux quotidiens conservateurs du soir, *Keyhan* et *Resalat*, M. Karbastchi reste en prison. Les deux

journaux ont en effet affirmé, lundi, que la justice avait rejeté une demande de mise en liberté du maire. Cette annonce surprise est survenue alors que le quotidien *Hamchahri*, organe de la municipalité, parlait d'une libération « prochaine », et que le journal gouvernemental *Iran* affirmait qu'il serait « remis en liberté aujourd'hui, jusqu'à son procès ». Le journal *Iran* croyait pouvoir affirmer, citant des sources parlementaires, que la décision avait

été prise après une réunion, samedi soir, des chefs des pouvoirs exécutif, le président Mohammad Khatami, judiciaire, l'ayatollah Mohammad Yazdi, et législatif, le président du Parlement Ali Akbar Nategh-Nouri. D'après l'hojatoleslam Mohseni Ejei, spécialiste des dossiers de corruption, le pouvoir judiciaire iranien prépare un procès public dont la date sera fixée par le juge d'instruction après « conclusion des interrogatoires et enquêtes préliminaires en cours ».

Les partisans de M. Karbastchi, qui ont lancé une vaste campagne politique pour le soutenir face aux

attaques des conservateurs, reçoivent à ces derniers de vouloir « affaiblir » le gouvernement de M. Mohamad Khatami. *Hamchahri*, qui tire à plus de 300 000 exemplaires, a lancé une vaste campagne de mobilisation en appelant la population à « défendre le président Khatami et le maire ». Mettant l'accent sur les réalisations de ce dernier, le quotidien de langue anglaise *Iran Daily* soulignait, lundi, que « le Téhéran d'aujourd'hui rend jaloux urbanistes, experts et autorités municipales de villes lointaines ». Dans le nord de la capitale, des graffitis pro-Karbastchi, comme « Vas-y, on te sou-

tiens », « Le maire est un héros », ont été tracés sur les murs.

Certains dignitaires du clergé chiite se sont publiquement interrogés sur la légitimité de l'arrestation du maire. L'ayatollah Nasser Makarem Shirazi a estimé que ce n'est pas « en montant les factions l'une contre l'autre » que la crise pouvait être surmontée. Un autre dignitaire chiite, l'ayatollah Yousef Sanéi, a estimé que les accusations retenues contre M. Karbastchi n'étaient pas véritablement fondées. Il s'agit, selon lui, de « cadeaux donnés [par le maire] à ses assistants pour les motiver. Le juge doit considérer ces cadeaux comme des récompenses pour ses directeurs », a-t-il expliqué.

L'avocat du maire, M. Bahman Keshavarz, qui n'a pas été autorisé à voir son client depuis son incarcération, a en quelque sorte adopté la même ligne de défense publiquement. Certains seraient simplement liés, selon lui, à des cadeaux offerts lors du départ d'un responsable de la municipalité.

Samedi, une conférence de presse de Kheiloussa Ashgari, l'épouse de M. Karbastchi, avait été annulée in extremis. M. Karbastchi, qui a rendu visite à son épouse à la prison d'Evine, a expliqué aux journalistes présents à son domicile que le maire lui avait demandé de « ne pas s'adresser à la presse ». - (AFP Reuters)

« Ultime examen » en justice pour le journaliste Morteza Firouzi

Le procès du journaliste Morteza Firouzi, condamné à mort en première instance, fait l'objet d'un « ultime examen » en appel, a déclaré le chef du service d'information du pouvoir judiciaire, Fotouav Nassiri Savad-Kouhi. Dans des déclarations rapportées, lundi 13 avril, par le journal *Keyhan*, ce responsable a affirmé que le cas de M. Firouzi, ancien rédacteur en chef du journal *Iran News*, accusé d'espionnage et d'adultère, était en cours d'examen par la Cour suprême. M. Savad-Kouhi a démenti que le verdict émis en première instance ait été « annulé » et a ajouté que le dossier suivait son « cours normal » devant la justice. Le ministre iranien de la culture, Atollah Mohadjarian, avait indiqué, fin mars, que M. Firouzi bénéficierait d'un « nouveau procès » pouvant déboucher sur un « autre verdict ».

Début mars, Amnesty International avait affirmé que la condamnation à mort de M. Firouzi avait été levée après intervention du président Mohammad Khatami, et que l'affaire devait être de nouveau examinée par un tribunal. - (AFP)

Tentatives d'acquisition de technologies balistiques ?

Les services de renseignement russes ont fait avorter, en 1997, trois tentatives iraniennes de négocier en Russie l'achat de technologies balistiques « pour créer leur propre missile », ont affirmé, lundi 13 avril, des experts russes indépendants lors d'une conférence de presse à Moscou. « Toutefois il n'existe pas de preuves de transfert réussi de telles technologies », a affirmé le directeur du Centre russe de recherches politiques, Vladimir Orlov. Selon lui, des compagnies iraniennes, dont la compagnie Sanam, ont approché à cet effet le centre de recherches de Kouznetsov, dans la ville de Samara (sur la Volga), une usine à Mytichy (banlieue de Moscou) et l'Institut central aéro-hydrodynamique à Joukovski (à 40 km de Moscou). « Certains spécialistes russes travaillent par contrat en Iran pourrait détecter des secrets relatifs aux missiles, mais nous ignorons s'ils sont en contact avec des organismes iraniens spécialisés », a indiqué Guennadi Khromov, expert sur la prolifération des missiles. - (AFP)

FONCTIONNAIRES EUROPÉENS
(Commission Européenne)
Concours de recrutement sept. 98
(JOCE C37A du 31-03-98)
Options DROIT ou ÉCO
Niveau bac+4 avec ou sans expérience professionnelle
Date limite de candidature 4 mai 98
Préparation aux épreuves de pré-sélection
IPESUP
38, rue du Cloître Notre-Dame
75004 Paris 01 43 25 63 30
Enseignement supérieur privé

Les partisans du président Khatami pris au piège de leur propre discours

C'EST UN COUP DOUBLE que les conservateurs en Iran pourraient avoir réussi en faisant arrêter pour escroquerie et mauvaise gestion le maire de Téhéran, Gholamhossein Karbastchi: non seulement

ANALYSE
Ils volent spontanément au secours d'un ami, au risque d'aller contre leurs convictions sur la séparation des pouvoirs

ment ils peuvent affaiblir politiquement le président moderniste Mohammad Khatami, dont M. Karbastchi est un ami personnel et politique, mais ils renvoient M. Khatami à son principal credo: le respect de l'Etat de droit et de la séparation des pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif.

Où bien le président de la République fidèle à sa parole - et si convaincu soit-il de l'innocence de son ami Karbastchi et de la malveillance de ses adversaires - laisse la justice suivre son cours. Ou bien lui-même et/ou son gouvernement, ainsi que les factions qui le soutiennent, interviennent pour influencer sur l'instruction et sur le procès. Publiquement, M. Khatami n'a pas dit un mot sur l'arrestation du maire depuis qu'elle a eu lieu le 4 avril.

En revanche, le gouvernement en tant que tel et certains de ses membres, notamment les ministres de la culture et de l'intérieur, sont tout de suite montés au créneau pour prendre la défense de leur ami et collègue, puisque le maire de Téhéran siège au gouvernement. Ils confondent dans la même dénonciation, et c'est une erreur, les vices de forme dans la manière d'arrêter et de traiter le maire et un procès à caractère purement « politique ».

Il est, certes, pour le moins singulier, comme l'a affirmé le ministre de l'intérieur, Abdollah Nouri, que l'arrestation du maire ait eu lieu à son insu et à celui des autres « principaux responsables gouvernementaux ». Il est vrai aussi que dans un pays où la corruption est généralisée à tous les échelons de la vie publique et commune à toutes les factions, au point qu'elle en devient pratiquement une manière de gouvernement, l'acharnement sans précédent mis par la justice - dirigée par un ultraconservateur - à trouver des poux au seul maire de Téhéran ne peut être dicté que par des arrière-pensées politiques.

Mais dès lors que M. Khatami et les siens affirment que la justice doit s'appliquer à tous et que les citoyens sont tous égaux en droits et en devoirs, alors ils sont forcés de laisser faire la justice. Le problème qui se pose à eux est triple: d'une part, tout en Iran est politique, surtout depuis que la ligne de clivage s'est nettement dessinée entre conservateurs et modernistes avec l'accession de M. Khatami à la présidence. L'équipe gouvernementale de M. Khatami ne fait pas mystère de ces divergences - ce qui est une première en République islamique - et veut y voir un signe de santé démocratique. Pour l'heure, cette équipe doit surtout en payer le prix. Lorsque la majorité (conservatrice) des députés vote une loi contre la publication par la presse de photos de femmes non voilées, c'est bien sûr au nom de la morale islamique, mais c'est surtout un coup dirigé contre la politique d'ouverture prônée par les modernistes. Idem lorsque les mêmes conservateurs s'emploient à empêcher les femmes de pratiquer le football, ou, dans un tout autre registre, lorsqu'un homme d'affaires

allemand est condamné à mort pour relations avec une musulmane - s'il est gracié comme le souhaite Bonn -, ce sera également pour des raisons politiques.

L'autre problème tient au fait que les institutions de la République islamique ne permettent pas le fonctionnement idéal dont les modernistes rêvent: le chef du pouvoir judiciaire est nommé par le Guide, l'ayatollah Ali Khamenei, conservateur jusqu'à nouvel ordre et qui, jusqu'à présent, a fait ses choix en fonction de cette appartenance. M. Khamenei est aussi le chef de la police et n'a toujours pas, huit mois après la formation du gouvernement, délégué ses pouvoirs au ministre de l'intérieur, comme le veut la coutume. Ce qui explique sans doute l'impunité avec laquelle la police a procédé à l'arrestation du maire.

VERS UN PROCÈS PUBLIC
Le troisième aspect du problème n'est pas négligeable. Il tient au fait que même les modernistes n'ont pas encore acquis une réelle expérience pratique de la séparation des pouvoirs dont ils se font les héros. Le « naturel » non seulement de dix-neuf années de République islamique, mais aussi d'une quasi-tradition de pouvoir en Iran, revient donc vite au galop et même les modernistes volent spontanément au secours d'un ami, au risque d'aller contre leurs propres convictions théoriques. Cela donne lieu à des déclarations ou des « idées » pour le moins saugrenues, telle cette suggestion du ministre de l'intérieur d'organiser un référendum sur l'affaire Karbastchi.

Ce dernier aura droit à un procès public, une fois clos les interrogatoires et enquêtes préliminaires en cours, a annoncé dimanche 12 avril le magistrat chargé du

dossier du maire, l'hojatoleslam Mohseni Ejei. Forts des affirmations du procureur général de Téhéran, selon lequel la justice a des preuves qui accablent M. Karbastchi, les adversaires du président Khatami boivent très certainement du petit lait.

Car si, comme la quasi-totalité des sujets de conflit qui ont émaillé la courte histoire de la République islamique, l'affaire Karbastchi se règle à l'amiable, c'est-à-dire par une entente entre gens du pouvoir et donc par un certain nombre de concessions, le président Khatami aura remis le pied dans l'engrenage des marchandages factieux dont il affirme vouloir se démarquer. A la demande du Guide, deux réunions au moins ont déjà eu lieu entre les chefs des pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif.

Si, au contraire, le procès se déroule normalement et confirme que le maire, si moderniste soit-il, n'était pas au-dessus de tout soupçon, alors, une ombre sera forcément jetée sur le pouvoir de M. Khatami, même si la majorité d'Iraniens qui le soutiennent savent très bien que son équipe fait partie du sérail et que certains de ses membres ont pu en partager les pratiques avant d'évoluer dans le bon sens.

Mais, dans cette hypothèse, et à fortiori si le maire est blanchi par la justice, le président de la République pourra se prévaloir de ce précédent pour faire poursuivre en justice certains de ses coriaces adversaires, qui sont loin d'être blancs comme neige. Et puis, ne serait-ce que parce qu'elle a permis aux uns et aux autres de s'expliquer publiquement, l'affaire Karbastchi aura eu quelque chose de salutaire pour la République islamique d'Iran.

Mouna Naïm

En présence de M. Chevènement, le cheikh d'El Azhar invite au respect de la laïcité en France

LE CAIRE
de notre correspondant
Les adversaires du port du voile islamique dans les lycées français viennent de recevoir un soutien inattendu, celui du grand imam d'El Azhar, au Caire, la plus prestigieuse université de l'islam sunnite.

En effet, le cheikh Mohamed Sayed Tantaoui a déclaré, lundi 13 avril, que « si l'Etat français juge contraire à ses traditions le port du voile dans les lycées, les musulmans doivent s'y conformer ». Le cheikh Tantaoui, réputé pour son ouverture d'esprit, a précisé: « Les musulmans ont l'obligation de se

conformer aux lois du pays où ils vivent, sinon ils doivent le quitter. » Le cheikh s'adressait à Jean-Pierre Chevènement en sa qualité de ministre français de l'intérieur et des cultes, en visite officielle en Egypte.

Le cheikh Tantaoui a indiqué que l'obéissance aux lois ne devait, toutefois pas contrevvenir aux fondements de la religion. Même s'il a indiqué que le voile était un élément fondamental de l'islam, le cheikh Tantaoui a ajouté que « le plus important était que la musulmane porte une tenue décente ». Il a toutefois estimé que la France n'avait pas le droit « d'interdire à

une musulmane de porter le voile dans la rue ». Ce point de vue a été partagé par M. Chevènement, qui a rappelé que la France est « une république laïque qui garantit l'exercice de la liberté religieuse ».

UN INSTITUT DES HAUTES ETUDES
« Nous ne voulons pas que l'islam soit détourné à des fins politiques », a poursuivi le ministre français, qui a immédiatement rendu la politesse à son hôte en annonçant la prochaine création d'un institut des hautes études islamiques au sein de l'université française. Un institut laïc ouvert aux musulmans ainsi qu'aux non-musulmans, « de

façon à permettre l'émergence d'un islam moderne ». Il a ajouté que cet institut pourrait recourir à l'université d'El Azhar dans le cadre d'un programme d'échanges.

Par ailleurs, M. Chevènement a aussi témoigné, au cours de la première journée de sa visite, de l'excellence des relations franco-égyptiennes, à l'occasion d'une conférence de presse tenue conjointement avec son homologue égyptien, le général Habib El Adil. « Si l'Egypte nous demandait d'extraire un criminel reconnu, nous le ferions sans barguigner », a-t-il ainsi déclaré. Un arrangement

administratif de coopération lie les ministères français et égyptien de l'intérieur depuis 1988.

Au sujet d'informations évoquant l'éventualité d'opérations d'extrémistes islamistes lors de la prochaine Coupe du monde de football organisée en France et interrogé pour savoir si la question avait été évoquée lors de son entretien avec le général Adil, M. Chevènement a indiqué: « Nous sommes extrêmement vigilants, et il y a une coopération au niveau des services de renseignement avec tous les pays intéressés. »

Alexandre Buccianti

صلى الله عليه وسلم

صدا من الامم

La Turquie annonce la capture d'un chef du PKK

ISTANBUL de notre correspondant Semdin Sakik, le plus important dirigeant militaire du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), a été capturé lundi 13 avril par les troupes d'élite de l'armée turque au cours d'un raid lancé près de la ville de Dohuk, au nord de l'Irak. Apparemment en conflit avec le dirigeant du mouvement, Abdullah Ocalan, et craignant pour sa vie, Semdin Sakik, mieux connu sous le nom de guerre « Zeki sans doigt », acquis après un accident qui lui avait coûté un doigt, s'était récemment rendu aux pesmergas kurdes irakiens du Parti démocratique du Kurdistan (PDK). Les autorités turques ont affirmé que, malgré des accords de coopération avec la Turquie, Massoud Barzani, le dirigeant du PDK, avait refusé de leur remettre son prisonnier. En 1993, « Zeki » avait brutalement mis fin au cessez-le-feu unilatéral annoncé par le PKK en attaquant un bus transportant des jeunes soldats. Trente-trois membres des forces armées avaient trouvé la mort dans l'embuscade. « C'est un de nos plus grands succès depuis le début du conflit », a affirmé un porte-parole des forces armées après sa capture. Les autorités turques affirment que le PKK, confronté à la pression constante de l'armée turque, aurait des difficultés à recruter de nouveaux combattants et serait sur le point de s'effondrer. Abdullah Ocalan a récemment lancé un appel au cessez-le-feu et au dialogue, précisant que le PKK ne demandait pas la formation d'un Etat kurde indépendant. Le militant kurde a également menacé de « faire pression sur les villes », et de « faire intensifier la guerre », et de « faire pression sur les villes, les bases militaires et les équipes antiterroristes », si le gouvernement turc n'accepte pas de négocier. Ankara s'y refuse. Bien que visiblement affaibli, le PKK n'a pas perdu sa capacité d'action. L'armée demeure déployée en force dans le Sud-Est anatolien et dix militants turques ont été tués, vendredi, au cours d'affrontements près de la ville touristique méditerranéenne d'Antalya. Les autorités turques attribuent également au PKK l'explosion d'une bombe rudimentaire qui a légèrement blessé, vendredi, neuf personnes, dont trois touristes, sur la place de Sultanahmet, au cœur de la vieille ville historique d'Istanbul.

Nicole Pope

Cambodge : implosion du dernier bastion khmer rouge

Les chefs historiques du mouvement sont en fuite. Les unités rebelles qui contrôlent la base d'Anlong Veng, à proximité de la Thaïlande, cherchent à négocier une semi-autonomie. Le sort de Pol Pot demeure inconnu

A la suite d'une mutinerie intervenue le 25 mars, les principaux chefs encore en vie du mouvement khmer rouge ont évacué leur base d'Anlong Veng, près de la frontière du nord du Cambodge avec la Thaïlande. Le bas-

tion dans la jungle est contrôlé par les mutins et les forces gouvernementales de Phnom Penh. En fuite, Pol Pot et ceux qui l'avaient déposé se sont réfugiés sur une colline frontalière mais assurée, par voie de ra-

dio, avoir toujours la situation en main. Le meneur de la révolte, un dénommé Ke Pauk, est un ancien collaborateur de Ta Mok, l'un des artisans du génocide intervenu au Cambodge quand les Khmers rouges étaient au pouvoir,

de 1975 à 1979, avant l'invasion vietnamienne. Les mutins semblent chercher à préserver leur autonomie à partir de leur ancienne base dans un modus vivendi avec Phnom Penh. (Lire aussi notre éditorial page 16.)

PHNOM PENH de notre envoyé spécial

Anlong Veng, dernier bastion des rebelles khmers rouges dans l'extrême nord du Cambodge, a été le théâtre d'une implosion. Les chefs sont en fuite. Emmanant Pol Pot, malade et hors du coup, Ta Mok, Noun Chea et Khieu Samphan se seraient réfugiés dans la région de la « montagne 200 », des collines boisées et situées à proximité de la frontière thaïlandaise, d'où émettait encore, mardi 14 avril, leur radio mobile (celle-ci a démenti, contre toute vraisemblance, la chute d'Anlong Veng). Leur protection serait assurée par, au mieux, quelques centaines de partisans légèrement armés et qui pourraient rapidement se retrouver à court de munitions. Lundi, les unités qui se sont mutinées contre la vieille garde khmère rouge le 25 mars tenaient le secteur d'Anlong Veng et y occupaient, en compagnie d'officiers des forces armées royales, le domicile de Ta Mok, chef militaire de la rébellion.

Il n'y a guère eu de combats jusqu'ici. Fin mars, une indiscretion aurait permis à Ta Mok de s'enfuir à temps alors que la mutinerie de plus d'un millier de Khmers rouges s'organisait. Repliée sur les hau-

teurs de la chaîne des Dangrek, où se trouve la frontière avec la Thaïlande, la vieille garde a alors tenté de regrouper ses derniers fidèles et de reprendre Anlong Veng. Pendant les deux semaines suivantes, la situation a paru d'autant plus confuse que peu de combats ont eu lieu et que la propagande de Phnom Penh, sur les ondes, avait pour objectif prioritaire d'encou-

rage des défections supplémentaires. Depuis le week-end dernier, toutefois, l'effondrement du mouvement qui avait pris Phnom Penh le 17 avril 1975, pour en être chassé le 7 janvier 1979 par l'armée vietna-

miennne, semble acquis. Les deux tiers de la population d'Anlong Veng, évaluée à moins de cinquante mille habitants, se sont réfugiés dans le camp des mutins ravitaillés par l'armée royale. Les Khmers rouges qui tenaient Preah Vihear, sur la frontière thaïlandaise, se sont ralliés fin mars à Phnom Penh.

Les deux tiers au moins des combattants khmers rouges de la région se sont retournés contre une direction vieillissante, isolée et affaiblie par des complots, dont l'un s'est réglé avec la mise officielle à la retraite de Pol Pot, le 27 juillet 1997, lors de sa traduction

humiliante devant un « tribunal populaire ». Le chef historique, âgé de soixante-dix ans, a alors été condamné « à perpétuité » pour avoir commandité l'assassinat de Son Sen, un ancien ministre de la défense khmer rouge, et de treize membres de sa famille.

L'animateur de la mutinerie serait Yim Phanna, commandant de région khmer rouge et parent éloigné de Son Sen. La figure la plus en vue, mais dont on ignore précisément le rôle, est Ke Pauk, qui affiche soixante-huit ans et a été membre du comité permanent du « Kampuchéa démocratique », label officiel des Khmers rouges durant la période 1972-1990. Malgré ses démentis, Ke Pauk passe pour avoir été, en compagnie de Ta Mok, l'un des plus sanguinaires Khmers rouges lorsque ceux-ci, au pouvoir, ont réduit en esclavage tout un peuple et provoqué la mort de près de deux millions de gens.

Le retour

de Norodom Sihanouk

A l'issue d'un séjour de trois mois à Pékin, le roi du Cambodge a regagné son pays le samedi 11 avril. Il s'est rendu directement à Siem Reap, aux portes d'Anlong Veng, où il a été accueilli par Chea Sim, président de l'Assemblée nationale, et Ung Hnot, premier ministre depuis le limogeage, en juillet 1997, de son fils, le prince Norodom Ranariddh. En deuil de sa mère, Hun Sen, deuxième premier ministre et vrai patron du gouvernement, était absent.

Norodom Sihanouk, qui a célébré le Nouvel An khmer mardi 14 avril, recevra vendredi le corps diplomatique et accordera, dimanche, une audience à une délégation de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Il doit également recevoir, plus tard, le prince Ranariddh, qui réside à Bangkok. Entendant apparemment garder ses distances vis-à-vis de Hun Sen, le roi n'a pas fait encore part de son intention de se réinstaller dans son palais à Phnom Penh. (Corresp.)

son ralliés à Phnom Penh. Une fois sauté le verrou de Pailin, en 1996, la chute d'Anlong Veng n'était plus qu'une question de temps. Le sachant, les forces armées royales, qui n'ont pas d'aviation, ont renoncé à attaquer cette région reculée dont la principale ressource est l'exploitation des forêts. La traque des derniers Khmers rouges pourrait donc prendre encore quelque temps. L'ultime inconnue de l'histoire d'un mouvement né au début des années 50 reste le sort d'une poignée de vieux militants, qui ont tous près de soixante-dix ans.

Jean-Claude Pomonti

Que faire de l'auteur présumé du génocide ?

Selon le New York Times, le président Bill Clinton aurait ordonné, le 6 avril, de préparer l'achèvement de l'auteur présumé du génocide cambodgien vers un pays comme la Hollande et de prévoir l'organisation d'une juridiction internationale compétente devant laquelle il serait traduit. Au cas où Pol Pot serait arrêté en Thaïlande, Bangkok, qui dément entretenir toute relation avec les derniers Khmers rouges, ne s'opposerait pas à son transfert discret, par voie militaire américaine, dans un pays tiers. Le New York Times ajoute qu'il pourrait être détenu dans un territoire américain du Pacifique. Toutefois, dans les milieux diplomatiques de Phnom Penh, on estime peu probable que les anciens lieutenants de Pol Pot le laissent prendre en vie. (Corresp.)

Logique basée à Londres. Amorcée en 1992-1993, époque où l'ONU a assuré une « autorité provisoire » sur le Cambodge, la multiplication des concessions légales et des coupes illégales ne menace pas encore de disparition la couverture forestière du royaume. Elle n'en constitue pas moins une catastrophe écologique.

Si limitées soient-elles encore, les coupes autour des temples d'Angkor, notamment de l'ensemble d'Angkor Thom, sont d'autant plus dangereuses que les grands arbres protègent les monuments contre les vents et d'occasionnelles tempêtes. En outre, en fixant le tapis de sable sur lequel est bâti l'ensemble, ils contribuent à prévenir l'érosion du sol. Pratique répandue dans les années 80, la collecte, interdite, de résine, par la mise à feu du cœur des troncs à leur base, menace de mort de nombreux grands arbres à l'intérieur du parc lui-même.

L'héritage culturel khmer continue, en outre, d'être menacé par le pillage continu de centaines de temples qui, à l'extérieur du parc d'Angkor, sont mal protégés faute de moyens. En janvier 1997, la police des temples a intercepté un camion qui transportait, apparemment vers la Thaïlande, les statues de neuf aparas et de dix-neuf nagas provenant du temple de Koh Ker, situé à mi-chemin entre Angkor et Preah Vihear. Dix-sept soldats protégeaient le chargement. Si les statues ont été déposées à la Conservation d'Angkor, aucune arrestation n'a eu lieu.

combattants khmers rouges de la région se sont retournés contre une direction vieillissante, isolée et affaiblie par des complots, dont l'un s'est réglé avec la mise officielle à la retraite de Pol Pot, le 27 juillet 1997, lors de sa traduction

Le déboisement menace les temples d'Angkor

PHNOM PENH de notre envoyé spécial

Ces dernières années, la déforestation du Cambodge a pris l'ampleur d'un désastre national. Un récent rapport de la Banque mondiale, cité par le Phnom Penh Post, a estimé que près de 5 millions de mètres cubes de bois ont été produits en l'espace de douze mois, dont 95 % illégalement. Pour un Etat pauvre et privé, depuis huit mois, d'une partie substantielle de l'aide étrangère qu'il recevait auparavant, la perte sèche en recettes s'élèverait à 360 millions de francs.

Inscrit depuis 1992 au Patrimoine mondial, le Parc national d'Angkor est à son tour menacé par l'ampleur d'un déboisement dans la zone de protection qui l'entoure. Entre 5 % et 10 % de cette zone interdite à toute construction auraient été saccagés. L'essentiel des coupes est attribué à des projets immobiliers liés au tourisme, les paysans n'étant responsables que des 20 % restants. Non loin de là, la déforestation affecterait encore plus gravement les monts Kulen, dont les monuments et les sculptures de rivières sont souvent considérés comme le berceau de la civilisation khmère.

Le bois est exporté, pour l'essentiel, vers la Thaïlande et le Vietnam par des pistes de forêt utilisables surtout de novembre à mai, pendant la saison sèche. Un million de mètres cubes de bois aurait également été exporté par le port de Koh Kong, frontalier de la Thaïlande, selon Global Witness, une association éco-

logique basée à Londres. Amorcée en 1992-1993, époque où l'ONU a assuré une « autorité provisoire » sur le Cambodge, la multiplication des concessions légales et des coupes illégales ne menace pas encore de disparition la couverture forestière du royaume. Elle n'en constitue pas moins une catastrophe écologique.

Si limitées soient-elles encore, les coupes autour des temples d'Angkor, notamment de l'ensemble d'Angkor Thom, sont d'autant plus dangereuses que les grands arbres protègent les monuments contre les vents et d'occasionnelles tempêtes. En outre, en fixant le tapis de sable sur lequel est bâti l'ensemble, ils contribuent à prévenir l'érosion du sol. Pratique répandue dans les années 80, la collecte, interdite, de résine, par la mise à feu du cœur des troncs à leur base, menace de mort de nombreux grands arbres à l'intérieur du parc lui-même.

L'héritage culturel khmer continue, en outre, d'être menacé par le pillage continu de centaines de temples qui, à l'extérieur du parc d'Angkor, sont mal protégés faute de moyens. En janvier 1997, la police des temples a intercepté un camion qui transportait, apparemment vers la Thaïlande, les statues de neuf aparas et de dix-neuf nagas provenant du temple de Koh Ker, situé à mi-chemin entre Angkor et Preah Vihear. Dix-sept soldats protégeaient le chargement. Si les statues ont été déposées à la Conservation d'Angkor, aucune arrestation n'a eu lieu.

J.-C. P.

La rentrée annoncée de M. Ouattara émeut la classe dirigeante ivoirienne

ABIDJAN de notre correspondant

En annonçant son retour en Côte d'Ivoire, l'ancien premier ministre, Alassane Dramane Ouattara, a provoqué une brusque poussée de fièvre chez le personnel politique ivoirien, plus de deux ans avant la prochaine échéance électorale, le scrutin présidentiel prévu à l'automne 2000. Ces derniers mois, pourtant, la « démocratie apaisée » que prône le président en exercice, Henri Konan Bédié, semblait fonctionner en Côte d'Ivoire, frisant parfois la léthargie mais enregistrant de réels succès comme la liquidation en douceur de plusieurs conflits graves, comme ceux qui ont opposé le pouvoir aux étudiants ou à une partie de la hiérarchie militaire.

La rentrée annoncée de M. Ouattara a de toute évidence plongé le camp présidentiel dans un grand état de nervosité. Dans la presse gouvernementale, on voit resurgir les arguments que l'on a opposés à l'ancien premier ministre lorsque celui-ci a voulu se présenter à l'élection présidentielle de 1995. Premièrement, expliquent les militants du Parti démocratique de la Côte d'Ivoire (PDCI), ancien parti unique), Alassane Ouattara n'est pas ivoirien, deuxièmement il fut un très mauvais premier ministre. Comme en 1995, la polémique autour de la nationalité de M. Ouattara menace de virer à la campagne

xénophobe ou tribale. Originaire de Kong, dans le nord du pays, musulman, M. Ouattara appartient à une famille dont l'empire s'étend depuis des siècles des deux côtés de ce qui est aujourd'hui la frontière ivoiro-burkinabé. A l'instar de nombreux Africains de l'Ouest, il a partagé sa carrière entre deux pays, en l'occurrence la Haute-Volta (aujourd'hui Burkina Faso), qui l'a nommé à la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest, avant que Félix Houphouët-Boigny, vieillissant, ne crée pour lui le poste de premier ministre, en 1990.

Le Démocrate, organe du PDCI, vient de publier une série d'articles intitulée « Alassane est burkinabé » pendant que le quotidien gouvernemental Fraternelle Matin - qui n'a jamais fait état du retour d'Alassane Ouattara en Côte d'Ivoire - multiplie les éditoriaux alarmistes dans lesquels on évoque, par exemple, en des termes opaques pour les non-initiés mais compréhensibles pour les Ivoiriens, « des camions venus d'ailleurs [qui] viennent déposer d'étranges marchandises dans des campements situés le long de l'autoroute ». Sachant que l'autoroute en question relie les pays sahéliens - dont le Burkina Faso - au sud de la Côte d'Ivoire, et que ces campements sont peuplés de travailleurs agricoles burkinabés, on ne peut s'empêcher de penser que l'éditorialiste de Frat'Mat agit le spectre de la guerre civile, tout

comme son collègue qui jure de « défendre jusqu'à la mort » une ivoirité dont on ne voit pas encore très bien ce qui la menace.

REVISER LA CONSTITUTION

Cette réaction reconforte le camp des partisans d'Alassane Ouattara, qui, ces derniers temps, traversait une passe difficile. Début mars, le président Bédié avait réussi à faire entrer au gouvernement le numéro deux du Rassemblement des républicains (RDR) le parti « alassaniste », dont tous les chefs sont issus de l'ancien parti unique. La défection de ce notable nordiste a semé le trouble dans une formation qui attend depuis sa création que son inspirateur se manifeste. C'est peut-être pour éviter que le trouble ne tourne à la débâcle que l'Alassane Ouattara a avancé l'annonce de son retour. Mais sa position reste inconfortable. Ses fonctions au FMI l'empêchent de répondre aux attaques dont il est l'objet. Bien sûr, ses lieutenants s'en chargent, et multiplient les accusations contre le gouvernement. Le RDR reproche particulièrement aux autorités administratives de freiner l'attribution et le renouvellement des cartes d'identité (document indispensable pour voter) des populations du Nord.

A Abidjan, les états-majors brandissent les menaces. Les partisans de M. Bédié assurent qu'ils détiennent la preuve des malversa-

tions d'Alassane Ouattara lors de son passage à la « primature », pendant que les amis de ce dernier rappellent avec insistance que, à son arrivée à ce poste, le premier ministre avait ordonné un audit des finances du pays, qui avait, selon eux, révélé toutes les turpitudes des barons du PDCI, aujourd'hui à la tête de l'Etat.

Avant d'en arriver à la présidentielle, une révision de la Constitution doit être examinée par l'Assemblée nationale. Ce texte définit entre autres les conditions d'éligibilité des candidats à la présidence, remplaçant l'ancien code électoral dont les dispositions sur les conditions de filiation et de résidence des candidats ont empêché M. Ouattara de se présenter en 1995. Le gouvernement a présenté une première version, plutôt accommodante, qui a été violemment rejetée par les députés du PDCI, hégémoniques à l'Assemblée, et n'a pas été débattue publiquement. Une seconde session sera nécessaire, « peut-être même une troisième » dit un proche du président. Il est vrai que M. Bédié a porté la temporisation au niveau d'un art majeur.

Si ces premières passes d'armes sont annonciatrices de la campagne à venir, les Ivoiriens risquent de vite se lasser d'un débat sans rapport avec leur vie quotidienne.

Thomas Sotinel

Une enfance volée

DOMINIQUE MISSIKA Le chagrin des innocents Itinéraires d'enfants juifs de 1939 à 1947 Grasset

L'accord de paix en Irlande du Nord divise les protestants unionistes

Aucun incident n'a marqué la grande marche orangiste de Pâques

Les responsables politiques des camps protestant et catholique d'Irlande du Nord ont décidé d'intensifier les réunions publiques, cette semaine,

pour tenter de recueillir la plus large adhésion possible de la population à l'accord de paix conclu le 10 avril. La première grande parade pro-

testante orangiste de l'année, habituellement synonyme de violences intercommunautaires, s'est déroulée, lundi à Belfast, sans incidents.

BALLYMENA
(Irlande du Nord)
de notre envoyé spécial

Quatre jours après la conclusion d'un accord de paix qui les inquiète, et qui n'a pas fini de semer la discorde parmi leurs dirigeants, plusieurs dizaines de milliers de protestants d'Irlande du Nord ont choisi de participer au traditionnel défilé du lundi de Pâques, à Ballymena, dans le fief du pasteur Ian Paisley, l'un des opposants les plus virulents à tout compromis avec les catholiques.

Pendant des heures, malgré un temps hivernal, la foule massée sur les trottoirs de la petite ville, située au nord de Belfast, en terre protestante, a applaudi au passage d'un défilé symbolisant, plus que jamais, l'attachement de toute une communauté à son histoire, à ses traditions et à ses loyautés. A mesure qu'il passe, la population se joint au cortège et c'est une foule immense qui défile derrière les fanfares et les bannières à la gloire du Christ et de Guillaume d'Orange, héros entre les héros pour avoir taillé en pièces l'armée d'un roi catholique lors de la bataille irlandaise de la Boyne, il y a trois cents ans. Jeunes gens en uniforme, notables en costume anachronique, avec parapluie et chapeau melon, « vieux de la vieille », femmes et enfants : tous communient dans les mêmes rites et la même ferveur. Mais aussi dans l'in-

certitude du lendemain. Et, pour beaucoup, dans le rejet d'un accord que bien peu ont vraiment lu. C'est le cas de Sammy, un livreur de quarante ans, qui ne mâche pourtant pas ses mots : « L'accord, c'est plus de pouvoir pour Dublin et les tueurs de l'IRA et moins de pouvoir pour nous et pour Londres. »

LA TENTATION DU SECULARISME

Dans le stade municipal, avant le départ du cortège, trois pasteurs ont parlé de la résurrection du Christ et de l'accord. Puisant dans l'Évangile, l'un montre le lien entre « certains politiciens unionistes et Ponce Pilate ». Un autre rappelle qu'au jour du Jugement dernier, les « assassins (de l'IRA) brûleront en enfer ». Dans les tribunes, après deux prières et un vibrant *God Save the Queen*, une dizaine de jeunes gens exhibent des pancartes qui ne suscitent guère d'applaudissements, mais qui ne laissent aucun doute sur leurs sentiments. L'une représente une carte d'Irlande du Nord avec ces mots : « A vendre. S'adresser à l'agent immobilier David Trimble » (le principal négociateur unioniste) ; une autre assimile l'accord de paix à une trahison. Des slogans que n'aurait pas reniés le pasteur Paisley.

On était loin, lundi, à Ballymena, de la sérénité observée, la veille, à Belfast lors de la marche traditionnelle des catholiques qui se rendaient à grand renfort de fleurs, de

tambours et de cornemuses dans les cimetières pour honorer leurs morts. Tout particulièrement ceux tombés les armes à la main. Par tout, les prêtres et les dirigeants du Sinn Féin ont demandé aux gens de bien lire le texte de l'accord et de « donner une vraie chance à la paix ».

Face à l'unité des catholiques, le désarroi et les divisions du camp unioniste, où plusieurs leaders se sont ouvertement prononcés contre l'accord, peuvent-ils faire le jeu de « dinosaures », comme le Révérend Paisley, prêts à tout pour faire dérailler le train de la paix mis à grand-peine sur les rails, il y a seulement quatre jours ? Même s'il ne fait pas de doute qu'une majorité d'Irlandais souhaite, selon l'expression de Tony Blair, « sortir de l'ombre de la peur », le risque existe. D'abord parce que, malgré son âge, M. Paisley est resté influent et populaire. On l'a constaté à plusieurs reprises, lundi à Ballymena. Ensuite parce que ce septuagénaire à la stature imposante, qui prêche toujours aux destinées du Democratic Unionist Party (DUP), l'un des plus influents du côté protestant, ne devrait pas manquer de tirer profit des divisions qui s'accroissent, chaque jour un peu plus, dans son camp. Avec d'un côté ceux qui se félicitent, malgré tout, d'un compromis qu'ils jugent équitable et, de l'autre, ceux – de plus en plus nombreux – qui

parlent ouvertement de « marché de dupes » et de « trahison ». David Trimble, le négociateur en chef du camp unioniste, a obtenu, samedi, au lendemain de l'accord, un vote de confiance (55 contre 23) du Comité exécutif de l'Ulster Unionist Party (UUP), qu'il préside. Mais sa tâche sera plus ardue, samedi, devant les huit cents membres du Conseil unioniste de l'Ulster, l'organe suprême du camp orangiste.

Vieux cheval de bataille des Unionistes, le révérend Paisley est un homme d'un autre temps : un élu qui a longtemps incarné la suprématie et le sectarisme de dirigeants opposés à tout changement ; un homme d'Église aux sympathies paramilitaires avérées ; un politicien démagogue aujourd'hui méprisé par le nouvel établissement unioniste. Mais c'est un homme du passé à qui le présent donne la possibilité d'un dernier come back. Un homme-clé dont les opposants à l'accord, et à David Trimble, son grand rival, pourront difficilement se passer lorsqu'il s'agira de faire voter « non » au référendum, prévu en mai, sur l'accord de paix. Ils pourraient même en faire le fédérateur d'un front du refus. Sur le chemin de la paix, le révérend Paisley n'a sans doute pas fini de jouer les trouble-fête.

Roland-Pierre Paringaux

La crise se durcit entre M. Eltsine et la Douma

MOSCOU. En réaffirmant, lundi 13 avril, qu'il ne présentera pas à la Douma d'autre candidat que le jeune Sergueï Kirienko, au poste de premier ministre, Boris Eltsine a joint l'injure au défi en suggérant que si les députés changeaient d'avis, leurs problèmes matériels seraient plus facilement résolus... Le chef de l'opposition communiste, Guennadi Ziouganov, a en revanche déclaré le même jour que son groupe parlementaire – le plus nombreux à la Douma – restera ferme dans son refus, y compris lors d'un éventuel troisième tour de vote, ce qui entraînerait une dissolution de la Chambre basse. Accusé de n'avoir pas été suivi dans son refus de la candidature de M. Kirienko par une partie des députés communistes et apparentés lors du premier tour, le 10 avril, M. Ziouganov a, en outre, promis de demander aux députés d'accepter un vote ouvert lors du second tour, qui doit avoir lieu au plus tard le 17 avril. (Corresp.)

Bosnie : 23 000 soldats prêts à défendre Radovan Karadzic

BELGRADE. « Radovan Karadzic se trouve en Herzégovine orientale (sud-est de la Bosnie), et si la communauté internationale tente de l'arrêter, de l'enlever ou – Dieu nous en préserve – le liquider, 23 000 soldats du corps d'armée d'Herzégovine le défendraient », a affirmé, mardi 14 avril au quotidien *Dnevni Telegram*, l'un de ses partisans, Bozidar Vucurevic. Ce dernier est député du parti démocratique serbe (SDS), fondé par l'ancien leader des Serbes de Bosnie recherché pour génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité par la justice internationale.

« M. Karadzic a plusieurs fois demandé à ses plus proches collaborateurs, dont moi-même, s'il devait se rendre et se défendre au tribunal de La Haye. Nous nous y sommes opposés », a-t-il ajouté. L'éventuelle arrestation de Radovan Karadzic provoquerait, selon lui, « une explosion de mécontentement parmi le peuple serbe et menacerait la poursuite de l'application de l'accord de paix de Dayton ». (AFP)

La rébellion hutue se rapproche de Kigali

KIGALI. Les attaques d'extrémistes hutus se multiplient au Rwanda, particulièrement autour de Gitarama (centre), non loin de la capitale Kigali. Deux nouvelles attaques ont eu lieu durant le week-end. Lors d'une embuscade sur la route Gitarama-Kigali, cinq personnes ont été tuées et la voiture du préfet de Gitarama a été attaquée. Le préfet a été blessé au bras, et son chauffeur est mort. Par ailleurs, cinq femmes ont été tuées à la hache et à la machette à Nyamabuye.

Les attaques se sont intensifiées à la fin de la semaine dernière, alors que le pays commémorait le génocide de 1994, au cours duquel les extrémistes hutus avaient tué près d'un million de Tutsis. En une semaine, une centaine de personnes ont été tuées au Rwanda. (AFP)

La force de l'ONU doit arriver cette semaine en Centrafrique

BANGUI. Les premiers contingents de la Mission des Nations unies en République centrafricaine (Minurca) arrivent cette semaine à Bangui pour prendre le relais de la Mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui (Misab) qui a assuré, pendant plus d'un an, le retour à la paix civile en RCA. Il s'agit, pour l'ONU, de sa première mission militaire en Afrique après les opérations infructueuses au Rwanda et au Libéria en 1993-1994 et sa sortie peu glorieuse de Somalie en 1992. A Bangui, les responsables politiques ont signé le 5 mars un pacte de réconciliation nationale destiné à rétablir la sécurité dans un pays qui fut secoué par trois mutineries militaires en 1996.

La Minurca devra renforcer la sécurité, ramasser les armes de guerre et maintenir l'ordre à Bangui. Elle devra également aider à la formation de policiers. La mission de l'ONU bénéficie de l'expérience de six pays de la Misab (Gabon, Tchad, Sénégal, Burkina-Faso, Togo et Mali). Les autres contingents sont envoyés par la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Canada et la France, dont les 215 hommes assureront des tâches logistiques et sanitaires. (AFP)

DÉPÊCHES

■ **IRAK** : plus de 1 500 exécutions extrajudiciaires répondant à des motivations politiques ont eu lieu en 1997 en Irak, selon une évaluation du rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme de l'ONU réunie à Genève. « La plupart [des exécutions] ont eu lieu en novembre et décembre lors de la campagne de purification des prisons », affirme l'enquêteur néerlandais Max van der Stoep dans un rapport qui devait être présenté, mardi 14 avril. (AFP)

■ **AFRIQUE DU SUD** : le procès de l'ex-président sud-africain, Pieter Botha, âgé de 82 ans, qui doit être jugé pour son refus de coopérer avec la Commission vérité et réconciliation, a été suspendu en début d'audience, mardi 14 avril, dans un effort visant à trouver une solution amiable de dernière minute. (AFP)

■ **ROUMANIE** : le gouvernement du premier ministre, Radu Vasile, qui devrait obtenir mercredi 15 avril la confiance du Parlement, s'engage à accélérer les restructurations industrielles avec des délais fixés à l'avance, selon son programme rendu public mardi à Bucarest. Le cabinet Vasile se propose également d'encourager les investissements étrangers et autochtones, en accordant des avantages fiscaux, ainsi que les exportations, et de fermer les entreprises non rentables. (AFP)

Funérailles d'Etat pour le primat orthodoxe de Grèce

ATHÈNES. La Grèce a organisé des funérailles d'Etat, lundi 13 avril, pour Mgr Séraphim, archevêque d'Athènes et primat de l'Eglise orthodoxe, décédé jeudi 9 (Le Monde du 11 avril). Le chef de l'Etat, Costis Stéphanopoulos, le premier ministre Costas Simitis et tous les dirigeants politiques ont assisté à l'office à la cathédrale d'Athènes, en présence de représentants de toutes les Eglises orthodoxes, dont le patriarche serbe Pavle et des milliers de fidèles. Les soixante-dix-sept évêques du Saint-Synode de l'Eglise grecque doivent se réunir le 28 avril pour désigner le successeur de Mgr Séraphim, en présence du ministre de l'Éducation et des cultes. Trois personnalités réputées conservatrices et nationalistes (comme le primat décédé) apparaissent les mieux placées : Mgr Arhimios d'Alexandroupolis (nord-est), Mgr Christodoulos, de Volos (centre) et Mgr Teronymos, de Thèbes (Béotie, nord d'Athènes). (AFP)

La croissance mondiale dépassera tout juste 3 % en 1998 selon les prévisions du Fonds monétaire international

WASHINGTON

de notre envoyée spéciale
Dans son dernier rapport, rendu public lundi 13 avril à Washington, le Fonds monétaire international révisé à la baisse – pour la troisième fois consécutive depuis octobre 1997 – l'ensemble de ses prévisions de croissance. L'évolution de la crise en Asie en est la cause principale. Apparue mi-1997, la tornade financière s'est calmée depuis janvier et les marchés ont partiellement récupéré. Néanmoins, estime le rapport, une grande incertitude continue d'exister sur l'issue de cette crise et sur ses conséquences globales. Son impact, sous-estimé par les économistes du FMI, devrait toutefois être amorti par une demande interne soutenue dans la plupart des pays industrialisés et par sa faible contagion aux autres ré-

gions. Sur le moyen terme, le Fonds mise sur une croissance mondiale supérieure au taux moyen observé depuis les années 70, en raison de la vigueur continue des pays en transition et du maintien des relatives bonnes performances des pays en développement au début et au milieu des années 90.

IMPACT DE LA CRISE

Les experts du FMI fixent à 3,1 % la croissance de la richesse mondiale pour 1998 contre une prévision de 3,5 % en décembre 1997 et de 4,3 % en octobre 1997. Les révisions les plus sévères concernent les trois économies asiatiques les plus touchées par la crise (Indonésie, Corée et Thaïlande) où l'assèchement des financements privés combiné à l'effondrement des monnaies et à la dévalorisation des actifs ont

provoqué une forte contraction de la demande interne. Cette dernière sera partiellement contrebalancée par la hausse des exportations de ces pays. En Asie du Sud-Est, l'ensemble Indonésie, Malaisie, Philippines et Thaïlande verra sa croissance passer de 3,9 % en 1997 à moins 2,7 % en 1998. Les nouveaux pays industrialisés d'Asie (Corée, Singapour, Hongkong et Taïwan) passeront, eux, d'une croissance de 6,1 % en 1997 à 1,8 % en 1998.

L'impact de la crise affecte également les pays émergents, mais de manière modérée. La faiblesse des flux de capitaux étrangers et la hausse des taux d'intérêt sur les emprunts internationaux ont réduit les prévisions de croissance à court terme. De manière générale, précise le FMI, la croissance demeure cependant positive.

Le Japon souffre plus sévèrement des conséquences de cette crise que les autres grands pays industrialisés en raison de ses liens commerciaux et du volume de ses créances dans la région. En 1996, les cinq pays les plus touchés par la chute de leur croissance représentaient quelque 20 % de ses exportations et 17 % de ses importations.

Pour le FMI, qui s'en inquiète, c'est pourtant de l'intérieur que vient la majorité des problèmes japonais. Le rapport rappelle la faiblesse de son secteur financier et le montant de ses créances douteuses, le retard dans la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires pour revigorer l'économie et l'absence d'incitation fiscale en 1997 qui a cassé une croissance encore fragile. En dépit des mesures prises pour contenir les problèmes du secteur financier et pour favoriser la demande intérieure, « l'activité devrait stagner en 1998 » pour redémarrer légèrement, selon le FMI, à 1,3 % en 1999.

Tout ceci ne reste pas sans effet sur les autres pays industrialisés. La croissance américaine, qui connaît depuis des années des taux enviables par rapport à ceux de la majorité des Européens, devrait décliner à 2,9 % en 1998 (contre 3,8 % en 1997), puis à 2,2 % l'année suivante. Le rapport note que la crise asiatique n'a pas que des désavantages. Elle a permis d'exercer un effet déflationniste, réduisant le risque de surchauffe, mais il met en garde

contre un éventuel retournement de tendance à l'égard du dollar qui pourrait entraîner un resserrement de la politique monétaire de Réserve fédérale.

Pour les pays européens, les prévisions de croissance du FMI, qui s'inquiète du maintien d'un chômage élevé, sont seulement légèrement révisées à la baisse pour certains d'entre eux. Dans l'ensemble, ceux-ci se tirent bien d'affaire, notamment la France. Pour 1998, l'institution internationale confirme le ralentissement de la croissance en Grande-Bretagne, qui passe de 3,3 % en 1997 à 2,3 % (2,1 % en 1999). Pour les autres, l'activité continue de reprendre. Elle passe de 1,5 % à 2,3 % pour l'Italie (2,7 % en 1999) ; de 2,4 % à 2,9 % pour la France (3 % en 1999) ; de 2,2 % à 2,5 % pour l'Allemagne (2,8 % en 1999).

L'institution monétaire, qui a révisé à la baisse ses prévisions pour l'Allemagne, ne prévoit qu'« une croissance modeste » outre-Rhin et note que la reprise de la demande intérieure y reste moins forte qu'en France. Elle suggère à la Bundesbank, mais aussi à la Banque de France, de maintenir « pour le moment » leurs taux directeurs au niveau actuel (3,30 % pour le taux de prise en pension).

Babette Stern

PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
116, rue de la République
92521 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex
Tél : 01.46.40.26.87 - Fax : 01.46.40.70.66

COUR D'APPEL
D'AIK-EN-PROVENCE
EXTRAIT DES MINUTES
SECRETARIAT-GREFFIER

Par arrêt définitif du 14 novembre 1996, la 5^{ème} chambre correctionnelle de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence a déclaré :
Odette TROMBETTA épouse BIZELLI, née le 24 mai 1943 à NICE (06), demeurant "La Chapelle" 204 Route Nouvelle, 06390 LA POINTE DE CONTES, coupable de fraude fiscale, commise courant 1990 et 1991 à NICE, réprimé par l'article 1741 al.1 du code général des impôts, l'a condamnée à 3 ans d'emprisonnement avec sursis et 50.000 francs d'amende, la publication par extrait dans le Journal Officiel, Nice-Matin, Le Monde, Le Figaro et affichage de cet arrêt pendant 3 mois à la mairie du domicile.

Pour extrait conforme,
P/LE PROCUREUR GENERAL
P/LE GREFFIER EN CHEF

INTERNATIONAL UNIVERSITY OF AMERICA
IUA
Membre et/ou accrédité de ACBSP – ECBE – IACBE – WAUC

ieMBA International Executive Master of Business Administration
■ Compatible avec vos activités professionnelles de salariés
■ Réservé aux cadres de plus de 30 ans
■ 520 heures de formation intensive : diplôme accrédité
● 10 séminaires mensuels à PARIS
● 2 mois à NEW YORK

MBA Master of Business Administration in International Management
■ Programme intensif de 12 mois dont 8 mois en FLORIDE : MBA accrédité.
■ Pour diplômés de l'enseignement supérieur, 23-30 ans avec expérience professionnelle ou stages validés.

IUA, School of Management
143, rue de Grenelle, 75007 Paris
Tél : 01-45-51-09-09 - Fax : 01-45-51-09-08
International School of Management USA
Internet: <http://www.iua.edu>

IUA

صلى الله عليه وسلم

صديقا من الامل

FRANCE

LE MONDE / MERCREDI 15 AVRIL 1998

PARIS Jean Tiberi ne fera connaître le nouvel exécutif de la Mairie de Paris que dans plusieurs jours. Le 9 avril, le maire de Paris avait fait savoir qu'il confierait des délégations à une nou-

velle équipe après le week-end de Pâques, pour remplacer les treize adjoints démis de leurs fonctions pour avoir apporté leur soutien à Jacques Toubon. ● M. TIBERI refuse l'ultima-

tum de M. Toubon qui avait fait de la restitution aux adjoints sanctionnés de leurs délégations un préalable à toute concertation. ● NICOLAS SARKOZY, secrétaire général du RPR, a

lancé, mardi 14 avril, « un appel à la raison et au dialogue » en direction de la majorité municipale, tout en faisant d'Edouard Balladur « un atout ».

● LE GOUVERNEMENT ne peut prononcer la dissolution du conseil de Paris, par un « décret motivé en conseil des ministres », qu'avec l'accord du président de la République et sous le contrôle du Conseil d'Etat.

Jean Tiberi retarde la présentation de sa nouvelle équipe municipale

Le maire de Paris ne veut pas « figer les positions » au début de la deuxième semaine de l'offensive conduite par Jacques Toubon contre lui. Nicolas Sarkozy a lancé un « appel à la raison et au dialogue » et assuré qu'Edouard Balladur était « un atout pour la majorité parisienne »

LA DEUXIÈME semaine de la bataille de la mairie de Paris s'ouvre par une pause. Selon Jean-François Legaret (RPR), un des élus les plus proches du maire de Paris, Jean Tiberi ne présentera pas avant plusieurs jours l'exécutif resserré, valorisant des « gens nouveaux » promis pour le lendemain du week-end pascal. Il l'avait pourtant annoncé, dès le jeudi 9 avril, au lendemain de l'offensive de Jacques Toubon, en même temps qu'il retirait leur délégation aux treize adjoints qui s'étaient rangés au côté de son rival.

L'explication avancée par M. Legaret, en contact permanent avec M. Tiberi, est la volonté « de ne pas figer les positions, ce qui serait dangereux pour tout le monde ». Pour

autant, le maire ne compte pas donner suite au préalable formulé jeudi par Jacques Toubon et par Claude Gosselin, chef de file des élus UDF ralliés à l'ancien ministre de la Justice. Tous deux exigent, avant de participer à toute réunion de concertation de l'ensemble de la droite parisienne, la restitution de leur délégation aux adjoints contestataires. La réponse de M. Tiberi est que ces adjoints, en critiquant l'exécutif, s'en sont exclus d'eux-mêmes. Il n'est donc pas question de revenir sur les sanctions prononcées.

Le maire de Paris se laisserait donc une marge de manœuvre de quelques jours. Dans l'autre camp, on laisse entendre, au contraire, qu'il ne parvient pas, en fait, à constituer ce nouvel exécutif, se heurtant au refus de quelques adjoints sollicités de prendre des responsabilités supplémentaires. Parmi ceux qui ne se sont pas, officiellement, désolidarisés du maire, certains estiment tout de même que le problème soulevé par son rival est réel; ils ne souhaitent donc donner l'impression de renforcer M. Tiberi tant qu'il se refuse à toute remise en cause personnelle.

Le rapport des forces

● Juin 1995 : les dernières élections municipales ont donné 95 élus à la majorité parisienne sur un effectif total de 163 conseillers de Paris. Elle se répartit alors en deux groupes : celui du RPR, avec 63 membres, est présidé par Roger Romani, conseiller à la présidence de la République; celui de l'UDF, avec 32 adhérents, est présidé par Jacques Dominati, premier adjoint au maire. La gauche a obtenu 58 sièges (43 socialistes, 9 communistes, 6 Mouvement des citoyens), il y a aussi 4 écologistes de gauche, un de droite, 4 divers droite et un FN.

● Mars 1998 : peu avant les régionales, un groupe des indépendants se constitue avec deux divers droite (Benoit Taffin, Alain Dumait) et trois membres du groupe RPR (Jacques Ferron, Marie-Thérèse Junot et Jean-Louis Giral).

● 6 avril : Jacques Toubon annonce la constitution d'un groupe de 30 personnes, dont 20 sont issus du groupe RPR (réduit à 40) et 10 du groupe UDF, réduit à 22 membres. Deux jours plus tard, un apparenté RPR, Jean-Philippe Hubin, rejoint ce groupe, qui passe ainsi à 31, contre 39 au groupe RPR. Jean Tiberi n'a plus de majorité constituée : le groupe de M. Toubon pourrait conclure avec celui de M. Dominati des alliances de circonstance susceptibles de mettre le maire de Paris en minorité.

Cette analyse domine à l'UDF, où il est acquis, selon le président du groupe, Jacques Dominati, qu'« aucun adjoint UDF n'acceptera de nouvelles charges, y compris celles qui étaient auparavant confiées à un UDF ». En revanche, celui qui est aussi premier adjoint au maire, « ne croit pas que M. Tiberi soit dans l'impossibilité de former son nouvel exécutif ».

En fin de semaine, pourtant, un « appel à la raison » suscité par François de Panafieu (RPR), elle-même adjointe de Jean Tiberi, et signé notamment par quatre autres adjoints RPR (Nicole Catala, Philippe Goujon, Marie-Thérèse Hermange et Michel Roussin), n'a pas été ressenti comme une démarche spécialement amicale envers Jean Tiberi, même si les signataires ne sont pas pour autant des alliés de M. Toubon. La présence de M. Goujon, suppléant d'Edouard Balladur, et de M. Roussin, balladurien lors de l'élection présidentielle de 1995, peut préfigurer la constitution d'un groupe œuvrant pour l'ancien premier ministre, qui, après avoir inutilement plaidé la conciliation auprès de M. Tiberi le jour du « putsch », s'est « absenté » de la scène parisienne. M= de

Panafieu ne s'est d'ailleurs pas déclaré hostile à une intervention de l'ancien premier ministre, dont M. Dominati, jeudi matin, avait lui aussi évoqué un possible arbitrage.

L'OMBRE DE M. BALLADUR

L'ombre de M. Balladur planant sur la mairie de Paris, M. Tiberi, vendredi matin sur Europe 1, a exclu de céder son siège à l'ancien premier ministre pour apaiser la fronde. « J'ai été élu maire de Paris et je resterai maire de Paris jusqu'en 2001 (...). Je ne démissionnerai en aucun cas (...) ». M. Balladur, d'ailleurs, m'a réaffirmé son soutien. Nous verrons bien s'il maintient ses déclarations. Ce soutien, s'il a été apporté en privé à M. Tiberi, n'a jamais été rendu public depuis l'offensive de M. Toubon. Mardi 14 avril au matin, Nicolas Sarkozy, secrétaire général du RPR, a lancé « un appel à la raison et au dialogue » en direction de la majorité RPR-UDF de Paris. « Le besoin de rénovation, à Paris comme ailleurs, est à la fois incontournable et urgent. Toute personne saine qui veut bien regarder calmement la situation politique aujourd'hui à Paris ne pourrait pas souhaiter des élections municipales anticipées », a-t-il déclaré

sur RTL. Et d'ajouter qu'« Edouard Balladur est un atout pour la majorité parisienne ». « Quoi qu'il décide, il aura mon soutien personnel », a conclu sur ce point M. Sarkozy.

Le président du RPR, Philippe Séguin, n'est, pour sa part, pas encore intervenu sur la crise parisienne. « Il attend comme tout le monde que le temps répare quelques erreurs », espère M. Legaret, qui rappelle que « la principale force de M. Tiberi est d'avoir contre lui une division d'ambitions ». Cette analyse vise à la fois M. Toubon, dont l'initiative est, selon ce proche du maire, « en panne », et M. Balladur, qui « n'a pas suffisamment gagné aux régionales » pour s'imposer. « Aucune de ces ambitions ne propose une alternative évidente de renversement de M. Tiberi », estime M. Legaret.

Quelques jours de discussions ne seront pas de trop pour dégager un « scénario de sortie » de cette crise. M. Tiberi, outre les moyens de dissuasion dont il dispose en tant que maire de Paris (le retrait des voitures, chauffeurs, secrétaires, téléphones aux adjoints disciplinés est de nature à faire réfléchir ceux que M. Toubon travaille à rallier à sa cause), ac-

tionne l'autre levier politique qu'il maîtrise : la fédération RPR de Paris. Jeudi, il a réuni les secrétaires de circonscription, réaffirmant devant eux qu'il ne démissionnera pas.

Si la défunte majorité parisienne ne sortait pas, dans la semaine à venir, de l'impasse politique, elle se condamnerait à une guerre de positions, consistant, pour M. Toubon, à harceler le maire à chaque séance du conseil, en votant ou en ne votant pas certaines délibérations, afin d'apparaître comme une « alternative » à droite, au lieu de laisser à la seule gauche cette faculté d'apparaître comme l'autre solution à l'échec de M. Tiberi comme maire de Paris. Le groupe UDF, tout en rappelant que M. Toubon a toujours combattu ses propositions, auxquelles il se rallie maintenant, n'exclut pas de voter avec lui les dispositions lui convenant. La majorité parisienne serait alors à géométrie variable, offrant en permanence aux électeurs le spectacle de ses déchirements. Les états-majors nationaux du RPR et de l'UDF laisseront-ils faire ?

Pascale Sauvage

En compétition depuis toujours dans la fidélité à Jacques Chirac

EN FEMME déterminée, Françoise de Panafieu a tôt fait de juger la querelle qui oppose Jean Tiberi et Jacques Toubon, « un combat de coqs ». C'est aussi et d'abord une querelle d'héritiers.

PORTRAIT

Le « combat de coqs », qui oppose M. Tiberi et M. Toubon est d'abord une querelle d'héritiers

Jeune magistrat détaché à la Chancellerie, Jean Tiberi est entré au Conseil de Paris, pour la première fois, en 1965. D'origine corse mais parisien de naissance, il a tissé, au cours de ses études, un réseau d'amitiés, qui compte dans ses rangs Roger Romani, l'un des hommes-clés de l'Hôtel de Ville, Jacques Dominati (UDF), son premier adjoint, et Philippe Massoni, l'actuel préfet de police. Lorsqu'il se présente comme suppléant du gaulliste de gauche René Capitant aux élections législatives en 1968, il entre aussitôt à l'Assemblée nationale, à la faveur de la nomination de René Capitant au ministère de la Justice. Sa rencontre avec

Jacques Chirac date de cette époque. Les rapports entre les deux hommes vont se fortifier sur une somme de services rendus et de fidélités croisées. Lorsqu'en 1976, après avoir démissionné avec fracas de l'hôtel Matignon, M. Chirac a besoin d'un point de chute pour partir à l'assaut de Paris, c'est dans le cinquième arrondissement qu'il décide de se parachuter, l'arrondissement dont Jean Tiberi est déjà l'un des conseillers.

Au tout début des années 70, Jacques Toubon, fils d'un croupier de casino devenu « énarque », a pareillement compris que l'Hôtel de Ville de Paris et le RPR sont les deux pièces maîtresses de la reconquête du pouvoir par un gaulliste. Il sera l'un des rares dignitaires chiraquiens à appartenir toujours à ces deux cercles. En 1978 déjà, alors que, délégué national du RPR aux élections, il se prépare à aller recueillir l'héritage de Louis Joxe, vieux compagnon du général de Gaulle, dans la circonscription des beaux quartiers de Lyon, il est contraint de s'effacer au profit de Raymond Barre. A la fin de Père Médecin, il renonce, de son plein gré cette fois, à aller se baigner dans le fleuve de Nice, sa ville natale. Entre-temps, il a été l'un des rares nouveaux députés de droite élus, en 1981, en pleine « vague rose ». Sur-

tout, aux municipales de mars 1983, il a été envoyé en mission dans le 13^e arrondissement de Paris, contre le chef de file des socialistes parisiens, Paul Quilès.

En 1984, le bouillant député est sanctionné - fait rarissime - d'une retenue de la moitié de son indemnité parlementaire, pour avoir mis en cause, avant l'heure, en compagnie de deux de ses collègues UDF, Alain Madelin et François d'Aubert, le passé de résistant de François Mitterrand. La même année, lors des assises du RPR, à Grenoble, il doute jusqu'au bout de sa nomination au titre de secrétaire général du mouvement néogaulliste, en remplacement de Bernard Pons, son allié d'aujourd'hui dans sa bataille parisienne.

ERREUR DE CASTING

Lorsqu'en 1986, M. Chirac devient pour la deuxième fois premier ministre, Jean Tiberi et Jacques Toubon gardent la double maison : le premier celle de l'Hôtel de Ville, le second celle de la rue de Lille. Cela signifie concrètement que Jean Tiberi dispose de toutes les délégations de signatures du maire. De son côté, M. Toubon a été éloigné du gouvernement pour tenir en main l'appareil du mouvement. Après l'échec de

M. Chirac à l'élection présidentielle de 1988, il est remercié sans ménagement. Le nouveau secrétaire général du RPR s'appelle Alain Juppé.

Avec le retour de la droite au pouvoir, Jacques Toubon est remercié cette fois pour sa fidélité, mais toujours un peu à contre-temps : en 1993, il se serait ainsi bien vu à la Justice, il recevra la culture : en 1995, alors qu'il aurait préféré succéder à Jacques Chirac à la mairie de Paris, il est nommé garde des sceaux. La querelle actuelle remonte à cette « erreur de casting ». Déjà, en 1996, lorsque que Jean Tiberi, son épouse Xavière et leurs enfants commencent à être rattrapés par les affaires, le ministre de la Justice, pourtant fort discret à cette époque, ne pouvait cacher son mépris pour celui que, dans les coulours de la mairie de Paris, on a longtemps surnommé « le Chinois » ou « Rammingobis » pour évoquer tout à la fois son goût du secret, son appétit de pouvoir et sa placidité apparente devant les difficultés. « A chacun son éthique, confiait alors M. Toubon. Chacun est libre de faire ce qu'il veut de sa vie ».

Raphaële Bacqué et Jean-Louis Saux

Le gouvernement peut dissoudre une assemblée locale avec l'accord du président de la République

« RENDRE LA PAROLE aux électeurs ! » Dans les conseils régionaux où la situation est inextricable - en Rhône-Alpes, par exemple -, comme au Conseil de Paris, cette solution est espérée par nombre de protagonistes. Mais sa mise en œuvre se heurte à des obstacles juridiques bien difficiles à surmonter. La décision ne peut pratiquement pas appartenir aux membres des assemblées locales. Certes, l'article 43 de la loi de décentralisation de 1982 prévoit le cas de « démission de tous [les] membres

en exercice » d'un conseil général ou d'un conseil régional; dans ce cas, des élections doivent être organisées « dans un délai de deux mois ». Mais il est difficilement imaginable que tous les élus, sans aucune exception, d'une même assemblée acceptent de s'engager personnellement dans une telle stratégie. D'ailleurs, cette disposition n'a jamais été appliquée. Elle n'a pas, de plus, d'équivalent pour les conseils municipaux, pas plus pour celui de Paris que pour les autres.

La démission d'une partie seule-

ment des conseillers ne peut avoir le même effet. Pour les conseils généraux, le cas est simple : une vacance, qu'elle qu'en soit la cause, entraîne une élection dans le seul canton sans élu. Pour les conseils régionaux, le scrutin proportionnel permet que tout départ soit compensé par le suivant de liste. Si toutes les possibilités ont été utilisées, l'article 360 du code électoral prévoit que le siège est inoccupé jusqu'à la prochaine élection régionale.

Une seule exception est prévue : si le tiers des sièges attribués à un département sont sans titulaire, il y a renouvellement intégral dans ce seul département, et simplement dans le cas où les vacances sont dues à des décès. En décidant cette restriction, le législateur a voulu que la minorité ne puisse imposer un retour devant l'électeur.

JURISPRUDENCE RESTRICTIVE

La situation est différente pour les conseils municipaux, le scrutin proportionnel avec prime majoritaire accordant à la majorité au moins les trois quarts des sièges. Si donc le tiers est vacant, quelle qu'en soit la raison, il y a élection générale dans les deux mois, en vertu de l'article 270 du code électoral. Mais cela n'est pas applicable à Paris, Lyon et Marseille.

L'article 272-6 du même code indique que la situation à prendre en compte est celle de chaque secteur d'élection. Cela veut dire que des vacances dans un arrondissement n'impliquent une élection que dans celui-ci et non pas dans l'ensemble de la ville. Il n'est donc pas possible, par ce biais, à une partie des conseillers parisiens d'obliger à un retour devant tous les électeurs de la capitale.

Le gouvernement, en fait, seul peut intervenir. Encore ne le peut-il que dans certaines conditions bien précises et avec l'accord du président de la République. Depuis toujours, il est prévu qu'un « décret motivé en conseil des ministres » peut prononcer la dissolution d'un conseil municipal ou général. Le chef de l'Etat fixant l'ordre du jour, il faut donc qu'il en accepte l'inscription.

De plus, cette intervention du gouvernement dans la vie de collectivités locales, qui, d'après la Constitution, « s'administrent librement », est soumise au contrôle du Conseil d'Etat. La jurisprudence est restrictive. Elle ne permet un tel acte que dans deux cas : l'impossibilité de constituer l'organe dirigeant de la collectivité, en clair d'élire le maire ou le président; le blocage de toutes prises de décision indispensables à sa marche, c'est-à-dire concrète-

ment l'incapacité à voter ou à appliquer son budget.

La loi de 1982 a été un peu plus précise pour les conseils généraux : « Lorsque le fonctionnement d'un conseil général se révèle impossible, le gouvernement peut en prononcer la dissolution par décret motivé en conseil des ministres; il en informe le Parlement dans le délai le plus bref ». La même formule a été exactement reprise pour les conseils régionaux. Le Conseil de Paris étant à la fois conseil municipal et conseil général, son statut particulier précise qu'en la matière c'est le dispositif pour les assemblées départementales qui s'applique. Cet aspect des lois de décentralisation n'a jamais eu à s'appliquer, sauf dans un cas particulier, celui de la Corse.

LE PRÉCÉDENT CORSE

Une législation voulue par Gaston Defferre a permis à l'Ile de disposer, dès l'été 1982, d'une assemblée territoriale élue au suffrage universel et à la proportionnelle, alors que les régions continentales ont dû attendre mars 1986. Or cette assemblée s'est révélée très vite difficilement gouvernable. La gauche, regroupant le MRG, le PS et le PC, en avait obtenu la présidence avec 23 élus sur 61, en disposant du soutien de 5 conseillers UPC (autonomistes) face au RPR

et à l'UDF qui disposaient de 26 sièges, un groupe de 7 « indépendants », regroupant des nationalistes, des divers droite et des sans étiquette faisant la balance. En février 1984, l'UPC, déçu par la politique du gouvernement, décide de ne plus siéger. En avril, par deux fois, et par 29 voix (la droite plus trois « indépendants »), l'assemblée adopte une motion de défiance contre le bureau et refuse le budget. Des deux côtés, on demande au gouvernement de dissoudre l'assemblée, comme le permettait une disposition du statut particulier proche de celle applicable aux conseils régionaux.

Des deux côtés aussi, on souhaite d'abord une modification de la loi électorale : l'instauration d'une barre de 5 % des suffrages exprimés pour avoir des élus afin d'éviter la prolifération des listes. Ce n'est que le jour où une proposition de loi sénatoriale prévoyant une telle réforme est définitivement votée que Gaston Defferre annonce que le gouvernement va dissoudre l'assemblée de Corse. Cela est fait au conseil des ministres du 27 juin 1984. Lors des élections d'août, aucune majorité nette ne se déclare : le Front national est en position d'arbitre. C'était il y a quatorze ans.

Thierry Bréhier

CORRESPONDANCE

Une lettre de Jean-Marie Le Pen

Dans un article sur les élections régionales dans le Nord-Pas-de-Calais, publié dans nos éditions du 3 mars, Daniel Percheron, sénateur socialiste, déclarait que le Front national était « le parti néo-nazi de France ». A la suite de quoi, Jean-Marie Le Pen nous a adressé la lettre suivante :

Malgré d'innombrables campagnes de calomnies, le Front national n'est en rien adepte de l'idéologie totalitaire nationale-socialiste, fondée sur le socialisme, comme son nom l'indique,

et sur le racisme biologique. Bien au contraire, attaché aux principes républicains et au jeu démocratique, il reste un adversaire déclaré de tout totalitarisme. Il fonde son action politique sur la défense de la nation. En ce sens, le Front national ne se préoccupe ni de race, ni de religion, ni d'options philosophiques, mais de la survie et de l'avenir de la France, thème qui constitue le fondement même de la science politique, ce qui n'a rien à voir, ni de près, ni de loin, avec le nazisme.

MODES DE VIE Comment les salariés bénéficiant des 35 heures occupent-ils leur temps libre ? Des études ont été menées sur les conséquences de la réduction du temps de

travail sur le mode de vie des salariés. Apparemment, l'essentiel du temps dégagé est consacré à la sphère privée, et non à un investissement dans la vie collective. ● A

TOURCOING, la centaine de salariés de l'entreprise Codiac ont gagné plus de deux cents heures de temps libre par an à la suite d'un accord signé en 1997. Certains passent plus de temps

avec leurs enfants, d'autres se sont engagés dans des associations. ● EN ALLEMAGNE, le passage aux 35 heures a parfois favorisé le cumul de deux emplois. Bernd Gally, qui est

ouvrier dans une usine Mercedes Benz, a repris une activité agricole, comme son père. Les chambres des métiers craignent une augmentation du travail clandestin.

La réduction du temps de travail profite plus à la vie privée que collective

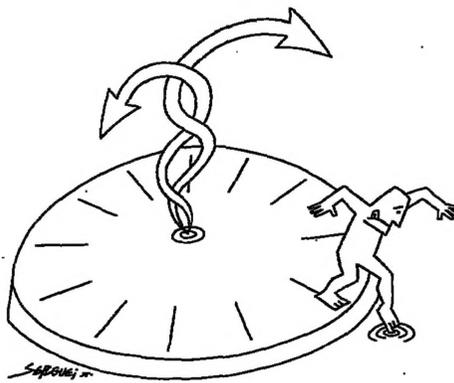
Le passage aux trente-cinq heures doit libérer quatre semaines de temps libre par an. Des études sur les premiers effets de la loi Robien montrent notamment que ce gain a davantage d'impact sur la sphère personnelle et familiale que sur l'engagement associatif

DU TEMPS libre, pour quoi faire ? Comme si elle était indécise en période de chômage, la question n'est pratiquement jamais posée. Les Verts ont été les seuls à l'aborder lors des débats à l'Assemblée nationale sur les trente-cinq heures. Depuis des mois, la discussion porte sur la nécessité de lutter contre le chômage, de développer les entreprises, d'obtenir des gains de productivité. Et le mieux-être des salariés ? En 1936, lors de l'introduction de la semaine légale de quarante heures - devenue effective quarante ans plus tard - et des deux semaines de congés annuels, il n'était question que de cela. En 1998, l'obsession de l'emploi a oblitéré les effets de la réduction du temps de travail sur le mode de vie des salariés.

Le passage de trente-neuf à trente-cinq heures de travail hebdomadaire implique pour le salarié un gain de temps libre de quarante-cinq minutes par jour, de quatre heures par semaine, de deux jours par mois ou de quatre semaines par an - avec toutes les « solutions-cocktail » imaginables. Ces plages de temps, non négligeables, mises à la disposition des salariés, auront de toute évidence un impact sur leur vie quotidienne, et donc sur la société.

Un monde nouveau, dans lequel le travail ne sera plus la valeur centrale, est en gestation, affirment certains intellectuels. Considéré comme l'un des chefs de file de ce courant, André Gorz voit se profiler, derrière l'augmentation du temps libre, une société dans laquelle les individus s'investiraient davantage dans la vie collective : s'ils en avaient le temps, pense-t-il, les salariés s'engageraient dans l'espace politique, se consacraient au bénévolat ou développeraient de nouvelles solidarités.

« Faux ! », rétorque Daniel Mothé, alias Jacques Gautrat, auteur de



S. BOURG

L'Utopie du temps libre (éd. Esprit, 1997), les syndicalistes savent bien où passe le temps libre... Les gens s'engagent devant la télé ! » « Le monde que l'utopie du temps libre nous propose est réservé aux riches ou aux moyennement riches, les pauvres et les familles à revenu modeste en étant privés », écrit cet ancien militant ouvrier devenu chercheur en sociologie. A la base de son raisonnement, un constat : le temps libre « n'est pas le même pour tous », puisque « pour qu'il soit de qualité, il faut plus d'argent ». Et de dénoncer « la tristesse, l'ennui », de ceux qui vivent dans un cadre urbain sans avoir accès à la civilisation des loisirs.

Quelle thèse privilégier, de celles qui prédisent l'avènement d'une socialisation hors du travail, et de celles, plus iconoclastes, qui redoutent un repli sur la sphère privée ? Mieux vaut, sans doute, éviter les conjectures et se contenter d'analyser les expériences en

cours. Les premiers accords signés dans le cadre de la loi Robien datent de l'automne 1996. Avant, la réduction du temps de travail relevait du temps « choisi », négocié individuellement, en général par des mètres de famille qui souhaitaient disposer du mercredi. La loi Robien a marqué le passage d'une logique de choix individuel à une logique d'astreinte collective.

A la fin du mois de novembre 1997, 1 442 entreprises avaient signé des conventions impliquant simultanément embauches et réduction du temps de travail : 155 000 salariés avaient vu leur temps de travail diminuer sans avoir mûri un préalable de projet individuel. Comment occupent-ils le temps libéré ? Réponse unanime : « Ça dépend. » « Il y a des différences entre les hommes et les femmes, entre la province et Paris, entre les cadres et les non-cadres, en fonction de l'âge », constate Stéphanie Savel, du cabinet Amar-Savel-Gauthier

Conseil, spécialisé dans l'aménagement du temps de travail. « Les modes de consommation du temps vont évoluer, prédit Stéphanie Savel, le fait d'avoir beaucoup de temps libre peut amener à une transformation de son occupation, mais ça ne se fera pas rapidement. » Les enquêtes sur le sujet sont rares. La CFDT est en train d'en effectuer une. Le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais a pris quelques longueurs d'avance dans la réflexion via la Mission des assises régionales pour l'emploi et le travail, qui a mis sous une loupe une cinquantaine d'entreprises signataires d'accords Robien. « La question de l'occupation du temps libéré devient prégnante, parce qu'il faut que ce temps ait un sens », remarque Eric Kniaz, chargé de programme aux assises régionales.

« EFFET CLIQUET »

« L'amélioration de la qualité de la vie ne doit plus être considérée comme une simple résultante des accords, elle doit au contraire être placée au centre des négociations et devenir l'objectif prioritaire des partenaires », note pour sa part Bernard Confiant (université des sciences et technologies de Lille), auteur d'une étude publiée en février par le conseil régional sur les Effets pour les salariés des accords d'aménagement-réduction du temps de travail. Pour le chercheur, la négociation d'un accord n'a de sens, aux yeux des salariés, que si elle leur permet de mieux vivre. « Or, ce n'est pas d'obtenir plus de temps libre qui rend leur vie plus agréable, mais c'est de disposer du temps qui leur est nécessaire, au moment où ils en ont effectivement besoin. »

Preuve qu'il existe des besoins, un « effet cliquet » empêche la plupart des salariés qui ont vu leur temps de travail réduit de faire marche arrière. C'est l'un des enseignements d'une importante en-

quête comparative, réalisée en France et en Suède par Dominique Anxo, Jean-Yves Boulin, Michel Lallemand, Gilbert Lefèvre et Rachel Silveira. « Les occupations domestiques et la vie familiale constituent le principal lieu de "dévènement" du temps libéré », notent ces chercheurs dans un condensé de leurs travaux paru dans le dernier numéro de la revue *Sciences humaines*.

Leurs conclusions sont sans ap-

problic ou associatif après avoir vu son temps de travail réduit. Les enquêteurs n'ont rencontré que « des gens qui y étaient déjà investis et qui y consacrent plus de temps », affirme Jean-Yves Boulin. « La re-composition du temps de travail, surtout lorsqu'elle prend la forme d'horaires décalés, limite la participation à des activités et des loisirs collectifs », lit-on dans *Sciences humaines*.

« Derrière tout cela, remarque

Une baisse limitée du pouvoir d'achat

Le salarié dont le temps de travail est réduit gagne du temps, mais pas d'argent puisque moins on travaille, plus on dépense. Cette idée reçue est battue en brèche par l'étude de Bernard Confiant sur « Les effets pour les salariés des accords d'aménagement-réduction du temps de travail ». Selon lui, les salariés réalisent des économies grâce à la diminution du nombre de trajets domicile-travail - ce qui est vrai, surtout, pour ceux qui vivent loin de leur lieu de travail et y vont en voiture.

« Disposer de plus de temps permet de mieux consommer et de moins dépenser », ajoute-t-il. Certaines salariales disent économiser 400 francs par mois en fréquentant les magasins d'usine. Enfin, « disposer de plus de temps permet de faire soi-même ce que l'on achetait auparavant ». En faisant eux-mêmes le ménage et des travaux de jardinage, certains salariés interrogés affaiblissent économiquement environ 12 000 francs par an. Enfin, les frais de garde d'enfants sont diminués. Au total, Bernard Confiant n'a observé « qu'une variation relativement limitée du pouvoir d'achat » de la plupart des salariés interrogés.

l'essentiel du temps dégagé est consacré « aux activités préexistantes plutôt qu'à la réalisation de nouvelles ». « Le temps est réinvesti essentiellement dans la sphère domestique, surtout dans le monde rural, où il est consacré à la maison : chez les femmes, le temps va d'abord aux enfants, mais c'est vrai aussi chez les pères de jeunes enfants », note Jean-Yves Boulin, de l'université Paris-Dauphine.

Pour ce qui est de l'investissement dans la vie collective, l'enquête ne porte pas à l'optimisme. Côté français, cent soixante salariés, dans huit entreprises différentes, ont été sondés. Pas un seul ne s'est engagé dans l'espace pu-

M. Boulin, il y a tout de même une chose importante : la notion de valorisation et d'appropriation du temps. « L'enquête - à paraître dans le prochain numéro de la revue *Travail et emploi* - montre aussi que l'augmentation du temps libre ne va pas de pair avec un déclin de la valeur du travail. Deux phénomènes, donc, se côtoient : le travail reste central et, simultanément, les salariés prennent conscience de la valeur du « temps pour soi ». Au point que rares sont ceux qui souhaitent un retour aux 39 heures, même s'ils étaient, au départ, très réticents.

Marie-Pierre Subtil

A Tourcoing, des cadres découvrent « une nouvelle philosophie » de la vie

TOURCOING de notre envoyée spéciale. Depuis qu'il travaille moins, Philippe Clément, directeur commercial, a un souci : « Ma femme dit

REPORTAGE
Un directeur financier : « En fait, les 35 heures, cela remet deux mondes en contact »

qu'elle ne me voit plus. » Il y a tout juste un an, son entreprise, Codiac, sise à Tourcoing (Nord) et spécialisée dans le négoce d'accessoires électroménagers, a mis en place un accord de réduction du temps de travail, contrepartie d'une plus grande souplesse demandée aux salariés pour répondre prestement aux commandes des hypermarchés (*Le Monde* du 3 octobre 1997).

Après six mois de négociations ardues, Laurent Degroote, fondateur de l'entreprise et futur pré-

sident du Centre des jeunes dirigeants (CJD), est parvenu à convaincre sa centaine de salariés de passer, sans réduction de salaire, sous le régime de la loi de Robien, avec un temps de travail annuelisé (1 825 heures par an au lieu de 2 028). Douze embauches, une hausse de la productivité, une ouverture à l'exportation ont, depuis lors, fait faire un bond en avant à l'entreprise ; et à Philippe Clément, qui court « autant qu'avant, sinon davantage, mais plus uniquement pour Codiac » et qui explique : « J'ai gagné en assurance et en tranquillité d'esprit : le fait de m'impliquer ailleurs m'a montré que je savais faire autre chose, que je pourrais toujours rebondir en cas d'"incident" de carrière ».

Grâce aux 35 heures, Philippe Clément a pris la tête de la section lilloise de l'association des directeurs commerciaux de France « sans scrupules ». « Avant, je travaillais pour eux le soir tard ou la nuit. » Il s'est formé à la prise de parole en public, une qualité précieuse dans l'exercice de son nouveau rôle d'organisateur de la Fête des semences d'Auchy-les-Orchies, qui permet de récolter des fonds pour réparer les toitures de l'école de ses enfants.

Comme lui, d'autres cadres ont profité de leur temps libéré pour se former et s'impliquer dans la vie associative. Marc Spannout, directeur administratif et financier, prend des cours d'informatique payés par l'entreprise, et a offert son mardi matin au curé de sa paroisse, qui a immédiatement saisi l'occasion pour lui demander de tenir sa comptabilité. Il a adhéré à l'association des directeurs financiers, envisage également de devenir visiteur de prison. « Le bénévolat, c'est important sur le plan psychologique, explique-t-il. Dans le journal de la paroisse, j'ai écrit un article sur ce nouvel équilibre entre vie privée et

professionnelle. En fait, les 35 heures, cela remet deux mondes en contact. Ceux qui ont la chance d'avoir du travail, s'y accrochent, se tuent à la tâche, et ne voient pas les exclus. Moi, ça m'a donné l'occasion de repartir à des gens à qui je ne parlais plus. »

Des cadres plus sereins, mieux organisés. Bref, dit-il, « une autre philosophie du travail qui n'est plus la vie ». La vie, c'est aussi ces trois ou quatre longs « week-ends » de milieu de semaine qu'il a passés en amoureux avec sa femme, dans le Kent, ce qu'il n'avait « plus fait depuis dix ans ». La responsable des exportations, inconditionnelle de la mode, est partie du jour au lendemain faire les soldes à Hongkong. Un cadre, auparavant très pris, a trouvé le temps de construire chez lui un vaste abri à bois. Le chef comptable a organisé son déménagement de main de maître, et retape maintenant sa nouvelle maison.

« ÊTRE À L'ÉCOUTE »

« C'est bien gentil de nous donner des congés mais si on n'a pas de sous supplémentaires, qu'est-ce qu'on en fait ? » Cette question, le responsable des relations humaines se l'est vue poser bien souvent par les employés. Aujourd'hui, rares sont pourtant ceux qui regrettent les 39 heures hebdomadaires. Françoise, assistante commerciale, seule avec une fille de vingt ans, a plus de temps pour « être à l'écoute ». Elle prend un jour par quinze, garde parfois sa nièce de deux ans « alors qu'elle n'a pas eu le temps de profiter de sa fille », s'investit à fond dans une association qui l'amène à rendre de fréquentes visites à l'hôpital de Tourcoing. « Témoigner, apporter mon expérience aux autres, ça me revalorise. Je me sens utile. Il y a tout un éventail de personnes que je n'aurais jamais connues en faisant mes

huit heures. » Sa vie matérielle s'en trouve simplifiée. Plus question de faire les courses le week-end, ou en courant à midi. « Je voulais aller tellement vite que je finissais par mettre l'importance qui dans le Cadiac. » Le mercredi qu'elle se dégage chaque quinzaine est « un temps précieux, comme un cadeau ». Bien mieux que les vacances, où il y a toujours la tentation de « faire le ménage en grand ». « Là, comme c'est court, c'est une journée vraiment pour moi. » Françoise s'est remise à coudre et à cuisiner, le samedi après-midi, de bons petits plats qu'elle congèle pour tenir jusqu'au milieu de la semaine suivante.

Pour Laurent aussi, directeur qualité de l'emballage, les 35 heures se sont révélées portuses d'économies. Cinq semaines de nounou en moins. Thiver, pour son « petit gars de quatorze mois », « de nos jours, ça se prend ! ». Sa femme apprécie qu'il s'occupe du petit et prenne en charge bricolage et tâches ménagères. « Avec nos salaires, rappelle-t-il, on n'a pas les moyens de faire autre chose de ce temps libre que de se consacrer à sa famille. »

Christophe, responsable des transports, essaie de faire coïncider sa semaine de congé avec les vacances scolaires de ses deux enfants, de sept et dix ans, pour limiter le budget centre aéré. « Une centaine de francs par jour, tout de même... » Il a redécouvert les sorties piscine, le patin ou le vélo au parc. « Je me sens plus proche d'eux, parce que je leur fais plaisir. Avant, quand ils nous demandaient d'aller quelque part le week-end, on refusait souvent, parce qu'on était trop crévés. En fin de compte, la réduction du temps de travail, c'est plein de petites choses qui font qu'on se sent mieux. »

Pascal Krémer

En Allemagne, une influence sur le double emploi

STUTTGART correspondance

Le tracteur tire tranquillement la charrue. Au loin, le clocher sonne midi. Bernd Gally, agriculteur âgé de trente-sept ans, père de deux filles, se dépêche. Il a juste le temps de prendre un repas rapide avant de rejoindre son poste d'ouvrier, à l'usine Mercedes Benz de Sindelfingen, dans les alentours de Stuttgart. A 14 h 10 commence la *Spätschicht*, l'équipe du soir. Bernd fait partie des quelque trente mille ouvriers de l'usine qui ne travaillent plus que trente-cinq heures par semaine, comme dans toute la métallurgie allemande.

Grâce à la réduction du temps de travail hebdomadaire, il y a huit ans, Bernd Gally arrive à concilier ses deux postes de travail. Lorsqu'il avait passé son brevet d'études, il avait entrepris un apprentissage d'agriculteur afin de reprendre l'exploitation de son père mais il avait rapidement changé d'avis. « On ne peut plus vivre aujourd'hui en exploitant une vingtaine d'hectares et en élevant quelques vaches et porcs. » Il a réussi à se faire embaucher chez Mercedes Benz, où il travaille dans la production des sièges.

Depuis le passage à la semaine de trente-cinq heures, beaucoup d'ouvriers de la métallurgie de la région de Stuttgart ont repris la profession traditionnelle qu'ils avaient été obligés d'abandonner. Ici, les ouvriers n'ont pas déserté les campagnes pour peupler les banlieues. Beaucoup d'ouvriers de chez Mercedes ont gardé une petite activité d'agriculteur, même si ce n'est que pour exploiter quelques vergers ou pommiers. D'autres, dans le petit village de

atelier d'activité artisanale, de confectionner ou de coudre par exemple.

Les nouvelles activités des ouvriers ne sont pas du tout du goût des représentants de l'artisanat. Lorsqu'en 1993 Volkswagen est passé à la semaine des quatre jours, en réduisant la durée hebdomadaire du travail à 28,8 heures, les chambres des métiers se sont plaintes, en arguant que cette mesure favoriserait le travail au noir.

TRAVAIL AU NOIR OU BÉNÉVOLAT

Le travail clandestin prend effectivement de plus en plus d'importance dans l'économie allemande, atteignant un chiffre d'affaires annuel estimé à 550 milliards de deutschemarks (1 800 milliards de francs). Depuis 1990, le travail au noir aurait doublé - un phénomène qui ne tient pas seulement à la réduction du temps de travail, mais aussi au poids de plus en plus lourd des impôts et allocations.

L'espoir de voir la vie associative se développer grâce au temps libéré dégagé ne s'est pas réalisé. Des villes industrielles comme Wolfsburg comptent plus de cent associations différentes, mais la tendance va plutôt vers les occupations individuelles. Un regroupement d'organisations d'intérêt public essaie de relancer le bénévolat, auquel seulement dix-sept millions d'Allemands se consacrent - 17 % de la population est engagée à titre bénévole, contre 30 % aux Pays-Bas. Bernd Gally a été durant dix ans un actif de la Croix-Rouge. Avec ses deux emplois, il n'a plus le temps. Ses journées de récupération, il les passe en général sur son tracteur.

Jean Edelbourgh

1914-1998
Le travail de mémoire
Du 25 mars au 12 juillet
Parc de la Villette
L'artiste et le travail de mémoire
Une réflexion sur les tactiques et difficultés des artistes à donner à l'œuvre d'art une fonction mémorielle.
Séminaire avec Sylvie Riecher, Esther Garz, Gilles Peres.
Président de séance : Lionel Filippini
Jeudi 16 avril à 19h30
Théâtre Paris-Villette - Accès libre
Informations : 01 40 03 76 99

صلى الله عليه وسلم

La réforme inquiète les

صحة من الامل

La réforme des prestations familiales inquiète les associations d'emploi à domicile

La mise sous condition de ressources de l'AGED fait craindre une montée du travail au noir

Entrée en vigueur depuis début avril, la mise sous condition de ressources des allocations familiales et de l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED) suscite des craintes, notamment chez les associations d'emploi à domicile. Celles-ci notent un changement d'attitude des employeurs, qui les sollicitent de plus en plus souvent pour des licenciements ou des réductions de temps de travail.

LA MISE sous condition de ressources des allocations familiales et de l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED) est entrée en vigueur. Les familles aisées qui dépassent les plafonds de ressources fixés par les décrets du 26 février 1998 et du 10 mars 1998 ne touchent plus d'allocations familiales depuis le 5 avril, date à laquelle ont été versées les allocations familiales du mois de mars. Celles qui emploient une personne à leur domicile pour garder leurs enfants doivent faire face à des charges sociales accrues et à la diminution de moitié de la réduction fiscale qui leur était accordée. Quelles conséquences auront ces mesures sur les familles et leurs employés ? L'Institution de retraite complémentaire des employés de particuliers (Ircem) avait réalisé, à la fin du mois de septembre 1997, une enquête auprès d'employeurs bénéficiant de l'AGED. A l'époque, cette caisse de retraite recensait 50 000 salariés chargés de garder des enfants à domicile, dont 25 % d'étrangers. Sur les 400 employeurs interrogés,

seuls 20 % indiquaient qu'ils garderaient leur salarié sans diminuer le nombre d'heures. Mais 65 % d'entre eux envisageaient de « passer tout ou partie des heures au noir ». Enfin, 15 % souhaitaient faire appel à d'autres structures de garde. Il est encore trop tôt, indique-t-on à la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), pour connaître précisément les stratégies mises en place par les 76 000 employeurs bénéficiant de l'AGED en juin 1997. Ces derniers ne renverront à l'Urssaf que dans le courant du mois d'avril le détail des heures déclarées effectuées par leur salarié au cours du premier trimestre 1998. A partir de ces données, l'impact des mesures de mise sous condition pourra être évalué.

« GARDE PARTAGÉE »

Si certaines familles peuvent faire face à ces nouvelles charges, d'autres ont déjà dû modifier leur organisation. D'ores et déjà, les associations qui jouent le rôle d'intermédiaire entre les employeurs et les salariés notent des changements d'attitude. « Depuis l'adoption de ces mesures, nous sommes énormément sollicités pour des licenciements et des réductions de temps de travail, indique-t-on à la Fédération nationale des groupements de particuliers employeurs (Fepem). De même, on assiste à un développement de la garde partagée, c'est-à-dire que deux familles s'entendent pour faire garder ensemble leurs enfants. »

Les associations sont confrontées à une chute brutale de leur activité : « Nous faisons environ une dizaine de placements à temps plein par mois, indique-t-on à l'Asserdom, une structure parisiennne. En mars, nous avons rédigé deux contrats de travail à trois quarts de temps. » Certaines employées ont été licenciées car elles refusaient de ne pas être déclarées, et Françoise Dreyfus, présidente de l'association, ne décolère pas contre « ces employeurs sans vergogne ». « C'est dommage, soupire-t-elle, avec l'AGED, nous avions épongé tout ce travail au noir. »

Le ministère de l'emploi et de la solidarité avait affirmé, calculée en main, que les nouvelles mesures ont été calibrées pour ne pas favoriser le travail non déclaré : les employeurs qui dépassent le plafond de ressources paieront la moitié ou le quart des charges sociales quel que soit le nombre d'heures qu'effectuent les salariés. Le retour du travail au noir n'en est pas moins pointé par l'ensemble des associations.

« Toutes les réductions de temps de travail que nous avons effectuées ne correspondent pas à du travail au noir », modère cependant Jean-Pascal Brisson, de ProSitting, une association du 15^e arrondissement de Paris. Certaines familles se sont en effet organisées différemment en ayant recours à la famille ou à des modes de garde collectifs. « Mais, reprend-il, il est évident que les mesures gouvernementales ont tué l'emploi à domicile à temps plein. Rares sont les familles qui peuvent déboursier plus de 8 000 francs chaque mois pour leur employée de maison, même si en fin de compte, avec la réduction d'impôts, cela leur revient à 6 000 francs par mois. Il y a un problème d'avance de trésorerie qui n'a pas été perçu par les pouvoirs publics. » Chez Familles de France, une association conser-

vatrice qui avait fortement combattu la mise sous condition de ressources des allocations familiales et de l'AGED, on dénonce le fait que les familles n'ont pas eu d'alternative, surtout en région parisienne, où résident 37 % des bénéficiaires de cette allocation. L'argumentaire tient en trois points : les assistantes maternelles sont plus nombreuses en banlieue que dans Paris du fait du prix des loyers ; les parents ne disposent pas toujours de famille non loin de leur domicile ; les crèches, le mode de garde préféré des parents selon une étude de la CNAF de 1993, sont saturées. La Ville de Paris accueille ainsi 24 000 jeunes enfants dans des structures de garde collectives. Mais c'est aussi la ville où la plus grande proportion de femmes travaillent et où les familles monoparentales sont particulièrement nombreuses. Il y a donc un décalage entre l'offre de places et la demande. Une directrice de crèche du 9^e arrondissement explique qu'à chaque rentrée elle ne dispose que d'une place pour dix

demandes. En janvier, lorsque des familles bénéficiant de l'AGED ont recherché des places pour leurs enfants, son établissement fonctionnait déjà à plein régime. Elle n'a pas pu en accueillir. Ce phénomène de saturation des modes de garde collectifs est accentué par le fait que l'académie de Paris est celle qui scolarise le moins les très jeunes enfants. Sa direction indique que 12 % des deux-trois ans sont admis dans une école maternelle, trois fois moins que la moyenne nationale. En revanche, à Lyon, souligne Qualidom, un organisme qui regroupe 125 associations proposant des services aux particuliers, les parents ont pu se tourner vers les crèches. Certaines municipalités ont aussi choisi de prendre le relais de l'Etat. Ainsi, la mairie d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) a décidé de compenser la diminution de l'AGED en accordant un soutien financier municipal accru pour les emplois de gardes d'enfants à domicile.

Michèle Aulagnon

Les intempéries ont provoqué de nombreux accidents de la route

16 000 foyers ont été privés d'électricité

LA VAGUE de froid et d'intempéries qui a marqué le long week-end de Pâques dans toute la France a provoqué de nombreux accidents de la route. Une très violente averse de grêle est à l'origine de cinq accidents qui se sont produits presque simultanément sur l'autoroute A36, à proximité de Dole (Jura). Ils ont fait un mort et quinze blessés graves. Sur l'A71, reliant Paris à Clermont-Ferrand, deux personnes ont été tuées dans un accident dû aux chutes de neige.

Dans les Vosges, dans un triangle constitué par les villes de Saint-Dié, Gérardmer et Bruyères, près de 16 000 foyers ont été touchés par des pannes d'électricité lundi. Il est tombé de 20 à 30 centimètres, selon les secteurs, d'une neige lourde, sous le poids de laquelle des câbles ont rompu ou des arbres se sont effondrés.

Presque tous les départements ont souffert des mauvaises conditions climatiques. C'est le cas de la Corse, où le col de Vizzavona était difficilement praticable, hum-

di, en raison des chutes de neige. Le mauvais temps en Méditerranée a obligé les navires à grande vitesse (NGV) qui assurent la liaison entre le continent et la Corse à rester dans le port de Nice.

Dans l'Est, il a neigé plus de trois heures, lundi, sur Strasbourg et dans la plaine d'Alsace. Dans l'Ouest, le trafic routier a été perturbé par d'importantes chutes de neige près de Caen. Dans le Sud-Ouest, la situation restait difficile en raison des chutes de grêle qui rendent les chaussées glissantes. En Bourgogne, la Nièvre a connu des difficultés de circulation également imputables à la neige. En Auvergne, il a neigé un peu partout au-dessus de 500 mètres, tandis que dans la région Rhône-Alpes les accès aux stations d'altitude nécessitent l'utilisation des équipements spéciaux.

Les stations de sports d'hiver de moyenne montagne de l'ensemble des massifs ont d'ailleurs profité de ces chutes inespérées de neige pour rester ouvertes pendant le week-end pascal.

Le nouveau dispositif

● **Allocations familiales.** Le décret du 26 février 1998 a fixé les modalités de la mise sous condition de ressources des allocations familiales. Les familles dont les ressources mensuelles dépassent 25 000 francs net pour deux enfants et un seul salaire ne pourront plus percevoir ces aides. Ce seuil est relevé à 32 000 francs lorsque les deux parents travaillent ou lorsqu'un parent élève seul ses enfants. Chaque enfant supplémentaire élève encore le seuil de 5 000 francs mensuels. La Caisse nationale d'allocations familiales estime que 351 000 familles, soit 7,8 % des 4,7 millions d'allocataires, ne percevront plus d'allocations. ● **AGED.** Par le décret du 10 mars 1998 relatif à l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED), cette aide qui compensait le coût des cotisations sociales est réduite de moitié pour les périodes d'emploi « postérieures au 1^{er} janvier 1998 ». Ce dispositif est atténué, uniquement pour 1998, pour les ménages ayant un enfant de moins de trois ans, et dont les revenus nets sont inférieurs à 300 000 francs par an. Ils continueront à percevoir 75 % de l'AGED. Au total, pour un enfant de moins de 3 ans, le montant maximal trimestriel de l'AGED est ramené à 50 % des cotisations sociales dans la limite de 6 418 francs par trimestre pour les revenus supérieurs à 300 000 francs net par an, et à 9 627 francs pour les ménages en dessous de ce seuil, au lieu de 12 836 francs jusqu'à présent. Pour un enfant de 3 à 6 ans, ce montant sera de 3 209 francs par trimestre au lieu de 6 418 francs. Réserve aux familles dont les deux parents travaillent, l'AGED était perçue par 76 000 familles en décembre 1997. Sa réduction fera économiser 810 millions de francs à la Sécurité sociale. Enfin, les allocataires de l'AGED qui utilisent la déduction fiscale au titre des emplois à domicile, sont aussi touchés par la réduction de moitié du plafond de cette déduction, qui passe de 45 000F à 22 500F, au titre de la loi de finances 1998.

DÉPÊCHES

■ **SANTÉ :** le ministre de l'Agriculture Louis Le Pensec a demandé, samedi 11 avril, la mise en œuvre d'une procédure de retrait de deux lots de fromages, des maroilles de la marque Leduc, qui pourraient être infectés par la listéria. Ces deux lots, soit 3 000 maroilles, ont été vendus dans sept départements : Aisne, Nord, Pas-de-Calais, Val-d'Oise, Seine-Saint-Denis, Loiret et Alpes-Maritimes. Les consommateurs qui en détendraient doivent les rapporter aux points de vente où ils les ont acquis. ■ **ÉDUCATION :** un « Collectif » d'aides-éducateurs (emplois-jeunes dans l'éducation nationale) vient de se constituer à Paris. Comprendant une cinquantaine d'aides-éducateurs (sur les 500 exerçant dans les établissements de la capitale) syndiqués à la FSU, SUD, la CNT ou non syndiqués, le « Collectif » demande un statut de droit public, une réduction du temps de travail, une évolution de salaires et la possibilité de pérenniser les emplois après cinq ans.

- La présence du
- CREDIT SUISSE GROUP
- Bahamas
- Bâle
- Berne
- Chiasco
- Francfort
- Fribourg
- Genève
- Gibraltar
- Guernsey
- Hongkong
- Lausanne
- Lucerne
- Londres
- Lucerne
- Lugano
- Luxembourg
- Madrid
- Milan
- Milan
- Monaco
- New York
- Paris
- Singapour
- Sion
- St-Gall
- St-Moritz
- Tolyo
- Toronto
- Zoug
- Zurich
- Zurich Aéroport
- Et plus de 50 implantations dans le monde
- Pour d'autres informations
- 00 800 800 30 000



Votre bonheur nous donne des idées.

CREDIT SUISSE PRIVATE BANKING

CREDIT SUISSE HOTTINGUER, 38 rue de Provence, 75008 Paris
Succursale de Monaco, Le Parc Palaco, 27 av. de la Costa, Monte Carlo, 98003 Monaco

La relance d'une politique d'économies d'énergie passe par l'action régionale

La lutte contre l'effet de serre, associée à la chasse au gaspi, va de plus en plus être menée à l'échelon local, sous la responsabilité des élus. Le Nord-Pas-de-Calais a déjà une solide expérience en la matière. Hôpitaux, lycées et entreprises s'équipent différemment

LILLE
de notre correspondante
Une éolienne haute de trente-cinq mètres, d'une puissance de 150 kWh, des capteurs solaires, une toiture végétalisée qui permet non seulement de filtrer les poussières et de fixer le gaz carbonique (CO₂), l'un des principaux gaz responsables de l'effet de serre, mais aussi de récupérer les eaux pluviales.

D'emblée, le nouveau lycée de Calais, qui ouvrira ses portes en septembre 1998 pour accueillir quelque 1 700 élèves, ne ressemble pas à un établissement classique : ce lycée d'enseignement général, technique et scientifique, financé par le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, est le premier bâtiment scolaire en France à intégrer la notion de « haute qualité environnementale » (HQE), c'est-à-dire la capacité à préserver les ressources naturelles tout en répondant aux exigences de santé, de confort et de qualité de vie. Ici, plusieurs sources d'énergie propre et renouvelable se complètent pour assurer une quasi-autonomie énergétique aux bâtiments.

La moitié des besoins en électricité du lycée est couverte par l'énergie éolienne, le reste provient d'un système de cogénération au gaz. Encore peu répandu en France, ce procédé, qui consiste à produire simultanément de

l'électricité et de la chaleur à partir d'un ou plusieurs combustibles, est relativement bien développé dans le Nord-Pas-de-Calais.

SURCÔUT 15 %, ÉCONOMIES 30 %
Depuis plusieurs années, certains industriels grands consommateurs d'électricité et de chaleur, notamment les sucreries et les papeteries, y ont recouru. Au début des années 90, sous l'impulsion du conseil régional, la cogénération s'est particulièrement développée en milieu hospitalier. La majorité

des hôpitaux de plus de cinq cents lits en sont aujourd'hui équipés. Outre ses avantages économiques, ce procédé présente de réels atouts pour l'environnement, puisqu'il entraîne une consommation moindre de combustible et une réduction des dégagements de CO₂ : la pollution de l'air s'en trouve diminuée. Au lycée de Calais, l'énergie ainsi récupérée complètera la chaudière pour les besoins en chauffage des bâtiments. Autre solution adoptée à Calais : quelques capteurs solaires,

implantés sur 75 mètres carrés de toiture, produiront de l'électricité basse tension pour les alarmes d'incendie et pour l'éclairage de sécurité.

Tous les besoins en eau sont couverts grâce à la récupération des eaux pluviales à partir des 3 000 mètres carrés de toitures. Collectée par un ensemble de fossés, stockée dans un vaste bassin, cette eau est, après filtration, réinjectée par pompage dans le circuit du lycée, et utilisée pour l'arrosage du jardin ou l'alimentation

des chasses d'eau... Quant au chauffage de l'eau sanitaire, il est assuré par des capteurs solaires installés sur le toit des cuisines du lycée.

« Dans ce lycée atypique, plutôt que de privilégier une filière unique et centralisée, nous avons raisonné en termes d'efficacité énergétique, c'est-à-dire en partant des besoins et en recherchant la solution la plus adaptée », explique-t-on à la région. Et si le surcoût est estimé à 15 % par rapport à la construction d'un lycée classique,

on assure que des économies globales de l'ordre de 30 % pourraient être réalisées sur les dépenses liées à l'eau et à l'énergie. Favoriser une approche locale et combinée de la consommation d'énergie, faire la chasse au gaspi à partir de gestes simples et recourir aux énergies renouvelables, c'est aussi l'option retenue par certains industriels, encouragés par la région.

DÉCHETS RECYCLÉS

Ainsi à Halluin, dans la métropole lilloise, un fabricant de meubles assure la totalité de ses besoins en chauffage en brûlant les 2 000 mètres cubes de déchets de bois qu'il produit dans l'année. Si l'investissement de départ a été important - il s'élevait à 1,7 million de francs -, l'entreprise économise depuis les frais de mise en décharge pour ses déchets et bénéficie d'un combustible gratuit et propre, puisque la combustion du bois, dans les conditions où elle est réalisée, ne contribue pas à l'effet de serre par une augmentation des rejets de gaz carbonique.

Du côté de l'entreprise textile Sagaert, leader en France dans la production de rubans, sangles et élastiques industriels, on a commencé par trier et recycler les déchets - papier, carton, bobines de fil... - avant d'en venir à une démarche plus globale. Aujourd'hui, 100 % des déchets sont recyclés, la récupération des plus permet de couvrir l'essentiel des besoins de l'usine.

Quant aux batteries de quelques voitures électriques de la société, elles sont, depuis que l'entreprise a décidé d'équiper d'un générateur mixte éolien-photovoltaïque, rechargées à l'énergie solaire et au vent.

Nadia Lemaire

Pierre Radanne, président de l'Ademe

« Une nouvelle réflexion géographique et territoriale »

« Comment la politique de maîtrise de l'énergie va-t-elle être relancée après les accords de Kyoto qui prévoient une diminution des émissions des gaz à effet de serre ?
- Les efforts que doit accomplir la France pour maintenir son taux d'émission au niveau zéro doivent absorber une augmentation "naturelle" des émissions, due à la croissance économique, comprise entre 10 % et 15 %. Cela signifie un effort d'économie d'énergie comparable à celui accompli en réponse au choc pétrolier entre 1970 et 1990, mais sur une période plus

courte. Il y a donc nécessité de relancer une politique de l'énergie, qui est restée entre parenthèses depuis une décennie. Le gouvernement l'a compris en débloquant 500 millions de francs en 1998. L'Ademe va, à travers un projet d'entreprise, proposer à l'Etat un contrat à quatre ans, en s'engageant en termes quantitatifs et qualitatifs : nous allons fixer des engagements précis d'ici à 2002 en termes de tonnes de pétrole économisées, en termes de tonnes de CO₂ évitées, en termes d'emplois induits.

« Comment ces engagements vont-ils se traduire concrètement ?
- La question posée à l'Ademe est la suivante : comment, avec l'argent mobilisé, avoir le plus grand effet de levier possible ? Cela ne peut se faire que dans une logique d'anticipation.

« La priorité va donc aller au secteur des transports, celui qui connaît la croissance la plus rapide et qui devient de plus en plus émetteur de pollution. Nous allons, en premier lieu, progresser de nouveau dans la réduction des émissions des véhicules (réduction des consommations, amélioration des carburants et des modes de combustion et de dépollution) ; les négociations européennes dites Autooil nous y obligent, avec des réductions prévues d'ici à 2010. En parallèle, avec l'application des plans de déplacements urbains et les plans régionaux de la qualité de l'air découlant de la loi sur l'air, il faut mettre en œuvre des complémentarités entre les systèmes de transport pour réduire la part des modes routiers : donc développer des modes de transports collectifs et de transport combiné de mar-

chandises, faciliter les déplacements à pied ou à vélo.

« La maîtrise de l'énergie va toucher d'autres secteurs... »

« Nous devons nous intéresser à la réduction de la consommation électrique. C'était impossible depuis une dizaine d'années, EDF étant dans un contexte de surcapacité qui aujourd'hui commence à se résorber. Pour éviter d'avoir à réinvestir dans des capacités nouvelles, il faut développer des politiques d'économie d'électricité : normaliser les équipements ménagers, développer l'éclairage basse consommation, améliorer la construction neuve, développer la cogénération dans l'industrie. Enfin, il faut développer les énergies renouvelables liées à la production d'électricité : EDF émet régulièrement des appels d'offres sur l'éolien pour avoir une production non fossile parallèle à l'hydraulique. Nous allons développer nos interventions dans ce secteur aussi.

« Comment sensibiliser les collectivités locales à la

nécessaire économie d'énergie ?

« Dans chaque région, nous avons des équipes qui sont les interlocuteurs des collectivités locales. L'Ademe va relancer dès cette année des partenariats avec les départements, les conseils régionaux et des grandes villes pour mettre de l'argent en commun et démultiplier les actions locales de l'agence. Ce partenariat était au point mort parce qu'il n'y avait plus de budget.

« Le ministre prépare d'autre part, dans le cadre d'une refonte de la loi d'orientation et d'aménagement du territoire, un schéma national de l'énergie et, ensuite, des schémas régionaux qui seront irrigués, avant la fin de 1999, par une nouvelle réflexion géographique et territoriale. »

Propos recueillis par Sylvia Zappi

* Ademe : Agence de l'environnement et pour la maîtrise de l'énergie.

La Sécurité sociale d'Alsace-Moselle modernisée

UNE PROPOSITION de loi du sénateur du Bas-Rhin Daniel Hoeffel (UDF-FD), modernisant le régime d'assurance-maladie spécifique à l'Alsace-Moselle, vient d'être définitivement adoptée par le Parlement, épilogue d'un long débat autour de ce régime hérité d'une législation de Bismarck en 1883, et maintenu en vigueur lors du retour de l'Alsace-Moselle à la France en 1918. Les salariés, qui paient une cotisation supplémentaire obligatoire (1,8 % actuellement), sont remboursés à 90 % pour les soins, examens et médicaments et à 100 % pour les frais d'hospitalisation. Depuis 1994, une instance régionale de gestion paritaire peut moduler cette cotisation qui s'applique aux retraites et aux pensions (au taux de 1 %), mais n'a pas de contrepartie patronale. Les Alsaciens-Mosellans, qui étaient privés du bénéfice de ce régime quand ils prenaient leur retraite hors des trois départements, en conserveront dorénavant les avantages s'ils y ont cotisé durant les cinq dernières années de leur carrière, ou au moins vingt-cinq ans au total. L'instance de gestion pourra entre autres disposer elle-même de son fonds de réserve (près de 1 milliard) pour des actions de santé publique et d'incitation à la maîtrise des dépenses de santé. (Corresp.)

■ TRANSPORTS : l'Etat va subventionner le tramway de Bordeaux à hauteur de 30 %, a indiqué Alain Juppé (RPR), maire de la ville, après avoir été reçu par le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot (PC). Un premier tronçon d'une vingtaine de kilomètres devrait être mis en service en 2002. Son coût est estimé à 3 milliards de francs.

Un nouveau carburant pour les transports urbains

CHAMBERY de notre correspondant

A Chambéry (Savoie), 28 bus du STAC (Service de transport de l'agglomération chambérienne) circulent désormais grâce à l'aquazole. Ce mélange (environ 13 % d'eau, 85 % de gazole) mis au point par Elf, utilisable sans modification du moteur, permet aux bus de réduire les rejets polluants : la présence d'eau ralentit la formation des oxydes d'azote. Sa vaporisation conduit à diminuer suies et particules. Les fumées opaques et l'odeur désagréable qui accompagnent parfois le démarrage d'un bus sont ainsi pratiquement supprimées.

Le carburant toutefois fait baisser la puissance du moteur et, surtout, entraîne un surcoût de 70 centimes par litre, pour l'instant assumé par Elf. La compagnie pétrolière tente d'obtenir de l'Etat au moins la détaxation de la part d'eau contenue dans le mélange, ou mieux une baisse de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) afin d'aligner le prix du nouveau carburant sur celui du gazole. Enfin, l'aquazole pose un problème technique de stabilité « au-delà de six mois », reconnaît-on chez Elf, qui a décidé de procéder à des essais sur des flottes captives comme celles des transports urbains, avant de demander l'autorisation de commercialisation.

Expérimentée depuis deux ans sur trois véhicules du STAC, l'utilisation de l'aquazole sera étendue dès cette année à l'ensemble du parc Chambérien (80 véhicules environ). Le réseau géré par la Compagnie générale d'entreprise automobile (CGEA), filiale du groupe Vivendi, dessert quinze communes et 110 000 habitants, et connaît depuis sa création en 1979 une croissance de 2 % à 3 % par an. Depuis cinq ans, son directeur, Yannick Laurens, s'est engagé dans une démarche antipollution en partenariat avec l'Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie (Ademe). « Dans l'avenir, indique-t-il, l'équipement de pots catalytiques nous permettra d'améliorer encore les performances de l'aquazole. »

Le STAC vient aussi de mettre en service deux bus fonctionnant au gaz naturel. Et, depuis novembre 1996, il fait circuler dans le centre-ville trois minibus électriques (Le Monde du 27 novembre 1996).

Selon CGEA, premier groupe privé de transport public de voyageurs, l'expérience devrait être poursuivie dans une quinzaine de réseaux de villes petites et moyennes. Plus de cinquante bus pourraient ainsi fonctionner à l'aquazole en France avant la fin de l'année.

Philippe Révil

Lancement de 3 appels à projets

Les territoires à la conquête du 3^{ème} millénaire



Renseignements et téléchargement des cahiers des charges sur les sites suivants :

DATAR : <http://www.datar.gouv.fr>
Ministères :
Culture : <http://www.culture.fr>
Éducation : <http://www.education.gouv.fr>
Agriculture : <http://www.agriculture.gouv.fr>

Date limite de dépôt : 30 juin 1998

DATAR

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Nouvelles techniques de communication et Bibliothèques situées dans une commune ou un groupement de communes de moins de 5000 habitants

Nouvelles techniques de communication et nouvelles pratiques pédagogiques dans les territoires des programmes régionaux européens (zones 2 et 5b)

Téléformation des TPPMI-PME à l'usage des téléservices dans les territoires des programmes régionaux européens (zones 2 et 5b)

Plus de 120 000 abonnés au Monde pourquoi pas vous ?

Essayez l'abonnement au Monde !

- Vous économisez jusqu'à 360*
- Vous recevez Le Monde tous les jours, dans votre boîte aux lettres
- Vous ne manquez aucun numéro, aucun article
- Vous recevez tous les suppléments chez vous
- Vous pouvez faire suivre votre journal sur le lieu de vos vacances

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :

1 AN - 1 980 F 3 MOIS - 562 F

au lieu de 2 340 F* au lieu de 585 F*

* Prix de vente au numéro - Tarif en France métropolitaine uniquement

Je joins mon règlement, soit :

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

par carte bancaire N° _____

Date de validité _____ Signature : _____

M. Mme Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Localité : _____ Pays : _____

TARIFS HORS FRANCE

Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Suisse

Autres pays de l'Union européenne

USA-CANADA

1 AN 2 180 F 2 962 F

3 mois 595 F 790 F

Offre valable jusqu'au 31/12/98.

Pour tout autre renseignement concernant le portage à domicile, la suspension de votre abonnement pendant les vacances, le changement d'adresse, le paiement par prélèvement automatique mensuel, les tarifs d'abonnement pour les autres pays étrangers, téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8h30 à 18 heures du lundi au vendredi.

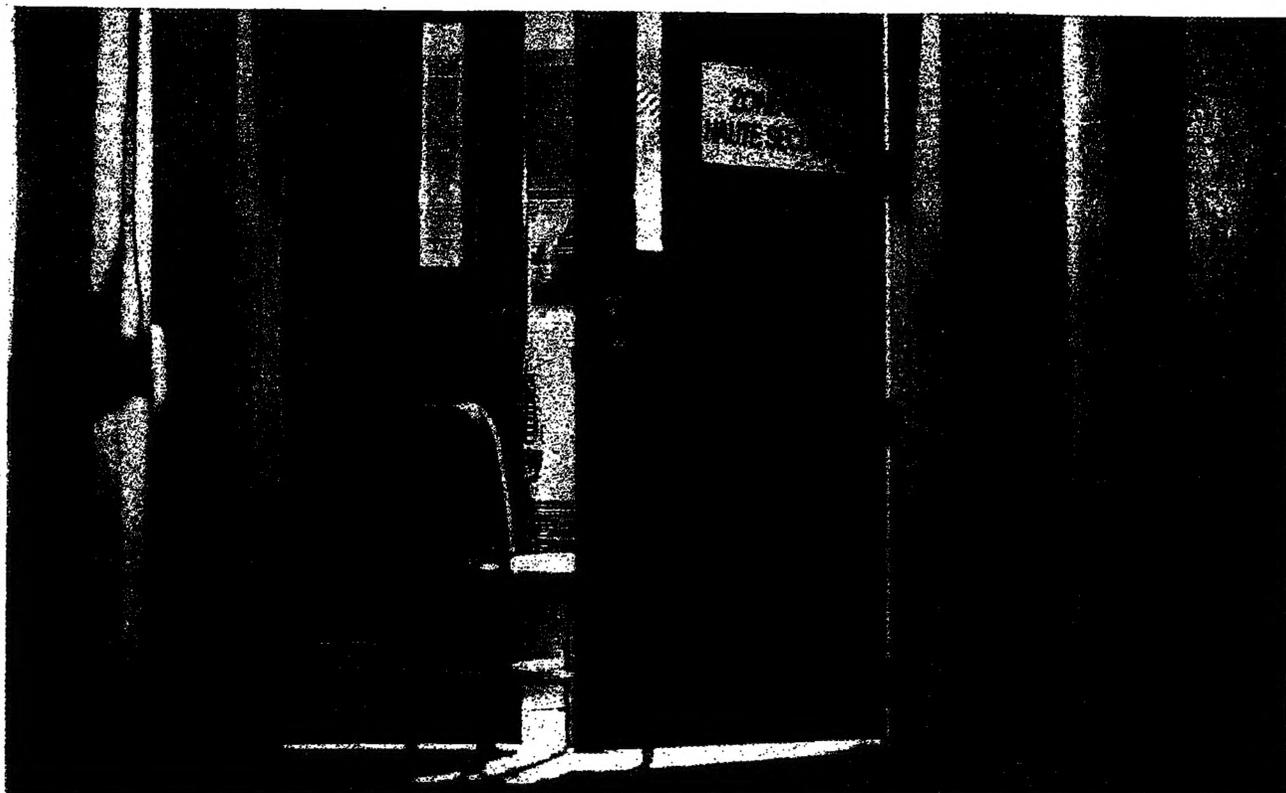
Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements-24, avenue du Général-Leclerc - 92046 Châtillon Cedex.

صوتنا من الامم

صكنا من الاعمال

(Publicité)

LE MONDE / MERCREDI 15 AVRIL 1998 / 9



Les marques citées appartiennent à leurs entreprises respectives.

Comment garder un secret.

De plus en plus d'entreprises se lancent dans le e-business. Pour faire des affaires sur Internet. Forcément, cela soulève quelques questions quant à la sécurité des transactions et à la confidentialité des informations.

En collaboration avec Visa et MasterCard, IBM a mis au point un système de sécurité appelé SET afin de normaliser l'utilisation des cartes de crédit sur Internet. Les informations relatives à la carte de crédit sont codées à l'intérieur d'une "enveloppe" électronique que seul peut ouvrir l'organisme ayant émis la carte.

Un autre point tout aussi important concerne la confidentialité des informations.

Face aux risques internes ou externes, IBM a la solution pour restreindre l'accès à des données sensibles, crypter les communications, se protéger contre les virus. Et pour avoir des contacts avec le monde extérieur en toute sécurité, les serveurs Web IBM sont pré-équipés de fonctions de sécurité.

La clé : www.ibm.fr

Rendez-nous visite pour obtenir des études de cas sur le e-business, des exemples concrets et des solutions pour la sécurité de vos affaires. Vous pouvez aussi appeler le 0 801 800 801 pour des conseils confidentiels.

Pour tout savoir sur le e-business



www.ibm.fr

Pour assurer la sécurité des paiements sur Internet, IBM a intégré le support SET (Secure Electronic Transaction) dans son logiciel serveur de commerce électronique Net.Commerce.

IBM a développé SecureWay, l'offre de sécurité leader du marché. Elle associe aux technologies de pointe développées pour Internet les niveaux de sécurité les plus élevés.



e-business



Solutions pour une petite planète

Est promu officier: Michel Vives, vice-président d'un groupement national de sociétés d'HLM. Chevalier du 27 mars 1998.
Sont nommés chevaliers: Daniel Carrière, chargé de mission auprès d'un préfet de région, préfet de département...

TOURISME
Sont promus officiers: Gérard Brémont, vice-président d'une organisation professionnelle de tourisme; Guy Matzeu, président d'un organisme touristique à vocation sociale.
Sont nommés chevaliers: Pierre Cadez, vice-président d'une fédération d'offices de tourisme et de syndicats d'initiative; Danièle Chavaz, propriétaire-exploitant d'un restaurant; Philippe Demouby, président-directeur général d'un groupement de tourisme; Jean Graziani, président d'honneur d'un office de tourisme; Armand Guillemin, ancien maître adjoint chargé des équipements touristiques; Robert Larrivé, ancien vice-président d'un groupe hôtelier; Jacques Pilloux, président d'honneur d'une organisation professionnelle d'agences de tourisme.

Culture et officiers
Sont promus officiers: Gabriel Gerstein, dit Garra, directeur d'un théâtre; Michel Macary, architecte; Françoise Mâle, ancienne conservatrice en chef du service de la restauration des peintures des musées nationaux; Marie-Joëlle Mendès France, née Servan Schreber, journaliste; Jacques Saint-Chien, président du directeur de La Nouvelle République de Corse-Ouest.
Sont nommés chevaliers: Maurice Adam, président de la Confédération internationale des sociétés musicales; Jeanne Bath, née Kirsch, déléguée générale d'un festival du film; Jean-Claude Camus, producteur de spectacles; Jean-Marie Couderc, journaliste, responsable de RFO; Llyane Calletier, épouse Guiraud, pianiste; Henri Claude, ancien professeur à l'école nationale des beaux-arts de Nancy; Geneviève Croux, née de Lontsal, professeur de musique; Louis Derivat, sculpteur; Marc-Antoine Foffet, vice-président délégué d'une chaîne de télévision; Jacques Fella, ancien secrétaire général de l'Union internationale de la nautisme; Raymond Franchetti di Franchetti, professeur de danse; Serge Godevine, professeur à l'école de danse de l'Opéra de Paris; Christian Gromier, directeur et rédacteur en chef d'un journal; Myriam Guise, ancien chef du département des acquisitions à la Réunion des musées nationaux; Justine Herville, épouse Memmi, directrice d'un théâtre; René Koenig, directeur artistique du Festival international de Radio-France et de Montpellier; Paul Kuntz, chef d'orchestre, directeur honoraire d'une école nationale de musique; Pierre Larocq, donateur, président-directeur général de galeries d'art; Claude Lemesle, auteur, parolier; Catherine de Maupeou d'Abbeles, épouse Dumasse-Primbault, conservatrice générale du patrimoine; Gérard Minant, vice-président du directeur d'un journal; Jean-Pierre Morierand, président de galerie d'art; Marcelle Névolet-Agnasse, née Baron, artiste-peintre; Martine Nordmann, épouse Fontanosa, harpiste, concertiste; Monique Pelletier, conservatrice générale des bibliothèques; Elisabeth Pouch, danseuse étoile à l'Opéra de Paris; André Pomarat, ancien directeur de théâtre; Yves Roussel-Rouard, ancien député, producteur de films; Robert Sauré dit Sandrey, comédien, metteur en scène.

Agriculture et pêche
Sont promus officiers: André Grammont, directeur de l'espace rural et de la forêt au ministère de l'Agriculture et de la Pêche; Jean Stewardier, ingénieur-physicien, président d'une fédération nationale d'éleveurs de chèvres.
Sont nommés chevaliers: François Bernal, chargé de mission auprès du président du comité de décentralisation; Roland Carrière, fondateur d'une association fédérative régionale de protection de la nature; Jean Carwet, président d'une fédération d'associations d'installateurs résidentiels; Gisèle Chaleyat, née Pagnon, cofondatrice d'un mouvement écologique; Daniel Diction, maître, président d'un syndicat mixte; Michel Dinec, maître, président d'une Union nationale de développement local; Roger Estève, directeur d'une réserve naturelle.

Aménagement du territoire et environnement
Sont promus officiers: André Grammont, directeur de l'espace rural et de la forêt au ministère de l'Agriculture et de la Pêche; Jean Stewardier, ingénieur-physicien, président d'une fédération nationale d'éleveurs de chèvres.
Sont nommés chevaliers: François Bernal, chargé de mission auprès du président du comité de décentralisation; Roland Carrière, fondateur d'une association fédérative régionale de protection de la nature; Jean Carwet, président d'une fédération d'associations d'installateurs résidentiels; Gisèle Chaleyat, née Pagnon, cofondatrice d'un mouvement écologique; Daniel Diction, maître, président d'un syndicat mixte; Michel Dinec, maître, président d'une Union nationale de développement local; Roger Estève, directeur d'une réserve naturelle.

Relations avec le Parlement
Sont promus officiers: Geneviève Bégin, née Le Bellégu, ancienne conseillère générale, ancienne sénatrice, membre du conseil d'administration d'une agence d'aménagement; Emeline Teissière, ancienne députée, ancienne membre du Conseil économique et social.
Sont nommés chevaliers: Gérard Alazard, membre du bureau du Conseil économique et social; Philippe Bassin, ancien député des Hauts-de-Seine; Patrick Baudry, directeur du service du budget, conseiller d'Etat, ancien directeur des affaires juridiques au ministère de l'Éducation nationale; Maurice Depaïs, conseiller de tribunal administratif, conseiller général, maître d'Amplepuis; Michel Dewit, directeur général des services techniques d'une collectivité locale; Claude Drouot, secrétaire administrative au ministère de la Défense; Jean-Pierre Fourré, ancien député, directeur de société; Robert Jarry, maire de Mans (Sarthe); Daniel Jean, directeur général de la Caisse nationale de privatisation de la fonction publique; Philippe Legras, ancien député, maire de Radon-et-Champendu (Haute-Saône); Pierre Maille, professeur, conseiller général, maire de l'éducation populaire; Daniel Lechevalier, administrateur territorial, secrétaire général de la ville de Nantes (Loire-Atlantique); Odile Médina, née Chiron, ancienne députée; Marcelle Monzat, née Romey, exploitante agricole, conseillère municipale de Draguignan (Var); Nicole Prodhomme, née Seilly,

Commissions du Sénat: Patrick Nguyen Huu, conseiller, chef de division au service de la présidence à l'Assemblée nationale; Michel Rigou, ancien adjoint de la Charente-Maritime; Colette Slevestand, ancienne députée de Paris.
Fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation
Sont promus officiers: Michel Castaing, maître honoraire de Lettres (Bordeaux); Guy Dupuis, préfet, trésorier-payeur général de l'Yonne; Lucienne Taulé, née Cadoret, maître de Vers-Pont-du-Gard (Gard).
Sont nommés chevaliers: Pierre Ardouin, conseiller maître à la Cour des comptes; Jacques Bordanell, ancien conseiller général, maître de Palau-des-Vignes (Préfecture-Océaniques); Michel Camp-Feyret, secrétaire général de la mairie de Cretot (Val-de-Marne); Michel Carrelat, ancien directeur adjoint de collège, maître de Nemours-sur-Seine (Aube); Régis de Casenau, président de l'Association des avocats-conseils auprès des collectivités locales; Colette Chaigneau, née Richard, ancien proviseur, ancienne députée, admise au titre de La Rochelle (Charente-Maritime); Paul Chriet, docteur en médecine, ancien député, maître d'Agon (Côtes-d'Armor); Martine Denis, née Ugen, conseillère d'Etat, directrice des affaires juridiques au ministère de l'Éducation nationale; Maurice Depaïs, conseiller de tribunal administratif, conseiller général, maître d'Amplepuis; Michel Dewit, directeur général des services techniques d'une collectivité locale; Claude Drouot, secrétaire administrative au ministère de la Défense; Jean-Pierre Fourré, ancien député, directeur de société; Robert Jarry, maire de Mans (Sarthe); Daniel Jean, directeur général de la Caisse nationale de privatisation de la fonction publique; Philippe Legras, ancien député, maire de Radon-et-Champendu (Haute-Saône); Pierre Maille, professeur, conseiller général, maire de l'éducation populaire; Daniel Lechevalier, administrateur territorial, secrétaire général de la ville de Nantes (Loire-Atlantique); Odile Médina, née Chiron, ancienne députée; Marcelle Monzat, née Romey, exploitante agricole, conseillère municipale de Draguignan (Var); Nicole Prodhomme, née Seilly,

Commissions du Sénat: Patrick Nguyen Huu, conseiller, chef de division au service de la présidence à l'Assemblée nationale; Michel Rigou, ancien adjoint de la Charente-Maritime; Colette Slevestand, ancienne députée de Paris.
Fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation
Sont promus officiers: Michel Castaing, maître honoraire de Lettres (Bordeaux); Guy Dupuis, préfet, trésorier-payeur général de l'Yonne; Lucienne Taulé, née Cadoret, maître de Vers-Pont-du-Gard (Gard).
Sont nommés chevaliers: Pierre Ardouin, conseiller maître à la Cour des comptes; Jacques Bordanell, ancien conseiller général, maître de Palau-des-Vignes (Préfecture-Océaniques); Michel Camp-Feyret, secrétaire général de la mairie de Cretot (Val-de-Marne); Michel Carrelat, ancien directeur adjoint de collège, maître de Nemours-sur-Seine (Aube); Régis de Casenau, président de l'Association des avocats-conseils auprès des collectivités locales; Colette Chaigneau, née Richard, ancien proviseur, ancienne députée, admise au titre de La Rochelle (Charente-Maritime); Paul Chriet, docteur en médecine, ancien député, maître d'Agon (Côtes-d'Armor); Martine Denis, née Ugen, conseillère d'Etat, directrice des affaires juridiques au ministère de l'Éducation nationale; Maurice Depaïs, conseiller de tribunal administratif, conseiller général, maître d'Amplepuis; Michel Dewit, directeur général des services techniques d'une collectivité locale; Claude Drouot, secrétaire administrative au ministère de la Défense; Jean-Pierre Fourré, ancien député, directeur de société; Robert Jarry, maire de Mans (Sarthe); Daniel Jean, directeur général de la Caisse nationale de privatisation de la fonction publique; Philippe Legras, ancien député, maire de Radon-et-Champendu (Haute-Saône); Pierre Maille, professeur, conseiller général, maire de l'éducation populaire; Daniel Lechevalier, administrateur territorial, secrétaire général de la ville de Nantes (Loire-Atlantique); Odile Médina, née Chiron, ancienne députée; Marcelle Monzat, née Romey, exploitante agricole, conseillère municipale de Draguignan (Var); Nicole Prodhomme, née Seilly,

Commissions du Sénat: Patrick Nguyen Huu, conseiller, chef de division au service de la présidence à l'Assemblée nationale; Michel Rigou, ancien adjoint de la Charente-Maritime; Colette Slevestand, ancienne députée de Paris.
Fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation
Sont promus officiers: Michel Castaing, maître honoraire de Lettres (Bordeaux); Guy Dupuis, préfet, trésorier-payeur général de l'Yonne; Lucienne Taulé, née Cadoret, maître de Vers-Pont-du-Gard (Gard).
Sont nommés chevaliers: Pierre Ardouin, conseiller maître à la Cour des comptes; Jacques Bordanell, ancien conseiller général, maître de Palau-des-Vignes (Préfecture-Océaniques); Michel Camp-Feyret, secrétaire général de la mairie de Cretot (Val-de-Marne); Michel Carrelat, ancien directeur adjoint de collège, maître de Nemours-sur-Seine (Aube); Régis de Casenau, président de l'Association des avocats-conseils auprès des collectivités locales; Colette Chaigneau, née Richard, ancien proviseur, ancienne députée, admise au titre de La Rochelle (Charente-Maritime); Paul Chriet, docteur en médecine, ancien député, maître d'Agon (Côtes-d'Armor); Martine Denis, née Ugen, conseillère d'Etat, directrice des affaires juridiques au ministère de l'Éducation nationale; Maurice Depaïs, conseiller de tribunal administratif, conseiller général, maître d'Amplepuis; Michel Dewit, directeur général des services techniques d'une collectivité locale; Claude Drouot, secrétaire administrative au ministère de la Défense; Jean-Pierre Fourré, ancien député, directeur de société; Robert Jarry, maire de Mans (Sarthe); Daniel Jean, directeur général de la Caisse nationale de privatisation de la fonction publique; Philippe Legras, ancien député, maire de Radon-et-Champendu (Haute-Saône); Pierre Maille, professeur, conseiller général, maire de l'éducation populaire; Daniel Lechevalier, administrateur territorial, secrétaire général de la ville de Nantes (Loire-Atlantique); Odile Médina, née Chiron, ancienne députée; Marcelle Monzat, née Romey, exploitante agricole, conseillère municipale de Draguignan (Var); Nicole Prodhomme, née Seilly,

Commissions du Sénat: Patrick Nguyen Huu, conseiller, chef de division au service de la présidence à l'Assemblée nationale; Michel Rigou, ancien adjoint de la Charente-Maritime; Colette Slevestand, ancienne députée de Paris.
Fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation
Sont promus officiers: Michel Castaing, maître honoraire de Lettres (Bordeaux); Guy Dupuis, préfet, trésorier-payeur général de l'Yonne; Lucienne Taulé, née Cadoret, maître de Vers-Pont-du-Gard (Gard).
Sont nommés chevaliers: Pierre Ardouin, conseiller maître à la Cour des comptes; Jacques Bordanell, ancien conseiller général, maître de Palau-des-Vignes (Préfecture-Océaniques); Michel Camp-Feyret, secrétaire général de la mairie de Cretot (Val-de-Marne); Michel Carrelat, ancien directeur adjoint de collège, maître de Nemours-sur-Seine (Aube); Régis de Casenau, président de l'Association des avocats-conseils auprès des collectivités locales; Colette Chaigneau, née Richard, ancien proviseur, ancienne députée, admise au titre de La Rochelle (Charente-Maritime); Paul Chriet, docteur en médecine, ancien député, maître d'Agon (Côtes-d'Armor); Martine Denis, née Ugen, conseillère d'Etat, directrice des affaires juridiques au ministère de l'Éducation nationale; Maurice Depaïs, conseiller de tribunal administratif, conseiller général, maître d'Amplepuis; Michel Dewit, directeur général des services techniques d'une collectivité locale; Claude Drouot, secrétaire administrative au ministère de la Défense; Jean-Pierre Fourré, ancien député, directeur de société; Robert Jarry, maire de Mans (Sarthe); Daniel Jean, directeur général de la Caisse nationale de privatisation de la fonction publique; Philippe Legras, ancien député, maire de Radon-et-Champendu (Haute-Saône); Pierre Maille, professeur, conseiller général, maire de l'éducation populaire; Daniel Lechevalier, administrateur territorial, secrétaire général de la ville de Nantes (Loire-Atlantique); Odile Médina, née Chiron, ancienne députée; Marcelle Monzat, née Romey, exploitante agricole, conseillère municipale de Draguignan (Var); Nicole Prodhomme, née Seilly,

Commissions du Sénat: Patrick Nguyen Huu, conseiller, chef de division au service de la présidence à l'Assemblée nationale; Michel Rigou, ancien adjoint de la Charente-Maritime; Colette Slevestand, ancienne députée de Paris.
Fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation
Sont promus officiers: Michel Castaing, maître honoraire de Lettres (Bordeaux); Guy Dupuis, préfet, trésorier-payeur général de l'Yonne; Lucienne Taulé, née Cadoret, maître de Vers-Pont-du-Gard (Gard).
Sont nommés chevaliers: Pierre Ardouin, conseiller maître à la Cour des comptes; Jacques Bordanell, ancien conseiller général, maître de Palau-des-Vignes (Préfecture-Océaniques); Michel Camp-Feyret, secrétaire général de la mairie de Cretot (Val-de-Marne); Michel Carrelat, ancien directeur adjoint de collège, maître de Nemours-sur-Seine (Aube); Régis de Casenau, président de l'Association des avocats-conseils auprès des collectivités locales; Colette Chaigneau, née Richard, ancien proviseur, ancienne députée, admise au titre de La Rochelle (Charente-Maritime); Paul Chriet, docteur en médecine, ancien député, maître d'Agon (Côtes-d'Armor); Martine Denis, née Ugen, conseillère d'Etat, directrice des affaires juridiques au ministère de l'Éducation nationale; Maurice Depaïs, conseiller de tribunal administratif, conseiller général, maître d'Amplepuis; Michel Dewit, directeur général des services techniques d'une collectivité locale; Claude Drouot, secrétaire administrative au ministère de la Défense; Jean-Pierre Fourré, ancien député, directeur de société; Robert Jarry, maire de Mans (Sarthe); Daniel Jean, directeur général de la Caisse nationale de privatisation de la fonction publique; Philippe Legras, ancien député, maire de Radon-et-Champendu (Haute-Saône); Pierre Maille, professeur, conseiller général, maire de l'éducation populaire; Daniel Lechevalier, administrateur territorial, secrétaire général de la ville de Nantes (Loire-Atlantique); Odile Médina, née Chiron, ancienne députée; Marcelle Monzat, née Romey, exploitante agricole, conseillère municipale de Draguignan (Var); Nicole Prodhomme, née Seilly,

Jeunesse et sports
Sont promus officiers: Denis Bourd (Denis, Roger), secrétaire général d'honneur des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active; Maurice Villat, président de la commission médicale du Comité national olympique et sportif français.
Sont nommés chevaliers: Roger Bambuck, ancien secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports; Maurice Cognet, trésorier général de la Fédération nationale des offices municipaux des sports; André Comu, ancien vice-président d'un comité départemental de voile; Robert Crutin, ancien adhérent d'une association sportive départementale; Marcel Dégueux, président d'honneur d'un comité régional olympique et sportif; Roger Delbert, président d'un club sportif; Jacques Dorgambide, ancien premier vice-président de la Fédération française de basket-ball; Jean Ginty, président de l'Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire; Daniel Lechevalier, chef de plis de concours hippiques nationaux; Jacques Monzat, entraîneur d'un club de basket-ball; Philippe Omnis, directeur technique national d'escrime.

Affaires étrangères
PROTOCOLE
Etrangers en France
Est nommée chevelier: Katia de Quetron Maroso, née Demetere Mytilineou, professeur d'histoire du Brésil à Paris-IV-Sorbonne.

DISPARITIONS
Raimond Castaing

Un physicien respecté
RAIMOND CASTAING, physicien, membre de l'Institut, est mort, vendredi 10 avril, à l'âge de soixante-seize ans, des suites d'une longue maladie. Il avait présidé plusieurs groupes de travail sur le nucléaire, dont les rapports ont fortement contribué à éclairer et à orienter les choix de la France dans ce domaine.

Né le 28 décembre 1921 à Monaco, Raimond Castaing intègre l'École normale supérieure en 1940 et prépare son diplôme d'études supérieures au Collège de France, où il est l'élève de Frédéric Joliot. Engagé dans la Résistance, il passe l'agrégation de sciences physiques en 1946 et commence sa carrière comme ingénieur de recherches à l'Office national d'études et de recherches aéronautiques (Onera). Docteur ès sciences en 1951, maître de conférences à la faculté de Toulouse de 1952 à 1956, puis à la faculté de Paris de 1956 à 1959, il prend part à la création de l'université de Paris-sud (Orsay), où il est nommé professeur. Parallèlement, il assure la direction générale de l'Onera, de 1968 à 1973.

Ses travaux sur l'analyse spectrographique par rayons X, ainsi que sur l'optique électronique et ses applications à la métallurgie, le conduisent à inventer une micro-sonde - qui porte son nom - permettant de concentrer un faisceau d'électrons sur une très petite surface et d'analyser ainsi précisément la composition de sa matière. Cette technique trouva de nombreux développements en métallurgie, minéralogie et biologie. Élu en 1977 à l'Académie des sciences, Raimond Castaing est nommé, en 1982, au Conseil supérieur de la sûreté nucléaire présidé par Louis Néel. Il y prend la responsabilité de groupes de travail chargés d'examiner la gestion des combustibles irradiés et formule des propositions de recherche et de développement en matière de déchets radioactifs. Les commissions qu'il dirigea rédigèrent plusieurs rapports, consacrés aux problèmes du retraitement des déchets nucléaires, à la gestion de l'aval du cycle par le CEA - jugée avec une certaine sévérité - ainsi qu'aux possibilités de stockage en profondeur.

« A son auro de grand scientifique, doué d'une faculté d'analyse exceptionnelle, il ajoutait de rares qualités humaines et éthiques, témoigne Jean-Claude Zerbib, chargé de mission auprès de la direction du Commissariat à l'énergie atomique à Saclay, qui a participé à ces groupes de travail. C'était un homme d'une extrême droiture, qui avait le courage de prendre des positions affirmées et n'aurait jamais accepté de compromis avec quel que groupe de pression que ce soit. »

Membre du Comité de l'énergie atomique de 1982 à 1987, administrateur du CNRS de 1983 à 1989, membre du conseil d'administration d'Uzinor de 1984 à 1987, Raimond Castaing avait été nommé, en 1989, au Collège de la prévention des risques technologiques. Il siégeait aussi à la commission nationale d'évaluation sur la gestion des déchets radioactifs. Son autorité scientifique et morale lui avait encore valu, en 1996, de se voir confier la présidence de la commission chargée, par le gouvernement, d'évaluer la possibilité de reconstruire le surgénérat Superphénix en outil de recherche. Le rapport de cette commission avait été positif.

Pierre Le Hir
FRANÇOIS CROUZET, ancien rédacteur en chef du Figaro, est mort, samedi 11 avril à Paris, à l'âge de soixante-sept ans. Né le 20 janvier 1931 à Paris, il avait commencé sa carrière de journaliste en 1955 comme critique littéraire à La Parisienne et Dimanche matin. En 1957, il devint reporter à L'Aurore avant d'être rédacteur en chef de Paris Jour en 1960. En 1972, il est au service de la recherche de l'ORTF, puis directeur des informations à Paris Match en 1973. François Crouzet fut ensuite rédacteur en chef à France-Soir (1976-1983), puis au Figaro (1983-1991). Depuis 1991, il était critique littéraire au Figaro, au Figaro Magazine et au Spectacle du monde.

NOMINATIONS
DIPLOMATIE
François Breton a été nommé ambassadeur en Guinée équatoriale, en remplacement de Gérard Brunet de Coursou, par décret publié au Journal officiel du 11 avril.
[Né le 29 janvier 1942 à Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes), François Breton est licencié ès lettres et diplômé de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence et de l'École nationale des langues orientales vivantes. Il a été notamment en poste à Budapest (1970-1972), à Bucarest (1972-1973), à Mogadiscio (1973), à Londres (1979-1982), à Kigali (1982-1984), à Cracovie (1984-1988) et à l'administration centrale du Quai d'Orsay. De juin 1994 à septembre 1997, François Bre-

ton était premier conseiller auprès du Saint-Siège.]
Jean-Bernard Devalvère a été nommé ambassadeur à Chypre, en remplacement d'Henry Jacolin, par décret publié au Journal officiel du 11 avril.
[Né le 22 décembre 1941, Jean-Bernard Devalvère est licencié ès lettres et ancien élève de l'École pratique des hautes études. Il a été notamment en poste à Fès (1966-1968), à Abidjan (1976-1979), à Washington (1979-1981), avant d'être adjoint au chef du protocole au Quai d'Orsay à Paris (1981-1986). De novembre 1986 à juin 1994, il est détaché comme conseiller du président et de la direction générale d'Air France. Depuis décembre 1994, Jean-Bernard Devalvère était consul général à Monaco.]

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance
Inon
Chérie,
Sudah sam tahum,
Joyeux anniversaire,
Je t'aime,
Alain.

Marie,
pour tes dix-huit ans, nous te souhaitons un bon anniversaire.
Nos amours.

Mariages
Hélène LEDUC
et Jaap de BOER
font part de leur mariage, à Amsterdam, le 15 avril 1998.
90, rue Clémenceau,
F-4200 Clermont,
Saryplanpark 65°,
NL-1073 CS Amsterdam.

Décès
M. Michel CHAUTARD,
officier de réserve,
ancien président-directeur général
de la Banque de participation
et de placements,
est décédé le 31 mars 1998, en son domicile parisien.

Madame François Crouzet,
son épouse,
M. et M^{me} Kibber Crouzet,
M. et M^{me} Guillaume Crouzet,
M. et M^{me} Jean Page,
M. et M^{me} Jean-Marie Caroff,
ses enfants,
Louise, Paul, Tristan, Marie, Alma,
Marine, Malo, Manon, Adèle, Margaux,
ses petits-enfants,
Les familles Le Roux-Dupeyron,
Lejeune, Vallet, Surcouf, Mame,
Bourlinton,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part de la mort brutale de

François CROUZET,
survenue le 11 avril 1998, en sa maison de Loupenn.

Les funérailles auront lieu le mercredi 15 avril, à 15 heures, en la basilique de Longpont-sur-Orge, suivies de l'inhumation dans le caveau de famille.
8, rue de l'Horloge,
93110 Longpont.
(Lire ci-contre.)

M^{me} Alice Dillon,
Géraldine, Justin, Piers, Jariath,
Gregory,
Alice, Nathalie, Helena, Steven,
Christopher et Sean,
ses enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Brendan DILLON,
ambassadeur d'Irlande en France
de 1981-1986,
officier de la Légion d'honneur,
le 31 mars 1998, à Dublin.

Shelagh Mary,
Dublin, Ireland.

M^{me} Eugénie Eckert,
son épouse,
Fabienne et François Vatin,
ses enfants,
Marin Vatin, son petit-fils,
Lucienne et Jean-Louis Fabre,
André (*) et Lucien Dormoy,
ses neveux et beaux-frères,
M^{me} Marie Joanne,
sa belle-mère,
ont la douleur de faire part du décès subit de

M. René ECKERT,
ingénieur ESE (1954),
inspecteur de la sûreté
des installations nucléaires
à l'énergie atomique (ER),
survenu à Paris, le 8 avril 1998, dans sa soixante-dixième année.

L'incinération aura lieu à Paris, au crématorium du Père-Lachaise, le 17 avril, à 9 heures.
La cérémonie religieuse sera célébrée ultérieurement à Saint-Cyr-le-Camp, dans le Var, ainsi qu'à Saint-Max, en Meurthe-et-Moselle.

S. allée d'Orford,
13100 Aix-en-Provence,
24, rue de l'Espérance,
75013 Paris,
9, rue Jean-XXIII,
54130 Saint-Max.

M. Henri Grynberg,
son épouse,
Michèle et Johanna Grynberg,
ses enfants,
M. et M^{me} Jakob Bialostocki,
ses parents,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Chantal GRYNBERG,
née BIALOSTOCKI,
survenue le 10 avril 1998, à l'âge de quarante-cinq ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi 16 avril,
à 10 h 30, à l'entrée principale du cimetière parisien de Bagneux.

Un autocar sera à la disposition des personnes désirant assister à la cérémonie, départ à 9 h 30 devant l'Hôtel Holiday Inn, place de la République, à Paris.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Amazny, Versailles, Lyon, Avignon.
M. Louis LARAVOIRE,
son épouse,
M. François Laravoire,
M. et M^{me} Jacques Laravoire,
M. Michel Puymer,
M. et M^{me} Xavier Laravoire,
ses enfants,
Ses onze petits-enfants,
Ses onze arrière-petits-enfants,
Ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs,
Et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Louis LARAVOIRE,
née Denyse ROUSSET,
survenue le 5 avril 1998, dans sa quarante-septième année, à Amnecy.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 9 avril, en l'église Sainte-Bernadette d'Albigny, à Amnecy.

Le docteur Jacques de Mare,
son épouse,
Cécile et Vincent Bic, Anna et Clémence,
Laurence et Olivier Grasselin, Guillaume et Constance,
Ses enfants et petits-enfants,
Ses parents et ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M^{me} Christiane de MARE,
née CASTAIGNET,
survenue le 2 avril 1998.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 6 avril, en l'église de Soliers (Ariège).
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Sa femme Lily,
Et tous ses proches,
Les familles Nathan-Murat, Parienty, Penichou de Rousiers, Hubault et Laroze,
ont la douleur de faire part de la mort de

Roger NATHAN-MURAT,
âgé de quatre-vingt-onze ans,
le 12 avril 1998.

Résistant de la première heure, déporté, liquidateur national du mouvement Combat, Roger sera incinéré le jeudi 16 avril, à 14 heures, au centre funéraire de Grammont, à Montpellier.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— René et François Portal,
ses parents,
Paulette Alix, Marie-Louise et George Portal,
ses tantes,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Luc PORTAL,
ancien élève
de l'École normale supérieure
de Saint-Cyr,
agrégé de l'Université,
professeur de première supérieure
au lycée Fénélon,
survenue le 11 avril 1998, dans sa cinquante-neuvième année.

Les obsèques seront célébrées le mercredi 15 avril, à 10 heures, en l'église d'Anriol (Bouches-du-Rhône).

— M. Jean Taddei,
M. Jean-François Taddei
ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Jean TADDEI,
née princesse Tatiana GAGARINE,
leur épouse et mère,
survenue le 11 avril 1998, à Paris.

Anniversaires de décès
— Le 14 avril 1997,
Salomon RAYMOND GRIMBERG
nous quitte.
Merci d'avoir une pensée pour lui.

De la part de
Son épouse,
Ses enfants et ses petits-enfants.

— Dix ans déjà !
Le 14 avril 1988,
Renaud MÉRÉSSE
nous quitte, emporté par la maladie.

Vétérinaire, Toulouse 1973-1977. Il avait trente-trois ans et une famille.
Vous qui l'avez connu, souvenez-vous et songez, avec ses parents, combien son destin fut injuste.

60270 Gauvieux.

Communiqués
Frédéric Antoine DECORSE,
de Villeurbanne,
avant de mourir, demande pardon aux gens auxquels il a fait inconsciemment du mal.

Commémorations
LA FLAMME
Roger Madec, vice-président du conseil régional d'Île-de-France, maire du 19^e arrondissement de Paris, vous invite à la cérémonie de la Journée nationale des déportés, à la mairie du 19^e, le dimanche 26 avril 1998, à 10 h 30. Présentation de l'« itinéraire Flamme de Da-chau contre les exterminations ». H : 30 m, petite rue Colonne Azoulay, président du comité, Marc Boissière, sous le haut patronage de M. Jean-Pierre MASSERET, secrétaire d'Etat aux anciens combattants. La municipalité offrira le vin d'honneur.

Colloques
Colloque international 16-18 avril
Actualité du génocide
des Arméniens
Amphi Richelieu-Sorbonne,
Paris-5^e.
Le sens de la recherche historique : La preuve : Mémoire et déni : La place du génocide des Arméniens au XX^e siècle.
Comité de défense de la cause arménienne.
Tél. : 01-42-83-07-02.
Fax : 01-42-46-81-59.
E-Mail : cdaa@club-internet.fr

Communications diverses
— Au CBL, 10, rue Saint-Glaude, Paris-3^e, jeudi 16 avril, à 20 h 30. J.-M. Rosenfeld : « Rencontres à Gaza, Naplouse, Tel-Aviv ».

CARNET DU MONDE - TARIFS 98
TARIF à la ligne
DÉCÈS, REMERCIEMENTS, 109 F HT
AVIS DE MESSE, ***
ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS ***
TARIF ABONNÉS 95 F HT
NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, 500 F TTC
MARIAGES, FIANÇAILLES Forfait
Toutes ligne suppl. : 60 F TTC 10 lignes
THÈSES - ÉTUDIANTS : 67 F HT
COLLOQUES - CONFÉRENCES : Nous consulter
01.42.17.39.80 - Fax : 01.42.17.21.36
01.42.17.29.96

Journal d'un condamné dans le couloir de la mort

Le rythme des exécutions, ici, est devenu monstrueux. Un autre type a été exécuté hier, cela en fait déjà quatre depuis le début du mois. Comme d'habitude, l'exécution est passée comme une lettre à la poste. Ni protestation ni même la moindre discussion.

Je viens juste d'apprendre qu'on a fixé au 28 août [1997] la date de mon exécution. Six semaines. L'avocat est passé me le dire puisque rien n'est encore arrivé au courrier.

Depuis que je suis ici, j'ai déjà eu deux dates de fixées. On était même à six heures de l'exécution la dernière fois. Je me demande si celle-ci sera la dernière.

Ecrire mes souvenirs et ma vie quotidienne à l'intérieur de cette folle est une bonne idée, mais je me demande ce que les gens vont penser. Est-ce qu'ils me croiront, seulement ?

L'univers du couloir de la mort n'a rien à voir avec ce qui se raconte dans le monde libre. Mais une fois qu'on y est passé, il n'est plus possible d'en oublier les humiliations, les dégradations, les brimades incessantes, les injustices, les peurs.

La peur est omniprésente. On ne sait jamais quel est le prochain sale coup qui va nous tomber dessus. La mort.

C'est un monde de violence (davantage le fait, d'ailleurs, du personnel de la prison que des détenus eux-mêmes), de haine, de paralysie, de régression dans l'adolescence. Un endroit où il faut apprendre par soi-même à survivre, avec peu, avec rien. Comment je fais ? J'en sais rien. La volonté de résister, le refus de me rendre, un espoir en l'avenir, un rêve inaccompli, ou juste un instinct de survie. Peut-être un peu de stupidité... Tout ce que je demande, c'est de garder mes esprits, au moins un jour de plus.

LA CELLULE

On m'a mis dans une cellule individuelle (1,50 m sur 3). Sur quatre cent cinquante prisonniers dans le couloir de la mort, on doit être soixante dans ce cas. Quand j'y suis, je passe mon temps à lire, à écrire, à me souvenir. Ce qui obsède mon esprit, c'est l'idée de retrouver ma liberté et de pouvoir vivre comme tout le monde, pas comme une bête de zoo prise au piège.

Tout se passe dans cette cellule et c'est ici que l'enfer commence. J'y suis enfermé vingt-deux heures par jour. Les samedis et dimanches, je ne suis autorisé à en sortir que pour la douche. Chacun choisit de faire ce qu'il veut de ces vingt-deux heures. Il peut décider d'être constructif ou bien se contenter de se poser là, comme on pose un verre d'eau, de laisser la poussière le recouvrir, de sombrer dans un état végétal.

On est seul avec soi-même. Qu'on ait ou non commis le crime ne fait aucune différence. On souffre de la même façon ; on nous dénie tout droit humain. En ce moment, il fait bien 40 degrés. Il n'y a pas de système de ventilation. Pendant l'été, on meurt de chaud, en hiver, on gèle.

ENFANCE

Je viens d'une toute petite ville d'environ 3 000 habitants, appelée Teague. Si vous êtes déjà passé dans une de ces petites communes du Texas, ou si vous en avez vu à la télé, vous pouvez vous faire une idée de la vie que je menais. Un petit patelin avec un seul feu, toujours à l'orange, et pas d'immeuble au-dessus de deux étages.

Vous dessinez une ligne droite traversant le centre, et voilà, vous avez une idée de l'organisation de Teague, les Noirs d'un côté et les Blancs de l'autre. J'ai été élevé avec six frères et trois sœurs. Cela faisait une grande famille, mais on n'a jamais manqué de quoi que ce soit. On vivait de la terre, cultivant le jardin et faisant pousser tout ce qui était nécessaire pour vivre. On n'avait pas les installations de base comme l'eau courante ou le chauffage central.

La décharge municipale était à deux ou trois kilomètres de la maison, et j'y allais souvent, notamment pour trouver des pièces de rechange pour mon vieux vélo. On n'en revenait pas, mon neveu et moi, des objets de qualité qu'on pouvait dénicher. Je me suis toujours demandé quelle pouvait être

David Hicks est âgé de trente-cinq ans. Condamné à la peine capitale en 1987 pour le viol et le meurtre de sa grand-mère - un crime qu'il a toujours nié -, ce jeune fermier noir attend depuis plus de dix ans le jour de son exécution au pénitencier d'Ellis One (Texas), où se trouve le sinistre couloir de la mort.

Il livre ici son Journal. Il y raconte en mots simples la cruauté du quotidien, la peur et les humiliations, le compte à rebours avant l'instant fatal, les souvenirs de son procès où il fut défendu par un avocat commis d'office « qui n'en avait rien à fiche ».

Les pages publiées par « Le Monde » ont été rédigées pendant l'été 1997. L'exécution de David Hicks était alors imminente. Grâce à son comité de soutien, il espère aujourd'hui encore un appel fédéral

la vie de cet autre côté où on se permettait de jeter de si belles choses. Une fois, j'ai même trouvé un vélo entier, un sacré bon vélo dont il ne manquait que la chaîne.

Dans le coin, il y avait quelques plans d'eau fichtrement prometteurs, remplis, débordants de perches. Seulement, il fallait que je me fauille dans la prairie de quel- qu'un pour pouvoir pêcher. C'était ça l'enfer, et je ne sais pas ce qui serait arrivé si j'avais été pris à pêcher dans l'étang d'un autre. J'ai pêché comme ça pendant de longues années. Souvent, je me demande comment ça peut bien être aujourd'hui, et si quelqu'un d'autre se fauille sous les buissons pour pêcher dans mon coin. Sinon, les étangs doivent regorger d'énormes poissons à l'heure qu'il est.

Quand je sortirai d'ici, je retournerai tenter ma chance à l'un de ces vieux étangs. Ouais, quand je sortirai d'ici...

INNOCENCE

C'était le respect, la solidarité et l'union qui me liaient à ma grand-mère. Je ne comprend toujours pas pourquoi elle a été tuée deux jours après qu'une assurance eut été contractée à son nom. Il faudrait une sérieuse enquête pour élucider ça.

Mais aucune enquête n'a été menée, aucune empreinte n'a été relevée, alors que c'est l'une des premières choses qu'on fait habituellement. La police n'a pas pu déterminer le motif du crime. Elle n'a même pas été capable de me situer sur les lieux. L'heure de la mort n'a pu être établie. Et, pendant le procès, aucune question relative à l'endroit où j'étais et avec qui, le jour où ma grand-mère a été tuée, n'a été posée.

C'est moi qui ai subi deux tests au détecteur de mensonges, pas les plus proches voisins de ma grand-mère. J'ai dû avoir recours à un avocat commis d'office. Mais il n'en avait rien à fiche de moi. Et c'est bien contre ma volonté qu'il a encore été désigné pour suivre mon premier appel. Résultat : j'ai dû vivre l'agonie de deux dates d'exécution. Qu'est-ce qu'un pauvre Noir comme moi peut faire contre un système au pouvoir sans

limites ? Tout l'univers de l'accusation était blanc : le juge, le procureur, les avocats, le jury. Tout le monde. Est-ce que j'avais la moindre chance qu'on me rende justice dans ce contexte ?

L'affaire a été réglée en cinq malheureux jours. Depuis, toute tentative de retourner la situation et de tenter d'obtenir une quelconque réparation s'est révélée très difficile. Et ce n'est pas faute d'avoir essayé. Dix ans ! Pourtant, mon innocence peut être prouvée, je suis certain qu'on peut réussir. Si seulement je pouvais dénicher la bonne personne pour m'aider.

Je ne prétends pas être innocent pour ma seule tranquillité d'esprit. Je n'ai pas commis ce foutu crime, et cela me désole de ne pas être capable de trouver quelqu'un qui me file un coup de main pour me battre. Ah, évidemment, si j'étais millionnaire, il n'y aurait pas de risque que je me retrouve ici.

Car tout ça n'est qu'une ques-

tion d'argent. Même l'accès à votre propre dossier coûte une fortune. Seuls les avocats en reçoivent copie gratuitement. Moi, il faudrait que je paye 5 cents par page pour un dossier qui en fait entre 20 000 et 60 000. [...]

RÈGLEMENT

Nous sommes menottés dans le dos, où que nous allons, à la douche, à l'infirmerie, au pardon. On nous manque totalement de respect, on nous rabaisse, on nous méprise, on nous contraint à nous déshabiller à tout bout de champ. La moindre de nos requêtes est rejetée. Nos objets personnels sont fouillés, jetés en vrac, piétinés, balancés dans la cellule de façon à faire réagir les codétenus et à donner aux gardiens une bonne raison d'utiliser leurs matraques.

De temps en temps, des produits chimiques tels que des gaz lacrymogènes sont lancés dans l'air afin de tester les réactions des détenus.

D'autres produits sont glissés dans l'eau et dans la nourriture. La moitié des gars voient des trucs incompréhensibles se produire sur leur corps. Et les médecins d'ici ne sont que des charlatans auxquels la prison offre leur dernière chance professionnelle après qu'ils ont été foutus à la porte ou contraints de démissionner de leurs hôpitaux pour drogue ou alcoolisme. Leur haleine, d'ailleurs, est empestée d'alcool.

Nos visiteurs sont souvent mal traités, soumis à des fouilles humiliantes et embarrassantes. Les femmes doivent retirer leur soutien-gorge et leurs postiches ; dans certains cas, elles sont même déshabillées, exposées aux regards des gardiens. Tout cela dans le but de décourager de nouvelles visites.

Et, bien sûr, on répète au public que les prisonniers se la coulent douce.

HORAIRES

19 heures. C'est l'heure du film à la télé. Aujourd'hui, ça doit être un Bruce Lee. Pendant la diffusion, il n'y a pratiquement aucun bruit, mais ça repart dès que la pub apparaît. Le plus souvent, j'allume aussitôt ma radio pour écouter un peu de jazz ou d'opéra. J'aime le blues, mais ici c'est un peu trop pesant.

22 heures. Le film est fini, ça va être l'heure de l'extinction des feux, 22 h 30 en semaine, 22 heures le week-end. Mais, d'abord, il y a les informations. Cette semaine, beaucoup de discours autour d'Andrew Cunanan, le type suspecté d'avoir tué Versace. Après, quand les lumières et la télé sont éteintes, c'est le moment le plus tranquille de la nuit, sauf pour mes quelques grandes gueules qui veulent faire savoir qu'elles existent.

3 heures. Petit déjeuner. Le gardien arpente les couloirs en criant « *chow time* » pour réveiller tout le monde. Chaque cellule doit être éclairée avant qu'on y porte un plateau. Il est arrivé qu'un prisonnier essaye de blesser un gardien avec un objet tranchant ou en faspérgant d'un liquide dégoûté.

Bref, en me levant ce matin, je vois que nous avons deux œufs sur le plat, deux biscuits secs, un pâté de saucisse de porc, un peu de gelée et un petit carton de lait. C'est très rare que nous ayons du pâté, j'ai eu du bol de me réveiller aujourd'hui. Je mange et je redors jusqu'au matin.

7 h 30. C'est le jour de la lessive. On reçoit une serviette, une talle d'oreiller et deux draps propres en échange des nôtres. Enfin, supposés propres. Car ces foutus draps sont aussi défranchés et douteux que les précédents. Ils sont trop

avares de détergents. Certains draps et oreillers sont si sales qu'il faut les échanger plusieurs fois pour en obtenir d'acceptables.

9 heures. Je prends mon matériel et je commence à écrire. Le premier groupe de promenade est déjà dans la cour. Encore quelques heures et je sortirai moi aussi.

10 h 45. L'heure du repas. Aujourd'hui, pâté de soja (qu'ils s'obstinent à appeler steak de poulet), carottes à la vapeur, viande de porc et haricots, purée de pommes de terre, deux petites tomates, gâteau de pêche. Surtout, ne vous laissez pas avoir par ces termes délicieux, la nourriture leur ressemble peu.

Programmes habituels à la télé : « The Ricky Lake Show », « La Roue de la fortune », « Amour, gloire et beauté ». Je ne suis pas un accro des feuilletons, mais je peux vous assurer qu'il y en a ici qui me raient pour voir le leur. Moi, je continue l'écriture, mes recherches, ou bien je me concentre sur des trucs importants jusqu'à l'heure de la promenade.

12 h 15. Je dois me tenir prêt pour la sortie de deux heures. Dans notre groupe, on a habituellement dix joueurs de basket, cinq par équipe, tous noirs sauf deux Blancs.

14 h 30. Mon équipe a perdu 6-4. Auparavant, on avait le temps de se doucher avant de revenir en cellule, et je peux vous dire qu'après dix jeux sous un soleil d'enfer, j'en ai sacrément besoin. Mais maintenant il faut revenir bouillants, pleins de sueur et attendre trois à quatre heures avant de prendre une douche.

La bouffe est merdique. Mais au moins j'apprécie d'avoir quelque chose à manger. Je m'oblige toujours à toucher à mon plateau, même si je n'ai pas faim, au moins par solidarité avec ceux qui n'ont rien. La plupart du temps, c'est un western qui passe alors à la télé. C'est le résultat du vote. Et ça continue jusqu'aux infos.

18 heures. J'ai reçu au courrier un quotidien de Dallas et une lettre d'Annie. J'ai un abonnement de six mois au journal. Le courrier à poster est relevé à 17 h 30 et celui qu'on reçoit arrive vers 18 heures. Enfin, ça dépend. C'est selon l'humeur des commandés qui en ont la charge. Certains font exprès de nous faire lambiner quatre heures.

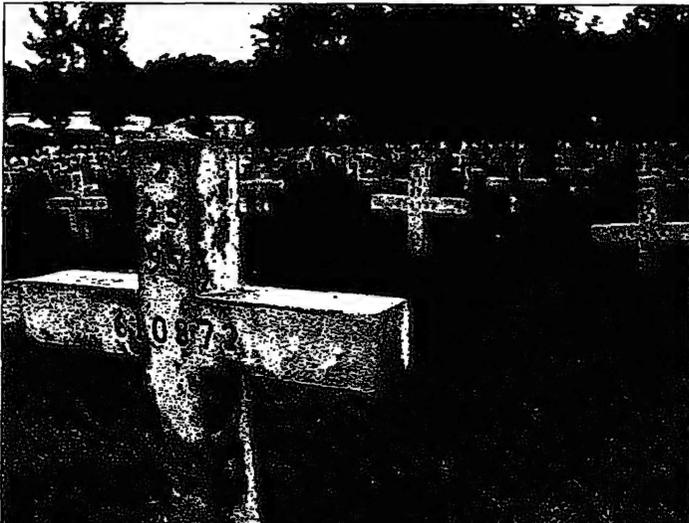
19 heures. Le programme de télé de la soirée détermine ce que je vais faire. S'il n'y a rien de bien, j'écris ou je tape des papiers urgents jusqu'à l'heure de « *Date-line* », un magazine d'info, suivi du journal de 22 heures. A la relève des gardiens de 21 h 30, chaque détenu vote pour le programme télé du lendemain matin.

TÉLÉVISION

Pour ceux qui n'ont rien à faire de la journée, il y a le grand pacificateur et hypnotiseur de prisonniers qu'on appelle télévision. Et, croyez-moi, il y en a ici qui n'en loupent pas une miette. (Les postes sont placés sur une corniche à trois mètres environ des cellules.) L'écran n'est rien de plus qu'une drogue pour calmer les prisonniers. Vous seriez surpris de l'hostilité de l'endroit quand une punition nous prive de télévision une semaine. Bon sang ! Les gars deviennent fous, s'injurient et se traitent d'enfoirés, de putes et de tous les noms.

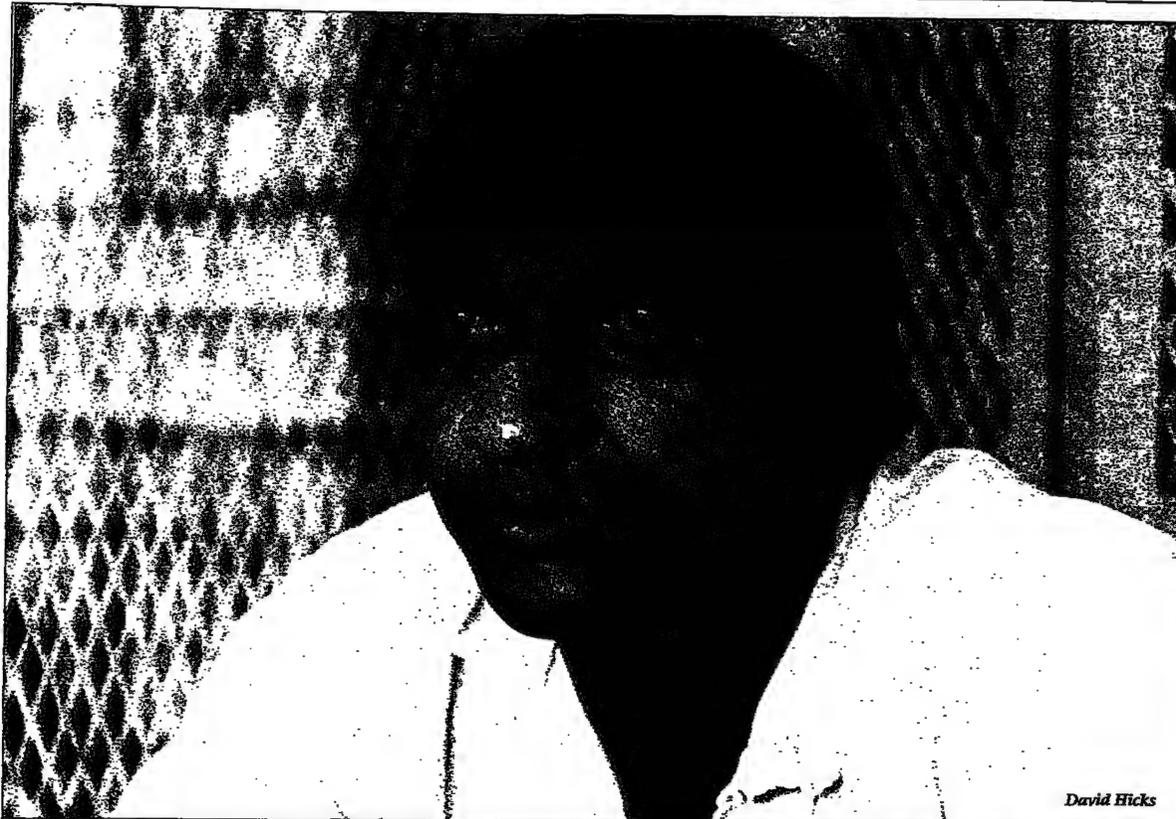
Quand il vient d'y avoir une exécution, l'administration connaît le meilleur moyen de garder la parfaite maîtrise des prisonniers. Elle programme immédiatement un film érotique sur le câble et c'est la paix assurée.

Je n'aime pas les programmes violents. Alors qu'on est réputés comme étant les plus des affreux, les moins que rien, il y a encore des gars qui ne peuvent pas s'empêcher d'applaudir et d'acclamer chaque scène de violence sur l'écran. L'autre soir, j'ai pu voir les World Music Awards de Monte-Carlo. C'était vraiment



« Cette horreur de cimetière où l'on fourre les prisonniers que leur famille ne réclame pas. »

صوتنا من الاعمال



David Hicks

sympa de voir des altesse comme le prince Albert et la princesse Stéphanie. C'est vraiment une superbe princesse maintenant. Installé sur mon lit, j'ai regardé toute l'émission, fasciné par sa beauté et en me disant que ce serait génial de pouvoir rentrer en contact avec elle. Mais bon ! aux yeux de ces gens-là, un type comme moi ne peut être qu'un vagabond.

Il n'y a pas grand-chose à lire ici, en tout cas pas lorsque je suis arrivé. Evidemment, on peut toujours trouver un bon roman western, mais c'est vite lassant. Vous voyez, on aimerait bien aller un peu au-delà des histoires de cow-boys et d'indiens. Mais la bibliothèque n'offre pas un grand choix de livres un peu plus intellectuels. Ce la dit, si vous aimez les ouvrages de conseils pratiques, *Les hommes viennent de Mars, les femmes viennent de Vénus, L'Esprit éternel, Savoir s'habiller pour réussir, ou Recommandation d'achats pour plus de cinquante ans*, pour ne nommer que quelques titres, eh bien ! vous pourrez vous en donner à cœur joie.

Mon horizon est fait d'acier, de béton, de barreaux, de murs de briques rouges, de ciel et puis des rares oiseaux qui viennent picorer les miettes que quelqu'un leur a jetées. Vu un petit moqueur l'autre jour. Première fois en neuf ans.

CORRESPONDANCE

L'unité Ellis One est située tout près de la petite ville de Huntsville, à quelque 160 kilomètres au nord de Houston, sur la route de Dallas. L'isolement de l'endroit (et les horaires de visite en semaine - aucune visite n'étant autorisée le week-end) rend les déplacements d'amis, d'avocats ou de proches extrêmement difficiles. Le seul outil de communication avec l'extérieur est donc le courrier. Avant d'arriver dans le couloir de la mort, je n'avais jamais beaucoup écrit. En fait, je n'avais jamais pu imaginer l'importance de nouer des amitiés et de communiquer avec les autres par l'intermédiaire des lettres.

Chaque jour, entre 17 heures et 18 h 30, on tourne en rond avec anxiété en espérant que le facteur a quelque chose pour nous. Les mauvais jours, c'est-à-dire quand il n'y a rien au courrier, on peut percevoir une tension incroyable dans l'air. Pour une simple lettre qu'ils n'avaient pas reçue, j'ai vu des types se mettre dans de vrais états de violence ou sombrer en profonde dépression. J'ai vu des bagarres, de purs accès de folie.

En revanche, l'arrivée d'une lettre est un moment de douceur. Je laisse sur ce côté banquette hostile qu'on appelle un lit et je me laisse envahir par les senti-

ments et parfois par les problèmes des autres. Le monde extérieur m'apparaît à travers leurs mots, ils sont mes yeux, mon regard sur tout ce dont je suis séparé depuis tant d'années. Vous n'avez pas idée de ce que c'est que de recevoir la lettre d'un parfait inconnu, voire d'un étranger, qui vous montre un tant soit peu d'intérêt, d'amitié, d'attention.

Parfois le courrier est examiné, rejeté, ou bien différé de deux semaines. Des gardiens sont même allés jusqu'à relever les noms et adresses de nos correspondants afin de leur écrire, soit pour établir avec eux une relation personnelle, soit pour les décourager de nous écrire.

ATTENTE DE LA MORT

Je ne suis pas d'accord avec ce philosophe qui affirme que nous savons tous que nous allons mourir sans pouvoir cependant y croire. Moi, je crois que la plupart des gens ont bien conscience que ça va venir, mais qu'ils cherchent à tout prix à prolonger leur vie aussi longtemps que possible. Quand vous vous amusez bien et que la vie vous traite convenablement, vous n'avez pas envie que la mort vienne gâcher la fête.

La vie a toujours été précieuse pour moi, la mienne ou celle des autres, mais maintenant que je suis au pied du mur, j'ai tendance à lui accorder encore plus de prix.

Ce n'est pas la mort que je crains, c'est la façon dont elle arrive ici. Et, bien que ce ne soit pas si effrayant après tout, je n'ai aucun désir de quitter ce monde étendu sur cette foutue table d'exécution, des aiguilles plantées dans mon bras. C'est normal de préférer une mort naturelle ; et ce serait sûrement agréable de quitter cette terre entouré de gens que j'aime, après une vie belle et remplie.

Quand mon heure viendra, j'aimerais revenir à la maison, dans le cadre où j'ai grandi, et non pas me retrouver dans un lieu étranger, où l'on ne croise qu'indifférence et hostilité. Et quand mon temps sur cette planète magnifique, mais parfois si cruelle, sera écoulé, je voudrais être enterré dans la tombe familiale, aux côtés de mes parents et de mes proches. Je ne veux pour rien au monde être enterré dans cette horreur de cimetière Joe Byrd, qui appartient à l'Etat du Texas et où l'on fourre les prisonniers sans le sou ou que leur famille ne réclame pas.

Jusqu'à maintenant, la mort ne traversait pas mes pensées, ou alors de façon très fugace. Mais désormais, j'y pense tout le temps. Et je songe à ce que ma mort signifiera pour les gens du dehors. C'est tellement facile pour les officiels de vous faire haïr de tous les citoyens de ce pays. Des habitants

de villes que vous ne connaissez même pas sont prêts à appuyer les autorités qui exigent votre mort, simplement parce qu'on leur affirme que c'est la loi de l'Amérique !

Je sais, moi, qu'il y a un bon nombre de gens qui rongent leur frein en attendant ma mort, et tout spécialement ceux qui m'ont condamné. Ils se fichent bien que je sois ou non coupable. Il leur faut assouvir leur soif de sang.

DIEU

Je crois en un être supérieur, ça ne me dérange pas si on veut l'appeler Dieu. En fait, je prie et tout le tralala, mais cela ne me dit rien de m'impliquer davantage dans une religion particulière. C'est ce qu'il y a dans le cœur d'une personne qui établit sa foi. Autour de moi, je vois des types qui s'embarquent dans différentes religions. Je ne sais pas trop bien pourquoi. Peut-être pour leur bien-être mental ou plus sûrement pour avoir le droit de quitter leurs cellules pendant les week-ends.

[...]

RACISME

J'ai les mêmes relations avec les Blancs qu'avec les Noirs. Je n'ai jamais fait attention à la couleur de la peau. Mais il n'y avait pas de Blancs dans notre petite communauté de Furney-Richardson.

Vous savez, j'ai l'impression que la situation dans laquelle je suis est la conséquence directe d'un racisme pur et simple. Ce n'est pas que Dieu m'ait abandonné. Mais sur cette Terre, il y a encore pas mal de racistes qui n'ont d'autres buts que de se débarrasser des Noirs. Au fait, je devrais vous préciser que le shérif de mon comté a été plusieurs fois poursuivi pour avoir traité ses fermiers noirs comme des esclaves, sans les payer et en foulant leurs droits civiques. C'est comme ça. Son père était shérif, son grand-père était shérif et ainsi de suite. Vous voyez le tableau.

LE CORPS

Si quelqu'un a l'intention de survivre dans le couloir de la mort, il a intérêt à se battre et à ne compter que sur lui-même. Parce que si vous ne faites rien pour essayer de garder la forme, vous devenez en un rien de temps engourdi, tendu, avec les muscles endoloris. Il n'y a pas trente-six possibilités de faire de l'exercice. Moi, pendant mes deux heures de sortie, je joue au basket. Et dans ma cellule, je fais au moins cent pompes par jour.

Comme nous jouons un basket plutôt rude, il y a souvent des accidents : écorchures, fractures et froissements de muscles. Je saute assez haut, c'est ce qui me vaut d'être un bon joueur, mais du

coup je me suis cassé le nez plusieurs fois. Les charlots qui se disent médecins ne s'en sont pas préoccupés. Ils m'ont donné du paracétamol en me disant qu'on pouvait rien faire d'autre. Résultat : mon nez ne va pas très droit. Et ça se remarque drôlement.

Il y a des gens qui ne sortent pas du tout. Des timbrés qui restent enfermés à se goinfrer de médicaments psychiatriques. Et qui se murent dans un rôle de fous en espérant que le tribunal finira par juger cruelle ou inconstitutionnelle l'exécution d'un malade mental. Vous parlez si la cour se moque bien de savoir s'ils sont fous !

Dans ce fameux couloir, il y a vraiment des gens dégingués ; des gens qui luttent contre leurs démons, tremblant, hurlant, tapant contre les murs, essayant d'attirer l'attention de la direction. Je vois pas comment ils peuvent s'en sortir. C'est vrai que c'est aussi important de s'entretenir la tête que le corps. J'ai eu des hauts et des bas. A un moment donné, l'enfermement m'a semblé si déprimant que j'ai dû en passer par les ordonnances de psychiatres. Mais j'ai vite envoyé tout ça balader quand je me suis rendu compte que ce qu'on ne me donnait n'était ni plus ni moins qu'un médicament susceptible de transformer un homme en zombi. Divaguer sans plus savoir où vous êtes, quel jour on est... Merci bien. J'ai plus voulu de cette merde.

Disons qu'en général je me sens pas trop mal. Sauf ces accès d'enfermement qui me foutent le blues. Le genre de truc qui tournerait facilement en dépression. Je suis en vie, apparemment en forme et, en même temps, c'est comme si j'étais déjà mort. C'est une impression si intense à certains moments qu'on ne ressent plus ni désir ni énergie. Rien d'autre qu'une tristesse infinie, sans espoir d'amélioration. Cela doit expliquer pourquoi certains trouvent finalement plus facile de glisser dans le néant et de n'être plus rien.

COMPTE À REBOURS

Puisqu'on a fixé ma date d'exécution, j'ai dû remplir ce qui s'appelle une fiche d'exécution, simple formalité pour décider de ce qu'il adviendra de vos biens et de votre corps. Un capitaine m'a donc demandé ce que je souhaitais porter ce jour-là. J'ai répondu une chemise bleue et un pantalon noir, en soie. Et aussi ce que j'aimerais avaler pour mon dernier repas. J'ai dit une caille grillée ou bien alors du lapin, avec de la salade, un thé à l'ananas, une pomme de terre au four, et un banana split. Mais c'était une demande plutôt vaine. Les derniers repas ne peuvent guère être confectionnés qu'avec des produits disponibles à l'intérieur de la prison. Ils ne vont pas aller au supermarché spécialement pour nous. Alors comme je les emmerde, j'en ai rajouté, avec le steak, la pomme de terre, la salade, du thé. Je ne me rappelle même plus très bien. A la question de savoir qui je voulais voir assister à mon exécution, j'ai dit souhaiter la présence de mes sœurs, en demandant qu'elles emportent mon corps.

On quitte sa cellule habituelle trente-six heures avant l'exécution pour être transféré dans une cellule vide, équipée uniquement de toilettes, d'un lavabo et d'un lit. C'est la cellule « death-watch ». Une poignée de gardiens (choisis en général parmi les plus agressifs et les plus violents) est chargée du transfert, accompagnée d'un officier supérieur qui commence par vous montrer l'arrêt de mort. On vous demande de vous tourner vers le fond de la cellule, on ouvre la porte et les gardiens entrent, vous ceinturent avec une grosse lanterne de cuir et vous passent les menottes par devant.

La chambre d'exécution se trouve dans une autre prison - The Walls Unit - située à Huntsville, à une vingtaine de kilomètres. C'est ce qu'on appelle la Maison de la Mort. On vous y conduit environ trois heures avant l'exécution. Je ne suis pas allé jusque-là, mais je peux vous dire ce qui m'attendait.

De l'aile G 15 où se trouve la cellule death-watch, on vous conduit à l'infirmerie pour une conversation totalement insignifiante avec un abruti de toubib dont le boulot consiste à déterminer si vous êtes suffisamment sain d'esprit pour pouvoir être exécuté. Une fois constaté que vous l'êtes - ce qui est toujours le cas -, on vous enchaîne les pieds et on vous conduit au portail arrière où attend une camionnette. C'est vraisemblablement la dernière fois qu'on vous verra en vie, au moins dans le couloir de la mort.

Puis c'est le dernier voyage vers Walls Unit où la mort vous cueille quelques heures plus tard. A ce moment-là, le seul espoir qui vous reste réside dans le tribunal qui peut vous accorder un sursis. Pourtant, il est bien inutile d'espérer quoi que ce soit de ces deux autorités barbares que sont le gouverneur raciste ou le comité de parole du Texas (Texas Parole Board). Ils n'accordent aucun pardon.

Ce n'est que dans la chambre d'exécution que vous ôtez votre uniforme de coton blanc pour revêtir les habits que vous avez demandés. C'est alors qu'on vous attache sur une banquette. Et que deux aiguilles sont piquées dans votre bras.

ce maudit tribunal. C'est pas comme ça que je vois les choses.

AVENIR

Je sais pas trop ce que je ferais si les portes de la liberté s'ouvraient devant moi. Faudrait d'abord un petit temps pour m'y habituer. Mais la priorité, sans hésiter, ce serait de faire un super-repas. Sans doute une énorme assiette de légumes avec des oignons frais, des tomates, une friture de poisson-chat ou bien une grillade de blanc de poulet. Encore qu'une assiette d'okras avec des cous de dinde bouillis aux épices me fasse également saliver.

Ce qui est certain, c'est que je m'engagerais dans un des mouvements de lutte contre la peine de mort. J'y ai beaucoup réfléchi dernièrement. Le Texas ne semble pas affronter beaucoup de récriminations au moment des exécutions, mais vous pouvez être sûr, étant donné le traitement que j'ai subi et la foule innombrable de ceux qui sont ici dans le même cas, que j'ajouterais ma voix au concert des protestataires.

Papa nous avait donné un petit morceau de terrain pour installer une caravane, mais avant même qu'on puisse se retourner, j'ai été jeté au trou. N'empêche que je conserve le projet de la caravane, avec des animaux qu'on élèverait sur le terrain, un jardin potager qu'on fignolerait, et puis une vie toute simple. Le tourbillon de la ville n'est pas fait pour moi. Et puis il y a trop de crimes.

MARIAGE

Je me suis marié à dix-sept ans avec une femme du nom de Gloria, une fille paisible, réservée, qui ne fréquentait pas grand-monde. Oh, ce fut un mariage comme tous les autres, avec ses bons et ses mauvais moments. Mais nous trouvions toujours un moyen de venir à bout des épreuves. Et c'est ce qui me plaît bien dans mon mariage. On menait une vie toute simple. On ne se lassait pas de la compagnie de l'autre et on aimait mutuellement se faire plaisir. [...] S'il n'y avait qu'une chose à conserver de cette vie, eh bien ! je choisirais mon mariage. Les gens maintenant n'ont qu'un mot à la bouche : divorce, divorce, divorce. Au moindre accroc, ils foncent à

David Hicks
Ce texte, traduit par Annick Cojean, nous a été transmis par Fabrice Ziolkowski, scénariste et réalisateur.
© David Hicks/Le Monde

* Le comité de Défense David Hicks est au 137, rue du Général-Lotzillon 77190 Dammarie-les-Lys.

صكرات الامم

é
ort

Etrangers, la rose ou le réséda

par Etienne Balibar, Monique Chemillier-Gendreau, Jacqueline Costa-Lascoux, Emmanuel Terray

Avril 1998, une page est tournée; la loi sur le séjour des étrangers en France, baptisée Réséda (loi Relative à l'Entrée et au Séjour des Etrangers et au Droit d'Asile), est adoptée. Le processus de régularisation touche à sa fin. Le gouvernement se décarne un brevet de civisme, de réalisme et d'équité. Ceux qui se mettent en travers ne sont que de mauvais citoyens irresponsables.

Eh bien non: la question n'est pas réglée, et ne le sera pas du seul fait qu'en haut lieu on fronce les sourcils. Après six mois plus qu'instructifs quant à la conception que nos dirigeants se font de l'art de gouverner, on est dans un cul-de-sac. Il faut en sortir, cela importe à tous. Mais, pour cela, il faudrait cesser de piper les dés. Or ils l'ont été constamment, qu'il s'agisse de la volonté de « soustraire l'immigration aux luttes politiques », de la loi ou de la procédure de régularisation.

Le gouvernement a peut-être cru qu'il « neutraliserait » la politique d'immigration. Il n'a réussi qu'à fortifier la fraction la plus nationaliste et la plus autoritaire de la droite, pour qui la non-abrogation des lois Pasqua était encore une concession trop faible. Les diatribes de M. Debré auront eu le mérite de souligner l'évidence: lorsque la conception de l'ordre démocratique est en jeu, l'équilibre entre droite et gauche est introuvable.

Mais, surtout, le gouvernement s'est mis à agiter l'épouvantail de l'aide apportée au Front national par les contestataires qui prôneraient l'ouverture totale des frontières. Au lendemain d'élections qui ont dévoilé les vrais rapports de forces, le sujet est peut-être trop grave pour qu'on ait recours à de semblables astuces polémiques. Chacun sait que, dans leur majorité, ceux qui voulaient l'abrogation promise par Lionel Jospin, la régularisation des sans-papiers, le respect du

devoir d'hospitalité et du droit d'asile ne demandent pas cette ouverture sans contrôle. Présenter maîtrise des flux d'immigration ou abolition des frontières comme la seule alternative est un discours malhonnête. Les défenseurs du droit des étrangers réclament seulement trois choses fondamentales:

1) que, en matière de circulation des personnes, le droit commun international soit la règle: liberté, égalité, réciprocité (et non traitement discriminatoire de certaines nationalités ou classes sociales), les restrictions demeurant l'exception motivée; ce qui va contre la suspicion institutionnalisée depuis 20 ans;

2) qu'aucune disposition restreignant la liberté des personnes ne soit adoptée sans avoir pris en compte son « coût démocratique », l'effet des pratiques répressives sur l'esprit public et le fonctionnement de l'Etat; faute de quoi la défense du droit et la lutte contre l'illegalisme se traduisent par l'idéologie sécuritaire, la multiplication des barrières, l'assimilation aux libertés de tous;

3) qu'aucune concession ne soit plus faite à la mythologie de la pression migratoire censée nous menacer si d'adventure la « vigilance » aux frontières était relâchée; toutes les études montrent en effet que les causes des déplacements sont complexes, individualisées, souvent réversibles, toujours limitatives et qu'en dehors des situations de catastrophe et des exodes qu'elles entraînent (dont la France est jusqu'à présent peu affectée) il n'existe rien de tel qu'une « misère du monde » attendant le signal pour se déverser massivement dans l'Hexagone.

Laissons donc au FN et à ceux qui convergent maintenant vers lui les mythes de l'invasion et de la responsabilité des immigrés dans le chômage ou l'insécurité. Refusons de confondre une régulation démocratique de la circulation des hommes, nécessairement contractuelle, multi-

latérale, soucieuse des droits fondamentaux et des intérêts communs des peuples, avec une gestion policière des populations, grosse de tous les trafics et de toutes les bavures, obsédée par le fantasme d'un étranger menaçant notre emploi et notre identité. Nous éviterons ainsi d'entretenir autour des « solutions » de l'extrême droite un halo de légitimité qui n'est pas pour rien dans sa progression constante. Et nous éviterons de décomposer intellectuellement la gauche, alors qu'il lui faudrait fortifier son identité politique et morale, dans la perspective du

Il serait préférable pour l'ordre républicain qu'on retrouve les assassins du préfet de Corse ou les commanditaires de l'incendie du Crédit lyonnais, plutôt que d'engager la police et la justice dans la chasse aux milliers d'étrangers qu'on vient de fichier

combat, qui s'annonce difficile, contre un adversaire qui ne se situe décidément plus là où elle croyait.

Comment ne pas voir la contradiction? On proclame qu'il faut lutter contre le travail clandestin et la délinquance mafieuse. Au même moment, on repousse vers l'illegalité 60 000 ou 80 000 travailleurs, pour la plupart établis ici de longue date et qui ne demandent qu'à vivre au grand jour! Ceux qui ont dénoncé le piège tendu aux immigrés et décrit la machine à fabriquer les clandestins avaient bien vu l'ampleur du problème social que cela va maintenant poser. A moins que ce formidable encouragement à l'économie parallèle ne soit un signal adressé au patronat, pour lui faire comprendre que les 35 heures seront compensées par une pression accrue sur les salaires et la stabilité

de travail? De quel côté se trouve donc l'irresponsabilité?

La loi dite Réséda a été préparée sans concertation, en méprisant l'avis de la Commission nationale consultative des droits de l'homme au bénéfice d'un rapport d'expert commandé en fonction des mesures qu'on voulait légitimer. Sa discussion a favorisé toutes sortes de dérapages autoritaires au sein de la gauche. Au bout du compte, les avancées portées essentiellement sur le droit familial et social, que nous avons toujours reconnues, subsistent. Mais, outre qu'elles ne

nous effrayent en agitant le spectre de « trotskistes anglais » infiltrant les manifestations qui tentent d'alerter navigants et passagers sur le sens des violences dont ils sont témoins? Allons donc! C'est beaucoup de trotskistes anglais, de catholiques romains, d'anarchistes espagnols ou de pacifistes allemands qu'il faudrait avec nous, dans les terminaux de Roissy, pour que s'édiifie l'Europe démocratique activement concernée par tous ces problèmes et construisant son espace public.

Il serait préférable pour l'ordre républicain qu'on retrouve les assassins du préfet de Corse ou les commanditaires de l'incendie du Crédit lyonnais, plutôt que d'engager la police et la justice dans la chasse aux milliers d'étrangers qu'on vient de fichier et de se fixer le défi imbécile de les expulser tous dans des formes « humaines ».

Comme il serait préférable, pour épargner aux banlieues le pourrissement de ghetto, d'accélérer la reconnaissance des droits des chômeurs et de reconstruire les services publics tombés en désuétude, plutôt que d'affecter les préfectures au tri des immigrés - bonnes familles d'un côté, mauvais célibataires de l'autre -, désespérant ainsi toute volonté collective d'intégration.

L'opération de régularisation a été de bout en bout une opération politique. L'aveu en fut fait lorsqu'on nous expliqua que l'application des fameux critères produirait automatiquement le résultat « équilibré » dont on avait besoin: 50 % d'acceptations, 50 % de déboutés. On sait avec quel arbitraire d'une préfecture à l'autre, et quel mépris de la vie des gens, cette sélection a été opérée. Une politique, cela se corrige, nous ne nous laisserons pas de le dire. Il suffit de ne pas persévérer dans l'erreur manifeste. Nous n'attendons pas du gouvernement qu'il abroge sa loi. Mais nous attendons désormais qu'il en corrige au tant que possible les effets au

moyen des décrets d'application, en suivant les recommandations de la Commission consultative des droits de l'homme, quel que soit l'avis que rendra le Conseil constitutionnel. Surtout, nous attendons qu'il décide un moratoire des expulsions, suivi d'un réexamen des dossiers, de façon à aboutir rapidement à une régularisation des sans-papiers qui en ont fait la demande, dont la majorité vit et travaille en France depuis des années. Car il faut couper court aux drames et aux exploitations que la situation rend inévitables.

Enfin nous lui demandons d'engager l'information des citoyens et la concertation sur la place des étrangers dans une république démocratique, la coexistence des communautés de culture différente et les transformations de la souveraineté territoriale qu'appelle le monde d'aujourd'hui. Car notre pays doit conserver la capacité d'inventer son droit de cité, quand l'histoire à nouveau se tend et se cherche un sens.

C'est beaucoup demander? Rien qui n'ait été maintes fois annoncé et promis. L'idée d'une autre politique, socialiste, dont fait intégralement partie la mise en œuvre des droits de l'homme, s'est exprimée naguère dans le symbole de la rose. On nous disait voici un an: les roses fanées refleuriront, plus vigoureuses, après l'hiver. Mais il faut choisir: la rose ou le réséda.

Etienne Balibar est professeur à l'université Paris-X.
Monique Chemillier-Gendreau est professeur à l'université Paris-VII, ancien membre du Collège des médias.
Jacqueline Costa-Lascoux est directrice de recherches au CNRS, ancien membre du Collège des médias.
Emmanuel Terray est directeur d'études à l'Ehess.

Le Japon, géant blessé par René Dabernat

Le roman noir du krach asiatique, après avoir laissé le Japon à l'arrière-plan pendant des mois, en fait maintenant l'acteur principal et décrit sous nos yeux la fin d'un cycle historique nippon, qui a duré un demi-siècle. La deuxième puissance économique du globe aborde la phase actuelle de réajustement avec de gros atouts: premier banquier et premier créancier de la planète, numéro un international des excédents commerciaux, champion des pays développés pour les réserves monétaires (220 milliards

de dollars). Malgré la fin du cycle d'opulence, l'empire nippon garde ces atouts et en fera sa force de frappe quand viendra le temps du rebond.

Ils ont été acquis ou consolidés durant la glorieuse décennie 1980-1990, lorsque l'Amérique achevait lentement une période de déclin, analysée dans plusieurs livres de cette époque, dont *Ascension et chute des grandes puissances*, de Paul Kennedy, ou *Le Gulliver empêtré*, de Stanley Hoffman. En 1984, aller du Japon aux Etats-Unis offrait le spectacle saisissant d'un vain-

cu devenu vainqueur et d'un vainqueur presque abaissé au rang de vaincu. Avec son slogan « *America is back* », le président Reagan lancera la reconquête de la suprématie perdue.

Aujourd'hui, total renversement de situation: l'Amérique campe au pinacle et le Japon en descend. La récession - mise à part le florissant commerce extérieur - succède à plusieurs années de stagnation. L'investissement des entreprises diminue de 2,5 % durant l'exercice fiscal 1^{er} avril 1997-31 mars 1998. L'indice de confiance des grandes firmes révèle un solde négatif de 31 points contre 11 il y a trois mois; de 38 contre 21 pour les PME. La consommation des ménages recule de 4,5 % en un an. Beaucoup d'épargnants achètent des coffres-forts individuels, au lieu de laisser l'argent aux banques, qu'ils jugent peu fiables. Le yen trebuché. Pas de doute possible: le géant est blessé.

Pourquoi et comment l'ascension a-t-elle été stoppée? Par les eaux troubles de la politique et de l'argent, mais aussi par la dérive du capitalisme. Deux facteurs d'appréciation éclairent ce basculement. D'abord, la dimension psychologique de l'économie, dont parlait Keynes. Pendant une bonne moitié des années d'ascension (1950-1990), le système nippon l'a négligée et paye aujourd'hui le prix de cette erreur.

Qu'a-t-on vu alors, en effet, sous couvert d'une démocratie formelle établie par le vainqueur américain? D'un côté, un mandarinat industriel et financier, hérité des clans ancestraux, gouvernant d'en haut le pays. Il pratique une économie dirigée et protectionniste au dedans, mais expansionniste au dehors.

De l'autre, un peuple obéissant, laborieux, discipliné, rassemblé autour du trône impérial. Il respecte le « *Bushido* », code du devoir, du courage, du patriotisme. Dans *La Bataille*, de Claude Farrère, une servante japonaise dit: « Je voudrais mourir

sept fois pour donner sept fois ma vie à l'empereur. » Ce système transplante en Asie, au siècle des fusées, une nouvelle Sparte, frugale, sûre d'elle, conquérante. Or, surtout depuis 1990, il vacille. C'est le second facteur.

La démocratie, désormais très vivante, modifie les comportements. Citoyens, presse, associations rejettent des pans entiers du mandarinat. Ils dénoncent les dérives capitalistes ainsi que la collusion de la classe politique avec le monde des affaires. Certains milieux ont été si après au gain qu'ils ont emprunté de

La grave crise est à la fois conjoncturelle et structurelle, économique, financière et morale

fortes sommes à faible taux pour spéculer dans l'immobilier, puis en Bourse. Ainsi se forma une « bulle » d'opulence artificielle, maintenant éclatée.

La crise est grave: faillite de banques et maisons de titres, vague de suicides parmi les chefs d'entreprise, drame des PME incapables de rembourser les prêts, faute de croissance. Elle est à la fois conjoncturelle et structurelle, économique, financière et morale. Mais le Japon, quoique blessé, reste un géant. Il joue un rôle international majeur, notamment face aux Etats-Unis, en tant que principal détenteur d'actions, obligations et bons du Trésor américains dont la vente massive ferait trembler Wall Street. L'enjeu japonais est donc mondial.

René Dabernat est journaliste.

AU COURRIER DU « MONDE »

L'HISTOIRE N'EST PAS UN TRIBUNAL

Dans *Le Monde* du 7 avril, Henry Rousso, directeur de l'Institut d'histoire du temps présent, déclare: « *Le tribunal de l'histoire a jugé Vichy depuis longtemps. C'est aujourd'hui une période honnie, de manière bien plus nette que dans les années 60. Tous les sondages le montrent. Le jugement de la postérité est massif* (...) Si je ne me sens pas qualifié pour juger, comme le fait M. Rousso, le procès et son verdict, qu'on me permette, en tant qu'historien, de réfuter catégoriquement l'idée que l'histoire puisse être un tribunal destiné à juger le passé. Depuis quand les historiens seraient-ils devenus des juges? C'est si peu vrai que, contrairement à ce qu'indique M. Rousso, l'historiographie française en ce qui concerne la période de Vichy (à quelques exceptions remarquables près, Michel, Azéma, Laborie) beaucoup tardé à porter sur la période un regard vraiment critique, au point qu'un quotidien a pu récemment présenter l'historien américain Paxton comme « *l'homme qui a démasqué Vichy* ». De ce point de vue d'ailleurs, je suis en totale contradiction avec M. Rousso sur les effets pédagogiques du procès, qui ont à mon sens été beaucoup plus utiles que les décennies d'insuffisances (et parfois de falsifications) de l'historiographie française. Car ce n'est pas parce que les sondages montrent que l'opinion honnit aujourd'hui majoritairement Vichy qu'elle en a une connaissance claire.

Hubert Delpont
Nérac (Lot)

PROMESSES

Il y a du donjuanisme chez les politiques: en séducteurs professionnels ils savent à merveille se répandre en belles promesses et courir bien vite vers d'autres plaisirs jusqu'à ce que les urnes, ou la rue, implacables statues du Commandeur, anéantissent leur légèreté... Je ne souhaite nullement à Lionel Jospin, actuellement dans le rôle-titre,

un sort aussi sévère, me sentant peu ou prou partie prenante dans cette « majorité plurielle », bien que la gauche qui est la mienne soit à cent lieues de la sienne. Mais de l'avoir entendu en pleine campagne clamer à gorge déployée sa volonté « *en finir avec ce secret monarchique* » et plaider des tréfonds de lui-même « *la transparence, enfin dans notre démocratie* » pour le voir aujourd'hui refuser la levée globale du secret-défense dans l'affaire des écoutes téléphoniques de l'Elysée a de quoi agacer. Prudence est mère de sûreté (...). Gageons que M. Chevènement, si prompt à fustiger « *l'incivisme fondamental* » et impatient de « *punir* » des citoyens se scandalisant et s'opposant physiquement à l'embarquement violent et dégradant de sans-papiers expulsés, saura donner à sa police les moyens nécessaires pour débrouiller cet enchevêtrement de bandes magnétiques et que justice pourra rapidement être rendue.

Gilbert Gauthier
Paris

COALITION MACHIAVELLIQUE

L'idéologie malsaine du Front national, légitimée et intégrée au sein du pouvoir politique français, est en parfaite inadéquation avec les valeurs éthiques, citoyennes, de la V^e République. Les leçons de l'histoire, elles aussi, semblent être oubliées. Une telle aberration trouve cependant son explication dans la basse initiative d'anciens républicains. Ceux que nous pouvons sans retenue appeler les « *collaborateurs* » ont sacrifié leurs convictions personnelles - ou du moins celles qu'ils proclamaient être telles - afin de satisfaire leur unique soif de pouvoir. L'existence d'une « *droite plurielle* » comme adversaire de la gauche n'est qu'une illusion, une dupesque scandaleuse: l'alliance de la droite et du Front national n'est fondée sur aucune réelle concordance idéologique. Cette coalition machiavélique, dès lors qu'elle a trompé les électeurs est une atteinte à la démocratie. **Alexander Gronet**
Sandra Luchert
Paris

CONCOURS EXCEPTIONNEL POUR LE RECRUTEMENT DE 100 MAGISTRATS



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Rendez-vous dans le supplément Initiatives en dernière page.

صحة من الاجل

صكنا من الامل

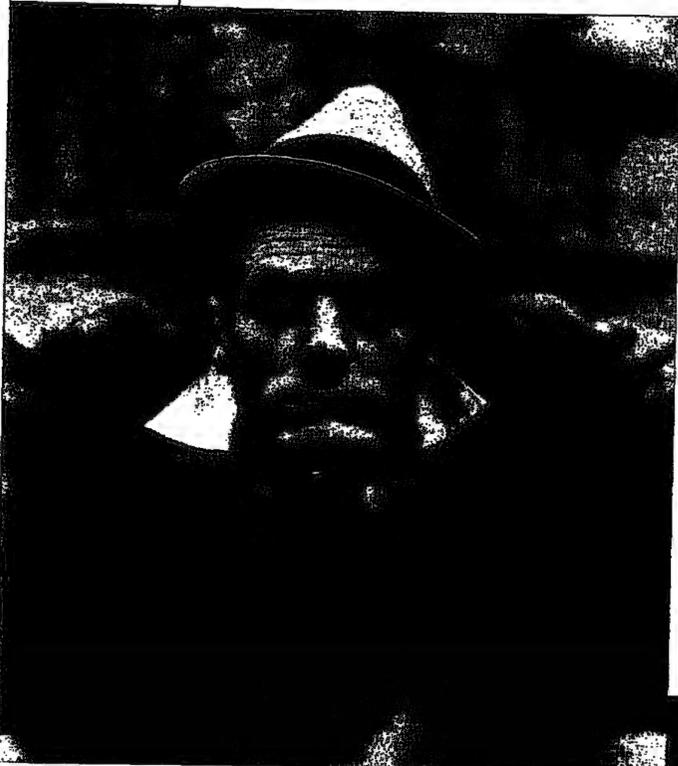
(Publicité)

LE MONDE / MERCREDI 15 AVRIL 1998 / 15

BDF

Votre vie exige de vous une perpétuelle
remise en question.

Pouvez-vous
en demander autant
à votre portable ?



Téléphonez
en Classe Loft
sur le réseau 



Avantage n°1 *Le choix de 7 forfaits avec des
vraies heures 7 jours/7 et 24h/24.*

Avec Loft, vous pouvez choisir le forfait* qui vous convient,
de 2 à 8 vraies heures : 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.
Et vous pouvez aussi sélectionner les options que vous désirez.
C'est un avantage de la Classe Loft. Découvrez les autres au

N° Vert 1 800 880 880 <http://www.itineris.tm.fr>

Loft

* Forfaits de communications en France Métropolitaine (au-delà du forfait 2FTTC la minute) ; les appels vers certains numéros inclus dans le forfait font en outre l'objet d'une tarification spécifique. Abonnement 12 mois minimum, frais de mise en service et options en sus.

 **France Telecom
Mobiles**

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-29-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télfax : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

EDITORIAL

Juger Pol Pot

LE dernier bastion des Khmers rouges est en train de tomber aux mains des forces gouvernementales cambodgiennes. On voudrait croire que leur chef historique, Pol Pot, sera poursuivi pour crimes contre l'humanité, avec la polignée de ses anciens lieutenants encore en vie.

Ce ne serait que justice. Dans la longue liste des auteurs de génocides, les chefs de guerre qui sont aujourd'hui sous les projecteurs des consciences internationales, comme ceux des Balkans ou d'Afrique, font presque pâle figure à côté de « maître » Pol Pot et de ses sbires. Ces messieurs ont présidé à l'extermination d'une partie de la population qui avait eu le malheur de tomber sous leurs griffes, et à l'asservissement abject du reste, sur un mode sans équivalent. Ce n'est même pas préjuger de la cause que d'en faire le constat, avant tout éventuel procès, au vu de ce qu'on sait de leur passage au pouvoir, de 1975 à 1979, avant l'invasion vietnamienne qui mit fin à leur règne.

Pourtant, il serait étonnant qu'on assiste à un tel procès. Cela pour une raison essentielle : personne ne souhaite que Pol Pot parle. Ni ses anciens compagnons d'armes, dont le sort demeure lié au sien. Ni nombre de politiciens cambodgiens, qui peuvent craindre des révélations sur des compromissions avec les Khmers rouges. Ni ses anciens mentors chinois, qui lui fournirent un temps l'inspiration de ses lubies meurtrières et un soutien actif. Ni, au fond, les pays qui se retrouveront liés dans la

troisième guerre d'Indochine, menée par procuration sur le terrain cambodgien entre les deux camps de la guerre froide : l'Occident et l'Union soviétique.

Pendant plus d'une décennie après leur éviction de Phnom Penh, ces assassins notoires ont été les pions des pays occidentaux qui se refusaient à entériner le fait accompli vietnamien au Cambodge. Les Etats-Unis, en 1979, les ont réorganisés contre Hanoi, avec l'aide de la Chine. Certains d'entre eux, voilà peu, se pavanaient encore en Occident, au motif que leur guérilla était partie prenante d'un règlement international, « diplomatique », de l'imbroglio cambodgien.

La roue a tourné. Le Vietnam s'est retiré du Cambodge. Les Khmers rouges ont été marginalisés. Pol Pot n'en a pas moins conservé une sinistre faculté de ressurgir épisodiquement dans l'actualité, en macabre mort-vivant dont on n'ose annoncer pour fait acquis les funérailles.

Washington se livre à des déclarations empruntées qui veulent faire croire à une volonté nouvelle de le traduire en justice. Il est difficile pourtant d'ignorer le secret espoir de toutes les chancelleries de le voir se volatiliser, sans laisser de traces de compromissions passées. Comme s'il n'appartenait pas, aussi, à notre histoire. Tout comme d'autres, aujourd'hui jugés ou recherchés pour des crimes du même ordre.

Juger Pol Pot et ses seconds couteaux ? On ne peut faire plus que le souhaiter, et craindre que tel ne sera pas le cas.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani
Directeur : Jean-Marie Colombani ; Dominique Aldrey, directeur général ; Noël-Jean Bergerson, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhonnau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges, Laurent Goussier, Erik Lomovetz, Michel Ségism, Bernard Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Royette
Rédacteur en chef technique : Eric Azou
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médecin : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pflaum ; directeur délégué : Anne Chassebois
Conseiller de la direction : Alain Refat ; directeur des relations internationales : Daniel Verzet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Cornu, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Benne-Midy (1944-1969), Jacques Fassin (1969-1982), André Laurens (1982-1993), André Fontaine (1983-1991), Jacques Leconte (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Benne-Midy, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investissements, Le Monde Presse, Jena Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde Les premiers pas dans une voie nouvelle

LE RÉSULTAT des élections algériennes a soulevé nombre de controverses. Elections truquées, faites par l'administration, a-t-on dit d'un certain côté, non sans manifester quelques inquiétudes. A quoi quelques-uns ajoutaient : élections dignes de celles qui ont eu lieu de l'autre côté du rideau de fer. Au contraire, d'autres s'écriaient triomphalement : victoire française.

Peut-être suffirait-il de dire que le succès des « indépendants » du deuxième collège, que l'administration avait sans doute le devoir d'aider, ne sera vraiment une victoire française que si l'esprit de collaboration avec les populations autochtones se développe de plus en plus, si les promesses grâce auxquelles le succès a été obtenu sont réalisés, si la France prend conscience de son rôle de « puis-

sance musulmane », comme l'on disait autrefois, et, comme l'on dirait plus volontiers aujourd'hui, si l'Union française devient une association dans laquelle les populations musulmanes auront une large place.

Pour le reste, il faut bien considérer que ces élections, et l'Assemblée algérienne elle-même, sont un essai, une expérience, les premiers pas dans une voie nouvelle. Il convient de tenir compte de l'insuffisance de maturité politique chez les indigènes, du péril des fanatismes religieux. La France a encore une mission protectrice, spirituelle et matérielle. Mais elle ne peut le remplir que si les colons eux-mêmes font montre d'un esprit nouveau.

Rémy Roure
(15 avril 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-73-30
Index et microfilms du Monde : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Dictons

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

« **PÂQUES au tison !** » Le dictionnaire a beaucoup servi, ce week-end, pour saluer les glaces. Le mot consolait de la chose. Tant que les caprices de la nature ont des précédents, la sagesse est sauve ; la seule sagesse sérieuse, la populaire. Les folles larmes n'ont pas cette chance. L'accord sur l'Irlande, bien qu'il ait été signé la veille de Pâques, personne n'a osé l'attribuer d'un adjectif rappelant celui des Pâques de 1916, dites « sanglantes », où éclata la guerre, ce qui aurait donné à la paix la rondeur engageante d'un adage.

Les sumos de dates historiques s'appliquent rarement à des événements heureux, même si leurs vertus mnémotechniques – « Vêpres siciliennes », « journée des Dupes », « Nuit de cristal » – frappent la mémoire des écoliers, comme le chiffre rond de « Marignan 1515 ». « Pâques prometteuses » n'aurait pas pris, sur des peuples aussi superstitieux. Le pire n'est jamais sûr, mais il garde ses attraits, en pays celtes. Attentions, pour paviser, les référendums du 22 mai. Et encore ! L'autre anniversaire d'apaisement religieux qui se fête, cette même veille de Pâques 1998 « les quatre cents ans de l'Édit de Nantes », on a vu ce qu'il est devenu !

Entre Ère et Ulster, les choses sont tulleuses engagées que jamais depuis quatre-vingts ans. Tony Blair y est pour beaucoup. On a vu le premier ministre de la reine veiller personnellement au rélo-

king de Sa Majesté, prêcher l'amour sous les voûtes de Westminster, taquiner les Français dans leur langue... L'homme a une façon loustique de faire de la politique qui épouse bien l'époque, mieux que la myopie appliquée de John Major ; il affiche un côté Puck, plus que punk, qui devrait plaire à Dublin comme à Belfast et Londres.

Si on en croit la littérature et le théâtre qu'ils ont inspirés, les indépendantistes irlandais ont cet humour jusque dans le terrorisme aveugle. Le plus sacré des engagements aurait laissé place, chez eux, à un sens de la tragédie surmontée, à un amour cocasse de la vie, de portée universelle. C'est ainsi que le théâtre populaire français des années 60 puisait volontiers des leçons de convivialité truculente chez O'Casey et Brendan Behan. Dans le bordel de *The Hostage*, Arletty retrouvait la gouaille d'*Hôtel du Nord*. Les œuvres de Joyce et de Beckett n'auraient pas connu tant d'écho dans le monde sans les « gens de Dublin » qui les inspiraient et leur révolte aussi sceptique que patriote.

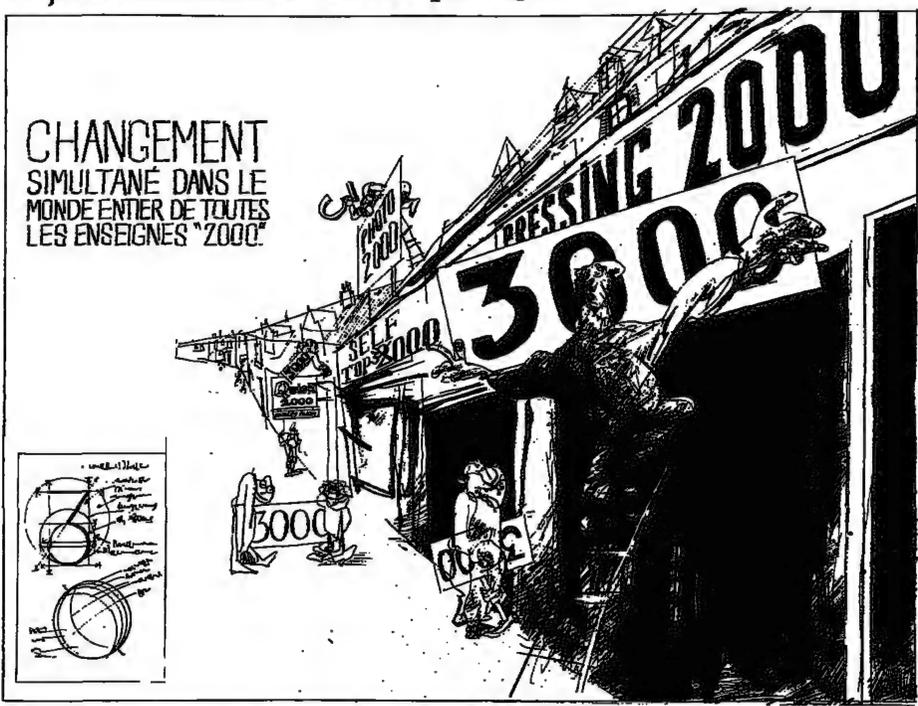
Le pire obstacle à la paix, c'est l'habitude que prennent les peuples de vivre avec son contraire, leur familiarité avec l'épouvante violente, l'Phéonisme à fonds perdus, l'improbable espoir de vaincre par les armes. Les référendums du mois prochain auront à surmonter cette seconde nature que forgent les guerres civiles interminables ;

la même accoutumance où d'autres minorités du continent trouvent un substitut ombreux au nationalisme majoritaire, en voie d'affaiblissement.

Autre entrave à la fin des guerres : l'inutilité dont leur achèvement semble frapper les sacrifices consentis, en prolongeant les combats paraît moins absurde que la réconciliation, dont on ne peut leur attribuer le mérite sans des prodiges d'imagination. Longtemps après 1918, on racontait aux enfants l'histoire atroce du dernier tué du 11 novembre – il fallait bien qu'il y en eût un ! – mort de ce que le clavier de l'armistice n'était pas audible au fin fond de la lointaine tranchée où l'avalent conduit la bravoure et la malchance. Pourquoi cesser le feu à cet instant précis, sans plus de raison qu'il avait commencé, pas même par épuisement, comme si des forces obscures s'étaient lassées de l'affrontement, comme si les dieux cachés de l'antique litige n'avaient plus soif de sang, tout d'un coup ? En Algérie, on a parlé de « paix des braves » : un slogan, plus qu'une explication.

En Bosnie, au Rwanda, en Irak, en Irlande, la fin de la guerre paraît plus folle que la guerre. On ne se rassure pas avec des aubaines. Pour se fier à la paix, il faudrait comprendre pourquoi elle tombe du ciel. Il lui manque un bon diction d'almanach.

Projet de célébration de l'an 2000 par Cagnat



Chômage, quand le thermomètre mesure mal la fièvre

Suite de la première page

Ces experts avaient alors publié un rapport dans lequel ils évaluèrent à 5 millions le nombre de personnes privées d'emploi (*Le Monde* du 19 février 1997).

Ils y incluaient, notamment, les préretraités, les personnes en contrat aidé (CES, CEC, etc.), les chômeurs en formation et tous ceux qui sont dispensés de recherche d'emploi en raison de leur âge. Les experts de CERC-Association suggéraient donc aux pouvoirs publics d'élaborer « une batterie d'indicateurs lisibles et fiables », permettant de mener le débat sur l'emploi « sur

des bases plus saines et mieux informées ».

Plus récemment, le Commissariat général du Plan a évalué à 6,7 millions le nombre d'individus en situation de précarité vis-à-vis de l'emploi (sur une population active de près de 25 millions de personnes). Cette affirmation avait valu à son patron d'alors, le séguiniste Henri Guaino, les foudres du gouvernement et contribué à son limogeage.

Tel est le paradoxe : au moment où les formes de sous-emploi gagnent du terrain, les gouvernements de gauche et de droite se sont implicitement entendus pour retenir une définition de plus en plus restrictive du chômage (exclusion des plus de 78 heures), les partenariats sociaux s'employant, de leur côté, à durcir les conditions d'indemnisation.

QU'EST-CE QU'UN CHÔMEUR ?

Il ne s'agit pas, bien sûr, de mettre sur le même pied un homme privé d'emploi et une femme qui n'a accès qu'à un temps partiel subi, un jeune prolongeant ses études et un préretraité. Mais une évidence s'impose depuis le début des années 90 : un siècle après la première comptabilisation – fort imparfaite – du nombre de chômeurs, réalisée dans le cadre du recensement de 1896, la notion même de chômage n'est toujours pas stabilisée. Et elle ne le sera jamais. Un thermomètre plus performant ne ferait pas tomber la fièvre, certes, mais il permettrait peut-être d'ajuster la politique de l'emploi.

Qu'est-ce qu'un chômeur ? A cette question, il n'est pas de ré-

ponse univoque et définitive, comme le prouvent les grandes difficultés qu'il y a à faire des comparaisons internationales. La définition actuelle repose largement, en effet, sur une conception de l'emploi héritée des « trente glorieuses » et de ce que les experts ont appelé « la convention keynésienne » : intervention de l'État pour maintenir le plein emploi, lien étroit entre augmentation de la productivité et hausse des salaires, contrat de travail à temps plein et à durée indéterminée, triomphe du salariat.

Las ! Un chômeur ne peut plus être une personne qui recherche activement un emploi, n'a aucune activité, est disponible immédiatement, selon la définition qu'en donne le Bureau international du travail. Le modèle salarial traditionnel se désagrège : autour du noyau dur du chômage s'est constitué un « halo », que des institutions internationales comme le BIT ou l'OCDE recommandent désormais de prendre en compte dans la mesure du chômage.

Cette conception a été largement reprise lors d'un colloque organisé récemment par la revue *Sociétal* et le BIT. Michel Didier, directeur de Resecode, institut de conjoncture proche du patronat, a reconnu que si le taux de chômage, au sens du BIT, reste « adapté », « il pourrait être complété utilement par d'autres indicateurs ».

Où, en effet, ranger les jeunes qui prolongent leurs études, faute de débouchés sur le marché du travail ? Où classer les préretraités, dont beaucoup souhaiteraient continuer à travailler ou cesser pro-

gressivement leur activité ? Que faire du million et demi de salariés à temps partiel (sur 3,7 millions) désireux d'avoir une activité à plein temps ?

De tous les grands pays industrialisés, la France a l'un des taux d'activité (rapport de la population active occupée à la population d'âge actif des quinze à soixante-quatre ans) les plus bas (59,5 % en 1995, selon l'OCDE). Ce phénomène s'explique par des entrées tardives sur le marché du travail et des sorties prématurées (préretraites).

POPULATION « NON UTILISÉE »

Claude Vimont, consultant en emploi et en formation, a plaidé, lors du même colloque, pour la mise au point d'une « nouvelle batterie de moyens d'information », jugeant par exemple nécessaire de mesurer « le potentiel de population active non utilisée ».

Vieux problème ! En 1938, Alfred Sauvy s'interrogeait sur la définition du chômage dans une France où le salariat moderne était embryonnaire et le travail à la tâche encore fréquent. « L'élasticité du mot est telle », notait l'économiste, que, suivant la définition posée, le nombre de chômeurs peut varier de 200 000 à 2 millions ».

Soixante ans plus tard, la question est redevenue d'actualité, mais les responsables politiques ne sont visiblement pas prêts à réviser l'évaluation du chômage, car une telle révision confirmerait que l'emploi en France est plus malade que les chiffres ne le disent.

Jean-Michel Bezat

صلى الله عليه وسلم

Intel veut it

Les fusions

ENTREPRISES

LE MONDE / MERCREDI 15 AVRIL 1998

ÉLECTRONIQUE Numéro un mondial des microprocesseurs, l'américain Intel a perdu des parts de marché auprès des fabricants de micro-ordinateurs bas de gamme, séduits

par des puces meilleur marché. ● **POUR REPRENDRE** de l'avance, le groupe a mis au point une nouvelle stratégie consistant à décliner plusieurs familles de produits, destinées

à des marchés différents. ● **LES PREMIERS** microprocesseurs issus de cette réflexion sont lancés mercredi 15 avril. Parmi eux figure le Celeron, destiné aux ordinateurs de base et

aux équipements d'électronique grand public. ● **L'AMBITION** d'Intel est de pénétrer ce marché au moment où décodeurs, téléviseurs et automobiles intègrent de plus en plus d'Intel-

ligence. ● **CRAIG BARRETT** deviendra PDG du groupe en mai. Il lui revient de mettre en œuvre cette stratégie qui représente une révolution culturelle pour l'entreprise.

Intel veut installer ses puces dans les automobiles et les téléviseurs

Le numéro un mondial des microprocesseurs lance, le 15 avril, deux nouvelles familles de produits pour les micro-ordinateurs. Il s'intéresse aussi aux marchés de l'électronique grand public, en forte croissance, où il s'est laissé distancer par ses concurrents

ÉTATS-UNIS
de notre envoyé spécial
Le mercredi 15 avril marque une rupture stratégique chez Intel. Malmené sur son cœur de métier - les microprocesseurs - par ses concurrents américains Advanced Micro Devices (AMD) et Cyrix (filiale de National Semiconductor), le numéro un mondial de l'industrie des semi-conducteurs a dû revoir son modèle industriel. Jusque-là, il lançait chaque nouvelle génération de composants en la vendant d'abord au prix fort, avec des marges confortables, aux fabricants d'ordinateurs personnels (PC) de grande puissance. Puis il en réduisait progressivement le prix pour faire « descendre » la technologie la plus récente dans les gammes inférieures de PC. Désormais, Intel a segmenté son marché en trois : machines haut de gamme, PC « performants » et PC « de base » (*Le Monde* du 28 mars), à chaque catégorie étant associée une famille de processeurs distincte, avec un nom spécifique.

Mercredi 15 avril, Intel met sur

le marché deux de ces familles. L'une est destinée aux ordinateurs haut de gamme et son nom devrait être dévoilé le jour même. L'autre est le Celeron, destiné aux PC à moins de 1 000 dollars, qui sera disponible dès ce trimestre. C'est sur ce dernier marché, en forte croissance, qu'Intel s'est laissé dépasser par AMD et Cyrix, qui disposent de composants aussi puissants, mais moins coûteux

que les siens (ceux de Cyrix sont 25 % moins chers). Intel sera-t-il capable de rivaliser avec les prix de ses rivaux ? « Nos composants seront compétitifs et vous verrez Celeron dans beaucoup de PC commercialisés en septembre », promet Michael Aymar, le directeur général de la division grand public, créée fin 1997. Intel entend aussi se servir de Celeron pour attaquer les marchés

grand public, hors informatique. « C'est notre autre priorité, après les PC familiaux à moins de 1 000 dollars », note M. Aymar. Car, si le marché du PC devrait continuer à croître, « on va voir se développer des marchés comme les décodeurs pour la télévision numérique, les équipements d'accès à Internet ou les systèmes de communication et navigation pour l'automobile, qui auront un besoin accru en capacités de traitement. Donc en processeurs », explique Jean-Jacques Berneron, l'un des responsables en Europe des activités semi-conducteurs de l'américain Motorola.

Ces marchés grand public représentent une opportunité pour Intel, mais constituent aussi un important défi. Car le groupe n'en a pas la pratique et il a été devancé par certains industriels disposant eux aussi de processeurs, comme les américains Motorola, LSI Logic, AMD, National Semiconductor, Texas Instruments, le japonais SGS-Thomson ou le japonais Hitachi. De plus, les puces d'Intel sont jugées trop chères par

les grands fabricants, comme le sud-coréen Samsung, qui a préféré, en janvier, choisir le processeur TriMedia du néerlandais Philips pour « piloter » ses décodeurs pour téléviseurs numériques.

VECTEUR DE RÉUSSITE
Intel s'est fixé deux cibles : les téléviseurs et les voitures. « Des produits liés aux téléviseurs, avec nos processeurs, verront le jour mi-1999 et à partir de fin 1999 pour l'automobile », explique M. Aymar. Il ajoute que, pour s'imposer dans des matériels vendus entre 200 et 400 dollars dans le commerce, le groupe n'hésitera pas à utiliser la technologie de... Digital Equipment. Ce dernier, dont Intel doit acquérir l'activité semi-conducteurs, a développé un processeur, le StrongARM, à partir de la technologie du britannique ARM. Une puce qui a un rapport puissance-prix que jamais Intel n'a pu atteindre. Elle pourrait constituer le vecteur de réussite du groupe sur ces nouveaux marchés, où « aucun standard de microprocesseur ne s'est encore imposé », comme le souligne M. Berneron. Mais « il y a des différences entre vendre à des fabricants de PC et à des marchés grand public », prévient Tom Eby, vice-président chargé du marketing chez AMD. « Il n'est pas question, comme pour la clientèle des fabricants de PC, de raisonner uniquement en estimant que la puce la plus puissante est la meilleure », confirme Kyle Harper, l'un des responsables chez Motorola du processeur M-Core, développé pour les assistants numériques, les téléphones portables, etc. « Ce qui compte, c'est la fonctionnalité du composant et son coût », renchérit Piero Martinotti, qui supervise les équipes de développement de microprocesseurs chez SGS-Thomson. « Cela passe par l'intégration », ajoute-t-il. Le maître mot est lâché : chez ces concurrents d'Intel, on ne jure - presque - que par le « système sur une puce » ; par exemple, un PC sur un seul circuit par intégration de différents éléments nécessitant jusqu'alors des composants distincts, dont le microprocesseur.

Les ventes vont doubler d'ici à 2001

Les achats mondiaux de microprocesseurs passeront « de 48 milliards de dollars en 1997 à 100 milliards de dollars en 2001 », selon Jean-Jacques Berneron, l'un des responsables de l'activité semi-conducteurs de Motorola Europe. Il estime que les concurrents d'Intel pourront alors se partager un gâteau de 40 milliards de dollars (contre une vingtaine de milliards aujourd'hui), notamment grâce aux nouveaux débouchés créés par les produits grand public. « On parle de 40 millions de décodeurs numériques pour téléviseurs ou de 300 millions de téléphones mobiles en 2001 », confirme Jean-Philippe Dauvin, responsable des études économiques chez SGS-Thomson. Sans oublier les équipements dits d'accès à l'Internet (PC simplifiés ou de poche, téléphones à écran...) dont on promet l'essor avec Internet. On en compterait 43 millions d'unités en 2001, selon le cabinet américain IDC, National Semiconductor tablait sur plusieurs centaines de millions de pièces en 2002.

Un gestionnaire succède à trois patrons de légende

CRAIG BARRETT succédera à Andy Grove comme PDG d'Intel le 20 mai (*Le Monde* du 28 mars). La transition devrait s'effectuer dans la continuité. « C'est lui qui dirige Intel depuis toujours », affirme un cadre du groupe. Ce n'est qu'à moitié vrai, mais M. Barrett

PORTAIT
Craig Barrett est le premier PDG à n'avoir pas appartenu au groupe des fondateurs de l'entreprise en 1968

(en sciences des matériaux) à l'université Stanford (Californie). M. Barrett n'a pas non plus la notoriété de ses prédécesseurs. M. Noyce (décédé en 1990) était le co-inventeur du circuit intégré. M. Moore est connu pour sa « loi », qui veut que tous les dix-huit mois la puissance d'un circuit intégré double. M. Grove a porté Intel au premier rang mondial des semi-conducteurs, en sachant lier le groupe à l'essor des ordinateurs personnels (PC).

Face à ces « trois légendes de l'industrie des circuits intégrés », l'aspiration de M. Barrett est de « ne pas être oublié dans leur ombre ». Il reconnaît qu'il n'y pas si longtemps il lui arrivait de « haïr ces gens qui disent : regardez ces trois grands PDG qu'Intel a eus avant que Craig Barrett n'arrive ».

Nombre d'analystes financiers reconnaissent à M. Barrett sa capacité de gestion et sa connaissance des processus industriels. C'est parce qu'il a su, au milieu des années 1980, réduire de moitié le temps de traitement des circuits intégrés dans les salles blanches qu'il a attiré l'attention de M. Grove.

Face aux défis que doit relever le groupe, ce savoir-faire ne devrait pas être inutile à M. Barrett, un homme qu'on dit pragmatique, grand amateur de voitures tout-terrain, ainsi que de randonnées à cheval et de pêche à la mouche dans les montagnes du Montana, où il possède un ranch.

Ph. L. C.

Ph. L. C.

TROIS QUESTIONS À... MICHAEL AYMAR

1 Vous êtes directeur général de la division grand public d'Intel, créée fin 1997. Quelles sont vos priorités ?

Tout d'abord, tout ce qui se trouve dans la pièce principale de la famille, autour du téléviseur. Les équipements audio-vidéo vont utiliser de plus en plus les techniques numériques et devoir traiter de plus en plus de données. Nous voulons bâtir des solutions autour de nos processeurs pour rendre cette pièce familiale plus interactive, que l'on puisse regarder une vidéo tout en lisant des données sur le téléviseur, ou regarder une émission tout en surfant sur Internet. Dans l'automobile, qui est l'autre marché visé, nous voulons contribuer à la création de systèmes de navigation-communication à l'avant du véhicule et de systèmes destinés à l'amusement (films, jeux) à l'arrière.

2 Vos concurrents disent que pour des questions de coût, il faut intégrer sur ces marchés plusieurs fonctions sur une seule puce. Quelle est votre approche ?

Quand on essaie de combiner sur une seule puce plusieurs composants - comme le processeur, le traitement graphique, le contrôle de mémoire par exemple - il y a une puce qui est le composant qui en résulte soit nivelé par le bas en performances. L'intégration peut avoir du sens pour des technologies déjà matures.

3 Vos concurrents disent aussi qu'il vous faudra approcher de manière moins « directive » ces nouveaux marchés. L'admettez-vous ?

Nous devons développer une nouvelle façon de travailler parce que ce sont des clients nouveaux pour nous. Dans les PC, nous avons montré que nous savons être à l'écoute des fabricants. Il est vrai que nous sommes un interlocuteur reconnu sur ce marché. Sur les marchés grand public, nous devons gagner ce rôle de leader.

Propos recueillis par Philippe Le Cœur

Les fusions de banques américaines séduisent davantage les actionnaires que les clients

NEW YORK
de notre correspondant
C'est, décidément, le règne de « big is beautiful » : la nouvelle vague de rapprochements et de consolidations en cours depuis un an dans le monde de la finance américaine a subi, lundi 13 avril, une accélération supplémentaire avec l'annonce de deux fusions, celle de NationsBank et BankAmerica d'une part, et celle de Banc One et First Chicago NBD d'autre part, une semaine jour pour jour après l'annonce de la plus grosse fusion de l'histoire, l'union de Citicorp et de Travelers, qui doit donner naissance au premier groupe financier universel, Citigroup (*Le Monde* du 8 avril).

Lorsque Chase Manhattan et Chemical Banking décidèrent de fusionner, il y a trois ans, on pensa que cette transaction, d'une valeur de 11 milliards de dollars pourrait difficilement être surpassée. Aujourd'hui, ces deux nouvelles « méga-fusions » totalisent en une journée environ 90 milliards de dollars (celle de la semaine dernière dépassait les 80 milliards) et affichent des chiffres toujours plus vertigineux : la fusion de BankAmerica et NationsBank, qui se fera par échange d'actions pour un montant de 63 milliards de dollars, entend créer une institution financière de 180 000 personnes, aux avoirs de 570 milliards de dollars, servant 29 millions de ménages dans une grande partie des États-

Unis, de la côte est à la côte ouest, et deux millions d'entreprises dans 39 pays.

NationsBank, dont le siège social se trouve à Charlotte, en Caroline du Nord, couvre surtout la côte est, tandis que BankAmerica, basée à San Francisco, est très bien implantée sur la côte ouest. A deux, ces banques formeront la première banque commerciale américaine, avec quelque 5 000 succursales et 15 000 guichets automatiques, dans un pays où l'activité bancaire a longtemps été compartimentée par États.

WALL STREET QUASI-EUPHORIQUE
Le PDG de BankAmerica, David Coulter, appelé à devenir le président du nouveau holding qui sera baptisé BankAmerica Corp, a indiqué, au cours d'une conférence de presse, que cette fusion entraînerait près de 8 000 suppressions d'emplois et 2 milliards de dollars d'économies de coûts.

Hugh McColl, président de NationsBank et futur chairman du groupe, a estimé pour sa part à 10 milliards de dollars les bénéfices de la nouvelle banque dès la première année d'activité.

Cette union n'a pas franchement surpris les analystes, qui avaient toujours pensé que les deux banques étaient faites pour s'entendre ; en fait, un rapprochement avait déjà été tenté, mais les pourparlers avaient échoué il y a trois ans en raison de l'incompatibilité

des dirigeants. L'arrivée de David Coulter à la tête de BankAmerica, en 1996, et l'évolution de l'industrie de la finance, rendant plus pressante une opération de consolidation d'envergure, ont permis la reprise des négociations.

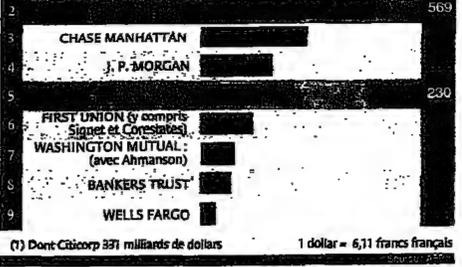
Comme si cette nouvelle ne suffisait pas, deux banques commerciales régionales du Midwest, Banc One et First Chicago NBD, ont choisi le même jour pour annoncer elles aussi leur fusion, lors d'une conférence de presse qui, par coïncidence, se tenait dans les salons du même hôtel, le Waldorf Astoria à Manhattan, provoquant de véritables cohues de caméras et d'analystes sous les lambris dorés. Cette transaction, d'une valeur de 29 milliards de dollars, fera de la nouvelle compagnie, Banc One Corp, dont le siège social sera à Chicago, la plus grande banque du Midwest.

Wall Street a, comme d'habitude, très bien accueilli ces deux annonces, les investisseurs réagissant de manière quasi-euphorique sur l'ensemble des titres bancaires.

La vague actuelle de fusions dans la finance est en grande partie motivée par la volonté d'offrir aux consommateurs la plus large gamme possible de services financiers, du compte-chèques à l'assurance, en passant par les prêts et l'investissement, mais aussi par la nécessité de réduire les coûts, notamment technologiques avec l'ap- proche de l'an 2000 et toutes les

manipulations informatiques que cette date implique. Si les banques veulent rester compétitives, « big » devient « bigger ». Selon le *Wall Street Journal*, NationsBank a dépensé à elle seule 1 milliard de dollars l'an dernier dans les nouvelles technologies. Son président, Hugh McColl, affirmait lundi que cette « nouvelle échelle » allait permettre de réduire les coûts de fonctionnement, ce qui entraînerait une baisse des prix, qui aboutirait à son tour à une intensification de la concurrence. « Tout cela, a-t-il conclu, est dans l'intérêt des

consommateurs ». En réalité, de nombreuses associations de consommateurs sont très sceptiques sur cet aspect-là des fusions et relèvent que dans plusieurs banques, le prix des services a plutôt augmenté depuis que le mouvement de consolidation a été amorcé ; les analystes estiment que cette hausse des prix, lorsqu'elle est réelle, est généralement compensée par une plus grande gamme de services. Dans le cas de NationsBank et BankAmerica, l'avantage pour le consommateur réside aussi dans la couverture



TOTAL DE BILAN SUR LA BASE DES ACTIFS DÉCLARÉS PAR LES BANQUES AU 31 DÉCEMBRE 1997 en milliards de dollars

géographique beaucoup plus étendue que le nouveau groupe offrira à ses clients.

Les fusions géantes posent, bien sûr, de très nombreuses questions quant à leurs mérites et leur viabilité, dont on ne connaîtra sans doute pas la réponse à court terme. En attendant, le tourbillon va se poursuivre : la grande majorité des experts prédisent l'annonce d'autres fusions à faire tourner la tête dans un avenir proche.

SERVICES RESTREINTS
Même les banques impliquées dans les récentes fusions ne s'en tiennent pas nécessairement à : bien que géante, la nouvelle entité BankAmerica Corp, par exemple, n'offre qu'un éventail assez restreint de services, grâce à de récentes acquisitions de petites banques d'investissement ; si elle veut être compétitive par rapport

aux nouveaux mastodontes mondiaux du type Citigroup, qui proposent toute la gamme de services financiers, elle devra envisager d'autres transactions, cette fois avec des banques d'investissement ou des maisons de courtage. John McCoy, PDG de Banc One, était d'ailleurs très franc lundi à ce sujet : « Nous voulons être un acteur national, a-t-il souligné. Nous espérons donc bientôt mener à bien d'autres transactions ».

Sylvie Kauffmann

Le groupe Decaux attaque pour mieux défendre sa position en France

Le spécialiste mondial du mobilier urbain tente de racheter son concurrent, l'afficheur britannique More Group Plc, qui menace son monopole sur les grandes villes françaises. Les actionnaires de More ont une préférence pour l'offre du géant américain des médias, Clear Channel

L'EMPEREUR de la sanisette, de l'abribus et de l'affichage municipal dans le monde, le groupe Jean-Claude Decaux, a engagé, depuis le 30 mars, un bras de fer contre le conglomérat américain Clear Channel pour acquérir l'afficheur britannique More Group Plc. Cette entreprise de taille moyenne cotée en Bourse - 1 200 personnes pour 1,4 milliard de francs de chiffre d'affaires en 1997 - représente pour le français un enjeu « éminemment stratégique ». Le PDG de Decaux SA, Jean-François Decaux, affirmait au Monde, vendredi 10 avril, qu'il fera « tout ce qu'il faut pour gagner cette OPA ».

C'est l'offre publique d'achat de Clear Channel qui a mis le feu aux poudres. Le 5 mars, l'américain offre de racheter la totalité du capital de More Group au prix de 10,42 livres sterling par action, soit 446 millions de livres (environ 4,4 milliards de francs), en intégrant une plus-value de 34 % par rapport au cours moyen des deux derniers mois. Quinze

jours plus tard, le groupe JC Decaux, concessionnaire de 1 100 villes en Europe dont 656 en France, se met à son tour sur les rangs via une filiale spécialement créée pour l'occasion, New Decaux. Le groupe français, dirigé par Jean-Claude Decaux et ses deux fils, fait une offre supérieure de 8 % à celle de Clear Channel en proposant de verser aux actionnaires, 11,1 livres sterling par titre. La valorisation de l'afficheur britannique gagne près de 290 millions de francs.

Aussitôt, le conseil d'administration de More Group, qui avait, dans un premier temps, recommandé à l'unanimité l'offre de Clear Channel à ses actionnaires, revient sur sa position. Il leur demande « de ne pas prendre de position » pour l'instant, l'offre de Decaux étant susceptible de faire l'objet d'une enquête de l'organe de contrôle de la concurrence en Grande-Bretagne. Depuis le 3 avril, l'Office For Fair Trading (OFT) se penche sur l'acceptabilité de l'offre française : la

part de marché de Decaux dans le mobilier urbain (20-25 %) additionnée à celle de la filiale spécialisée de More Group, Adshel, mettrait le français dans une position dominante en Grande-Bretagne en lui offrant le contrôle de 88 % du marché, estiment les avocats-conseils du groupe More.

BESOIN DE CAPITAUX

Tous attendent l'avis de l'OFT, qui tombera entre le 30 avril et le 22 mai. Chez Decaux, on déclare « avoir pris ses précautions » avant de se lancer dans la bataille : « Notre OPA sera acceptée pour deux raisons, affirme Jean-François Decaux, basé depuis six ans à Londres. Il y a un précédent [dans le domaine de l'affichage sur bus], et l'OFT ne considérera pas le sous-marché du mobilier urbain mais les positions des deux sociétés sur le marché de l'affichage dans sa globalité. » Selon la presse anglo-saxonne, Clear Channel pourrait revoir son offre à la hausse ; quant à Decaux, il

essaie déjà de prolonger la sienne au-delà du 22 avril, la date butoir initiale.

Même si les anglais ne le reconnaissent pas ouvertement, tenu par le sacro-saint « intérêt des actionnaires », l'offre de Clear Channel à leur préférence. Le conglomérat américain, qui englobe 173 radios, 18 chaînes de télévision et 55 000 panneaux d'affichage aux Etats-Unis, leur laisserait le champ libre en Europe et aux Etats-Unis. Clear Channel est peu développé dans le domaine de l'affichage et sa filiale spécialisée, Eller Media, est déjà partenaire d'Adshel, face à Decaux, dans l'appel d'offres en cours pour le mobilier urbain de New York.

Clear Channel aurait promis d'allouer d'« énormes ressources », selon Roger Parry, PDG de More Group, au développement d'Adshel en France et aux Etats-Unis. Le britannique a besoin de capitaux pour faire les investissements nécessaires à l'obtention de concessions octroyées

pour environ dix ans. A New York, par exemple, l'opérateur gagnant devra investir plus de 100 millions de dollars.

BRÈCHE DANS LE MONOPOLE

La stratégie de Decaux est moins séduisante pour More Group puisqu'elle se réduit à l'absorber. « Une telle opération nous permettra de nous renforcer en Europe où notre complémentarité géographique est évidente et de nombreuses synergies sont possibles », indique Jean-François Decaux. Concrètement, il s'agit de tuer la poule dans l'œuf. More Group, monté en puissance dans le domaine du mobilier urbain depuis deux ans avec sa filiale Adshel, est le seul « véritable » concurrent de Decaux dans le monde. Les deux sociétés se sont encore affrontées ces dernières semaines à Sydney et à Perth (Australie), ainsi qu'à Edimbourg (Ecosse). « Ils veulent nous éliminer de la surface de la planète », s'inquiète un cadre de More. L'enjeu inavoué serait la France.

premier marché mondial de mobilier urbain, estimé à 250 millions de dollars.

La perte au profit d'Adshel, en juillet 1997, de la concession de la ville de Rennes, la première agglomération de plus de 200 000 habitants perdue par Decaux (Le Monde du 28 octobre 1997), a créé une brèche dans le monopole. Le Britannique impose d'autres règles en France : il rémunère les villes sur le chiffre d'affaires publicitaire réalisé quand Decaux, lui, rétribue les municipalités sur la base de services et entretiens divers. A Rennes, More Group verse ainsi 2,5 % de son chiffre d'affaires avec un minimum garant de 3,4 millions de francs. Le risque de contagion est prévisible. Des villes envisagent d'organiser pour la première fois des appels d'offres pouvant remettre en cause les concessions accordées à la société Decaux depuis des décennies.

Florence Amalou

Verz un rachat des 20 % de Vivendi dans JC Decaux

La famille Decaux réfléchit au rachat de la part du capital actuellement détenue par Vivendi (ex-Compagnie générale des eaux/Itavas). « Nous avons annoncé que notre participation dans Decaux (20 %) était à vendre », a récemment rappelé dans Les Echos, Jean-Marie Messier, président de Vivendi. « Nous sommes capables de racheter cette participation », affirme, sans en préciser la valorisation, Jean-François Decaux, PDG de Decaux SA, le fils aîné du fondateur du groupe, en charge de l'Europe du Nord, de l'Est et des Etats-Unis.

La société de mobilier urbain créée il y a trente ans par Jean-Claude Decaux pourrait également être introduite à la Bourse de New York, Londres ou Paris « d'ici trois à cinq ans », a-t-il également précisé. JC Decaux a réalisé un chiffre d'affaires de 3,3 milliards de francs en 1997, en augmentation de 10,7 % par rapport à 1996. Il emploie environ 4 000 personnes dans dix-huit filiales dans le monde.

La concurrence se fait jour dans la télévision numérique italienne

Canal Plus doit se préparer à la même compétition qu'en France et en Espagne

ROME

correspondance

Les téléspectateurs italiens qui ont accès à un seul bouquet numérique, contrôlé par Canal Plus, devraient bientôt avoir le choix entre deux opérateurs. La Rai et Telecom Italia ont signé, jeudi 10 avril, un protocole d'accord pour la création d'une deuxième plate-forme numérique en Italie. Le service public de radio-télévision et le groupe de télécommunications récemment privatisés s'engagent à constituer une alternative au bouquet de Telepiù, contrôlé à 90 % par Canal Plus. La nouvelle plate-forme sera gérée par une société détenue à 70 % par Telecom Italia et 30 % par la Rai. Celle-ci aura la responsabilité de la gestion éditoriale alors que Telecom s'occupera de la partie technique et commerciale.

L'accord envisage une plate-forme « ouverte », aussi bien du point de vue technologique que capitalistique, avec l'entrée possible de nouveaux partenaires. La participation de Telecom pourra baisser mais, en aucun cas, selon le protocole, ne passera sous la barre de 51 %. Des investissements de l'ordre de 150 à 200 milliards de lire (5,8 à 6 milliards de francs) pour les trois prochaines années. L'objectif est d'arriver sur le marché avec les premiers décodeurs dès Noël 1998.

Selon Alberto Contri, conseiller d'administration de la Rai, celle-ci était prête depuis longtemps à assumer un rôle important dans ce domaine. La Rai, en tant que service public, conçoit une plate-forme qui puisse garantir « la démocratie dans les communications » et une « plus grande possibilité de concurrence entre les opérateurs ». Concurrence, c'est le mot-clé. L'annonce de l'accord, en effet, a définitivement sanctionné la fin des négociations qui étaient en cours depuis novembre 1997 entre Telecom Italia, la Rai et trois autres groupes de communication : Me-

diasset-Fininvest de Silvio Berlusconi, Canal Plus et le producteur cinématographique Vittorio Cecchi Gori, propriétaire des chaînes Telemontecarlo 1 et 2. L'accord préliminaire prévoyait une plate-forme unique qui, en utilisant un standard technologique commun, devait permettre aux téléspectateurs de recevoir avec un seul décodeur, via le câble ou le satellite, tous les programmes et les services numériques payants fournis par les partenaires du bouquet. Telecom Italia devait détenir 40 % des parts de cette société, Canal Plus 30 % et Cecchi Gori, Rai, Mediaset-Fininvest 10 % chacun.

COMME LA FRANCE ET L'ESPAGNE

« Il reste toujours en Italie une volonté de faire une plate-forme commune. La constitution d'une société commune entre Telecom Italia et la Rai était déjà prévue dans l'accord que nous avons conclu. Cela ressemble à une préparation de négociation en bloc, d'autant plus que les contacts entre la Rai et Canal Plus n'ont jamais été rompus », espère Michel Thoulouze, directeur général chargé de l'international à Canal Plus.

« Si Telecom Italia refuse de continuer les négociations, nous sommes prêts à mener une compétition. D'autant plus que Di Più, qui compte 300 000 abonnés numériques, a signé des accords avec toutes les "majors" hollywoodiennes [ce qui lui donne un accès à des catalogues de films récents], et a conclu un contrat de retransmission des matches de football pour la saison 1998-1999 », précise-t-il.

A Bruxelles, le commissaire européen en charge de la concurrence, Karel Van Miert, avait exprimé des inquiétudes sur le risque de formation d'un trust dans ce secteur. La lettre expédiée aux autorités italiennes avait convaincu définitivement Telecom Italia et la Rai de se lancer dans le projet d'une plate-

forme alternative. Selon Vincenzo Vita, le secrétaire d'Etat à la communication, les indications de la Commission de Bruxelles ont effectivement joué.

Une impulsion nouvelle est venue de Telecom Italia qui, après le départ de l'administrateur délégué Tommaso Tommasi di Vignano et une période d'incertitude sur les stratégies du groupe, est en train de remettre les choses en ordre avec l'arrivée de Gian Mario Rossignolo. Ce que la presse italienne a appelé la « révolution permanente » a conduit à un changement sur le plan des alliances internationales et une relance sur le terrain des activités nationales. Le choix sur le numérique est exemplaire. L'accord avec la Rai a été trouvé en quarante-huit heures sous la pression de Telecom Italia, désormais engagée dans un scénario identique à celui de la France et de l'Espagne, où l'on trouve d'un côté Canal Plus et de l'autre le principal opérateur du téléphone, allié aux grandes chaînes généralistes terrestres.

La question est désormais de savoir ce que fera, dans ce nouveau contexte, Mediaset, l'autre groupe de télévision généraliste. La société de Silvio Berlusconi détient 10 % de Telepiù tandis que Canal Plus a conservé 6,4 % de Mediaset. Cet état des choses pourrait ne pas être définitif, Mediaset s'alliant à Telecom Italia. Le groupe de Berlusconi pourrait offrir sa marque et sa popularité ; Telecom ses importants moyens financiers et son savoir-faire dans les services interactifs. De plus, le lancement de la nouvelle plate-forme pourrait être d'autant plus difficile à assumer pour la Rai que le groupe audiovisuel public devra s'adapter à de nouvelles conditions financières plus austères. Il devra bientôt vivre sans publicité et être financé par une redevance annuelle en baisse. Ce qui pourrait finir par baisser sa participation de 30 % dans la nouvelle société constituée avec Telecom Italia.

Salvatore Aloisio

DU LUNDI AU VENDREDI

Eclatez-vous sur Europe 2
et gagnez jusqu'à
100 000 francs !

Téléphonez
le jour de votre
anniversaire
tous les matins
à 7h10*



Une bougie, c'est gagné !
Un pétard, rien ne va plus !

Europe 2

* Du lundi au vendredi. Règlement du jeu disponible sur le site Europe 2. Adresses gratuitement à toute personne qui en fera la demande par écrit à Europe 2.

LE MEILLEUR DE LA MUSIQUE

DÉPÊCHES

■ PUBLICITE : les agences DDB et Co et Hintzy-Heymann & Associés ont décidé de fusionner. Avec une marge brute estimée à 120 millions de francs, la nouvelle agence, qui disposera de 160 collaborateurs, figurera parmi les premières agences françaises de « corporate » (communication d'entreprise et d'institution).

■ Le groupe Rapp Collins, spécialisé dans le marketing relationnel, a enregistré une marge brute en hausse de 25 % à 110,6 millions de francs en 1997. C'est l'agence dédiée aux programmes de fidélisation, Fidelity Rapp Collins, qui contribue majoritairement à la marge brute du groupe (71 millions de francs).

■ PRESSE : les syndicats des journalistes (SNJ, CFDT et FO) et la direction des Dernières Nouvelles d'Alsace ont signé, jeudi 9 avril, un accord sur la cession des droits d'auteur pour la diffusion du quotidien sur Internet. Les journalistes obtiendront un intéressement égal à 10 % de la marge nette dégagée par la diffusion gratuite des DNA sur Internet, avec un minimum garanti de 200 francs par an. Les parties, qui ont également trouvé un accord en cas de diffusion payante du quotidien sur le réseau, renouent aux poursuites judiciaires engagées depuis trois mois.

■ TÉLÉVISION : les chaînes du service public seront les seules à s'associer au Sidaction, mercredi 22 avril (Le Monde du 2 octobre 1997). La soirée débutera à 20 h 45 sur France 3 et France 2 prendra le relais à 22 h 45. La totalité des émissions sera retransmise sur TV 5 le même jour en différé.

LE
FORUM
ensae
(Ecole Nationale de la Statistique
et de l'Administration Economique)

organise une conférence sur :

**Le service public français
face à l'Europe**

le mardi 21 avril 1998, à 17 h 45
au PALAIS du LUXEMBOURG

avec la participation de :

Elie COHEN Economiste, directeur de recherche au CNRS
Claude HENRY Professeur d'économie à l'Ecole polytechnique
Sandrine LAGUMINA Conseil d'Etat, professeur à l'ENSAE
Christian STOFFAËS Directeur de l'inspection générale et de la prospective d'EDF
Jérôme VIGNON Commission européenne

Entrée gratuite

Réservation obligatoire avant le vendredi 17 avril
au FORUM ENSAE 3, avenue Pierre-Larousse
92241 Malakoff Cedex.
Téléphone : 01-41-17-64-98

صلى الله عليه وسلم

AGENDA

MERCREDI 15 AVRIL
 ● Japon : production industrielle (février).
 ● Etats-Unis : vente et stocks des entreprises.
 ● FMI/G 7 : réunion, à Washington, des ministres des finances et gouverneurs des banques centrales du Groupe des sept.
 ● AGF : résultats 1997 et bilan de l'OPA d'Allianz.

JEUDI 16 AVRIL
 ● Etats-Unis : mises en chantier de logements en mars. Demandes hebdomadaires d'allocations chômage.
 ● FMI : Comité intérimaire (instance politique) du Fonds monétaire international. Réunion des ministres des finances et gouverneurs des banques centrales du G10, et de 22 pays, sur la crise asiatique.
 ● GEODIS : résultats 1997.

VENDREDI 17 AVRIL
 ● UEM : vote du Parlement finlandais sur l'adhésion du pays à l'union économique et monétaire.
 ● Etats-Unis : balance commerciale (février). Production industrielle.
 ● CASTORAMA, CASCADES, SOGEBAIL, FINATIS : assemblées générales.

AFFAIRES

INDUSTRIE
 ● ALCATEL : le groupe français négocie avec Bagdad l'installation sur le territoire irakien d'un réseau de téléphones cellulaires, affirmait, lundi 13 avril, un hebdomadaire irakien.

● TABACALERA : la privatisation du groupe de tabac espagnol a été lancée lundi 13 avril. L'offre publique de vente (OPV) de 52,36 % du capital devrait rapporter à l'Etat espagnol 350 milliards de pesetas (13 milliards de francs).

● GENERAL MOTORS : le constructeur américain va rapatrier en septembre son siège international de Zurich (Suisse) à Detroit, afin de mettre un terme à la lutte de pouvoir entre ses différentes filiales européennes.

SERVICES
 ● ATOS : la SSII française va acquérir l'italien Sesam, société commune de Comau (filiale robotique de Fiat) et de l'américain Digital Equipment, spécialisée dans la maintenance des systèmes de production informatiques.

● CAP GEMINI : le numéro un européen des services informatiques a signé un accord de coopération avec Microsoft pour développer des logiciels pour le commerce électronique.

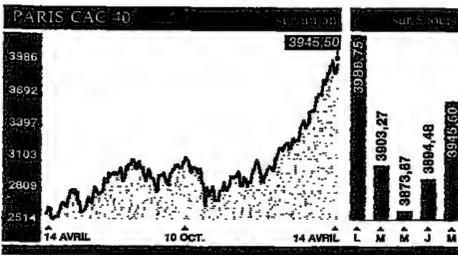
FINANCE
 ● BANCO SANTANDER : le premier groupe bancaire espagnol va lancer une OPA sur 12,2 % du capital de sa filiale chilienne Santander Chile Holding pour un total de 20 milliards de pesetas (780 millions de francs).

● DKB : la grande banque commerciale japonaise Dai-ichi Kangyo Bank a été placée sous revue par l'agence américaine d'évaluation financière Moody's, mardi 14 avril, en vue d'un possible abaissement de la note de sa dette actuellement notée « Prime-1 ».

RÉSULTATS
 ● DEVEAUX : le groupe textile français a réalisé un chiffre d'affaires de 1,135 milliard de francs et un résultat net de 80,3 millions en 1997.

● DELL : le groupe informatique américain a dégagé un bénéfice net en hausse de 82 %, à 944 millions de dollars (5,6 milliards de francs) pour un chiffre d'affaires de 12,3 milliards de dollars en 1997.

★ Toutes les valeurs du CAC 40 sur le site Web « Le Monde ». www.lemonde.fr



Principaux écarts au régime mensuel

Hausses	Cours 09/04	Var. % 09/04	Var. % 31/12	Baisse	Cours 09/04	Var. % 09/04	Var. % 31/12
CEGD (11)	350	+8,07	+64,87	PUBLICIS	799	-4,29	+40,68
BULLI	74,30	+8,99	+17,19	CREDFINPARAN	155,30	-3,78	+59,68
SCHNEIDER SA	465	+8,15	+42,28	FIMALAC SA	710	-3,40	+48,53
HANAS ADVERTI	1041	+4,88	+38,46	CCF	350	-3,04	+23,60
BERTRAND FAUR	459	+4,89	+4,88	EUROPE 1	1850	-2,97	+21,20
EUROCOMME	5,80	+4,00	+3,48	CAN EXOT SOUL	187	-2,29	+28,36
SOETE GENE	1752	+4,28	+55,12	LABINAL	2112	-2,04	+36,43
ALCATEL ALSTH	167	+3,89	+48,89	REMY CONTRA	116,10	-2,02	+3,38
ALTIAN TECHNO	335	+3,82	+17,17	ERAMEY	277,62	-2,01	+21,87
UNION ASSUR	1060	+3,90	+37,97	CHRISTIAN DAL	260	-1,38	+6,51

LES PLACES BORSIÈRES

PARIS
 LES VALEURS françaises s'inscrivent en forte hausse, mardi 14 avril, dans les premiers échanges, soutenues par les valeurs bancaires, qui bénéficient des méga-fusions dans le secteur annoncées ces derniers jours aux Etats-Unis. L'indice CAC 40, qui avait ouvert en hausse de 0,88 %, gagnait une demi-heure plus tard 1,16 %. Vers 12 h 15, l'indice CAC 40 s'appréciait de 1,32 % à 3 945,95 points, se rapprochant de son plus haut historique (3 992,20 pts) atteint mercredi 8 avril. Le volume des transactions totalisait 3,4 milliards de francs. « Il est clair que les valeurs bancaires vont tirer la Bourse cette semaine », notait un intervenant. Ainsi, la quasi-totalité des valeurs financières françaises étaient orientées à la hausse : Société Générale gagnait 5,2 % à 1 338 francs, BNP, 2,6 %, à 551 francs, et AXA-UAR, 4 %, à 726 francs.

TOKYO
 L'INSTAURATION des nouvelles règles boursières ainsi qu'un climat de prudence à la veille de la réunion des grands argentiers du Groupe des sept (G 7) ont freiné l'activité, mardi 14 avril, à la Bourse de Tokyo. L'indice Nikkei a perdu 40,26 points, soit 0,25 %, à 16 277,32 points. L'indice Topix, à plus large base de calcul, a cédé 0,31 point, à 1 242,60 points. Selon Keiko Kondo, de Merrill Lynch Japan, « les investisseurs se demandent comment le G 7 décidera de l'évolution des monnaies et des marchés ».

FRANCFORT
 LES VALEURS allemandes ont ouvert en nette hausse, mardi 14 avril, après avoir chuté durant quatre jours en raison des fêtes pascales. Dès le début des transactions informatisées, l'indice DAX s'appréciait de 0,83 %, à 5 356,45 points.

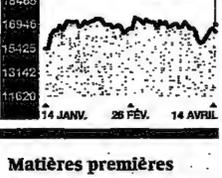
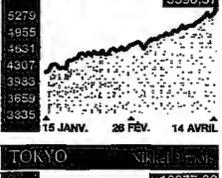
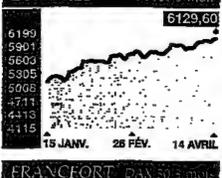
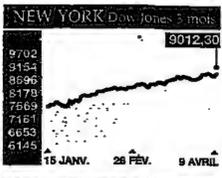
Indices boursiers

Europe 12h30	Cours 14/04	Var. % 09/04	Var. % 31/12
PARIS CAC 40	3945,95	1,31	31,88
SBF 120	2974,47	1,21	30,35
SIF 250	2500,00	0,83	29,87
SECOND MAR.	2058,25	0,01	24,85
MIDCAC	345,55	0,27	21,85
LONDRES FT100	3120,60	0,39	19,36
AMSTERDAM AEX	162,74	1,40	28,72
BRUXELLES BEL	2092,40	1,34	27,59
FRANCFORT D30	5362,37	1,28	26,84
MADRID IBEX35	1079,70	1,86	48,02
MILAN MIBIS	1445,50	2,21	45,84
SUISSE SM1	2723,26	1,04	22,85
STOCK 66	397,18	1,19	—
EURO STOCK 30	352,35	1,58	—
STOCK 50	327,58	1,87	—
EURO STOCK 50	316,50	1,80	—



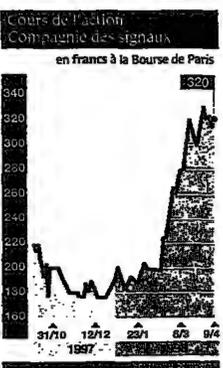
Monde

Cours 09/04	Var. % 09/04	Var. % 31/12	
NEW YORK DJ	9012,30	0,18	13,96
SP 500	1109,20	-0,08	14,35
NAGDAQ	1659,00	0,26	16,21
BUENOS AIRES M.	1550,00	0,57	-2,33
JOHANNESBURG	2450,00	1,48	27,83
MEXICO BOLSA	3100,00	0,13	-5,26
SANTAGO IPSA	1550,00	-1,48	-9,26
SAO PAULO BOU.	2100,00	1,28	18,87
TORONTO FSE L.	7950,00	0,46	14,27



Valeur du jour : la C^{ie} des signaux poursuit sa mutation

LA C^{ie} DES SIGNAUX n'a apparemment rien pour plaire. Hors profits exceptionnels, ses comptes pour 1997 sont dans le rouge et le groupe regorge de liquidités. Mais, depuis le mois de février, les investisseurs à l'affût de situations spéculatives se sont pris de passion pour cette valeur. Alors que le cours de l'action végétait autour de 200 francs depuis le mois de juin 1997, il a grimpé de 60 % en deux mois, à 320 francs. Les comptes présentés mardi 14 avril reflètent la profonde mutation opérée par le groupe tout au long de l'exercice 1997. Pour l'année dernière, le résultat courant est en déficit de 118 millions. Mais, grâce à une plus-value de 231 millions résultant de la cession de son activité défense, le résultat net s'élève à 141 millions de francs.



Pour l'exercice en cours, les anticipations des analystes sont encore très partagées. Si le consensus table sur un léger bénéfice en 1998 (environ 17 millions de francs), la dispersion autour de la moyenne est grande. Mais le marché a déjà voté la confiance. Et en annonçant le maintien d'un dividende net de 5,5 francs et une réduction de capital de 8,3 % par annulation des titres détenus en autocotrolé, la CS ne veut pas décevoir.

Durant l'exercice 1997, le groupe dirigé par Yazid Sabeg a totalement changé de physionomie. Après les cessions de ses activités transport et signalisation en 1996, la C^{ie} des signaux, rebaptisée CS, a définitivement tiré un trait sur les métiers dominés par les commandes publiques en créant ses systèmes de combat naval à Matre. Dans le même temps, il a redéployé ses compétences dans trois domaines en croissance : les télécommunications, l'informatique et la sécurité. Pour cela, il a acquis un ensemble disparate regroupant les activités de Philips Datacommunica-

tion, de la CISI (société de services informatiques) et de Ritzenthaler (systèmes de sécurité). L'exercice 1997 a donc été consacré à la restructuration des acquisitions lourdement déficitaires et à la mise en place de convergence entre ces différents métiers. Les dirigeants de la CS ambitionnent de monter un groupe capable à la fois de fournir du matériel de télécommunication, une expertise dans l'intégration de réseaux de télécommunication et, enfin, une puissance informatique destinée à gérer l'ensemble pour le compte de ses clients. Une stratégie qui doit encore être étendue à l'Europe. Le groupe envisage donc d'utiliser sa trésorerie nette de 708 millions de francs pour « explorer des opportunités de croissance externe sur ses trois métiers ».

MONNAIES

● Dollar : le billet vert restait faible, mardi matin 14 avril, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,6215 mark et 6,1050 francs. Face à la devise japonaise, la monnaie américaine cotait en hausse, à 129,80 yens pour un dollar. « Toute faiblesse excessive du yen est préjudiciable », a déclaré, mardi, Haruhiko Kuroda, directeur du bureau des finances internationales au ministère japonais des finances. Il a refusé de commenter la rumeur selon laquelle la Réserve fédérale de New York aurait vendu des bons du Trésor en Asie pour le compte de la Banque du Japon, opération qui préparerait de nouvelles interventions japonaises sur le marché des changes.

Cours de change

14/04 12h30	Cours	13/04 10h30	10/04 10h30	09/04 10h30
FRANC	8,10	8,05	10,22	4,03
DM	1,82	1,88	3,04	1,21
YEN	128,71	141,53	119,98	876,98
LIRE	1785,05	1950,97	3008,54	1191,98
FLORIN	2,05	2,23	3,43	1,38
FR.S.	1,51	1,64	2,52	0,74
LIVRE	0,80	0,85	1,40	0,28
ECU	0,92	1,03	0,81	0,51
DOLLAR	1,09	1,07	0,98	0,49

Taux d'intérêt (%)

Taux 09/04	Taux 13/04	Taux 10/04	Taux 09/04
FRANCE	3,95	3,90	4,91
ALLEMAGNE	3,35	3,57	4,95
GBRÉTAGNE	6,34	7,41	5,74
ITALIE	6,32	5,07	5,08
JAPON	0,32	0,48	1,98
ETATS-UNIS	5,50	6,04	5,89
SUISSE	1,00	1,05	3,03
PAYS-BAS	3,12	3,58	4,98

Matif

Cours 12h30	Volume	14/04	13/04	10/04
Netto 50	14073	104,20	104,21	—
P100 3 mois	—	—	80,23	80,24

Enguerrand Renault

Matières premières

En dollars

Cours 09/04	Var. % veille	
MÉTALUX (LONDRES)	1408,75	1,88
CHUINE 3 MOIS	1456,50	0,48
ALUMINIUM 3 MOIS	589,50	0,59
PLOMB 3 MOIS	589,50	0,59
ETAIN 3 MOIS	589,50	0,59
NICKEL 3 MOIS	1140,50	0,57
MÉTALUX (NEW YORK)	1408,75	1,88
ARGENT A TERME	7740,00	-16,19
PLATINE A TERME	7740,00	-16,19
GRAINES DENRÉES	—	—
BLÉ (CHICAGO)	220,75	0,20
MAS (CHICAGO)	220,75	0,20
SOJA GRAINE (CHG.)	629	0,28
SOJA TOURTEAU (CHG.)	196,6	0,28
SOFTS	—	—
CACAO NEW YORK	570	2,30
CAPÉ (LONDRES)	1408,75	0,20
SUCRE BLANC (PARIS)	256,5	0,20

Pétrole

En dollars

Cours 09/04	Var. % veille	
BRENT (LONDRES)	18	-0,57
WTI NEW YORK	15,50	-0,48
LIGHT SWEET CRUDE	15,35	-0,54

Or

En francs

Cours 09/04	Var. % 09/04	
OR FIN KILG BARRE	10030	-0,28
WTI NEW YORK	15,50	-0,48
ONCE D'OR LONDRES	1074,00	-0,37
PIÈCE FRANCE 20 F.	945	-1,14
PIÈCE SUISSE 20 F.	915	-0,58
PIÈCE UNION INT. 20 F.	929	-0,66
PIÈCE 20 DOLLARS US.	3600	+3,45
PIÈCE 10 DOLLARS US.	1490	+3,45
PIÈCE 50 PESOS MEX.	2262	-1,38

TAUX

● France : le marché obligataire a ouvert en baisse, mardi 14 avril. Après quelques minutes de transactions, le contrat notional du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, cédait 13 centièmes, à 104,09 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 4,93 %, soit 0,06 % au-dessus du rendement du titre allemand de même échéance. Il n'y a pas d'urgence à relever les taux d'intérêt à court terme en Europe, en dépit d'une reprise économique relativement solide, a déclaré, lundi 13 avril, à Washington, un économiste du FMI, Fleming Larsen. ● Etats-Unis : les obligations américaines ont terminé la séance du lundi 13 avril en baisse sensible, pénalisées par les rumeurs de ventes de titres opérées par la Banque du Japon. Le rendement de l'emprunt à 30 ans s'est inscrit à 5,94 % en clôture.

ÉCONOMIE

Le FMI révisé à la baisse la croissance mondiale

LE FMI (Fonds monétaire international) a une nouvelle fois révisé à la baisse, lundi 13 avril, sa prévision de croissance mondiale pour l'année 1998 en raison de la crise asiatique. Il anticipe maintenant une croissance de 3,1 % contre une prévision de 3,5 % en décembre 1997 et de 4,3 % en octobre 1997 (lire page 4). La croissance s'établirait à 2,9 % aux Etats-Unis et en France, à 2,5 % en Allemagne et à 0 % au Japon. En 1999, l'expansion mondiale remonterait, selon les experts du FMI, à 3,7 %.

● La croissance économique contribuera à la mise en place de l'euro à la date prévue, mais la rigidité du marché du travail est « le talon d'Achille » du projet monétaire européen, a estimé, lundi 13 avril, le FMI.

● Une correction à la baisse de 20 % du niveau actuel de la Bourse de New York aurait des conséquences limitées sur l'économie américaine, a estimé, lundi 13 avril à Washington, le principal économiste du FMI Michael Mussa.

● La crise asiatique a protégé l'économie américaine de la surchauffe, mais l'aggravation du déficit commercial des Etats-Unis risque d'affecter le dollar et de provoquer une sévère correction à Wall Street, selon le FMI.

● Le ministre des finances nippon, Hikanu Matsunaga, a estimé, mardi 14 avril, que la prévision de croissance zéro rendue publique, par le FMI pour l'économie japonaise en 1998 « est difficile à comprendre ».

● ESPAGNE : le taux de chômage s'établissait à 12,58 % de la population active à la fin mars, contre 12,76 % en février, a annoncé, lundi 13 avril à Madrid, le ministre du travail. Sur le premier trimestre 1998, le repli du chômage est le plus important de la décennie.

● INDONÉSIE : le pourcentage des chômeurs sera, en raison de la crise économique, de presque 15 % de la population active à la fin de l'année en cours, a déclaré, lundi 13 avril, le ministre du travail.

● Les créanciers étrangers du secteur privé indonésien devront renoncer à un montant compris entre 30 % et 50 % de leurs créances et consentir également des délais de grâce, a déclaré, lundi 13 avril, Aburizal Bakrie, président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Indonésie (Kadim).

● RUSSIE : le premier ministre par intérim, Sergueï Kirienko, et le président de la banque centrale, Sergueï Doubinine, ont signé, lundi 13 avril, un document, élaboré avec le FMI, prenant des engagements de rigueur économique pour 1998.

● CHINE : environ 200 retraités d'une entreprise d'Etat de Wuhan (centre) ont manifesté, lundi 13 avril, pour exiger le paiement de leurs pensions, suspendu depuis janvier.

● ALLEMAGNE : le ministre des finances, Theo Waigel, a rejeté, lundi 13 avril, la création d'un impôt sur toutes les plus-values boursières réclamé par l'opposition et plusieurs personnalités de la coalition gouvernementale.

● Les prix de gros ont reculé de 0,3 % en mars, soit une hausse de 0,2 % sur un an.

NOMINATIONS

● G. H. MUMM & C^{ie} : Jean-Marie Barillère est nommé directeur général de la société.

● CABLE & WIRELESS FRANCE : Claude Burette est nommé directeur général de l'entreprise.

● BULL EUROPE : Christian Delgrange prend la direction entreprises et défense ; André Maarek est nommé à la tête de la direction finances, énergie et télécommunications ; André Martínez prend la direction administrations, santé et social.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 14 AVRIL
Liquidation : 23 avril
Taux de report : 3,38
Cours relevés à 12h30



CAC 40
+1,42%
3949,87

Table of stock market values for various companies including BNP, Cyprien, Renault, etc.

Table of stock market values for various companies including Comptoir, Compromis, etc.

Table of stock market values for various companies including Lafarge, Lagardere, etc.

Table of stock market values for various companies including Harmonie, Hochtief, etc.

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30 MARDI 14 AVRIL

Table of bond and government securities values.

Table of stock market values for various companies including OAT, etc.

Advertisement for Volkswagen Sharan Turbo 150 ch. featuring an image of the car and technical specifications.

Table of stock market values for various companies including Cofinor, etc.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30 MARDI 14 AVRIL

Table of stock market values for various companies including Aciel, AFE, etc.

Table of stock market values for various companies including CRI, etc.

Table of stock market values for various companies including Petit Boy, etc.

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30 MARDI 14 AVRIL

Table of stock market values for various companies including Applique, etc.

SICAV et FCP

Une sélection Cours de clôture le 9 avril

Table of SICAV and FCP values for various funds.

Table of SICAV and FCP values for various funds.

Table of SICAV and FCP values for various funds.

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 12h30 MARDI 14 AVRIL

Table of stock market values for various companies including Acton, etc.

Large vertical advertisement on the right side of the page with the text 'Les accélérat' and 'Les progrès ont pour or'.

AUJOURD'HUI

LE MONDE / MERCREDI 15 AVRIL 1998

SCIENCES Le troisième Congrès international sur le carbone 14 et l'archéologie a réuni, à Lyon, deux cents experts d'une trentaine de pays. ● UN DEMI-SIÈCLE après son

invention par le chimiste américain Willard-Frank Libby, cette méthode de datation par mesure de la décroissance d'un isotope radioactif du carbone a livré des dizaines de mil-

liers de résultats, devenant un outil indispensable aux historiens et aux préhistoriens. ● CETTE TECHNIQUE a beaucoup gagné en précision grâce à l'usage de nouveaux instruments

couplant un accélérateur de particules et un spectromètre de masse. ● LE CALENDRIER du carbone 14 ne rend toutefois pas exactement compte de la réalité, et des ajuste-

ments sont nécessaires. En outre, les mesures peuvent être faussées par des échantillons pollués. Aussi les controverses entre radiocarbonistes et archéologues persistent-elles.

Les accélérateurs de particules aident le carbone 14 à remonter le temps

Des instruments de mesure plus performants et des courbes de correction plus précises ont fourni une fiabilité accrue à cette méthode de radiochronologie quinquagénaire. Sans, pour autant, parvenir à éteindre totalement les controverses entre physiciens et archéologues

LYON
de notre envoyé spécial
Trente à trente-deux mille ans d'âge ! Quand, au printemps 1995, les physiciens du Centre des faibles radioactivités de Gif-sur-Yvette et ceux du Centre de datation par le radiocarbone de Lyon annoncèrent les mesures de leurs compteurs, la stupéfaction fut immense. Les peintures rupestres de la grotte Chauvet, découverte quelques mois plus tôt dans les gorges de l'Ardèche, étaient de 10 000 ans plus anciennes que l'avaient estimé les archéologues.

Le fabuleux bestiaire ornant les galeries souterraines devenait le plus ancien témoignage connu d'art pariétal. Toutes les notions admises sur l'apparition de l'art s'en trouvaient bouleversées. Pour autant, nul ne songea à mettre en doute les datations effectuées sur des fragments de fusain, d'auteurs corroborés par d'autres, réalisés sur des charbons de bois prélevés dans des foyers. Le scepticisme des préhistoriens avait été tout autre quand, en 1950, le carbone 14 - alors à ses débuts - avait situé à l'époque magdalénienne l'occupation de la grotte de Lascaux, que les abbés Breuil et Glory, les premiers à l'étudier, croyaient, de bonne foi, beaucoup plus ancienne.

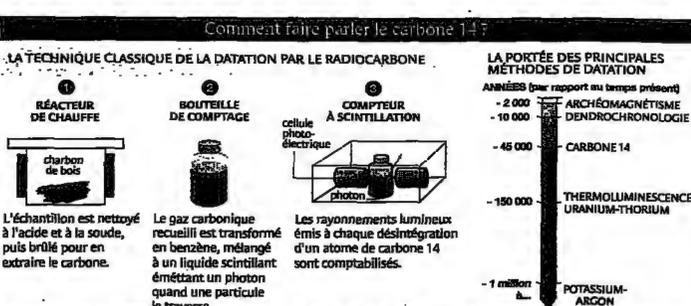
Ce changement d'attitude reflète bien la confiance qu'inspire aujourd'hui, un demi-siècle après son invention par le chimiste américain Willard-Frank Libby, la méthode consistant à évaluer l'âge des ves-

tiges du passé d'après leur teneur en carbone 14, un isotope (variété d'atome) radioactif du carbone. C'est que, entre-temps, la radiochronologie a montré l'étendue de ses possibilités et livré des dizaines de milliers de repères chronologiques, particulièrement précieux pour des périodes qui n'ont laissé, par définition, aucune référence écrite. Le bilan et les perspectives de cet outil devenu indispensable ont été tirés par quelque deux cents experts d'une trentaine de pays, réunis récemment à Lyon pour le 3^e Congrès international sur le carbone 14 et l'archéologie.

« À 30 OU 40 ANS PRÈS »

Au cours des deux dernières décennies, les mesures ont gagné en fiabilité et en précision, explique Jacques Evin, directeur du Centre de datation par le radiocarbone : « Là où nous avions auparavant une marge d'incertitude de 150 ans en plus ou en moins, nous sommes désormais sûrs du résultat à 30 ou 40 ans près. » Ces progrès ont été rendus possibles, notamment, par le recours à une nouvelle génération d'instruments : des accélérateurs couplés à des spectromètres de masse. Ces appareils, dont une dizaine d'exemplaires sont en service dans le monde, ne comptent plus les désintégrations du carbone 14, mais quantifient directement ce radioélément, qui est séparé des isotopes stables du carbone (carbone 12 et 13) - plus légers - dans le faisceau de l'accélérateur.

L'avantage du procédé est de ne

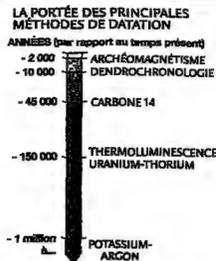


La datation par le carbone 14 est fondée sur la présence, dans la plupart des matières carbonées, de cet élément radioactif qui disparaît avec le temps, à un rythme régulier. Cette méthode est bien adaptée aux périodes comprises entre la fin du Moyen Âge et -45 000 ans. Les archéologues disposent de plusieurs autres techniques pour remonter le temps, jusqu'à plusieurs milliers d'années.

consommer que quelques milligrammes de matière première, alors qu'il faut avoir sous la main jusqu'à un kilo d'ossements, par exemple, pour en extraire le gramme de carbone pur nécessaire à un compteur traditionnel. De très petits échantillons, jusqu'à moins de dix milligrammes, peuvent ainsi être soumis à la « question », comme des graines, des fils de vêtements, des fragments d'ossements ou des particules de peinture. « Les récentes datations par accélérateur ont profondément transformé la chronologie jusqu'à présent admise pour le paléolithique supérieur ancien en Europe occidentale et ses différentes cultures (castelperronien, aurignacien, gravettien) », affirme François Djindjian, spécialiste de l'archéologie de l'Asie centrale au CNRS.

comparaison avec les cernes annuelles de croissance des arbres fossiles (dendrochronologie). Ce travail de réajustement a été réalisé jusqu'aux environs de -10 000 ans avant notre ère. Au-delà, des ajustements sont effectués à l'aide de la datation de coraux par la méthode de l'uranium-thorium (qui mesure la décroissance d'autres radio-éléments), et d'extrapolations. La simple radiodation ayant tendance à rajouter les plus lointains témoins de notre passé, les peintures de la grotte Chauvet, par exemple, vieillissent de 3 000 ans après correction.

Autre source d'erreur : le verdict du carbone 14 peut être faussé du



fait de « pollutions » d'origine naturelle ou anthropique : échantillons contaminés par des matières organiques externes (racines, humus, charbons de bois), terrains piétons ou creusés, sites à occupations multiples... C'est dire qu'entre les radiocarbonistes et les archéologues, il restera toujours des sujets de discorde. Les égyptologues restent ainsi perplexes devant certains résultats situant vers -2 900 ou -3 000 ans avant l'ère chrétienne la construction des grandes pyramides, édifiées durant la IV^e dynastie, alors que d'autres mesures datent de la même époque les tombes royales d'Abydos, qui appartiennent à la

I^{re} dynastie. Pour démêler de tels anachronismes, « des réseaux serrés de datations seraient nécessaires pour la période archaïque et l'ancien empire égyptien, pour lesquels les repères font défaut », estime Béatrix Midant-Reynes, du centre d'anthropologie du CNRS de Toulouse.

CROISEMENT DE DISCIPLINES

Autre vieille controverse : le premier peuplement humain de l'Amérique. Pour les uns, il serait le fait de chasseurs venus de Sibérie il y a 12 000 ans, en franchissant le pont terrestre de Béringie (actuel détroit de Behring) dégagé par la crue glaciaire. D'autres le font remonter à au moins 15 000 ans - avant le dernier maximum glaciaire -, en se fondant sur les radiodations de gisements retrouvés, notamment à Monte Verde (Chili). Les études récentes laissent supposer que l'Amérique a connu plusieurs vagues de migration, dont la plus ancienne pourrait avoir eu lieu il y a 20 000 ou 40 000 ans. Entre ces différentes écoles, « il reste une large fossé que la multiplication de datations de plus en plus fiables ne saurait suffire à combler », estime Danièle Lavallée, de l'unité d'archéologie de l'Amérique préhispanique du CNRS. Pour en avoir le cœur net, elle mise sur le croisement de plusieurs disciplines, linguistique, hémotypologie, étude des caractères dentaires ou de l'ADN.

Pierre Le Hir

Un marqueur radioactif

Le carbone 14 est formé dans la haute atmosphère lors de la collision entre un noyau d'azote et un neutron produit par le rayonnement cosmique. Oxydé par l'oxygène de l'air, il se transforme en gaz carbonique qui s'intègre à celui des basses couches atmosphériques. Il est ainsi assimilé (par échanges ou par photosynthèse) par les animaux ou les végétaux. Son taux se maintient constant dans les tissus vivants. Mais, après la mort de l'organisme, l'apport de carbone 14 cesse et la concentration de cet élément instable diminue de moitié tous les 5 730 ans. Il est donc possible de dater un échantillon, en mesurant sa teneur actuelle en carbone 14 et en la comparant à celle, estimée, qu'il avait lors de sa formation. Par convention internationale, l'année 1950 a été choisie comme « année zéro » du calendrier du carbone 14. Les laboratoires donnent toujours leurs mesures avec une marge d'incertitude qui tend peu à peu à se rétrécir. Actuellement, la précision est de quelques dizaines d'années en plus ou en moins pour les objets relativement récents et de mille à deux mille ans pour les vestiges les plus anciens.

Les prouesses aériennes de la mouche ont pour origine une paire d'halteres

L'EXPIÉRIENCE est aussi cruelle qu'impitoyable dans ses résultats. Prenez une mouche, sectionnez-lui les balanciers, ces vestiges d'ailes placés à la frontière du thorax et de l'abdomen, et le diptère volera maladroitement avant de s'écraser au sol. Les entomologistes en ont déduit que ces appendices, que les Anglo-Saxons ont appelés halteres, sont des organes fondamentaux pour l'équilibre de ses évolutions aériennes.

L'instinct du chasseur est sans doute lié à cette spécialisation, qui fait de la mouche l'un des êtres volants les plus acrobatiques du règne animal : le mâle est capable de modifier sa course moins de 30 millisecondes après avoir détecté un changement de trajectoire chez la femelle qu'il poursuit. Son système visuel est adapté à de telles prouesses, puisque ses yeux à facettes fonctionnent en 300 hertz - soit une fréquence plus de dix fois supérieure à celle de l'œil humain, pour lequel la persistance rétinienne se produit en dessous de 25 images par seconde, la cadence employée sur les postes de télévision. Autant dire que pour une mouche, un film évoque au mieux une pénible séance de diagnostics et que la tapette sensée l'estourbir lui semble s'approcher avec la majesté d'un ralenti digne de Sergio Leone.

Mais percevoir est une chose, il

faux aussi esquiver. C'est là qu'interviennent les fameux halteres, organes sensoriels d'une grande finesse. On a dénombré pas moins de 335 terminaisons nerveuses à leur base. S'ils ont perdu leur fonction aérodynamique, ils continuent à battre, dans un sens opposé à celui des ailes, durant le vol, et servent, présume-t-on, à détecter toute modification dans l'air et la posture de la mouche. Des chercheurs américains, sous la direction de Michael Dickinson, de l'université de Californie à Berkeley, viennent de préciser leur mode de fonctionnement et l'expliquent dans un article publié dans la revue américaine Science du 10 avril.

CIRCUIT NERVEUX DÉTOURNÉ

Ils ont d'abord placé des mouches de l'espèce *Calliphora vicina*, accrochées à un fil, dans une sorte de simulateur de vol, un enclos constitué d'écrans où ils pouvaient faire défiler à loisir des bandes noires et blanches, verticalement, horizontalement ou en diagonale. L'insecte avait ainsi l'illusion de se déplacer dans un paysage réel. Les scientifiques ont constaté que lorsqu'ils modifiaient le sens de circulation des bandes alternées, la tension des muscles des ailes variait elle aussi, comme pour s'adapter à une nouvelle liaison nerveuse directe entre le

système visuel et les ailes elles-mêmes ne put être mise en évidence. Il leur fallait trouver autre chose.

Les scientifiques américains ont trouvé la solution en réévaluant un article de 1947 décrivant l'ensemble des muscles commandant les balanciers. Ils eurent alors l'idée d'enregistrer les réactions de ces structures et des neurones qui y aboutissent. A leur grande surprise, les illusions d'optique influençaient directement sur la commande des halteres. Tout se passe, explique Michael Dickinson, comme si l'information visuelle - la femelle plonge, par exemple - transitait d'abord par le système de stabilisation de vol, qui le relaie ensuite jusqu'aux muscles des ailes.

Le signal emprunterait, ainsi, l'ancien trajet nerveux qui permettait de coordonner les battements des ailes et des balanciers, lorsque ceux-ci étaient encore des ailes. Certains spécimens aberrants, chez *Drosophila megalogaster*, favorite des généticiens, n'arborent-ils pas deux paires d'ailes parfaitement formées, ce qui leur vaut le surnom de tétrapères ? C'est le détournement de ce circuit archaïque, au cours de l'évolution, qui expliquerait l'étonnante robustesse de ce gyroscope animal.

Hervé Morin

Eric Escoffier est reparti à la conquête du Toit du monde

Victime d'un accident de voiture voilà plus de dix ans, l'alpiniste s'élance à nouveau sur les sommets himalayens, en dépit d'une paralysie partielle. Son but : vaincre les quatorze montagnes de plus de 8 000 mètres

UN JOUR de septembre 1987, dans le val d'Arly, en Savoie, une voiture quitte la route. Le choc est violent. L'homme que les ambulanciers transporteront d'ici quelques instants est en vie, mais dans un sale état. Eric Escoffier, 27 ans, alpiniste de haut niveau, membre de la corporation très fermée de ceux que l'on appelle alors les « sprinteurs des cimes », vient de passer à deux doigts de la grande fauchaise. Les médecins constateront un sérieux traumatisme crânien et diagnostiqueront une hémiplegie du côté gauche. La science et le sport réunis le déclarent, ce jour-là, perdu pour l'alpinisme.

Dix ans plus tard, le petit grimpeur aux cheveux en bataille s'aventure à nouveau, mais d'un pas claudiquant, sur les plus hauts sommets du monde. Victorieux, le 9 avril dernier, du sommet caucasien de l'Elbrouz (5 633 m), le Savoyard s'apprête à partir sur les flancs du Dhaulagiri (8 167 m), avant de rejoindre le Broad Peak (8 047 m) cet été. En octobre 1997, Eric Escoffier avait vaincu le Cho Oyu (8 201 m). Lui qui, du temps de sa jeunesse alpine, était allé au sommet de quatre « 8 000 » - le K2 (8 611 m), le Shishapangma (8 046 m), le Hidden Peak (8 068 m) et le Gasherbrum II (8 035 m), entre 1985 et 1986 - veut maintenant boucler la boucle : fouler les neiges des quatorze montagnes les plus hautes du monde que compte l'Himalaya.

Ce n'est pas la première fois, depuis son accident, qu'Eric Escoffier prend la direction du grand Levant, crampons aux pieds. En 1989, une expérience appelée « Everest Turbo », commencée à Grenoble dans un caisson hyperbare, n'était pas

parvenue à emmener ses cobayes-alpinistes, dont il faisait partie, sur le toit du monde (8 846 m). Deux ans plus tard, au même endroit, un vent mauvais l'avait contraint à faire demi-tour. A l'époque, Eric Escoffier avait réussi l'impensable : marcher à nouveau. Le pas est alors déhanché, certes, mais il a le mérite de faire avancer le bonhomme. « Il m'a fallu deux ans de récupération neurologique durant lesquels mon cerveau a mis en place des circuits parallèles, raconte-t-il. J'ai également musclé mes parties valides afin de compenser mon côté gauche, tout particulièrement ma jambe. »

CAP SUR L'HIMALAYA I

Las, cela ne suffira pas. Le manque de coordination de ses membres, la trop faible précision de ses pas, l'absence générale de force, le conduisent rapidement à un constat : plus jamais, il ne sera l'alpiniste des années 80, capable de premières hivernales dans les Grandes Jorasses ou sur le pilier du Fény. Escoffier range son piolet. Mais sans quitter pour autant Chamoni. Une nouvelle vie commence. Faite de formation auprès de jeunes alpinistes et de séminaires en entreprise sur le thème de « tout le monde peut s'en sortir ». Histoire de combler sa carence en sensations fortes, l'ancien grimpeur devient un excellent spécialiste de parapente.

Reste que gravir les montagnes lui manque. Un voyage en ski au pôle Nord en 1996, puis une ascension victorieuse de l'Aconcagua (6 959 m, Andes) quelques mois après, lui offrent de nouvelles certitudes sur le comportement de son corps dans un milieu hostile. Décision est prise : cap sur l'Himalaya !

Mais pas avec le même esprit qu'hier. Son défi aux quatorze sommets de plus de 8 000 m - un exploit achevé pour la première fois par l'Italien Reinhold Messner en 1986 et réussi, depuis, par le Polonais Jerzy Kukuczka et le Suisse Erhard Loretan - , Eric Escoffier veut l'entreprendre « à son rythme » et uniquement par les voies dites « normales ». C'est-à-dire les plus faciles techniquement.

« Sur ces voies, je suis à ma limite, reconnaît-il. Et si les conditions météorologiques sont mauvaises, j'attends désormais qu'elles soient meilleures. Je peux attendre trois ou quatre jours dans un camp de base, ou plus s'il le faut. Il y a dix ans, je ne me serais pas supporté, ainsi. Il fallait que tout aille vite, et je voulais tout gravir. » A 37 ans, ce père de deux enfants s'est assagi par la force des choses. Fidèle partisan d'un himalayisme pur, Eric Escoffier n'emportera pas de bouteille d'oxygène avec lui et ne portera pas d'« exploit » à son retour. Sa principale ambition : « faire des rencontres », dit-il, évoquant cette population sherpa qu'hier, en jeune homme trop pressé, il eut si peu le temps de bien connaître.

Ultime preuve que sa balade via les plus hautes cimes sortira des chemins battus, Eric Escoffier envisage de retourner au Népal en 1999 non pas en avion, mais en voiture ! Joie programmée : toute l'Europe à traverser, le Bosphore à franchir, l'Iran et l'Inde dans les grandes largeurs... Et la même chose au retour avec, en plus, une vraie satisfaction : s'être attaqué aux plus hautes montagnes du monde. Un bonheur d'alpiniste.

F.P.

Le sport français cherche une conciliation dans les affaires de dopage à la nandrolone

Des recherches scientifiques complémentaires sont demandées

Créée il y a près de six ans, la commission de conciliation du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) est chargée de régler à l'amiable les conflits

internes au monde du sport quelle que soit leur nature. Ces derniers temps, elle a dû plancher sur les affaires de dopage à la nandrolone.

C'EST UNE PIÈCE comme une autre, avec une table et des chaises. Située au deuxième étage de la Maison du sport, à Paris, dans le 13^e arrondissement, cette salle de réunion est l'une des antichambres du sport tricolore. Elle abrite la commission de conciliation du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Récemment, les footballeurs Vincent Guérin (Paris-Saint-Germain) et Dominique Arribagé (Toulouse FC) ont passé là quelques heures. Car les deux hommes, sanctionnés après avoir été contrôlés positifs à la nandrolone (stéroïde anabolisant), ont demandé un arbitrage. Résultat : un avis proposant de « prolonger, pour une durée laissée à son appréciation, la suspension de la sanction prononcée à l'encontre des joueurs, et de prescrire toute investigation scientifique complémentaire qui serait de nature à permettre d'éclaircir les questions posées par cette affaire, et d'apprécier si la situation des joueurs doit être réexaminée ».

À L'AMIALE Depuis sa mise en place et jusqu'au 31 décembre 1997, la commission a ainsi traité 551 affaires. Plus de 70 % d'entre elles ont été résolues à l'amiable. Sur les 164 litiges à n'avoir pu être « conciliés », seuls 32 ont été tranchés par un procès. L'instance a fait ses preuves. Il est vrai que sa procédure offre toutes les garanties. Pour être jugé recevable, le contentieux doit nécessairement opposer une fédération délégataire de service public (ou l'un de ses comités locaux) à un licencié (ou un club affilié). La demande est directement déposée auprès de la conférence des conciliateurs, un collège de quinze spécialistes bénévoles - des avocats, des professeurs de droit, des magistrats, des juristes. A leur tête : l'universitaire Jean-Pierre Karaquillo, co-créateur du Centre de droit et d'économie du sport (université de Limoges).

Sitôt prononcée la recevabilité de la requête, tout doit aller très vite. L'exécution de la décision fédérale contestée est automatiquement suspendue. Voilà pourquoi Vincent Guérin et Dominique Arribagé, pourtant condamnés en appel par la FFF à six mois d'interdiction de terrain, ont pu continuer à jouer. Une confrontation entre les acteurs a lieu sous le toit symbolique de la Maison du sport français. Si aucun terrain d'entente n'est trouvé, le conciliateur rédige alors une recommandation qui

s'impose à tous. Les parties ont un mois pour la dénoncer. C'est ce délai qui est aujourd'hui imparti à la FFF après que la commission a suggéré, vendredi 10 avril, que de nouvelles investigations aient lieu dans l'affaire de la nandrolone.

Véritable interface entre le monde du sport et celui de la justice, la « conciliation » ne limite pas son rôle au simple règlement de litiges. Une des premières affaires traitées, à la fin de l'année 1992, est à ce titre exemplaire : une ligue régionale de canoë-kayak refuse l'affiliation d'un club nouvellement créé sous prétexte qu'un club existe déjà dans le même secteur et qu'il est impossible de se partager les voies d'eau. Après discussion, le conciliateur réussira à faire fusionner les deux clubs. « Aucun juge ne pourra jamais parvenir à cela », fait observer Jean-Pierre Karaquillo.

Des histoires de ce genre, les archives de la commission en regroupent : retraits de licence, non-sélection en équipe de France, rétrogradation de clubs pour cause de difficultés économiques, etc. Il est des cas plus cocasses mais tout aussi exemplaires. Il y a quelques années, un groupe d'enfants a saisi l'instance parce que leur équipe de football s'était vu refuser l'accès en division supérieure après qu'un joueur eut obtenu sa licence lors d'un match important. Ecuries, les gamins avaient arrêté le football. Le conciliateur fut attentif à leurs explications mais, les règlements étant ce qu'ils sont, ne put leur donner raison. Mais les enfants avaient compris et, heureux d'avoir été écoutés, reprirent aussitôt le chemin des terrains.

F.P.

Violences, dopage, rétrogradation, non-sélection...

VOICI quatre affaires, significatives des litiges qui existent dans le sport de haut niveau, traitées par la commission de conciliation du Comité national olympique et sportif (Cnosf). Par obligation de confidentialité, les noms des disciplines, des sportifs et des clubs ne sont pas mentionnés.

● Lors d'un match de championnat de France, un joueur assène un coup violent sur la tête d'un adversaire, occasionnant une perte de connaissance. Il est condamné à trois mois de suspension et son club à 100 000 francs d'amende par la ligue nationale concernée. Le club et le joueur estiment que les sanctions sont excessives. Le conciliateur proposera de retirer l'amende, le club n'étant pas responsable d'une faute commise par un joueur « personnellement ». La suspension de trois mois, elle, sera maintenue.

● Un sportif de haut niveau conteste sa non-sélection dans l'équipe de France qui doit participer à des championnats du monde. Les critères de sélection fédéraux comportent une liste de performances que les athlètes doivent avoir réalisées pour être retenus. Le sportif ne répond pas aux critères mais estime qu'il aurait dû être sélectionné à la place des deux autres athlètes qui, eux non plus, n'ont pas obtenu les résultats nécessaires. Le conciliateur rejettera la requête, expli-

quant que dans un tel cas la compétence des instances sportive est discrétionnaire.

● Un club professionnel qui accuse une situation nette déficitaire de l'ordre de 5 millions de francs est rétrogradé à l'échelon inférieur par sa ligue nationale. Il assure être en mesure de produire des éléments nouveaux qui permettront de redresser sa situation. Le conciliateur va constater que la sanction a été prise le jour même où fut remis le rapport d'inspection de la commission chargée d'apprécier la gestion des clubs professionnels. Le conciliateur proposera qu'on réexamine son cas à la lumière des éléments nouveaux apportés.

● Un sportif de l'élite est condamné à deux mois de suspension par sa fédération à la suite d'un contrôle positif au cannabis. Le joueur ne conteste pas les faits mais affirme qu'il n'a jamais eu l'intention de se doper. Après examen, le conciliateur estime que le cas en question « relève sans doute plus du manquement à l'éthique sportive » que d'un dopage systématique. Le conciliateur proposera de maintenir la sanction, en l'assortissant d'un mois de sursis afin de ne pas porter un brusque coup d'arrêt à la carrière du sportif.

F.P.

TROIS QUESTIONS A...

JEAN-PIERRE KARAKUILLO

1 La conférence des conciliateurs que vous présidez est désignée par le conseil d'administration du Comité national sportif et olympique français. Comment préserver votre indépendance vis-à-vis du milieu sportif alors que vous êtes une émanation du pouvoir sportif ?
Il y a en tout quinze conciliateurs, tous bénévoles, aidés par trois chargés de mission professionnels extrêmement diligents et compétents. Il n'y a aucun dirigeant fédéral, ni aucun responsable de club parmi les conciliateurs. Depuis que la commission a été créée, voilà six ans, personne n'a jamais songé à les récusier. Leur indépendance n'est pas contestée. Et le Comité national sportif et olympique français a eu l'extrême intelligence de s'interdire toute immixtion dans le fonctionnement de la cellule.

2 En quoi la procédure de conciliation se distingue-t-

elle d'une voie de recours juridique classique ?
Les conciliateurs ne sont pas là pour juger à proprement parler. Ils règlent des contentieux, mais ils ont également une vocation pédagogique. Les conciliateurs entendent toutes les parties et essaient de montrer pourquoi une décision fédérale est ou n'est pas justifiée. Cela demande du temps d'écoute et beaucoup de conversations.

3 Le sport semble être devenu extrêmement procédurier. Comment expliquez-vous cette tendance ?
Le mouvement sportif est passé très rapidement d'une époque quasi féodale à une époque où les dirigeants, confrontés à des enjeux de pouvoir et d'argent, doivent faire preuve d'une extrême rigueur. Le sport découvre toutes les procédures existantes. La Commission de conciliation, unique au monde, est pourtant encore très mal connue en France. Mais il ne faut pas se méprendre : les conciliateurs n'ont pas à se prononcer directement sur ce qui se passe sur les terrains de jeu.

Propos recueillis par Frédéric Potet

DÉPÊCHES

● FOOTBALL : Jean-Pierre Bernès, l'ancien directeur général de l'Olympique de Marseille, devait signer, mardi 14 avril, un contrat de deux ans en qualité de directeur général du Sporting club bas-tiais (première division). Directeur général de l'Olympique de Marseille de Bernard Tapie de 1989 à 1993, Jean-Pierre Bernès s'était vu interdire, en 1994, par la Fédération française (FFF), « de prétendre à vie à la délivrance d'une licence lui permettant d'exercer une fonction officielle dans le football français » à la suite de l'affaire de corruption de la rencontre de championnat Valenciennes-Marseille de la saison 1992-1993, avant de voir sa peine en grande partie commuée.

● Arsenal, le club entraîné par le Français Arsène Wenger, est revenu à un point de Manchester United, en s'imposant à Blackburn (4-1), lundi 13 avril, lors de la 34^e journée du championnat d'Angleterre. Les buts ont été marqués par Dennis Berkamp, Ray Parlour (2) et le jeune Français Nicolas Anelka. Les « Gunners » restent sur une impressionnante série de neuf victoires en dix rencontres et comptent deux matches de retard sur les tenants du titre.

• Utile : téléphoner au meilleur prix

15F

l'Européen

Etudiant Boug de

Habiter : le bonheur de vivre nordique. • Berlin : entre L'Ange bleu et Metropolis

L'Européen c'est VOUS.

Pour mieux vivre l'Europe, lisez l'Européen. Nouveau, chaque mercredi. 15F.

صكرا من الامم

La brasserie entre en gare

Les trains vont plus vite, mais les fringales demeurent

TERMINUS NORD, tout le monde à table ! Les brasseries donnent faim, et spécialement celles qui sont en place pas trop loin des butoirs. Elles font vrai. On les sent engagées à garantir du plaisir à toute cette lourde population que la faim ferroviaire tenaille. Terminus Nord, une histoire aussi vieille que les chemins de fer, aussi ancienne que la gare, mise en mouvement en 1865 sous la baguette de Jacques Hittorff, architecte champion d'Hausmann, le baron rectiligne.

Si l'édifice célèbre toujours dans la pierre les vertus des provinces nordistes, la brasserie, elle, changera de style au moment où les wagons prenaient de la souplesse dans le boggye, et les femmes de l'assurance dans la manière de faire tanguer le plissé-soleil. 1925 : la *Fillette d'Or*, objet de luxe qui reliait Paris à Londres en s'attaquant au ferry dans des glouglous de champagne millésimé et de soie déjà froissée, était réputée pour son confort. Une œuvre d'art. On y passait des moments moins éclairés que ceux entr'aperçus des premières classes qui se réveillaient sur la Riviera, mais le voyage n'était jamais ennuyeux.

Du coup, le Terminus Nord allait se mettre au goût du jour et offrir un décor tout neuf à ces brinquebalés par plaisir qui retournaient la terre ferme la démarche encore molle, mais en se sentant à nouveau chez eux. Ce sont les reliefs de ces années loufoques et peu sérieuses dont bénéficie le client de l'endroit, qui n'oublia pas que c'est à la grosse machinerie du groupe Flo qui lui doit la restauration et la protection de ce patrimoine à la cuisine légère et à l'aspect toujours aussi incertain.

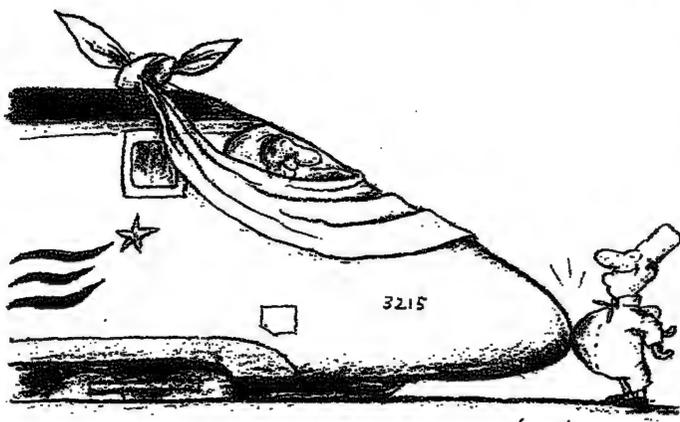
BONNE HUMEUR À DISCRETION

Pourtant, c'est vrai, il y a un cadre, qui pourrait nous faire revenir aux belles heures de l'enfance et du ticket de quai. Ne nous trompons cependant pas d'époque. A quelques pas de l'éclairier, derrière des vitres d'aéroport, rouillent en sourdine des Eurostar muées, harnachées en tenue de plongeurs sous-marins, et plus loin, de couleur cramoisie comme si elles avaient honte de n'offrir Bruxelles qu'à une heure et vingt-cinq minutes de Paris, les mêmes voitures et locos, estampillées ces fois *Thalys*. Attachons nos ceintures, tout ça roule vite.

Brasserie, là où le solitaire est chez lui, les couples en connivence, les tablées en fête. Impossible de ne pas trouver un peu d'agrément à la vie. Particulièrement ici, dans tout ce brouhaha chantant ; ici où le placeur devient chef de gare, le maître d'hôtel alguilleur et les serveurs chauffeurs aux chaudières. Je réclame un tournedos qui va bien, mon chef ; on croit entendre « Amiens, trois minutes d'arrêt ! ». Vite, tout va vite. Le personnel n'a pas le temps d'avoir d'états d'âme, c'est du sourire sur toute la ligne, de la bonne humeur servie à discrétion. Une ambiance.

Près du bar, on fait la queue au guichet, mais jamais longtemps ; salle d'attente pour rire, bref cérémonial de mise en route. Voilà qu'arrive le général Dourakine, très considérable, très barbu, suivi d'une jolie femme pâle à la Marguerite Duras, laquelle précède deux jeunes Actor's Studio encore sous l'œil du professeur et aux épaules qui roulent. Il faudrait un carnet à dessin. Homme d'affaires anglais, turliste chanteux, rentier gourmand, veuve consolée, commissaire de police avec décorations. Ça bouge.

Et ces nappes qui sont toujours aussi blanches. L'étendard de la brasserie, le voici : la nappe. On s'y enroule comme



DESSIN DISCLOSUREUR

dans des draps, tout de suite seigneur, les coudes posés sur de l'immaculé, immédiatement en confiance, à l'aise. Les traditions ne sont pas seulement que répétition ou habitude, il y a aussi de la conviction à savoir recevoir. Et de l'élégance à pouvoir quelquefois s'en amuser. Envoi à un homme à moustaches en croc et beaucoup de métier dans l'œil : pour les eaux minérales, si l'on comprend bien, les classiques seulement et seulement les classiques ; pas d'Acqua della madonna italienne, de Wattwiller vosgienne, de Montez Gaz autrichienne, de Decantae galloise, encore moins de Pedras salgadas portugaise ? Non, monsieur, ce sont des modes que l'on préfère éviter. A chacun son métier... Evidemment.

Brasserie, plats et réjouis-

sances de restauration autant que de restaurant ; on s'y restaure. L'heure n'est plus à l'inaudible. Choucroute tout ce qu'il y a de plus royale, fruits de mer en bûisson ardent, cœur de filet saisi dans ses émotions les moins discrètes, bouillabaisse - ici, spécialité - pour voyage et voyageurs conséquents, châteaubriant toujours flanqué de sa béarnaise, pied de porc, tranches de gigot, entrecôte comme à La Villette. L'arsenal complet... Des langoustines mayonnaise suffiraient.

Pas facile à faire cuire ces bes-



tiotes, délicates à amadouer les prises aux pattes, les petites bretonnes gracieuses aux émotions soudaines. Il en est arrivé une montagne, un charroi ; l'invité était d'accord : c'était trop. Ou du moins un peu trop de glace, sur lesquelles elles se rebiffaient, leur gelait d'un peu trop près le sang. Mais il est rare de rencontrer dans semblable boutique un chef poissonnier touchant d'aussi près l'aussi juste vérité. Si c'était un coup de chance, bravo à la chance ! Si c'est une habitude, vite donnons l'adresse !

Jean-Pierre Quélin

* Terminus Nord, 23, rue de Dunkerque, 75010 Paris. Tél. : 01-42-85-05-15. Menu : 123 F. Carte : 200 F-300 F.

Le safran

Au cœur de cette alchimie végétale que sont les épices règne une star incontestée : le safran. Filaments issus du centre de la fleur d'un crocus, ils sont vendus entiers ou le plus souvent réduits en poudre et se trouvent dans les supermarchés à 32 000 francs en moyenne le kilo ! A poids égal, on pourrait dire que le truffe ou le caviar se négocient au prix des spaghetti. Toutefois, ce mets pour milliardaire n'est employé qu'en si petite quantité qu'il en devient abordable.

Dans une poêle, plat éminemment rustique, il n'y a pas pour plus cher de safran que de riz, sont les Clostide Bixover, auteur d'un superbe ouvrage, *Savoir du safran* (éditions Albin Miché). Elle y fait même la démonstration qu'une dose de 0,05 gramme de cette précieuse épice suffit pour parfumer et colorer le contenu de n'importe quelle assiette. Agir avec parcimonie ne suffit pas, il faut aussi savoir manier le safran avec doigté. Olivier Roellinger, chef cancalais reconnu par ses pairs comme un docteur en épices, emploie cet or végétal de façon bien précise. « Je n'utilise que des stigmates entiers de safran que je réduis en poudre au mortier. Je l'introduis en fin de cuisson, sans jamais mener à ébullition et toujours à dose homéopathique. L'amertume un peu fruitée du safran ne doit pas écraser les autres épices, mais au contraire aider à les révéler. » A doses infinitésimales, il en ajoute par exemple à des poires pochées aux épices, à un bouillon de coquillages ou de têtes de crevettes grises. S'il lui reste un peu de cette poudre précieuse, il la fait infuser dans de l'eau de Volvic tiède et fabrique ainsi des glaçons dont il se sert au fur et à mesure de ses besoins.

Les fraudeurs ont depuis toujours été attirés par ce produit coûteux. Ces falsificateurs eurent leur martyr : à Nuremberg, en 1444, Jobst Friesenken, pour avoir vendu du safran frelaté, fut brûlé avec tout son stock en place publique. L'inquisition épicière est aujourd'hui moins violente, mais les arnaques ne sont pas moins nombreuses. La poudre se prête aux pires manipulations, jusqu'à se retrouver coupée avec de la brique pilée. L'Iran, premier producteur mondial de ces filaments rares, a été surpris à plusieurs reprises la main dans le pot de tartrazine, colorant qui assure un beau rouge au safran. Pour éviter les tricheries, Jean-Marie Thiercelin, descendant d'une famille de trinitaires et négociants en safran depuis six générations, possède son propre laboratoire de contrôle et soumet tous les produits qu'il achète à la chromatographie gazeuse et autres tests impitoyables. Ce spécialiste avoue un faible « pour les très beaux safrans espagnols de la Mancha, ou ceux de Grèce quand ils sont bien présentés », mais il a une tendresse toute particulière pour une microproduction hexagonale. Sous l'impulsion du lycée agricole de Beaune-la-Rolande (Loire), une dizaine d'agriculteurs ont fait venir en 1988 du Cachemire 50 000 crocus pour redémarquer dans le Gâtinais la culture du safran. Dix ans plus tard, on en obtient à peine 6 kilos de filaments chaque année. La rareté à l'état pur.

Guillaume Crouzet

* Safran en stigmates J.-M. Thiercelin, 21 F le gramme. Renseignements au tél. : 01-42-68-09-71. Safran en stigmates du Gâtinais, 130 F le gramme. Tél. : 02-38-92-23-67.

BOUTEILLE

AOC Margaux

Château Siran 1995

Sur la commune de Labarde, la plus au sud de l'appellation, qui fut autrefois le port d'embarquement des vins du Médoc vers les îles Britanniques, le domaine s'étend sur 23 hectares du plateau de graves, parfaitement exposé. Ce « cru bourgeois » oublié du classement de 1855, est admis au titre de grand cru exceptionnel de Margaux. Un qualificatif justifié par le soin extrême apporté à la vendange - tri, éraflage, récolte à la main - et à la vinification sur laquelle veille Michel Rolland. Le millésime 1995 répond aux critères habituels de l'appellation avec une belle couleur profonde et franche. Son nez est déjà complexe, gage des tanins de fruits bien mûrs. C'est la quasi-certitude d'une évolution vers une bouteille aux arômes vanillés et épicés, et aux senteurs de rose épanouie. Son prix, élevé, reste raisonnable toutefois, si l'on compte avec le temps, et si l'on compare avec les « primeurs » des grands crus classés.

* Château Siran : 150 F la bouteille franco. Château Siran, Labarde 33460 Margaux. Tél. : 05-57-88-34-04. Télécopie : 05-57-88-70-05 (visite du château et de ses collections).

TOQUES EN POINTE

Bistrot

CHALET DU GOLF

Une salle aux tonalités chaudes du bois blond, des tables nappées et fleuries, une impression d'espace confortable avec vue sur le golf, trouée de verdure de cette banlieue nord. Une cuisine résolument moderne, voir volontariste, exécutée par un chef jeune, un des espoirs du « 93 », dit-on, et qui innove en allégeant ses plats. En entrées : huîtres et coques marinières au vinaigre et à l'huile de colza, ou bien la croustade d'escargots au caviar d'auvergne. De beaux plats de poissons, filets de grondin marinés au carvi, arigot et pétale de courgette, ou dos de bar grillé en peau, ragout d'encornets liés à l'encre. Plats de viande, tel le râble de lapereau poché aux citrons confits et ses pâtes fraîches, ou bien la volaille de Bresse macérée à la cardamome et rôtie. Desserts délicats, crème brûlée au jasmin, ou bien la tarte tiède aux marrons, glace au parfum de pain d'épices. Une maison bien agréable et appropriée pour les réunions sportives. Le Mondial ? Mais c'est évident, et le Grand Stade n'est pas loin. Menus : 145 F (midi) et 185 F, le soir. A la carte, comptez 200 F.

* Rosny-sous-Bois, 12, rue Raspail (93110). Tél. : 01-49-35-02-72. Fermé samedi midi et dimanche.

Brasserie

LE BALZAR

Le Balzar est tombé, discrètement, au petit matin. Non que la lutte ait été longue ou les enjeux stratégiques. Tout simplement, le groupe Flo vient de racheter le Balzar. Comme la Coupole, Bofiger et tant d'autres établissements qui se portent plutôt bien, et dont certains font honneur à leur enseigne. Mais nul n'a oublié la promesse de Jean-Paul Bucher, lorsqu'il repart le Louis-XIV, sur les boulevards : « Je ne toucherai à rien. » Le Louis-XIV est devenu un Hippopotamus, autre fleuron de l'empire « Flo ». « On » assure aujourd'hui que le Balzar restera cet ultime vestige de ce qu'en avaient fait Marcellin et Roger Cazes, patrons du Lipp, et que deux autres propriétaires successifs depuis 1961 ont maintenu avec rigueur. Soit une brasserie où les huîtres, le pâté en croûte-salade verte, le cervelas, le foie de veau à la niçoise, le gigot d'agneau étaient toujours d'aimable quantité et de bonne saveur. A la carte, comptez 150 F.

* Paris, 49, rue des Ecoles (75005). Tél. : 01-43-54-13-67. Jusqu'à 0 h 30.

Gastronomie

LA MEUNERIE

Teteghem, morne plaine ; un village des Flandres quadrillé de *watengang* où filent les anguilles ; pays dur, industriel. A Thorzon, Dunkerque, dont le profil découpe la tour Jean-Bart et le beffroi. Une vision à la fois sombre et lyrique comme une chanson de Brel ou un croquis d'Ensor. Dans ce paysage, l'ancien moulin à vapeur se conserve de ses origines que les traces d'une structure en briques. Le reste, d'un confort absolu, au décor un peu appuyé, a été doté d'une véranda, espace suspendu entre deux bourrasques et une éclaircie. Nous avions connu, voilà quinze ans, la cuisine de Jean-Pierre Delbé, disparu depuis. Son épouse a su maintenir, avec la même rigueur, l'interprétation exigeante qu'il avait de la cuisine, sans concession au régionalisme, et sans faiblesse sur le produit, fit-il un modeste filet de lieu jaune aux choux et lardons de saumon. Le poisson, en toutes saisons, est de la tête : le turbot au lait d'armandes, le croustillant de sole au beurre rûné, fournis par la pêche locale, la paix étant rétablie entre pêcheurs ostendais et dunkerquois. Les merveilleux desserts, eux, se moquent des frontières. D'ailleurs, la clientèle chic de la côte belge continue de tenir la Meunerie en estime ; l'accueil, il est vrai, y est particulièrement délicieux et les prix (des vins surtout) moins chers qu'en Belgique. Il y faut, toutefois, une bourse moins plate que le Pays. Menus : 250 F, 300 F et 380 F. A la carte, comptez 450 F.

* Teteghem, 174, rue des Pierres (59299). Tél. : 03-28-26-14-30 Fermé dimanche soir et lundi.

Jean-Claude Ribaut

GASTRONOMIE

PARIS 6°
Kamala - Inde
"La cuisine indienne"
Rue de Valenciennes, 156
Paris 6° - France 75014
Tél. 01 42 51 73 27 M° Odéon
* 351, rue de Valenciennes 156
Tél. 01 46 31 75 06 M° Combarthe

PARIS 7°
LE BOURBON
"Ses confits, magrets, cassoulets et choucroutes. Sa bouillabaisse, poissons fumés et fruits de mer..."
Menu 162 F, Menu Gastro 185 F et Carte
1 place de Poitiers Bourbons
Tél. : 01.45.51.58.27 - Jusqu'à 22h30

PARIS 7°
LES MINISTERES
depuis 1919 un brin de Paris
Menu 169 F apéritif et vin compris
servi même le samedi et dimanche
30, rue du Bac - Tél. 01.42.61.22.37
LE RESTAURANT DE LA BULLE ÉPOQUE

PARIS 15°
MAMA MAHAL
INDO-PAKISTANAIS
Café et Foudroyer d'or de la gastronomie indienne
Menu midi 68 F Menu 90 F + carte Duv. T.L.L.
25 rue Camborne Tél. : 01 47 34 26 17

PARIS 2°
Le Saint-Amour
Cuisine traditionnelle
Entrées 55 F - Plats 125 F - Desserts 45 F
Formules 155 F
8, rue de Port-Nahon - ☎ 01 47 42 63 82

PARIS 6°
La Chope d'Alsace
Repas d'affaires
Menu 169 F
4, Carrefour de l'Odéon PARIS 6°
Rés : 01 43 26 67 76
Ouvert jusqu'à 2 h du matin
Parking rue de l'École de Médecine

PARIS 7°
BISTROT DE BRETEUIL
Sérieux - Qualité - Prix.
Carte-menu exceptionnelle, sélection de produits parmi les plus appréciés : 6 huîtres n°2 Mareilles Oléron, foie gras, 1/2 homard (suppl. 20 Frs), 12 escargots Bourgogne. Chaque jour le plat Haut de Gamme : Bar, Lotte, Sole, St-Jacques, filet de bœuf, tournedos d'agneau, filet mignon de veau. Carte desserts. Apéritif, vin direct de propriété 1/2 Bl par personne, café 182 F TTC.
7/17 - 3, place de Breteuil
Tél. : 01.45.67.07.27

PARIS 7°
NEW JAWAD
HAUTE GASTRONOMIE
Spécialités Pakistanaïses et Indiennes
A 100 m du Pont de l'Alma
Salle dim, insonorisée, cadre somptueux
Menu 99 et 140 F Carte env. 200 F
12, av. de la République Paris
11 - Tél. 01.47.05.91.37
NEW BALAI - 25 rue Talbott
PARIS 9e - Tél. 01.42.46.53.67

PARIS 18°
LE PALAIS DE L'INDE
Fais un peu des Indes Charentais
"Un des meilleurs restaurants indiens de Paris à prix raisonnables"
65, rue Manin - 7/17
01.42.38.31.25 - 01.42.38.31.14

PARIS 6°
LE POLIDOR depuis 1845
Authentique bistrot parisien de rencontre artistique et littéraire
Menu midi 55 F, 100 F et
Carte 90/120 F - 41, rue Nivernais Le Prince
☎ 01.43.26.95.34 - O.T.L.L. jusqu'à 0h30

Retrouvez chaque semaine la rubrique "GASTRONOMIE"
renseignements : ☎ 01.42.17.39.40 - (Fax : 01.42.17.39.25)

92 NEUILLY
Jarvasse
L'Ecailler de Paris
☎ 01.46.24.07.56
4, av. de Madrid - 92200 Neuilly
Salons particuliers - Votivier

Pluie froide

LE TEMPS restera médiocre sur la France : pluie ou averse touchent, mercredi, une majorité de régions. Il neigera à nouveau en montagne et même temporairement près de la Manche. Températures basses pour la saison.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - La matinée sera partiellement pluvieuse ; la pluie pourra se transformer temporairement en neige le matin en Basse-Normandie. Quelques éclaircies se développeront l'après-midi. Il fera de 7 à 9 degrés.

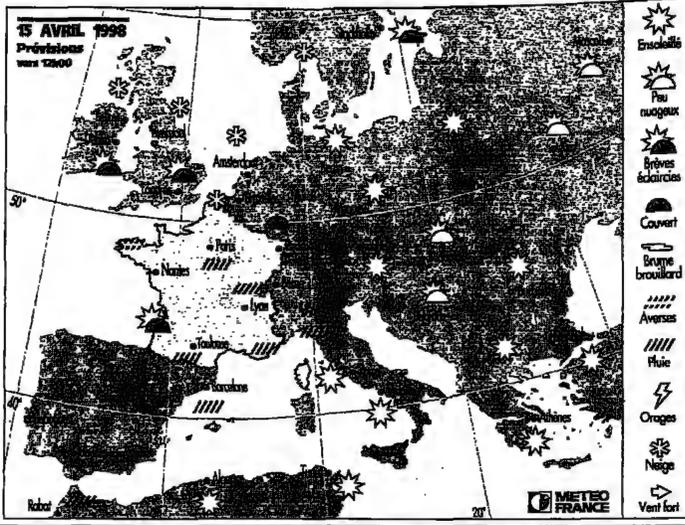
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - La journée sera pluvieuse. Excepté dans le Centre, des flocons pourront se mêler à la pluie. Une amélioration se produira par l'ouest en fin d'après-midi. Il fera de 6 à 9 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - La journée sera médiocre : une petite pluie arrivera le matin par l'ouest et gagnera, à la mi-journée, l'ensemble des régions. Il fera de 7 à 12 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - La matinée sera pluvieuse ; une amélioration venant de l'Atlantique gagnera progressivement l'intérieur des terres dans l'après-midi. Il fera de 10 à 14 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Dans le Limousin et en Auvergne, la journée sera à la pluie. En Rhône-Alpes, le ciel sera couvert, mais les pluies seront faibles. Attention au violent vent de sud dans la vallée du Rhône. En montagne, il neigera faiblement, au-dessus de 1600 m d'altitude. En revanche, en Ardèche, il neigera abondamment d'abord au-dessus de 800 m d'altitude, puis plus haut. Il fera de 9 à 13 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Le temps sera médiocre, avec des pluies soutenues, et un vent de sud-est sensible. La Corse ne sera touchée qu'à partir de la mi-journée par le mauvais temps. Le Roussillon verra une amélioration en fin de journée. Il fera environ 14 degrés, 17 en Corse.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **EUROPE.** Avec environ 40 vols supplémentaires par semaine et une capacité accrue grâce à des Boeing 767 et 757, le programme été 1998 de British Airways se traduit par une augmentation de 10 % de la capacité européenne de la compagnie. En France, 2 fréquences hebdomadaires sont ajoutées entre Nice et Londres-Heathrow, soit 5 vols le vendredi et le samedi. Au total, British Airways opérera cet été 57 vols quotidiens directs entre la France et la Grande-Bretagne.

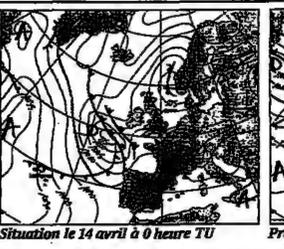
■ **HÔTELS.** Les hôtels Comfort, Quality et Clarion, membres du groupe Choice Hotels Europe, proposent, dans près de 150 villes d'Europe, des réductions pour toute réservation de dernière minute (dans les 7 jours avant le début du séjour). Réservation au numéro vert 0800-91-24-24 et dans les agences.

PRÉVISIONS POUR LE 15 AVRIL 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : assésillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	3/10 P
AJACCIO	NANTES	5/8 N
BIARRITZ	NICE	8/12 P
BORDEAUX	PARIS	6/9 P
BOURGES	PAU	5/11 P
BREST	PERPIGNAN	9/18 P
CAEN	RENNES	4/8 N
CHERBOURG	ST-ETIENNE	3/14 P
CLERMONT-F.	STRASBOURG	3/11 P
DIJON	TOULOUSE	6/11 P
GRENOBLE	TOURS	4/9 P
LILLE	FRANCE outre-mer	
LIMOGES	CAUVENNE	25/20 N
LYON	FORT-DE-FR.	24/20 C
MARSEILLE	NOLIMEA	24/28 S

PARIS	26/20 P	KIEV	3/10 S	VENISE	6/13 S	LE CAIRE	22/28 S
POINTE-A-PIT.	25/20 C	LISBONNE	10/16 P	VIENNE	4/15 S	MARAKESH	10/17 P
ST-DENIS-RE.	24/28 S	LIVERPOOL	1/8 *	AMSTERDAM	19/30 N	NAIROBI	18/26 N
EUROPE		LONDRES	2/8 N	BRASILIA	14/19 N	PRETORIA	15/27 S
AMSTERDAM	2/6 *	LUXEMBOURG	0/7 *	BUENOS AIR.	25/31 N	RABAT	12/18 P
ATHENS	11/19 S	MADRID	7/12 P	CARACAS	25/31 N	TUNIS	14/24 S
BARCELONE	12/19 P	MILAN	7/12 P	CHICAGO	10/15 C	ASEE-OCEANIE	
BELFAST	-1/7	MOSCOU	-8/1 N	LIMA	22/29 S	BANGKOK	27/36 C
BELGRADE	3/18 N	MUNICH	-4/13 S	LOS ANGELES	21/14	BOMBAY	25/32 S
BERLIN	2/14 S	NAPLES	8/20 S	MEXICO	16/30 S	DIJAKARTA	27/31 C
BERNE	-1/10 C	OSLO	-1/5 *	MONTRÉAL	0/14 S	DUBAI	21/33 S
BRUXELLES	1/5 *	PALMA DEM.	11/19 N	NEW YORK	11/16 N	HANOI	24/26 C
BUCAREST	4/18 S	PRAGUE	2/14 S	SAN FRANCIS.	9/14 S	HONGKONG	21/25 N
BUDAPEST	5/15 N	ROME	9/18 S	SANTIAGOCHI	10/16 C	JERUSALEM	23/31 S
COPENHAGUE	2/8 N	SEVILLE	10/21 P	TORONTO	8/18 N	NEW DEHLI	18/37 S
DUBLIN	-2/7 N	SOFIA	4/17 S	WASHINGTON	12/25 S	PEKIN	9/24 N
FRANCFORT	5/11 N	ST-PETERSB.	-7/0 S	AFRIQUE		SEOUL	11/17 S
GENEVE	3/9 C	STOCKHOLM	-2/6 N	ALGER	12/20 S	SINGAPOUR	27/32 N
HELSINKI	-8/1 N	TENERIFE	13/16 C	DAKAR	21/25 S	SYDNEY	15/21 C
ISTANBUL	9/13 S	VARSOVIE	3/13 S	KINSHASA	22/31 P	TOKYO	20/25 P

26/20 P	3/10 S	6/13 S	22/28 S
25/20 C	10/16 P	4/15 S	10/17 P
24/28 S	1/8 *	19/30 N	18/26 N
2/6 *	2/8 N	14/19 N	15/27 S
11/19 S	0/7 *	25/31 N	12/18 P
12/19 P	7/12 P	10/15 C	14/24 S
-1/7	-8/1 N	22/29 S	27/36 C
3/18 N	-4/13 S	21/14	25/32 S
2/14 S	8/20 S	16/30 S	27/31 C
-1/10 C	-1/5 *	0/14 S	21/33 S
1/5 *	11/19 N	11/16 N	24/26 C
4/18 S	2/14 S	9/14 S	21/25 N
5/15 N	9/18 S	10/16 C	23/31 S
2/8 N	10/21 P	8/18 N	18/37 S
-2/7 N	4/17 S	12/25 S	9/24 N
5/11 N	-7/0 S		11/17 S
3/9 C	-2/6 N	12/20 S	27/32 N
-8/1 N	13/16 C	21/25 S	15/21 C
9/13 S	3/13 S	22/31 P	20/25 P



PRATIQUE

Les différentes formes de congé et les droits du locataire

APPRENDRE que son propriétaire a mis fin au bail est toujours un moment déplaisant pour le locataire. Frank et Paula sont d'autant plus anxieux qu'ils ont reçu un « congé pour vendre libre » : ils bénéficient donc d'un « droit de préemption » qui leur permet d'être prioritaires pour l'achat de l'appartement. S'ils usent de ce droit, ils auront deux mois pour réaliser la vente en payant comptant, ou quatre mois, s'ils sollicitent un prêt.

Le prix de l'appartement, indiqué sur le préavis conformément à la loi, n'était pas volontairement dissuasif, contrairement à une pratique frauduleuse qui est parfois utilisée dans le but de décourager le locataire. La somme demandée étant néanmoins trop élevée pour leur modeste revenu, Frank et Paula ont dû se résoudre à répondre par la négative. Si le locataire qui reçoit un « congé pour vendre libre » a la possibilité de se porter acquéreur au cours des deux premiers mois du préavis, il n'a pas celle de discuter le prix.

En renonçant à préempter, Paula et Frank perdront tout droit d'occupation du logement, à l'expiration du préavis. Ils devront donc dé-

ménager. Toutefois, ils jouiront d'une ultime possibilité d'acheter l'appartement, si celui-ci se vend à un prix inférieur à celui qui leur a été proposé. En effet, la loi (n° 89-462 du 6 juillet 1989, article 15) offre au locataire un autre droit de préemption. Avant de conclure la vente avec l'acquéreur potentiel, le propriétaire ou le notaire doit soumettre la nouvelle offre au locataire, même si celui-ci a quitté les lieux.

Pour être sûr que la seconde notification parvienne à son destinataire, les professionnels du droit conseillent d'avoir recours à un huissier. Celui-ci se présente à l'adresse des locaux loués. Si le locataire a déménagé, l'huissier peut se rendre à son lieu de travail. S'il ne parvient pas à joindre l'intéressé, il établira « un procès-verbal de recherche infructueuse » et enverra une lettre à l'ancienne adresse. Pour ne pas perdre leur second droit de préemption, Paula et Frank auront donc intérêt à communiquer leurs nouvelles coordonnées à leur bailleur, et à faire suivre leur courrier. A dater de la réception de la nouvelle offre, le bénéficiaire du second droit de préemption dispose d'un mois pour se décider.

En définitive, l'appartement a trouvé preneur au prix fixé par le propriétaire. Pour se reloger, Paula et Frank se sont tournés vers un oncle qui disposait d'un appartement dont le bail arrivait à expiration. Mais il n'a pas pu faire jouer « la reprise pour habiter » pour y loger ses neveux. En effet, la liste des bénéficiaires est limitée « au bailleur, à son conjoint, son concubin notaire depuis au moins un an à la date du congé, ses ascendants, ses descendants ou ceux de son conjoint ou de son concubin notaire ». Il faut noter

la jurisprudence refuse actuellement de reconnaître le concubinage homosexuel.

La « reprise pour habiter » ne peut pas être contestée par le locataire. Le pouvoir de contrôle du juge ne s'exerce qu'a posteriori (arrêts de la Cour de cassation du 24 janvier 1996 et de la Cour d'appel de Paris du 8 janvier 1997). Si le propriétaire n'habite pas dans l'appartement, l'a reloué ou vendu, c'est à l'ex-locataire de faire la preuve du caractère abusif du congé. Tel est le cas, par exemple, du propriétaire qui exerce

du code civil, sauf si le mariage n'a pas été porté à la connaissance du bailleur. En ce cas, le congé sera notifié au titulaire du bail (article 9-1 de la loi du 6 juillet 1989).

● **Motif.** Le motif du congé, ainsi que, pour un congé aux fins de vendre libre, les termes des cinq premiers alinéas du paragraphe 2 de l'article 15 de la loi du 16 juillet 1989 doivent figurer sur le congé, sous peine de nullité de celui-ci.

● **Restrictions.** Le congé donné à un locataire âgé de plus de soixante-dix ans, dont les ressources sont inférieures à une fois et demie

le montant annuel du SMIC, doit être assorti d'une offre de relogement correspondant à ses besoins et possibilités dans la même zone géographique. Cette mesure ne s'applique pas si le bailleur est lui-même âgé de plus de soixante ans ou a des ressources inférieures à une fois et demie le montant annuel du SMIC.

● **Lecture.** L'exercice du droit de non-renouvellement par le bailleur des locaux à usage d'habitation, par Catherine Bosgraud (Éditions du Cridon, 180, avenue de Choisy, 75013 Paris).

ou s'il s'est opposé à la réalisation de travaux nécessaires. La rénovation d'un bâtiment peut aussi constituer un motif légitime et sérieux à condition qu'il ne s'agisse pas d'un simple projet, mais que des démarches (permis de construire par exemple) aient réellement été effectuées (arrêt de la Cour de cassation du 2 juillet 1997).

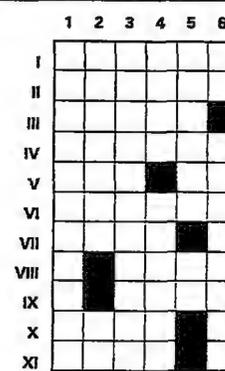
L'Assistance publique de Paris qui, en tant que « personne morale » n'a pas droit à la reprise pour habiter, a invoqué le « motif légitime et sérieux » pour reprendre des appartements de son domaine privé, en vue de reloger les personnels hospitaliers à proximité de leur lieu de travail. D'aucuns craignent que cette décision de la Cour de cassation (7 février 1996) ne contribue à faire du congé pour motif sérieux et légitime un prétexte commode pour évincer son locataire. « Au vu du contrôle régulateur du juge, cette crainte n'apparaît pas fondée, du moins pour les propriétaires privés » estime Catherine Bosgraud, codirectrice du Centre de recherche, d'information et de documentation notariale (Cridon).

Michaëla Bobasch

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98090

3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTELEMENT
I. S'exprime par signes. - II. Donneur d'ordre au palais Brongniart. - III. Coule en Afrique occidentale. A cause de lui, nos rêves ne sont plus innocents. - IV. Frères bêtes et méchants. Passe son temps à chercher. - V. Au centre du récit. Pas de première qualité. La fin de Titanic. - VI. Donne la valeur du timbre. Au bout de la jetée. - VII. Fils de Jacob. Donna de l'espace. - VIII. Musique des tirailleurs devenue fête populaire. Egalise. - IX. Impose ses conditions avant de venir en aide. Bovidé africain. - X. Souvent avec les autres. Met le bâtiment en danger. - XI. Comme la belle vie. Somme de récupération.

VERTICALEMENT
1. Toujours prêt à faire l'équilibre. - 2. Entraînent dans un autre monde. Drame nippon. - 3. Laisser-aller. - 4. Sommet jurassien. Au large de la Bretagne. - 5. Tirés pour savoir. Crue à moitié. - 6. Départ d'une série. Ecotés

par le roi quand ils étaient rassemblés. - 7. Sigle colonial. Fit l'original. Démonstratif. - 8. Homme fort. Fin de verbe. Passage protégé. - 9. Impératrice d'Orient. Arrivent les premiers. - 10. Délivre ses secrets après ouverture. Conjonction. - 11. Posent des problèmes au livreur d'œufs.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98089

HORIZONTELEMENT
I. Socialistes. - II. Overdose. Né. - III. Larron. Pr. - IV. Ligne. Gâteau. - V. Ires. Unifié. - VI. Ce. Ore. Murs. - VII. Bleu. Etat. - VIII. Trouera. Air. - IX. Eux. Epine. - X. Use. Léda. - XI. Resselées.

VERTICALEMENT
1. Solliciteur. - 2. Ovaire. Ruse. - 3. Cerme. Boxes. - 4. Irésouli. - 5. Ado. Réelle. - 6. Longueur. Em. - 7. Is. An. Aède. - 8. Septime. Pal. - 9. Réfutal. - 10. En. Airain. - 11. Séquestrés.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. ISSN 0363-2007

Imprimerie du Monde
12, rue M. Garetbourg
94032 Ivry cedex

Président-directeur général : Dominique Adély
Vice-président : Gérard Morez
Directeur général : Stéphane Comte

21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75228 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

SCRABBLE

PROBLÈME N° 65

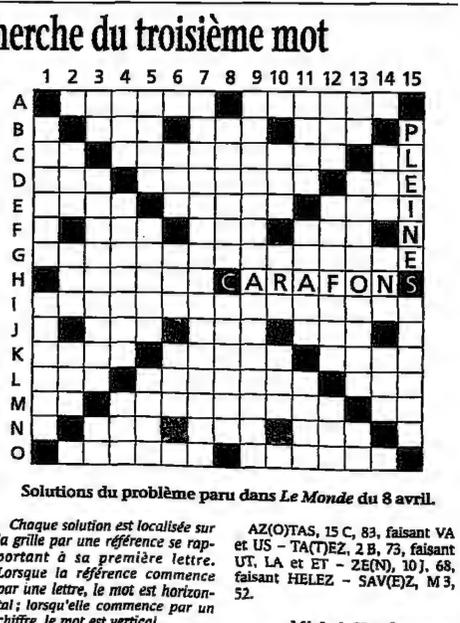
A la recherche du troisième mot

1. Vous avez tiré E I I M N O

a) Trouvez un mot de sept lettres et placez-le en 14. Trouvez trois anagrammes de ce mot.
b) Avec ce même tirage, trouvez et placez six mots de huit lettres en le complétant avec chacune des lettres de CARAFON.

N.B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.
A E F I M N U : trouvez un sept-lettre. A E F O P P T : trouvez un six-lettre.



Solutions du problème paru dans Le Monde du 8 avril.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

AZ(O)TAS, 15 C, 83, faisant VA et US - TA(T)EZ, 2 B, 73, faisant UT, LA et ET - ZE(N), 10 J, 68, faisant HELEZ - SAV(E)Z, M 3, 52.

Michel Charlemagne

Comédie-Française

Je ne crois p

HEL

le M

صوتنا من الامم

صحنات الراحل

CULTURE

LE MONDE / MERCREDI 15 AVRIL 1998

THÉÂTRE Comment la Comédie-Française a-t-elle traversé les années de l'Occupation allemande, de 1940 à 1944 ? Longtemps, le sujet a été occulté. Marie-Agnès Joubert lève le

voile sur cette période, dans un livre issu d'un travail de thèse, La Comédie-Française sous l'Occupation. DEUX ADMINISTRATEURS ont dirigé la Maison pendant ces années :

Jacques Copeau et Jean-Louis Vaudoyer. La statue de Jacques Copeau, qui couronna la Comédie-Française dans la ligne de Vichy, tombe. En revanche, les travaux de Marie-Agnès

Joubert vont dans le sens d'une réhabilitation relative de Jean-Louis Vaudoyer. CETTE PÉRIODE fut marquée par une intense activité artistique, avec des créations majeures, comme

celle du Soulier de satin, de Claudel, par Jean-Louis Barrault, en 1943. Gisèle Casadesus, qui était alors une jeune sociétaire de la Comédie-Française, apporte son témoignage.

La Comédie-Française confrontée à son histoire durant l'Occupation

Pour la première fois, un livre sérieux et approfondi - « La Comédie-Française sous l'Occupation », de Marie-Agnès Joubert - revient sur le passé douloureux du plus célèbre théâtre français lors de la seconde guerre mondiale

ENFIN, le rideau s'ouvre sur une des pages les moins connues de l'histoire de la Comédie-Française : la période de l'Occupation, de 1940 à 1944. Il aura fallu attendre cinquante-cinq ans pour qu'une étude importante lui soit consacrée. Jusqu'à présent, elle a été évoquée, mais non éclairée, dans les ouvrages relatifs à la Maison - biographies ou autobiographies comprises. Pierre Dux, qui joua un rôle de premier plan à la Libération (c'est sous son mandat d'administrateur qu'eut lieu l'épuration), est toujours resté d'une discrétion extrême. Dans La Comédie-Française racontée par Pierre Dux (Perrin, 1981), il survole la période sans aborder les questions de fond alors qu'il aurait pu apporter un témoignage majeur. Dans La Comédie-Française hier et aujourd'hui (Didier, 1979), Sylvie Chevalley, archiviste de la Maison, traite les années de guerre comme si elles avaient été une parenthèse, en affirmant par ailleurs qu'aucune pièce d'auteur contemporain allemand n'a été jouée, ce qui est faux.

Pourquoi ce silence, ces omissions et ces erreurs qui n'en sont pas ? Probablement pour deux raisons : la Comédie-Française est un miroir de la société française, dont elle reflète la relation difficile et ambiguë à la période de l'Occupation. Par ailleurs, ce n'est pas seulement un théâtre - le premier de France -, mais aussi et surtout une troupe de comédiens qui vit en respectant des règles internes extrêmement codées : celles d'une famille où l'on peut s'aimer ou se haïr avec violence, à condition de ne pas franchir la limite tacitement définie de la cohésion - ce qui implique de respecter le secret vis-à-vis de l'extérieur.

Avec La Comédie-Française sous l'Occupation, Marie-Agnès Joubert lève le tabou. Cette jeune femme (elle est née en 1968) a travaillé pendant cinq ans sur le sujet, ce qui a donné lieu à une thèse avant de devenir un livre. Dès l'introduction, elle prévient qu'on ne trouvera pas de « révélations fracassantes ». Avec raison. En revanche, en apportant un nombre considérable de précisions, sa recherche fournit une mise

au point qui éclaire la période d'une manière passionnante. Une statue tombe : celle de Jacques Copeau. Elle était déjà écornée par divers témoignages, privés plutôt que publics. Là les faits parlent. Ils ne jouent pas en faveur du fondateur du Théâtre du Vieux-Colombier, qui devint le premier administrateur sous l'Occupation. Quand la guerre est déclarée, Edouard Bourdet règne en maître sur la Comédie-Française. Nommé par le Front populaire, il a engagé une révolution dans la Maison, en faisant appel à Charles Dullin, Gaston Baty, Louis Jouvet et Jacques Copeau - les quatre metteurs en scène les plus doués et innovants de l'époque. Dès sa mise en place, le régime de Vichy cherche à se débarrasser de Bourdet. Les circonstances l'aident.

UNE DOCLITÉ TRÈS DOUTEUSE

En février 1940, l'administrateur, victime d'un accident de la circulation, doit renoncer provisoirement à ses fonctions. Il suggère que Copeau le remplace, pour prolonger son action. Ce choix convient tout à fait au régime de Vichy que Copeau n'hésite pas à aller convaincre, sur les rives de l'Allier, de transformer un mandat provisoire en mandat définitif. Malgré ses gages - dont un discours qui célèbre la Révolution nationale et l'éviction de comédiens juifs, comme Robert Manuel et René Alexandre -, il ne reste que quelques mois à la tête de la Comédie-Française. Vichy cède aux exigences des Allemands, hostiles à Copeau parce que son fils Pascal est un de leurs opposants déclarés, et son neveu, Michel Saint-Denis, speaker à la radio de Londres. En janvier 1941, l'administrateur démissionne. Il continuera à soutenir Vichy et laissera pour meilleur souvenir de son passage à la Comédie-Française l'engagement de Jean-Louis Barrault.

Successeur de Jacques Copeau, Jean-Louis Vaudoyer a longtemps été considéré comme un collaborateur parce qu'il est resté administrateur de mars 1941 à mars 1944. S'il ne fut pas inquiété à la Libération, il fut violemment attaqué (par François Mauriac, surtout) quand il déclina de se présenter à l'Académie



Don Rodrigue (Jean-Louis Barrault) sur la proue de son bâtiment, lors de la création, le 26 novembre 1943, du « Soulier de satin », de Paul Claudel, à la Comédie-Française.

française, en 1946. Ainsi, dans son cas comme dans beaucoup d'autres, la France se donna bonne conscience, en montrant du doigt un ennemi tout désigné. A y regarder de près, Jean-Louis Vaudoyer gère la Comédie-Française en veillant à ce que la tourmente ne détruisse pas sa raison d'être - se poser en garant d'une haute tradition théâtrale. Il est à se battre sur de nombreux fronts : le quotidien de la guerre, la gestion de la troupe, qui

n'a jamais été facile, les exigences allemandes, qui surent se faire pressantes, l'œil de Vichy, qui ne le lâcha pas.

Ancien conservateur du Musée Carnavalet, homme de lettres, ami d'Edouard Bourdet, Jean-Louis Vaudoyer était un attentiste. Favorable à Pétain après le choc de la défaite de juin 40, il resta par la suite dans cet entre-deux où vécut la majorité des Français, qui ne soutinrent pas Vichy sans pour

autant rejoindre la Résistance. Louvoyant entre les écueils, il fit preuve d'une docilité très douteuse en organisant des soirées poétiques consacrées à des collaborateurs notoires (Jean Sarmont ou Robert Brasillach) et en demandant une pièce à Henry de Montherlant (La Reine morte). Il accepta aussi, en décembre 1941, que soient mis à la retraite trois sociétaires, Berthe Bovy, « anti-Bourdet », Jean Hervé, franc-maçon, et Marie Ventura, considé-

rée comme juive. En même temps, Vaudoyer est intervenu en faveur de Jean Yonnel, juif, de Fleury, caissier franc-maçon, et il a soutenu Béatrice Bretty, qui avait suivi Georges Mandel en exil. Il a aussi obtenu des Allemands la libération de prisonniers et des exemptions du STO (service du travail obligatoire) en échange de la venue de troupes allemandes - le Schiller Theater de Berlin, en 1941 et le Théâtre de Munich, en 1942 - ainsi que de l'obligation faite à la Comédie-Française, en 1943, de jouer Iphigénie à Delphes, de Gerhart Hauptmann, pour fêter les quatre-vingts ans de l'auteur.

LA CRITIQUE VICHYSTE ACERBE

Ce fut surtout sur le plan artistique que Vaudoyer donna toute sa mesure. Maintenant la ligne d'Edouard Bourdet, il proposa un théâtre de grande qualité, dont le point d'orgue fut la création du Soulier de satin, de Claudel, mis en scène par Jean-Louis Barrault en 1943. Ses choix lui valurent, la plupart du temps, les foudres de la critique vichyste (André Lombreaux dans Je suis partout et André Castelot dans La Gerbe). C'est aussi lui qui fit venir le grand Raimu au Français, tout en maintenant le flambeau des classiques. Incontestablement, les années 40-44 marquèrent une période faste pour la Comédie-Française, côté plateau.

C'est parce qu'il n'était pas assez docile que Jean-Louis Vaudoyer a été renvoyé de ses fonctions, quand le régime de Vichy s'est durci. Selon Julien Bertheau, un des résistants de la troupe qui compta, comme partout, des attentistes et de francs collaborateurs, l'administrateur a fermé les yeux sur les activités des Combattants du théâtre. Tout cela joue en faveur de la réhabilitation - relative - de Vaudoyer, dont le livre de Marie-Agnès Joubert situe le mandat dans les méandres d'une époque analysée sans préjugés ni concessions.

B. Sa.

* La Comédie-Française sous l'Occupation, de Marie-Agnès Joubert, Tallandier, 444 p., 135 F.

Gisèle Casadesus, sociétaire honoraire du Français

« Je ne crois pas que Vaudoyer ait été un collaborateur »

« Engagée à la Comédie-Française en 1934, vous avez été nommée sociétaire en 1939. Quel souvenir gardez-vous de l'Occupation ?

- Mitigé. C'était une triste époque, qu'on n'aimerait pas revivre pour tout l'or du monde. Le plus terrible, c'était l'atmosphère de suspicion qui régnait. Partout il y avait une tendance à baisser le ton. Sur le plan du théâtre, ce fut une période d'immense activité, parce qu'il n'y avait rien d'autre : pas de restaurant, pas de voiture, pas de cinéma - sauf le cinéma allemand, que la plupart des Français, dont je faisais partie, n'allaient pas voir. On a donc joué beaucoup de théâtre. A la Comédie-Française, ce fut une période riche, sur le plan artistique, avec des créations comme La Reine morte, de Montherlant, Renaud et Armide, de Cocteau, et Le Soulier de satin, de Paul Claudel, qui a été un événement extraordinaire.

- Le public manifestait-il des opinions pendant les représentations ?

- Au début de l'Occupation il y avait à la Comédie-Française des

soirées réservées aux étudiants. Quelquefois ça chahutait un peu. Les étudiants jetaient des flechettes du haut du balcon sur les rares uniformes qui étaient à l'orchestre. Il y a eu des réactions et ces soirées ont été supprimées. Sinon, il n'y avait pas de manifestations particulières. Quand était prononcée une réplique pouvant faire allusion à la situation, on sentait une attention tendue des spectateurs, prêts à manifester. Mais je ne crois pas qu'ils venaient obligatoirement pour ça. Et puis tout était tellement surveillé que chacun se méfiait.

- Comment se traduisait cette ambiance à l'intérieur de la troupe ?

- On parlait très peu des événements. Vous savez, j'étais très jeune à l'époque et j'avais déjà trois enfants. J'avais compartimenté ma vie artistique et ma vie familiale. C'était une gymnastique. Je courais au théâtre pour répéter et jouer, puis je courais m'occuper de mes enfants. Il y avait le froid, les maladies, mille choses qui faisaient partie de cette vie très terre à terre. Il y avait surtout cette question sor-

dide, qu'on oublie parfois aujourd'hui : celle du ravitaillement. C'était la grande préoccupation de chacun. C'est affreux à dire, mais on ne parlait que de ça, dans les coulisses.

- Quand la troupe du Schiller Theater de Berlin est venue jouer à la Comédie-Française, vous n'avez pas assisté à la représentation, ce qui a été remarqué.

- J'étais une "petite" sociétaire, je n'avais pas de visibilité vis-à-vis de la Maison. Je n'avais aucune envie de voir ce spectacle pendant l'Occupation. Je me suis abstenue d'y aller. Dans la mesure du possible, je me suis toujours abstenue de me mêler à des manifestations qui me déplaçaient. Mais je ne jette pas la pierre à ceux qui ont été vraiment obligés de le faire, à cause de la position qu'ils occupaient dans la Maison.

- Quels ont été vos rapports avec Jacques Copeau et Jean-Louis Vaudoyer, les deux administrateurs ?

- Avant la guerre, j'avais travaillé avec Jacques Copeau, qui m'avait dirigée dans Asmodé. Il indiquait

merveilleusement. Quand il a été administrateur, je me suis tenue à l'écart. Toutes mes sympathies allaient vers l'administrateur précédent, Edouard Bourdet, qui a donné une impulsion extraordinaire, et que j'ai continué à voir pendant la guerre. Quant à Jean-Louis Vaudoyer, je ne crois pas qu'il ait été ce qu'on a appelé un collaborateur. Il était très lié à Edouard Bourdet, dont il a continué la politique artistique, tout en essayant d'endiguer le plus possible les manœuvres et les pressions.

- Comment s'est passée l'épuration ?

- A la Libération, Pierre Dux a été nommé administrateur. Comme partout, il y a eu à la Comédie-Française un comité d'épuration, dirigé par René Alexandre, un grand sociétaire qui avait été écarté pendant la guerre, parce qu'il était juif. Pierre Dux a demandé que tout le monde passe devant le comité. Quand je suis entrée dans la salle, René Alexandre m'a dit : « Ah, bonjour ma petite fille », il m'a embrassée et il a ajouté : « Retourne auprès de tes enfants, on n'a rien à te dire. » Nous étions plusieurs dans ce cas, venus pour une simple formalité. Je pense que c'était bien de procéder de cette manière. Pierre Dux n'a pas voulu faire passer seulement ceux qui le méritaient, ce qui n'a pas empêché de donner des blâmes à ceux qui devaient en avoir. »

Propos recueillis par Brigitte Saïno

Cinq ans de recherches obstinées

MARIE-AGNÈS JOUBERT vient de fêter ses trente ans. En 1995, elle a soutenu à l'université de Paris X-Nanterre sa thèse de doctorat sur la Comédie-Française sous l'Occupation, 1940-1944 (mention très honorable et félicitations du jury). Pourquoi ce sujet ? Parce qu'un de ses professeurs avisés, Robert Abraché, le lui a « soufflé ». Dans le cadre d'un séminaire de recherche, elle avait déjà présenté un exposé sur le sujet. Qu'elle lise et écrive l'allemand représentait un atout. Cela lui a permis d'avoir un accès direct aux archives allemandes. Mais la tâche n'a pas été facile. « J'ai pu obtenir tout ce que je voulais aux Archives nationales, en demandant des autorisations. Les seuls textes que je n'ai pu consulter sont ceux de la police. » En revanche, à la Comédie-Française et à la Bibliothèque de l'Arsenal, Marie-Agnès Joubert a dû faire preuve de beaucoup d'obstination pour obtenir ce qu'elle recherchait.

Sur la demande de la fille de Jean-Louis Vaudoyer, elle a pu avoir accès aux papiers personnels de l'administrateur. En revanche, elle n'a pas pu voir les archives de Pierre Dux : la Comédie-Française, l'épouse et la fille de Dux disent ne pas savoir où elles se trouvent. Ces archives contiendraient les procès-verbaux de l'épuration - ce qui explique peut-être leur « perte ». A la Bibliothèque de l'Arsenal, le fonds Copeau est très protégé. Du vivant de Marie-Hélène Dasté, sa fille, il était quasiment impossible d'avoir accès à des documents comme le Carnet (du 21 juillet au

30 août 1940), que Marie-Agnès Joubert a pu lire parce que Catherine Dasté, la petite-fille de Copeau, est intervenue en sa faveur.

Si les relations avec les Allemands et le régime de Vichy - dont le travail montre bien l'influence qu'ils eurent sur la Comédie-Française - ont pu être analysées de près, tout ce qui concerne la Résistance à l'intérieur de la Maison pose problème. Il y a peu de documents, et les témoignages - utiles, mais pas toujours fondementaux - des acteurs de l'époque se font rares. Cette page de l'histoire reste à écrire.

La publication de la thèse a été suggérée à Marie-Agnès Joubert lors de la soutenance. Mis en vente le 13 mars, son livre n'est toujours pas disponible à la librairie de la Comédie-Française, alors qu'il a tout de suite eu droit à la vitrine de la librairie Delamain, située en face.

B. Sa.

THEATRE DE LA VILLE PARIS HELENE DELAVault GILLES DAVID chantent et jouent le Mot et la Chose création conversation musicale à deux voix autour de la chanson libertine du XVIIe siècle

DU 22 AU 29 AVRIL, AUX ABRESSES 31 RUE DES ABRESSES PARIS 18 • LOC. 01 42 74 22 77 HELENE DELAVault GILLES DAVID chantent et jouent le Mot et la Chose création conversation musicale à deux voix autour de la chanson libertine du XVIIe siècle

Depuis 1894 DU BEAU VETEMENT A LA SIMPLE RETOUCHE LEGRAND Tailleur sur mesure Hommes et Dames Très grand choix de tissus et de prix Nouvelles collections 27, rue du 4-Septembre, Paris 2e Tél : 01.47.42.70.61

CONCERTS



Orchestre de l'Opéra

Danièle Gatti, direction

Mozart - Tchaïkovski

18 avril - 20 h

Palais Garnier, informations - Réservations: 0 836 69 78 65



Christophe Rousset

recital de clavecin 18 et 19 avril

London Symphony Orchestra

Michael Tilson Thomas, direction

Mahler, Ives, Bernstein, Thomas Hampson, Baryton, Jean-Yves Thibaudet, piano 18 avril - 20 h

R. Strauss, Mahler, Thomas Hampson, baryton 19 avril - 16 h 30

144 84 44 84

ORCHESTRE DE PARIS

Salle Pleyel - 20 h Mercredi 22, jeudi 23 avril

Frans Brüggen, direction

Truls Mørk, violoncelle

HAYDN - MOZART

30 à 290 F - Tél. 01 45 61 65 89 Tarif jeunes : 50 F

ensemble INTERCONTEMPORAIN

Stockhausen

Klavierstücke

Jeudi 23 avril 20 h

Klavierstücke XIV et XI

Studio I et II

In Freundschaft, pour cor

Vendredi 24 avril 20 h

Contacte

Rudolf Frisius, présentation

Technique Ircam

SOLISTES DE L'ENSEMBLE INTERCONTEMPORAIN

IRCAM

Centre Georges Pompidou 01 44 78 48 16

Inori

Samedi 25 avril 20 h

Dimanche 26 avril 16 h 30

Alain Louafi, Kathinka

Passveit danseurs

Karlheinz Stockhausen

regie son

ENSEMBLE INTERCONTEMPORAIN

direction

David Robertson

01 44 84 44 84

La jeune garde chambriste fête Pâques à Deauville

Après Brahms et Greif, Stephan Genz, vingt-quatre ans, chante le « Voyage d'hiver » de Schubert

DEAUVILLE de notre envoyé spécial La musique de chambre est partout. Des équipes cooptées et relativement stables se retrouvent ici et là, autour d'une figure plus ou moins charismatique, d'albums reconnus ; à moins que ce ne soit de très jeunes inconnus qui tentent le pari, osé mais courageux, de s'imposer par l'opiniâtreté de leur travail et la qualité du résultat obtenu en commun. Car la musique de chambre est moins une affaire de stars (quoique une rencontre de dernière minute au sommet puisse parfois faire des miracles) que d'individualités accordées, d'affinités électives. C'est le pari des Musiciens de chambre associés, qui proposent la deuxième édition du Festival de Pâques de Deauville, du 10 au 18 avril.

« Il y a vingt-cinq ans, se souvient le vice-président, Yves Petit de Voize, lorsqu'on croisait Bernard Gavoty dans les couloirs des concerts, il nous parlait d'une jeune génération en place : Gabriel Tacchino, Jean Mouillère. Nous, nous ne jurions que par des jeunes comme Augustin Dumay, Michel Dalberto ou Gérard Caussé, qui était encore inconnu et jouait au sein du quatuor Via Nova. Aujourd'hui, ces artistes sont des gloires internationales. Nous devons bâtir l'avenir, avec Renaud Capuçon, Jérôme Pernoo, Laurent Verney, Jérôme Ducros et tous ceux qui sont rassemblés ici ou nous rejoindront. »

Deauville offre à cette très jeune garde chambriste une vitrine encore discrète mais certaine. Nonobstant, on s'interroge à l'audition du concert du 11 avril et à celle du double disque qu'ils font paraître sous leur propre label (2 CD LMCA, distribués par Média 7), sur les conséquences de cette audience offerte à ces jeunes musiciens. On s'interroge sur la cohésion et de technicité des équipes (le jeu fermé comme une hultre de Tedi Papavrami face à

des partenaires infiniment plus éloquentes : l'intonation instable du premier violon du quatuor Castagnier, notamment dans le redoutable trait chromatique en la majeur du Quintette K. 593 de Mozart). Faut-il mettre en concurrence, dangereuse une version discographique du Trio op. 100 de Schubert, ni dominée ni originale, alors que des tríos de Saint-Saëns, Magnard, Lalo, Franck attendent ?

« NE PAS VIDER LES SALLIES »

Bernard Crozier, délégué général des Musiciens de chambre associés et animateur de l'Association française pour le patrimoine musical, remarquable cellule de défense des musiques françaises rares (Le Monde du 12 mars 1996), défend ses ouailles et ses priorités : « Il y a des obligations dans l'organisation de concerts. Celle de ne pas vider les salles. Ce premier disque est le reflet de la programmation de la première édition, assez prudente. Cette année nous avons introduit le XX^e siècle et des raretés. L'an prochain, nous devrions publier le Quintette pour piano et vents, d'Albéric Magnard. Mais tous ces musiciens ont pour l'heure une envie impérieuse : celle de créer un orchestre semi-permanent d'une cinquantaine de musiciens pour étendre au collectif ce travail individuel. C'est notre projet le plus cher. Il nous manque les fonds publics. C'est une décision politique que nous attendons avec impatience. »

On allait aussi à Deauville pour réentendre le Liedersänger le plus étonnant du moment. Stephan Genz n'a que vingt-quatre ans et prouve que l'on peut être d'emblée en phase avec les textes les plus exigeants. « J'ai eu la chance non seulement de muer très tôt mais d'être dans les mains de professeurs qui ont su guider la voix de baryton d'un garçon de quatorze ans. A dix-huit ans, une partie de ma technique était en place ; entre vingt ans et vingt-deux ans, j'ai eu la chance



Stephan Genz

de rencontrer Dietrich Fischer-Dieskau et Elisabeth Schwarzkopf, que je consulte toujours, d'ailleurs. Je lui ai téléphoné il y a cinq jours. La carrière que je fais à mon âge n'est due qu'à cette précocité dans la mue et à la chance que j'ai eue de rencontrer les bonnes personnes au bon moment. » A Deauville, Genz a donné quelques lieder de Brahms et une création inattendue, celle du Livre des saints irlandais, de Haridas Greif, dont le précédent cycle, Les Chants de l'âme (Le Monde du 12 mars 1996), également sur des textes anglais, était bouleversant.

Greif a voulu faire plus simple ici, des « enluminures » en quelque sorte, mais d'une tonalité affective toujours dense. Les cinq mélodies revêtent pour la plupart la forme et la couleur de caniques populaires, à l'exception de la quatrième, curieusement influencée par le Deuxième Quatuor à cordes, de Philip Glass. Genz les chante avec plaisir et aisé : « Je ne suis pas à la recherche de musique contemporaine pour voix et piano. Mais ce cycle, écrit très spontanément pour moi par Haridas Greif, m'a séduit dès la première lecture. Il s'intègre sans problème à une soirée de Liedersänger. » Le 15 avril, Stephan Genz et

Haridas Greif donneront le Voyage d'hiver de Schubert. Chanter le Voyage à vingt-quatre ans ? « Je suis peut-être déraisonnable, mais je pratique ce cycle depuis toujours et me sens en phase avec lui, réplique Stephan Genz. Rien n'indique qu'il s'agisse d'un vieil homme : c'est une expérience extrême, mais sans temps, sans âge, fortement symbolique. Faut-il attendre mes soixante-cinq ans avant de le chanter ? J'ai envie de le faire avec la voix et la maturité qui sont les miennes aujourd'hui. Dans dix ans ou dans vingt ans elles seront autres, pas forcément meilleures. » Chez Genz, la vivacité d'esprit et la maturité intellectuelle le dispensent à l'indiscutable autorité sur scène. Ce Voyage d'hiver, qu'il redonnera avec Eckhard Schneider aux Musicales du château d'Ansoûle, le 5 août (Tél. : 04-90-09-80-00) et probablement en récital parisien à la rentrée, est à ne pas manquer. Radio Classique transmettra le cycle de Greif, France Musique celui de Schubert.

Renaud Machart

* Festival de Pâques de Deauville, jusqu'au 18 avril. Places de 50 F à 220 F. Tél. : 02-31-14-40-00.

Les grands mécènes se donnent rendez-vous au Grand Louvre

SI LA JOCONDE a trouvé un mécène japonais - la chaîne de télévision NTV a accepté de déboursier 25 millions de francs pour trouver un nouveau logement à l'œuvre de Léonard de Vinci (La Monde du 28 mars) -, de nombreux mécènes ont choisi de se pencher sur les destinées du Grand Louvre. Il faut avant tout un lieu entièrement dédié à La Joconde pour domestiquer les foules considérables qui défilent devant son sourire. Après les études lancées dès cette année, un concours d'architecture sera organisé pour 1999 : il s'agit de diviser en deux parties inégales ce grand espace. L'inauguration des salles renouées devrait avoir lieu en 2001. La Joconde sera visible pendant toute la durée des travaux.

C'est à la suite d'une exposition du Louvre qui s'est tenue en 1997 à Tokyo et à Kyoto que NTV, très active dans le domaine culturel - elle organise de grandes manifestations internationales -, a pris contact avec le musée français afin d'engager une action de mécénat. « La peinture française au XVIII^e siècle » avait attiré 950 000 visiteurs nippons. Le Louvre avait prêté les 70 tableaux, le quotidien

Yomiuri, qui diffuse 14 millions d'exemplaires, avait organisé la rétrospective. Les gains avaient été partagés. Le Louvre en avait tiré 15 millions de francs, qui avaient servi à des acquisitions d'œuvres. Les négociations avec NTV ont été menées rapidement. Pas d'exposition : il n'était pas question de faire venir une seconde fois le tableau de Vinci au Japon. Il est désormais jugé indéplacable. Pas de royalties. La chaîne japonaise avait financé la restauration de la chapelle Sixtine, réalisée de 1982 à 1985. Elle avait, à cette occasion, acquis les droits de reproduction des fresques de Michel-Ange. Mais l'image de La Joconde est dans le domaine public. NTV se contente donc de voir son nom inscrit sur une plaque au sein de la salle. Il sera également gravé dans le marbre de la chapelle Sixtine. Les grands mécènes du Louvre sont remerciés. Pour figurer sur cette liste prestigieuse, il faut avoir fait un don d'au moins 5 millions de francs - la somme déboursée par Electricité de France pour la mise en lumière de l'édifice. La liste risque de s'allonger car, depuis 1997, l'établissement parisien est entré dans une ère nou-

velle. Profitant du remaniement complet des bâtiments, l'équipe de Pierre Rosenberg, directeur du musée, s'est lancée ouvertement dans la « chasse au mécène ». Avec succès. C'est ainsi que la Fondation Thérèse-et-Mordimer-Sackler a versé 10 millions de francs pour le département des antiquités orientales. Dietrich von Bohmer, ancien conservateur du département des antiquités grecques et romaines du Metropolitan Museum, et sa femme, Joyce, ont donné 2 millions de francs pour les salles d'études de la galerie Campana. La Fondation Eif Aquitaine autant, pour la rénovation de la salle des verres grecs et romains. La Caisse des dépôts et consignations a pratiquement ajouté la même somme pour la restauration des plafonds de la galerie Campana. Michel David-Weill et la banque Lazard s'apprêtent à faire le même geste pour les salles Percier-Fontaine et Duchatel, où seront regroupées les fresques italiennes, suivis par Dai Nippon Printing pour la future galerie multimédia. Les 7 milliards de francs alloués par l'Etat pour la réorganisation du vieux palais ne suffisent-ils

pas ? « Les besoins du musée ont évolué depuis quinze ans, explique Christophe Monin, responsable de la communication. Sa fréquentation a doublé, des exigences nouvelles sont apparues, et puis on arrive au bout de l'enveloppe financière. »

CHANGEMENT DE MENTALITÉ

Le recours au mécénat est également le signe d'un changement de mentalité. Les donateurs, il y a quelques années encore, n'hésitaient pas à financer une manifestation temporaire, une exposition, participaient éventuellement à l'achat d'une œuvre ou à sa restauration. En revanche, ils hésitent beaucoup à investir dans la durée. Changement aussi chez les conservateurs, pour qui seul l'argent public n'avait pas d'odeur. Aujourd'hui, deux personnes, Fabienne Grolière et Nathalie Cuisinier, sont chargées d'établir des contacts destinés à lever des fonds. Et Pierre Rosenberg, lui-même, ne dédaigne pas de s'investir dans cette tâche.

Pour le mécène, les contreparties sont de l'ordre du symbole. Il voit son nom - jamais son logo - inscrit dans la pierre. Parfois, très rare-

DÉPÊCHES

■ PATRIMOINE : Helmut Gaensel, Allemand des Sudètes âgé de 63 ans, chasseur de trésor, a ouvert, lundi 13 avril, une brèche dans un mur de la mine de Svaty Mikulas (Bohême) dans l'espoir de retrouver la légendaire chambre d'ambre qui y aurait été enfouie en 1945 par les nazis. Ce chef-d'œuvre, construit de 22 panneaux d'ambre, avait été offert au tsar Pierre le Grand par Frédéric-Guillaume I^{er} de Prusse au XVIII^e siècle. - (AFP)

■ CINÉMA : les exploitants de salles de cinéma ont été épinglés en février par le Conseil national du bruit lors de la remise des Décrets d'or aux actions ou produits innovants en matière de lutte contre le bruit. Ils ont reçu le « Prix de l'oreille cassée », en raison du « niveau sonore imposé aux spectateurs [qui] est excessif et constitue parfois une véritable agression pour l'oreille ». Une proposition de loi pour diminuer les risques sanitaires liés à l'exposition à la musique amplifiée a été adoptée au Sénat en janvier. Elle établit un niveau sonore maximal de 95 décibels pour les salles de cinéma.

■ EXPOSITION : La « Renaissance de Harlem », explosion mêlant jazz, danse, cinéma, poésie et peinture, qui bouleversa la vie culturelle des Etats-Unis, de l'Europe et des Caraïbes il y a soixante-quinze ans, fait l'objet pour la première fois, et jusqu'au 22 juin, d'une importante rétrospective à la Corcoran Gallery of Art de Washington DC. Elle a pour titre « Rhapsodies in Black ». - (AR)

■ PATRIMOINE : la tour de la Roue, monument bouddhiste érigé au III^e siècle de notre ère près de Kaboul (Afghanistan), vient de s'effondrer. Edifice de pierre et de boue séchée, la tour de la Roue était un haut lieu de pèlerinage bouddhiste. Un responsable local de la milice des talibans qui contrôlent cette région a écarté l'hypothèse d'un sabotage et a souligné que le monument était dans un état de dégradation avancée. - (AFP)

■ HOMMAGE : une plaque à la mémoire du philosophe et mathématicien Jean Cavailles, héros de la Résistance, fusillé par les nazis, a été posée le 7 avril, dans une salle où il avait été élève, au lycée Louis-le-Grand, rue Saint-Jacques, à Paris.

Emmanuel de Roux

THEATRE DU GRAND LOUVRE CHAMPS-ELYSEES. Dernière le 26 avril. Daniel Berlioz - Annie Blanchon, Michel Diamante - Lionel Miliard, Marcel Maréchal - Marina Maréchal, Fabrice Michel - Fabienne Pélopie, Fabrice Praxet. Molière amphitryon. mise en scène Marcel Maréchal. avec Roberto Plaz, comédiens Alain Baifoulier, lauréat Jean-Luc Chanozon, musique François Fayt. Réservez 01 44 95 98 10. Théâtre du Grand Louvre / Centre Georges Pompidou, 2 bis, av. Franklin D. Roosevelt, 75006 Paris.

Printemps. La rizière des musiques. Les manuscrits sur eau du viêt nam. Location 01 49 87 50 50.

Ecléctisme au programme du Printemps des comédiens de Montpellier. LE PRINTEMPS DES COMÉDIENS de Montpellier donnera le 11 juin et pour un mois le coup d'envoi des grands festivals de théâtre de l'été. Dans le programme qui vient d'être rendu public par son directeur artistique, Daniel Bedos, on compte vingt-deux spectacles et de nombreuses créations. Sont réunis le Footsbam Travelling Theater (Le Conte d'hiver, de Shakespeare), Dom Juan, de Molière, L'Arbre à palabres, cabaret africain, de Jean-Claude Fall, directeur du Théâtre des Treize-Vents (L'Opéra de Quarzous, de Brecht), Jean-Yves Lazennec (Médée, avec la compagnie Théâtre Mains d'œuvres et le chœur A Fletta). Le 22 juin aura lieu la « Nuit de la liberté », avec la chanteuse péruvienne Suzana Baca, des danseurs brésiliens de capoeira, TI Coca et l'Orchestre de contredanses (vaudou), des chanteurs et danseurs rares. Parmi les reprises, celle de la pièce de Christine Angot, L'Usage de la vie, dans une mise en scène de Dominique Lardinois. Renseignements et réservations : 04-67-63-66-66. Printemps des comédiens, parc Euromédecine, 34097 Montpellier Cedex 5. Du 11 juin au 4 juillet.

MERRY LI. UN FILM FRANCIS H. CATHEP. RTL.

صلى الله عليه وسلم

صكنا من الامل

(Publicité)

LE MONDE / MERCREDI 15 AVRIL 1998 / 27

GAUMONT PRÉSENTE

THIERRY LHERMITTE

JACQUES VILLERET

Ma vie de dingue COMES

15 AVRIL

UN FILM ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR **FRANCIS VEBER**
FRANCIS HUSTER - DANIEL PREVOST - ALEXANDRA VANDERNOOT
et **CATHERINE FROT** - Musique **VLADIMIR COSMA** Producteur délégué **ALAIN POIRÉ**

Image **LUCIANO TOVOLI (AIC) - (ASC)** - Montage **GEORGES KLOTZ** - Décors **HUGUES TISSANDIER** - Costumes **JACQUELINE BOUCHARD**
Direction de la production **PHILIPPE DESMOULINS - HENRI BRICHETTI**
Une coproduction **GAUMONT - EFVE - TFI FILMS PRODUCTION**

avec



TECHNOVISION

www.gaumont.fr

EASTMAN COLOR



Lorenzo Lotto, un révolutionnaire éclipsé par Titien et puni par son siècle

LORENZO LOTTO. Accademia Carrara, Via San Tomaso 53, Bergame. Tous les jours, de 10 heures à 20 heures. Fermé le lundi. Jusqu'au 28 juin.

BERGAME correspondance Toute sa vie, il a choisi d'être un marginal, et s'est toujours refusé de suivre les modes de son époque. Cette attitude lui a coûté cher : forcé d'abandonner Venise, où il est né en 1480, en raison de la concurrence d'un Giovanni Bellini ou d'un Giorgione, Lorenzo Lotto a parcouru le nord de l'Italie comme un nomade, au gré de commandes des familles nobles installées à Trévise, Ancône ou Bergame, qui lui a ouvert largement ses portes : Lotto y passera dix ans au cours desquels il réalisera des tableaux d'auteurs d'une extraordinaire modernité, où chaque personnage est traité avec une finesse psychologique sans équivalent. Malgré son talent, après sa mort, en 1556 dans un couvent à Loreto, le peintre sera vite oublié au profit de son plus grand concurrent : Titien.

Pendant trois siècles, on ne s'est guère intéressé à ces mystérieux polyptyques de Lotto qui décorent nombre de petites églises perchées de la plaine du Po, il faudra l'œil pointu du grand Bernard Berenson pour s'y attacher. L'historien d'art redécouvra l'artiste oublié en 1895 et soulignera la modernité de ses portraits de nobles et d'évêques de province aux regards lointains et mélancoliques.

Un siècle a passé, et Lotto est aujourd'hui célébré par une très belle exposition à Bergame. Organisée par un comité scientifique international avec la National Gallery de Washington, où elle a été présentée à l'automne, elle offre l'occasion de mieux connaître la personnalité un peu maniaque du maître, lequel pendant des années avait soigneusement noté dans son Journal toutes les dépenses d'une vie entièrement vouée à son art. Sombre, pensif, névrosé et surtout très religieux, Lotto utilise des couleurs nettes et brillantes pour raconter des histoires au symbolisme difficile, mêlées à des références populaires, presque folkloriques. Si Titien recourt à des touches fortes pour évoquer des atmosphères imprégnées de sensibilité, Lotto s'intéresse aux moindres détails, comme les peintres flamands, et se rapproche de l'Allemand Albrecht Dürer, qui était passé à Venise en 1506.

TRONC D'ARBRE CHRISTIQUE Sa peinture est claire et pure comme celle de Bellini, son pinceau tient compte du moindre signe particulier quand il peint les visages doux de la Vierge entourée par une foule de saints aux gestes solemnels, qui semblent toujours cacher des significations inattendues. Ici, c'est un petit écuireu endormi dans l'obscurité, au fond du Portrait d'Antonio Agliardi e Apollonia Cassotti (1524) ; il représente l'enfant installé dans le rapport entre cet homme riche et sa femme. Là, c'est un crâne caché dans les fleurs, dans le portrait de Mercurio Bua, jeune veuf gardant le souvenir de sa femme morte, qu'il aime encore. Pour mieux comprendre le monde symbolique de Lotto, qui s'intéresse à l'alchimie et à la magie, il ne faut pas s'arrêter aux chefs-d'œuvre exposés dans le musée. Dans les églises de la ville, à San Michele al Pozzo Bianco, à Santa Maria Maggiore, l'artiste a laissé d'autres traces de son originalité. Celles-ci sont bien visibles dans un oratoire au milieu du parc de la Villa Suardi à Trescore Balneario, un village près de Bergame. C'est la sixième de Lotto, dominée par un énorme Christ transformé en tronc d'arbre, où chaque branche montre le visage d'un saint, entouré par des feuilles de vigne. Une « vigne mystique », complètement surréelle, dernière manifestation d'un esprit libre et anticonformiste, auteur d'une révolution qui, selon Roberto Longhi, « a été punie par son temps ».

Ludovico Pratesi

Une trop sage exposition de photos de Beaubourg à Chalon-sur-Saône

Le Musée Niépce a convoqué de grandes signatures, « encadrées » par Brancusi et Man Ray, sans proposer d'explication pédagogique et en écartant les œuvres les plus dérangementes

« LE JOUR EST TROP COURT », collection du Centre Georges-Pompidou, Musée Niépce, 28, quai des Messageries, 71 Chalon-sur-Saône. Tous les jours, de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30. Fermé le mardi. Tél. : 03-85-48-41-98. Entrée : 12 F et 6 F. Jusqu'au 1^{er} juin. « Collection de photographies du Musée national d'art moderne, 1905-1948 », éd. Centre Pompidou, 516 p., 1129 photos, 450 F.

CHALON-SUR-SAÔNE de notre envoyé spécial C'est un joli titre, « Le jour est trop court ». Brassai l'a donné à une de ses photographies nocturnes pour résumer l'ambiance d'un Paris tapageur et fou, celui des années 30, qu'il aimait arpenter à des heures tardives, parfois en compagnie de son ami Henry Miller. Le Musée Niépce de Chalon-sur-Saône a collé le titre à 150 photographies extraites de la collection du Musée national d'art moderne. C'est à Chalon parce que le Centre Pompidou est en travaux. Et que le conservateur du Musée Niépce, François Cheval, a en partie dépossédé son lieu, reléguant dans les réserves des centaines d'appareils photo pour accueillir des expositions temporaires.

La collection du Centre Pompidou comprend 12 518 épreuves qui couvrent le siècle. D'où la difficulté de choisir un thème qu'un titre littéraire évoque si difficilement qu'on l'a affublé d'un sous-titre doctoral : « Simulations et expérimentations photographiques dans la France de l'entre-deux-guerres ». Est-ce suffisamment clair pour justifier l'absence d'explications sur les murs ? Aucun texte ne vient en

effet expliquer le propos, aucune notice n'informe sur les artistes convoqués, comme si le prestige de leur signature suffisait. Le parcours regroupe les images par nom - Hausmann, Brassai, Florence Henri, Germaine Krull, Ubac, Boffard, Tabard, Parry, Claude Cahun, Boucher, Blumenfeld... Deux grands artistes « encadrés » cette liste : Brancusi et Man Ray. Soit un sculpteur introverti, qui a trouvé dans la photographie un moyen de transcender ses œuvres, et un provocateur mondain, qui a multiplié les prises de vues, du portrait sur commande au nu sulfureux. Comment va-t-on de l'un à l'autre ? En rapprochant les auteurs par affinités, motifs, amitiés, courants. Avec cette volonté, sensible dans le tome I (1905-1948) du catalogue raisonné du Centre Pompidou, de privilégier les photographes qui créent dans l'atelier par rapport à ceux qui descendent dans la rue ; de montrer des gestes hypertrophiés d'artistes dans la mouvance du surréalisme, et non ceux qui ont inventé un style documentaire autour de la vie, de l'architecture, du cinéma ou de la littérature.

LA MAGIE DE DORA MAAR C'est notamment pour cela que Brancusi « domine » à Chalon, aussi parce que les meilleures pièces de Man Ray ont sans doute été réservées pour la rétrospective qui commence le 29 avril au Grand Palais. Commencer avec une quinzaine de Brancusi donne ce ton intime, contemplatif, quasi religieux autour de formes qui prennent vie, nuient, vibrent, s'élançant dans le ciel. En une douzaine d'images, l'exposition est jouée, même si manquent les fameuses vues de

l'atelier où plusieurs sculptures sont mises en tension, dialoguent, s'aiment.

Mais n'est pas Brancusi qui veut. Le procédé, prolongement naturel et génial de sa sculpture, peut devenir lassant quand la rhétorique et l'essence de style l'emportent sur l'émotion ; quand s'accumulent, en des dizaines d'images, des motifs et compositions que l'on semble déjà avoir vus, des recherches graphiques, jeux sur les matières, les ombres et la lumière, les reflets et gros plans, angles et rondsurs, surimpressions et collages... Un gros orteil inquiétant signé Boffard peut séduire. Mais un peu d'air, de souffie et de fraîcheur n'aurait pas fait de mal.

Où sont passés la violence de l'époque, ses outrances et ambiguïtés ? Chez des auteurs présents à Chalon, mais qui n'y sont pas à leur avantage. Claude Cahun, par exemple, qui a développé une œuvre dérangementante, tragique, au moyen de l'autoportrait, ici représenté par des paysages délicats et fâdes. Brassai, dont les vues nocturnes sont bien « sages » - dans le style de l'exposition - quand sa nuit était aussi celle des maîtres et des prostituées.

Restent quelques belles surprises et surtout une extraordinaire composition onirique de Dora Maar (1935) : est-ce un jeune homme qui en tient un autre, le corps sur l'épaule, tous deux en short de bain, dans un étrange hall monumental ? « Il ne faut rien en dire, laisser le choc se produire », a répondu l'artiste dans le catalogue raisonné. C'est indescriptible, c'est toute la magie qui manque à nombre d'images.

Michel Guerrin

SORTIR

PARIS

John Surman, John Taylor John Surman, saxophoniste, compositeur et John Taylor, pianiste et compositeur, ont été au centre des bouleversements des musiques improvisées en Grande-Bretagne depuis la fin des années 60. On les retrouvera en duo - une formule qu'ils pratiquent ensemble pour la première fois - dans le cadre des concerts de Radio France. Il y a quelque temps, à l'Europa Jazz Festival du Mans (nouvelle édition fin avril), l'un et l'autre avaient fêté la musique avec grandeur. Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16^e. M^e Pussy. Le 14, à 20 h 30. Tél. : 01-42-36-15-16. Entrée libre. Olivier Hutman Quintet Le pianiste Olivier Hutman fêtera l'arrivée d'un piano quart de queue flamant neuf dans le club parisien, avec le saxophoniste Christophe Laborde (remarqué durant les longues nuits de Calvi), le trompettiste Patrick Artero, le contrebassiste Luigi Trussardi et le batteur Andréa Michelutti. Tous élevés dans la pratique d'un swing venu du bop. Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1^{er}. M^e Châtelet. Les 15 et 16, à 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

Carolyn Carlson Dall'Interno, la dernière création de la chorégraphe américaine Carolyn Carlson, se nourrit d'un patchwork de cultures. Elle réunit le dramaturge vénitien Gianni De Luigi, son co-metteur en scène, le compositeur français Jean Schwarz et neuf danseurs (dont elle-même) venus de France, de Finlande, de Tunisie, d'Italie... et des chansons de Bob Dylan.

Dall'Interno, inspiré librement de Dante, est un voyage au cœur du labyrinthe de la tentation où le sacré s'oppose au profane. Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4^e. M^e Châtelet. Du 14 au 18, à 20 h 30 ; le 19, à 15 heures. Tél. : 01-42-74-22-77. De 100 F à 160 F. Etrange Cargo Marie-Thérèse Aller propose cette année une programmation très en forme. Après ses inaccoutumés, elle a choisi quelques spectacles pluridisciplinaires dont celui de Nouchka Ovtchinnikoff et d'Yves Arnault : Un homme qui tombe c'est comme un caillou... qui ouvre la série. C'est Catherine Bay et Marco Bertrini qui lui succéderont, du 21 au 25 avril. Ménagerie de verre, 12, rue Léchevin, Paris 11^e. M^e Parmentier. Du 14 au 18, à 20 h 30. Tél. : 01-43-38-33-44. 60 F et 80 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Back Home de Bert Freundlich (Etats-Unis, 1 h 30). Chronique d'une disparition d'Elia Suleiman (Palestine, 1 h 24). Comme il vous plaira de Christine Edzard (Grande-Bretagne, 1 h 50). Gaspio Dilo de Tony Gatlif (France, 1 h 40). Journal intime des affaires en cours Documentaire de Denis Robert et Philippe Harel (France, 1 h 53). La Legion de tango de Sally Potter (France-Argentine, 1 h 42). Mésasse de Saff Faye (Sénégal, 1 h 45). Le Roi des masques de Wu Tianming (Chine-Hongkong, 1 h 41). La Souris de Gene Verbeke (Etats-Unis, 1 h 39). Tableaux ferraille de Moussa Senen Absa (Sénégal, 1 h 33). Tadi de Gérard Pirès (France, 1 h 30).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

REPRISES

Le Ballon d'or de Cheik Doukoure (France, 1993, 1 h 30). VO : 14-Juillet Farnesse, 6^e : L'Entrepôt, 14^e : 14-Juillet Gambetta, 20^e. Les Quatre Plumes blanches de Zoltan Korda (Grande-Bretagne, 1939, 2 h 10). VO : Action Ecoles, 5^e.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche. L'Italienne à Alger de Rossini. Jennifer Larmore (Isabella), Bruce Ford (Lindoro), Alessandro Corbelli (Taddeo), Samuel Ramey (Mustafa), Jeannette Fischer (Elvira), Anthony Smith (Haly), Maria José Trullu (Zulma). Chœur et Orchestre de l'Opéra de Paris. Bruno Campanella (direction), André Serban (mise en scène), Nicky Wolcz (chorégraphie). Opéra de Paris, Palais Garnier, place de l'Opéra, Paris 9^e. M^e Opéra. Le 14, à 19 h 30. Tél. : 08-36-69-79-68. De 60 F à 625 F. Les Variations d'Ulysse Ballet de l'Opéra de Paris. Jean-Claude Gallotta ; chorégraphie. Jean-Pierre Drouot ; musique. Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 1^{er}. M^e Bastille. Le 14, à 19 h 30. Tél. : 08-36-69-79-68. De 45 F à 280 F. Nuit blanche Hommage à Miles Davis, avec Guillaume Natanel (saxophone). Petit Opéra, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1^{er}. M^e Châtelet. Le 14, à 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F. John Silverman Quartet La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6^e. M^e Saint-Germain-des-Prés. Le 14, à 22 h 30. Tél. : 01-43-26-60-00. De 120 F à 150 F. Dési Hines Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 17^e. M^e Bastille. Le 14, à 20 heures. Tél. : 01-47-00-57-59. 100 F. Jimmy Thackery & the Drivers New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10^e. M^e Châteauboulevard. Le 14, à 21 heures. Tél. : 01-45-25-51-41. De 110 F à 120 F. La Grande Sophie Walt & See, 9, boulevard Voltaire, Paris 11^e. M^e République. Le 14, à 20 heures. Tél. : 01-48-07-29-49. Véronique Rivière Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2^e. M^e Sentier. Le 14, à 20 heures. Tél. : 01-42-36-37-27. 90 F. Serge Hureau L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17^e. M^e Place-de-Clichy. Le 14, à 20 h 30. Tél. : 01-43-87-57-13. 110 F. Vladimir Baltram, Nini Flores, Rudi Flores Satelli Café, 44, rue de la Folie-Méricourt, Paris 11^e. M^e Oberkampf. Le 14, à 21 h 30. Tél. : 01-47-00-48-87. 50 F.

RÉSERVATIONS

Brigitte Fontaine Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11^e. Les 17 et 18 avril à 20 h 30. Tél. : 01-47-00-55-22. 132 F. Les Juives de Robert Garnier, mise en scène de Jean-Marie Villégier, avec les comédiens de « L'Illustre Théâtre ». Auditorium du Louvre, accès par la pyramide, Paris 7^e. Les 23, 24 et 25 avril, à 20 h 30. Tél. : 01-40-20-84-00. 50 F et 80 F. Le Jeu de l'amour et du hasard de Marivaux, mise en scène de Jean-Pierre Vincent. Théâtre Nanterre-Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Du 24 avril au 14 juin. Tél. : 01-46-14-70-00. De 80 F à 140 F.

DERNIERS JOURS

18 avril : Lettres d'Algérie Mise en scène de Balé Boumaza. Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Claudel, Paris 6^e. M^e Odéon. Du mardi au samedi, à 18 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. 40 F. Stephen Dean Galerie Xippas, 108, rue Vieille-du-Temple, Paris 3^e. M^e Filles-du-Calvaire. Tél. : 01-40-27-05-55. De 10 heures à 19 heures et de 14 heures à 19 heures ; samedi de 10 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Entrée libre. Rei Mahto Galerie Jennifer Flay, 20, rue Louise-Webs, Paris 13^e. M^e Chevaleret. Tél. : 01-44-06-73-60. De 14 heures à 19 heures ; samedi 11 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Entrée libre. Martin Parr Galerie du Jour - Agnès B, 44, rue Quincampoix, Paris 4^e. M^e Rambuteau. Tél. : 01-44-54-55-90. De 10 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Entrée libre.

Le Monde des livres sur Internet Retrouvez chaque semaine le meilleur littéraire du Monde également des dossiers spéciaux et la possibilité d'accéder à notre librairie électronique www.lemonde.fr ... sur Minitel 3615 LEMONDE (2,23 F/min)

TF1 RTL 4 & 5 SEPTEMBRE 98 + DIMANCHE 6 ALLUME LE TON AU STADE DE FRANCE LOCATION : 01 44 68 44 44 3615 RESERV - VIRGIN MEGASTORE - GALERIES LAFAYETTE - FNAC PRINTEMPS HAUSSMAN - CARREFOUR - TOUTES AGENCES

سكنات الاحول

صوتنا من الأهل

FILMS DE LA SOIRÉE

- 17.35 Nos plus belles années... 18.25 Les Désaxés... 19.30 Border Line... 20.30 Hangover Square...

GUIDE TÉLÉVISION

- MAGAZINES: 18.00 Stars en stock... 19.00 Envoyé spécial... 20.00 Temps présent... DOCUMENTAIRES: 19.00 Himalaya... 20.00 Les Indiens d'Amérique... SPORTS EN DIRECT: 20.15 Football... 20.30 Football... MUSIQUE: 19.25 Mezzo Junior... THÉÂTRE: 21.00 Comédia... TÉLÉFILMS: 20.30 La Corde au cou... SÉRIES: 20.45 Murder One...

NOTRE CHOIX

20.50 France 3 « Hors série » : Brigade des mineurs. Affaires d'enfances malmenées. Pour réaliser ce documentaire dans lequel l'amour se mêle à la souffrance...

PROGRAMMES

- TÉLÉVISION: TF1: 19.00 Le Bigfil... 19.50 Ushuaïa... FRANCE 2: 18.45 Qui est qui?... FRANCE 3: 18.20 Questions pour un champion... CANAL+: 19.30 Au nom de la loi... RADIO: FRANCE-CULTURE: 20.00 Les Chemins de la musique... FRANCE-MUSIQUE: 19.35 Concert... RADIO-CLASSIQUE: 20.40 Les Soirées...

FILMS DU JOUR

- 13.00 et 19.00 Le Grand Passage... 14.05 On a volé la Joconde... 14.15 Border Line... 15.40 Tzarzan, l'homme-singe... 15.55 Deburau... 16.30 Notre histoire... 17.35 Malgret tend un piège...

GUIDE TÉLÉVISION

- MAGAZINES: 13.00 France Europe Express... 15.00 Débats publics... 15.00 Envoyé spécial... 15.35 Destinations... 16.10 Saga-Cités... 17.00 De l'actualité à l'histoire... 17.00 Le Gal Savoir... 17.55 L'Invité de Cajou... 18.00 Stars en stock... 18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs... 20.00 Comment ça va?... 20.05 Check Up... 20.10 Faits divers... 20.45 Les Métrés de l'histoire... 21.00 Défies le grand marché... 21.00 Envoyé spécial...

NOTRE CHOIX

14.55 Odysée Dr Erich Salomon, l'immense instantané. L'inventeur du reportage photo. LA PLUPART des reporters photographes d'aujourd'hui ne savent pas ce qu'ils doivent à cet homme mort en 1944 dans une chambre de gaz d'Auschwitz...

PROGRAMMES

- TÉLÉVISION: TF1: 13.50 Les Feux de l'Amour... 14.45 Les Vacances de l'Amour... FRANCE 2: 13.50 Le Renard... 14.55 L'As des privés... 15.50 La Chance aux chansons... 16.45 Des chiffres et des lettres... 17.25 C'est pas moi... 17.40 Un livre, des livres... 17.45 Hartley, cœur à vie... 18.45 Qui est qui?... 19.15 1 000 enfants vers Pan 2000... 19.50 et 20.45 Météo... 20.00 Journal, Météo... 20.05 Football... 20.10 Minit sport... 20.15 C'est l'heure... 20.20 Football... 20.25 C'est pas moi... 20.30 Football... 20.35 Football... FRANCE 3: 13.40 Parole d'Expert... 14.35 Cyclisme... 16.10 Saga-Cités... 16.40 Les Minikéums... 17.45 C'est pas moi... 18.10 et 20.34, 0.14, 1.24 La Minute nécessaire de M. Cyclophède... 18.20 Questions pour un champion... 18.50 Un livre, un jour... 18.55 Le 19-20 de l'information... 20.07 et 22.45 Météo... 20.05 Fa si la chanter... 20.35 Tout le sport... 20.45 Consomag... 20.50 La Marche du siècle... 22.55 Soir 3... 23.20 Un siècle d'écrivains... 0.15 Comédia édités... 0.40 Vivre avec... Le diable... CANAL+: 13.35 Décade pas Bunny... 14.25 C. Cléo... 16.25 Les Simpson... 16.50 Petite mentheuse... 17.00 Les Sorcières... 22.40 En route vers Manhattan... 22.50 Flash Infos... 22.55 Flash Infos... 0.05 Malena est un nom de tango... 0.40 Vivre avec... Le diable...

SIGNIFICATION DES SYMBOLES: Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ». On peut voir. Ne pas manquer. Chef-d'œuvre ou classiques. Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément dit « dimanche-kundi », les programmes complets de la radio et de la télévision ainsi qu'une sélection de programmes du câble et du satellite. Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur. * Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Valérie Cadet * Autres diffusions: jeudi, 16.05; vendredi, 18.10; samedi, 19.30.

La France soumet à l'Union européenne son plan d'action en faveur de l'emploi

M^{me} Aubry propose un « nouveau départ » pour les jeunes et les adultes en difficulté

LA MINISTRE de l'Emploi et de la Solidarité, Martine Aubry, devait présenter en conseil des ministres, mercredi 15 avril, le plan national d'action pour l'emploi qui sera défendu par la France, les 15 et 16 juin, lors du conseil européen de Cardiff (Pays-de-Galles). Les autorités françaises doivent adresser ce document, mercredi, à la Commission de Bruxelles. Ce plan s'appuie sur quatre grands piliers : améliorer les capacités d'insertion professionnelle des jeunes et des adultes ; développer l'esprit d'entreprise ; encourager leur capacité d'adaptation et celle des travailleurs, ce qui passe notamment par la réduction du temps de travail ; renforcer les politiques d'égalité des chances, notamment entre les hommes et les femmes.

Sans renoncer à ce qui fait l'originalité de sa politique - « l'exception française », selon ses opposants -, le gouvernement formule son plan de manière à ce qu'il n'ap-

paraître pas trop décalé par rapport à ceux des quatorze autres membres de l'Union européenne, même s'il est éloigné, par exemple, du programme britannique (*lire ci-dessous*). Dans ses dix-neuf « lignes directrices », il insiste, notamment, sur la nécessité de donner un véritable contenu au « nouveau départ » qui doit être offert aux jeunes (avant six mois de chômage) et aux adultes (avant douze mois).

M^{me} Aubry a ainsi demandé au service public de l'emploi (ANPE, AFPA) de renforcer son action en direction de ces publics en voie de marginalisation. Cela doit se traduire, selon elle, par une proposition d'emploi, une formation qualifiante ou un accompagnement individualisé, et non pas par une simple convocation des chômeurs dans une agence, comme cela risque de se passer dans certains pays. Par exemple, les jeunes en voie d'exclusion doivent bénéficier du programme TRACE (Trajets

d'accès à l'emploi), suivi personnalisé qui bénéficiera à 10 000 d'entre eux en 1998, 40 000 en 1999 et 60 000 l'année suivante.

M^{me} Aubry souhaite aussi augmenter le nombre de jeunes et d'adultes se formant dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de qualification. Elle a demandé aux partenaires sociaux de négocier une réforme du système de formation professionnelle, la formation tout au long de la vie devant, selon elle, devenir « un droit ». Cela suppose aussi de réduire le nombre de jeunes quittant chaque année le système scolaire sans qualification (50 000 en moyenne) et, en particulier, de renforcer les moyens accordés aux ZEP (zones d'éducation prioritaire), tout en « facilitant le passage de l'école au travail ».

Le premier ministre, qui dit préférer une société de travail à une société d'assistance, sait néanmoins que nombre de personnes en difficulté ne peuvent pas occuper immédiatement un poste de travail et qu'elles ont besoin, au préalable, d'un accompagnement. Lionel Jospin sait aussi que reprendre un emploi entraîne parfois une perte de revenus. Le gouvernement a décidé de rendre le retour à l'emploi plus incitatif pour les titulaires de minima sociaux (RMI, chômeurs en fin de droit, etc.) en leur permettant de cumuler pendant un certain temps aide sociale et revenus salariaux.

Dans le cadre d'une Europe où triomphe le libéralisme économique, un plan d'action pour l'emploi ne peut pas se limiter à un volet social. Le programme du gouvernement français contient donc un volet économique. Comme ses prédécesseurs, M. Jos-

pin affiche le souci de « réduire les formalités et les charges administratives » qui freinent l'initiative. 1,2 million d'entreprises (unipersonnelles) n'emploient pas de salariés, et il y a probablement là un important gisement d'emplois, à condition de réduire la « paperasserie ». « Il faut que l'on puisse créer une entreprise en 24 heures », résume un conseiller de M^{me} Aubry.

COÛT DU TRAVAIL ALLÉGÉ

De son côté, le ministre de l'économie plaide pour un soutien accru de l'Etat aux jeunes créateurs d'entreprise, notamment dans les secteurs d'avenir des hautes technologies. Un premier pas a été fait dans le cadre de la loi de finances pour 1998, et 10 000 d'entre eux devraient être concernés cette année, indique le document gouvernemental. L'émergence de nouvelles activités dans le cadre des 350 000 emplois-jeunes sur trois ans fait partie de cette démarche économique, de même que la baisse du coût du travail dans certains secteurs.

M. Jospin prône un allègement du coût du travail non qualifié, plus élevé en France que dans de nombreux pays européens. Le maintien de la ristourne de 1 200 francs par mois pour un SMIC et la quasi suppression de la cotisation d'assurance-maladie des salariés (remplacée par la CSG) vont dans ce sens, plaidera M. Jospin au conseil de Cardiff. Afin de dopper les créations d'emplois de proximité, le gouvernement souhaite que l'on examine une baisse de la TVA sur les services à forte intensité de main-d'œuvre.

Jean-Michel Bezat

LE FMI épingle les 35 heures

« Une flexibilité accrue, en particulier sur les marchés du travail, est indispensable à la stabilité et au succès d'une zone économique euro », souligne le Fonds monétaire international dans ses prévisions économiques de début d'année, rendues publiques le 13 avril à Washington. Dans une critique aussi transparente qu'indirecte, le FMI s'en prend notamment à la loi française sur les 35 heures, « qui devrait aggraver le problème du chômage structurel plutôt que de le résoudre ».

Pour les trois plus grands pays de la future zone euro (Allemagne, France, Italie), le FMI prévoit des taux de chômage de respectivement 11,4 %, 11,9 % et 12 % en 1998 et de 11,2 %, 11,3 % et 11,6 % en 1999. Le Fonds enfonce le clou en affirmant que la plupart des pays de l'Union « et les grands pays continentaux en particulier, ont été réticents ou incapables de mettre en œuvre les importantes réformes si nécessaires. Qui plus est, les prévisions actuelles pour 1998-1999, qui montrent que les déficits structurels ne vont pas baisser dans la zone euro, font douter de la volonté des pays à pousser plus avant la consolidation budgétaire », indique le rapport. - (AFP)

Les programmes présentés par les pays européens

CONFORMÈMENT aux engagements pris lors du sommet européen de Luxembourg consacré à l'emploi (*Le Monde* daté 23-24 novembre 1997), les Etats membres de l'Union européenne commencent à faire parvenir à la Commission européenne leurs plans nationaux d'action pour l'emploi, qui seront présentés au sommet de Cardiff, les 15 et 16 juin.

Le Royaume-Uni, l'Autriche et les Pays-Bas ont déjà remis le leur. Au contraire, certains Etats comme l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg ont fait savoir qu'ils seraient en retard et ne remettent leur document que début mai. La France, elle, sera dans les temps. Conformément aux souhaits de la Commission de Bruxelles, elle fera parvenir son plan d'action le mercredi 15 avril, après une communication présentée en conseil des ministres le matin même par Martine Aubry, ministre de l'emploi.

Si le contenu des plans est du ressort de chaque Etat, le canevas de présentation a été très précisément défini afin de faciliter les comparaisons. Chaque plan comporte dix-neuf « lignes directrices » réparties au sein de quatre « piliers » : améliorer l'employabilité (la capacité de chacun à occuper un emploi), développer l'esprit d'entreprise, encourager l'adaptabilité, renforcer les politiques pour l'égalité des chances.

Comparer le plan français au britannique permet de voir les points de convergence, mais aussi les différences entre ces deux Etats. Comme on pouvait s'y attendre, le terme « flexibilité » est

absent du plan français mais figure en bonne place dans le plan britannique. De même, la ligne directrice sur l'encouragement au « self-employment » (travail indépendant) est pudiquement devenue dans le programme français « encourager le développement de l'activité économique ». Celle sur la « modernisation de l'organisation du travail », entièrement rédigée dans la contribution britannique par les partenaires sociaux car cela ne relève pas, selon eux, de l'Etat, est intitulée dans le texte français « encourager la réduction du temps de travail et la modernisation des

entreprises ». Les deux pays sont même en total désaccord sur l'opportunité de réduire le taux de TVA sur les services à forte intensité de main-d'œuvre non exposés à la concurrence transfrontalière. Les Français soutiennent sans réserve cette proposition. Le gouvernement de Tony Blair estime, au contraire, que cela « n'augmentera pas l'emploi ».

Ces divergences ne doivent pas masquer des approches assez semblables sur le premier « pilier » consacré à l'employabilité. Chacun doit s'efforcer de donner un « nouveau départ » aux jeunes

avant qu'ils n'atteignent six mois de chômage et aux adultes sans travail depuis un an.

Ces plans nationaux sont moins formels qu'il n'y paraît. Le plan irlandais prévoit explicitement de réduire le chômage à 8 % en l'an 2000 et le plan finlandais à 7 % en 2002. La place faite aux partenaires sociaux dans l'élaboration du plan est également révélatrice du climat social qui règne dans les différents pays de l'Union. Le retard du Luxembourg s'expliquerait en grande partie par le refus du gouvernement d'inscrire la réduction du temps de travail à 35 heures dans ses objectifs, comme le souhaitent les syndicats. Au Danemark, ce sont les partenaires sociaux qui ont rédigé la ligne directrice sur la formation professionnelle, un sujet sur lequel la France s'est penchée. Les partenaires sociaux réfléchissent à une contribution pour le sommet de Cardiff ou pour celui de Vienne, en fin d'année. Quant aux syndicats espagnols, ils expriment leur désaccord face au plan présenté par le gouvernement en organisant une manifestation le 21 avril.

Frédéric Lemaître

Un taux de chômage moyen de 10,4 % dans l'Union

Le taux de chômage moyen dans les pays de l'Union européenne s'est stabilisé à 10,4 % au mois de janvier 1998, selon les chiffres corrigés des variations saisonnières publiés en mars par l'Office européen de statistique Eurostat, dont les méthodes de calcul comparatives peuvent différer sensiblement de celles des Etats membres (d'où leur différence avec les chiffres du FMI, *lire ci-dessus*). Ce taux, identique à celui de décembre, a baissé de quatre points par rapport à janvier 1997. Il correspond à 17,5 millions de chômeurs, 400 000 de moins qu'il y a un an. Trois pays, selon les chiffres Eurostat, ont un taux de chômage supérieur à cette moyenne, l'Espagne (20,2 %), la Finlande (12,6 %) et la France (12,1 %). Le taux de l'Allemagne est de 9,8 %, celui de la Grande-Bretagne de 6,7 %. Les taux les plus bas sont enregistrés au Luxembourg (3,4 %) et en Autriche (4,3 %). Les chiffres pour l'Italie et la Grèce ne sont pas disponibles.

Les Britanniques mettent en avant leur « new deal »

AVEC un taux de chômage de 6,6 % seulement, le Royaume-Uni pourrait regarder avec condescendance les efforts des autres pays de l'Union européenne. Le plan d'action britannique montre que ce n'est pas le cas. En introduction, le gouvernement de Tony Blair met en exergue quatre problèmes : le taux d'emploi est « substantiellement plus bas qu'il y a vingt ans » ; il subsiste « un noyau dur de chômage de longue durée, en particulier chez les jeunes » ; il y a un « nombre important et croissant de gens qui ont perdu tout contact avec le marché du travail » ; la participation des femmes au marché du travail suit une tendance différente de celle des hommes : plus de 10 millions de femmes sont « économiquement inactives » parce qu'elles sont mères célibataires ou ne re-

cherchent pas activement du travail.

Le plan d'action britannique se fixe donc comme principal objectif de « remettre les chômeurs de longue durée au travail, d'amener ceux qui ont perdu contact avec le marché de l'emploi dans le monde du travail et de la formation au niveau des économies les plus performantes ».

Pour les jeunes, le plan britannique reprend les grandes lignes du *new deal* récemment présenté par Tony Blair : 3,1 milliards de livres seront consacrés d'ici à 2002 à subventionner l'emploi et la formation des 115 000 jeunes de moins de 25 ans, au chômage depuis au moins six mois. Le « New Deal » pour adultes débutera en juin 1998. Le principe est identique. Les employeurs recevront une aide de

75 livres par semaine s'ils emploient un adulte au chômage depuis plus de deux ans. Par ailleurs, plus de 10 000 personnes recevront une formation à plein temps pendant un an.

Outre ces lignes directrices « budgétaires », le plan britannique met aussi l'accent sur l'amélioration de la qualité du système scolaire et la décentralisation des dispositifs d'aide à la création d'entreprises. Dans le chapitre consacré à la modernisation de l'organisation du travail, patronat et syndicats britanniques plaident pour que les travailleurs à temps partiel ou intérimaires, « dont le nombre va augmenter », ne soient pas « considérés comme des travailleurs de seconde classe ».

F. L.

Jean-Marie Le Pen promet un « châtiment » à la droite

LES COMPTES des élections régionales seront soldés aux élections européennes de 1999, menace le président du Front national. Dans un entretien au *Figaro* du mardi 14 avril, Jean-Marie Le Pen affirme que « c'est aux prochaines élections qu'il va y avoir le châtiment, car les électeurs RPR et UDF sont fous de rage, pour la plupart d'entre eux, de l'abandon, gracieusement fait, des régions où la gauche était minoritaire. Ils y voient une trahison. » « L'euro, c'est Sedan, poursuit-il. Dans ces conditions, le Front national, après les régionales, passe à l'étape suivante de la bataille, qui peut le conduire à obtenir la majorité aux élections européennes. » A propos des accords avec la droite républicaine, M. Le Pen observe : « Qu'est-ce qu'un accord électoral ? Je te tends la main pour sortir de l'eau, tu me la tends pour monter à l'échelle. Cela ne veut pas dire que l'on va se marier, ni même dîner ensemble ce soir. » Puis le président du FN s'interroge : « De qui les gens du RPR et de l'UDF se sentent-ils plus proches ? Des socialistes ou du Front national ? Quand il y a un dilemme, il faut choisir. »

M. Le Pen propose une « table ronde » aux légumiers bretons

LE PRÉSIDENT DE LA FNSEA, Luc Guyau, a lancé, lundi 13 avril sur France Info, un « appel au calme » aux producteurs de choux-fleurs de Bretagne-Nord. « J'appelle au calme, et j'appelle les responsables à prendre la mesure de leur action », a-t-il indiqué. « Si la situation est grave pour les producteurs, elle ne permet pas que les exactions qui ont été commises ces derniers jours puissent être considérées comme des actions syndicales », a fait valoir M. Guyau. Le président de la FNSEA a invité les légumiers bretons à « continuer la pression syndicale », mais « en aucun cas de la manière dont elle a été conduite ces derniers jours ». « Il n'est pas question », a ajouté M. Guyau, « de casser le mouvement syndical par des exactions qui ne sont pas comprises par l'opinion publique ». Louis Le Pensec, ministre de l'Agriculture, devait rencontrer, mercredi 15 avril, la Confédération paysanne et, le 16 avril, le Conseil de l'Agriculture française, qui regroupe plusieurs organisations dont la FNSEA. Il a proposé, mardi 14 avril, d'organiser le plus rapidement possible une « table ronde » sur la situation particulière des producteurs de légumes de Bretagne.

DÉPÊCHES

■ ARMEMENTS : la cotation des actions de Dassault Electronique et de Thomson-CSF a été suspendue, mardi 14 avril, pendant toute la journée, sans l'attente d'un communiqué de ces sociétés. Conformément au schéma de privatisation de Thomson-CSF, décidé par le gouvernement le 13 octobre 1997, deux actionnaires privés, Alcatel Alsthom et Dassault Electronique, doivent faire leur entrée dans le capital du groupe d'électronique de défense public après lui avoir apporté des actifs industriels. Le groupe d'aéronautique Aerospatiale cédera son activité satellite à une société commune Alcatel-Thomson, en échange d'une entrée dans le capital de Thomson-CSF. Au total, à l'issue de l'ensemble de ces opérations, qui pourraient être bouclées en juin, la part du secteur public dans Thomson-CSF tombera à environ 40 % (30 % pour l'Etat et 10 % pour Aerospatiale), contre 58 % aujourd'hui.

■ OTIS : le fabricant américain d'ascenseurs a annoncé, lundi 13 avril, la fermeture prochaine de son siège européen à Paris. Cette décision s'inscrit dans le cadre d'un plan de restructuration qui prévoit la suppression de 2 000 emplois dans le monde, à la suite d'une baisse d'activité.

COMPUTER BENCH			
TEL: 01 49 58 11 00 • FAX: 01 46 78 19 11			
13 rue Ambroise Croizat, 94814 Villejuif Cedex			
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h. PARKING CLIENTS & VISITEURS			
POWERBOOK			
1400c/166 16 Mo/1,3 Go/CD 8x/2	10 771 Fc	12 990 Fc	
1400c/166 16 Mo/2 Go/CD 8x/2	12 429 Fc	14 990 Fc	
3400c/240 16 Mo/3 Go/CD 12x/2	18 789 Fc	22 600 Fc	
CG/250 32 Mo/5 Go/CD 20x/2	31 260 Fc	37 700 Fc	
POWERMAC 5500/225*			
*Minuteur 22 Mo, Disque dur 2 Go, Lecteur de CD-Rom 24x, Modem Fax, Unité avec Mac OS 8 & ClassicWorks 4, Actix Soccer, Dictionnaire Larousse Encyclopédique.			
5500/225* 32 Mo/4 Go/CD 24x/2/33,6/TV/Win	9 750 Fc	11 750 Fc	
5500/300cc* 44 Mo/6 Go/CD 24x/2/33,6/haut	12 900 Fc	15 550 Fc	
CG/233 BT* 32 Mo/4 Go/CD 24x/2	10 945 Fc	13 200 Fc	
CG/244 BT* 32 Mo/4 Go/CD 24x/2/20	13 175 Fc	15 990 Fc	
CG/244 BT* 32 Mo/6 Go/CD 24x/2/20/W	15 746 Fc	18 990 Fc	
PowerMacintosh 20th Anniversary			
17 990 Fc	21 690 Fc		

SVM Mac

Tests
Kodak DC210
SoftWindows 5.0

Equipements
Netscape
Communicator
contre
Internet Explorer

PAO & Création
PageMaker,
XPress : le duel

Dossier Spécial

Trucs & astuces

Pour aller toujours plus vite..

SVM Mac, le magazine préféré des Mac

Tirage du Monde daté mardi 14 avril : 434 240 exemplaires

L'E.N.A. COMMUNIQUE
L'Ecole Nationale d'Administration vient d'éditer un recueil des meilleures copies des concours 1997.
Ce document est en vente de 9 h 00 à 17 h 30 à l'Ecole Nationale d'Administration au 13 rue de l'Université 75007 Paris.
Toute personne intéressée peut également en obtenir l'expédition moyennant la somme de 150 F libellée à l'ordre de l'AGENT COMPTABLE DE L'E.N.A., accompagnée d'une enveloppe timbrée format 21 x 27 affranchie à 16 F.
Pour tous renseignements concernant les concours d'entrée 1998 à l'E.N.A., s'adresser au service des CONCOURS au 01 49 26 43 47 jusqu'au 22 mai 1998.

صحة من العمل